ESTIMATES

Canadian Food Inspection Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/79-2003
ISBN 0-660-62365-X

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

DEPARTMENTAL PERFORMANCE REPORT

For the period ending March 31, 2003

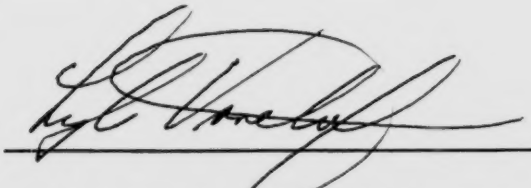

The Honourable Lyle Vanclief, PC, MP
Minister of Agriculture and Agri-Food

TABLE OF CONTENTS

1.0 Minister's Message 3

2.0 Introduction 5

2.1 Agency Overview 5

2.2 Supporting Government Priorities 9

2.3 The CFIA's Key Challenges and Risks 9

3.0 Performance 11

3.1 How We Plan and Report 11

3.1.1 Business line spending 14

3.1.2 Promoting compliance 15

3.2 Food Safety 17

3.3 Animal Health 29

3.4 Plant Protection 42

3.5 Horizontal Strategies 53

3.6 Human Resources Management 57

3.7 Modern Management Initiatives 67

4.0 Our First Five Years as an Agency—Looking Back, Planning Ahead 69

5.0 Regulatory Initiatives 71

6.0 Financial Performance 73

6.1 Cost Recovery Activities and Revenues 80

Annex 1 Business Line Logic Models 85

1.0
MINISTER'S MESSAGE

I am pleased to submit to Parliament the Departmental Performance Report for the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) for the period April 1, 2002, to March 31, 2003. This report presents the CFIA's performance in fulfilling its mandate to safeguard Canada's food supply and the animals and plants on which safe and high quality food depends.

Food safety is the CFIA's top priority. Over the past year the Agency has worked to protect the health and safety of Canadians by promoting compliance with federal food safety acts and regulations and responding to food safety emergencies. In co-operation with other government departments and industry, the CFIA worked to prevent foodborne illness through the Food Safety/Allergy Alert Outreach program, designed to teach food safety principles to children. The Agency also worked with industry and government partners to strengthen the food safety system along the entire food continuum through the On-Farm Food Safety Program.

The CFIA continued to protect the health of Canada's livestock resources by preventing the introduction or limiting the spread of animal diseases through import controls, surveillance activities and quarantine measures. Although it occurred after the 2002–03 fiscal year, it would be difficult not to mention the discovery of bovine spongiform encephalopathy (BSE) in Canada in May 2003. The CFIA conducted a thorough scientific investigation and was internationally recognized for its efforts.

Through its regulatory controls and extensive surveillance activities, the CFIA carried out its commitment to protect Canada's plant resources from pests and diseases. Eradication programs were maintained to contain the spread of pests and diseases threatening our crops and forests, such as plum pox virus and the brown spruce long-horn beetle. New eradication programs were also initiated to address emerging threats such as the emerald ash borer.

Over the past year the CFIA also developed its Corporate Business Plan for 2003–08, which I was proud to table in Parliament on June 18, 2003. The plan outlines the Agency's five strategic goals for the next five years:

- protecting Canadians from preventable health risks;
- delivering a fair and effective regulatory regime;
- sustaining the plant and animal resource base;
- promoting the security of Canada's food supply; and
- providing sound Agency management.

All of these goals support established Government of Canada priorities and provide key benefits for all Canadians.

Canadians continue to be well served by the professionalism and dedication of CFIA employees. This performance report illustrates how the Agency's inspection, compliance, enforcement and other activities have contributed to a strong food safety system and healthy plant and animal resource bases.

The Honourable Lyle Vanclief, PC, MP
Minister of Agriculture and Agri-Food

2.0
INTRODUCTION

2.1 AGENCY OVERVIEW

The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) is mandated to safeguard Canada's food supply and the plants and animals upon which safe and high-quality food depends.

Accordingly, the CFIA is the Government of Canada's key science-based regulator for the following:

- food safety*
- animal health
- plant protection

**in partnership with Health Canada*

Key to the CFIA's success are three interrelated and integral factors—sound science, the delivery of effective inspection services and the fostering of strong partnerships.

Sound Science

The basis of the CFIA's program design, delivery and regulatory decision making is sound science. The Agency relies on science as an essential component of its regulatory decision making. The specific kinds of science that the CFIA needs and uses to support its business lines include laboratory science, risk assessment, surveillance, technology development and research. The Agency also undertakes analysis of scientific research data and information to provide scientific advice and identify emerging issues.

The CFIA's legislative authority:

- *Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act*
- *Canada Agricultural Products Act*
- *Canadian Food Inspection Agency Act*
- *Consumer Packaging and Labelling Act**
- *Feeds Act*
- *Fertilizers Act*
- *Fish Inspection Act*
- *Food and Drugs Act**
- *Health of Animals Act*
- *Meat Inspection Act*
- *Plant Breeders' Rights Act*
- *Plant Protection Act*
- *Seeds Act*

**As it relates to food*

Effective Inspection

The CFIA is responsible for the administration and/or enforcement of 13 federal acts and their respective regulations. Through the delivery of inspection and other related services—ranging from product and establishment inspection to export certification and on-site safety assessments of foreign firms—the Agency verifies compliance with these acts. Critical to the effective delivery of the CFIA's mandate is the ongoing design and development of inspection-related tools and processes. These include the continual review of regulations and policies and the implementation of new science-based inspection methodologies.

Strong Partnerships

The CFIA delivers its mandate in many areas of shared jurisdiction and responsibility. Strong partnerships with other federal government departments, as well as with provincial, territorial and municipal authorities, are imperative to the Agency's success. All partners share responsibility for setting and/or enforcing standards that support the integrity of Canada's food safety, animal health and plant protection systems.

Specifically in the area of food safety, Health Canada and the CFIA share unique and complementary roles and responsibilities. Health Canada is responsible for food safety policies, standards and regulations, while the CFIA is responsible for all food inspection and compliance activities, as well as the development of regulations and policies related to food labelling and compositional standards.

The CFIA's key federal partners include:

- Health Canada
- Agriculture and Agri-Food Canada
- Department of Fisheries and Oceans Canada
- Department of Natural Resources
- Department of Foreign Affairs and International Trade
- Environment Canada
- Canada Customs and Revenue Agency
- Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness
- Canadian Forestry Service
- Canadian Grains Commission

The scientific community is another of the CFIA's key partners, since the Agency regularly seeks input from scientific experts when developing regulations and policies. The CFIA also recognizes the critical importance of working closely with its broad range of stakeholders. These stakeholders include the Agency's regulated parties, as well as associations representing consumers and public health, animal welfare and environmental interests.

In an international context, the CFIA is a global player, striving to ensure that the international regulatory framework, as it relates to the Agency's mandate, is strong, coherent and science-based. In support of Canada's regulatory objectives, the CFIA leads or participates in the development of a number of international agreements, arrangements and standards.

Regulated Sectors

Sectors regulated by the CFIA include agriculture, agri-food, fish, seafood, plant nurseries and forestry. Products that may be subject to inspection or certification by the CFIA range from agricultural inputs, such as seeds, feeds and fertilizers, to fresh foods—including meat, fish, eggs, dairy products, fruit and vegetables—and prepared and packaged foods. Those who benefit from the Agency's services include farmers, fishers, foresters, processors, distributors (importers and exporters) and, ultimately, all Canadian consumers.

Organizational Structure

The CFIA is headed by a President who reports to the Minister of Agriculture and Agri-Food. Each CFIA executive committee member is accountable for specific aspects of the Agency's policy, programming and administrative functions. The following organizational chart depicts the senior executive structure within the CFIA.

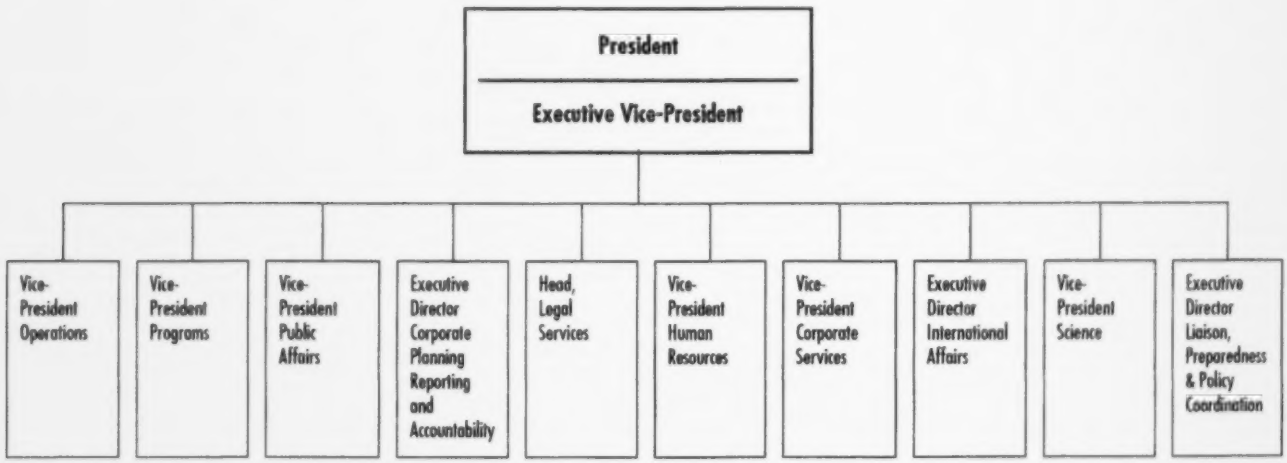

Canadian Food Inspection Agency Area and Regional Offices

The CFIA's Workforce

With more than 5500 dedicated professionals working across Canada, the CFIA is Canada's largest science-based regulatory agency. CFIA personnel include highly trained inspectors, veterinarians, agrologists, biologists, chemists, administrative staff, computer system specialists, financial officers, economists, communication experts, research scientists, laboratory technicians and managers.

With its headquarters in the National Capital Region, the CFIA is organized into four operational areas (Atlantic, Quebec, Ontario and Western) that are subdivided into 18 regional offices, 185 field offices (including border points of entry) and 408 offices in non-government establishments, such as processing facilities. The Agency also has 21 laboratories and research facilities that provide scientific advice, develop new technologies, provide testing services and conduct research.

Canadian Food Inspection Agency Area and Regional Offices

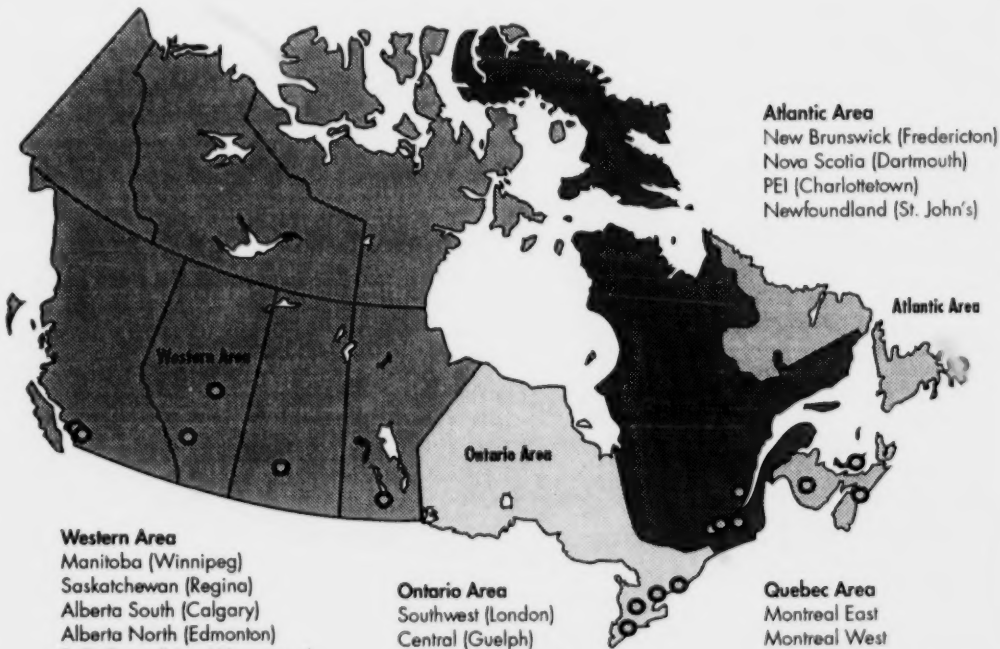

Atlantic Area
New Brunswick (Fredericton)
Nova Scotia (Dartmouth)
PEI (Charlottetown)
Newfoundland (St. John's)

Western Area
Manitoba (Winnipeg)
Saskatchewan (Regina)
Alberta South (Calgary)
Alberta North (Edmonton)
B.C. Coast (New Westminster)
B.C. Mainland/Interior
(New Westminster)

Ontario Area
Southwest (London)
Central (Guelph)
Toronto (Downsview)
North East (Belleville)

Quebec Area
Montreal East
Montreal West
St-Hyacinthe
Québec City

2.2 SUPPORTING GOVERNMENT PRIORITIES

In carrying out its mandate to safeguard Canada's food supply, plants and animals, the Agency has established five strategic goals that are outlined in the CFIA's 2003–08 *Corporate Business Plan*. Each goal supports established Government of Canada priorities, providing key benefits for all Canadians:

Government of Canada's Priority	The CFIA's Contribution
■ Public Health	■ Protecting Canadians from preventable health risks
■ Economic Growth	■ Delivering a fair and effective regulatory regime
■ Environmental Protection	■ Sustaining the plant and animal resource base
■ Public Security	■ Promoting the security of Canada's food supply
■ Good Governance	■ Providing sound agency management

2.3 THE CFIA'S KEY CHALLENGES AND RISKS

The CFIA's plans and priorities are influenced by a number of challenges and risks that could affect the future of food safety, animal health and plant protection in Canada. Issues such as increased global trade, major pest and disease outbreaks, evolving (and in some cases conflicting) science and changing societal values require strategic responses by governments and agri-food industries. The Agency addresses these challenges and strives to reduce risks as part of its overall planning process. Some key challenges are as follows:

Increasing globalization of trade: The volume and diversity of global trade in food, plant and animal products is increasing. For example, the approximate value of imported food, plant and animal products regulated by the CFIA increased from $18.5 billion in 1997 to $23.8 billion in 2001. During the same period, exports rose from $43.3 billion to $50 billion. While this trade has benefits for consumers and the economy, it also increases the risk that unsafe food, foreign pests or diseases might enter Canada through shipments of imported goods. A strong regulatory system that inspects and requires certification of goods entering or leaving Canada significantly reduces these risks.

Increasing demands for CFIA services: The volume and diversity of imported products, coupled with the growth of our food industries, increase the demand for CFIA inspection and certification services. The CFIA must also continue to monitor and assess the compliance of approximately 3300 registered establishments with federal food safety legislation. Consumer expectations regarding food safety and quality are changing. For example, food labelling programs and policies must adapt to address consumers' concerns and need for information in areas such as nutrient content and methods of production (i.e., organic, grain-fed). In addressing increased demands for Agency services, the CFIA's strategic planning framework will strive to balance consumer and industry interests and ensure that resources are allocated to areas of highest risk.

In February 2003, the federal government allocated an additional $50 million, beginning in 2003–04, to the Agency's annual budget—recognizing both the increased pressures under which the CFIA is operating and the importance of Agency activities to meeting key Government of Canada priorities.

Enhancing scientific capacity: The CFIA's networks of laboratories and scientific expertise are critical to the Agency's ability to regulate and adapt to new technologies, respond to emerging pathogens and assess the risks posed by foreign animal diseases or invasive species. The CFIA relies on sound science as a basis for its program and policy development. As a result, the CFIA must continue to invest in research and technology that will support the delivery of its mandate.

Renewing our workforce: The CFIA operates in a competitive environment with respect to recruiting and retaining the right talent. Trends that impact on the Agency's human resources management strategies include changing demographics and the movement toward a knowledge-based economy. Both of these factors emphasize the need for the CFIA to focus on succession planning and training as key elements of its workforce renewal.

Tightening security and preparing for emergencies: Prevention of the inadvertent or deliberate spread of food pathogens, toxic substances, pests and diseases that could pose a threat to human health, the agricultural production base or our environment is of paramount importance to the CFIA. The Agency, in cooperation with other levels of government, must increase its level of emergency preparedness, exercise emergency plans and procedures, and have programs in place to assist Canada in recovering from emergencies.

A modernized regulatory framework: When the CFIA was created in 1997, the development of a modernized legislative base was one of its top priorities. Currently, the CFIA is responsible for 13 acts and more than 32 sets of regulations spanning the food, animal and plant continuum. To enhance the Agency's ability to respond to current and emerging issues, the CFIA is reviewing the Agency's regulatory base and will be proposing regulatory change.

Ensuring regulatory consistency: The CFIA's inspection programs are applied to thousands of commodities across Canada. Those inspections must be delivered at a consistently high standard and in a manner that is fair to all. For example, fish inspections in Newfoundland and Labrador must be done to the same standard as inspections in British Columbia. The criteria for regulatory decision making must also be transparent and uniformly applied across the country.

To meet these objectives, the CFIA has embarked on a comprehensive review to develop a strategy to ensure the consistency of its program delivery. The CFIA will also focus on staff training and the implementation of an agency-wide quality assurance strategy with a goal of ensuring that Canadian products conform to the same rigorous standards, regardless of where they are produced.

Building an enhanced performance management framework: Good performance measurement brings together financial and non-financial performance information to link program costs with actual or expected results. It provides managers with the information they need for sound decision making. The development and implementation of results-oriented performance management are vital aspects of good management and increased accountability—important priorities for the CFIA.

The CFIA has developed a results-oriented performance management framework outlining key activities and desired outcomes, as well as overall benefits for all Canadians. The Agency will continue to implement its performance management framework and will focus on improving data collection, management and reporting.

3.0
PERFORMANCE

3.1 HOW WE PLAN AND REPORT

As described in the CFIA's Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS), the Agency plans and reports along three business lines. The following table depicts the relationship between business lines, strategic outcomes, key results and programs.

Strategic Outcomes	Key Results	Programs
Food Safety Business Line		
Safe food and fair labelling practices	■ Monitor industry compliance with federal acts, regulations and standards ■ Encourage industry adoption of science-based risk management practices ■ Contain food safety emergencies/incidents in a timely and appropriate manner ■ Meet other governments' science-based food safety requirements and contribute to the development of jointly agreed-upon operational methods and procedures ■ Deter deceptive and unfair practices	■ Meat Hygiene ■ Fish and Seafood ■ Fresh Fruit and Vegetables ■ Processed Products ■ Egg ■ Dairy ■ Honey ■ Food Safety Investigation ■ Fair Labelling Practices
Animal Health Business Line		
Protection of the animal health resource base as the foundation for animal health and public security	■ Control the entry and domestic spread of regulated animal diseases ■ Control animal diseases that are transmissible to humans ■ Meet other governments' science-based animal health requirements and contribute to the development of jointly agreed-upon methods and procedures ■ Monitor compliance of livestock feeds with federal acts, regulations and standards	■ Animal Health ■ Feed
Plant Protection Business Line		
Protection of the plant resource base and regulation of inputs	■ Control the entry and domestic spread of regulated plant diseases and pests ■ Meet other governments' requirements and contribute to the development of jointly agreed-upon work plans and certification methods and procedures ■ Maintain effective plant input programs that are consistent with emerging international trends and new technologies, with high standards for safety, product and process	■ Plant Protection ■ Seed ■ Fertilizer

To achieve its objectives, the CFIA's planning process includes a multi-year Corporate Business Plan and an annual *Report on Plans and Priorities* (RPP). The *Corporate Business Plan Update* (2000–02) provided the planning framework for the 2002–03 RPP. The CFIA's *Annual Report* provides an account of accomplishments achieved against the specific performance expectations described in the 2002–03 RPP. In addition, the Agency is required to complete a *Departmental Performance Report* (DPR), which includes the same performance information as the *Annual Report*. The formulation of both the *Annual Report* and the DPR is consistent with the principles outlined in the Treasury Board Secretariat's *Preparation Guide to Departmental Performance Reports*.

The Agency has completed a new five-year strategic plan to cover the period 2003–08, which has formed the basis for the 2003–04 RPP and will also drive the CFIA's next *Annual Report*. Included in this process was the development of business line logic models, which have been included in Annex 1 to outline next year's activities and reporting.

This section is structured along the Agency's three business lines. Key results are reported by business line under each strategic outcome and provide an explanation of how the Agency's activities contribute to the well-being of Canadians; a description of the program, including the CFIA's role and its key partners; and allocated resources. The performance component contains a comparison of planned activities to performance as outlined in the 2002–03 RPP.

This section also describes the CFIA's human resources management and related key initiatives. A brief summary is also included on the progress made in 2002–03 with respect to modern management initiatives designed to ensure effective service delivery, responsible spending and well-managed administration.

Finally, Section 4.0 of this report looks back on the achievements of the Agency's first five years of operation—and looks forward to its next five.

3.1.1 Business line spending

The Agency's 2002–03 total expenses by business line and program are outlined below. These figures are consistent with the results reflected in the Agency's 2002–03 audited financial statements, which are based on accrual accounting principles (Generally Accepted Accounting Principles). Accordingly, these figures differ from the Agency's financial results reported on the modified cash basis of accounting as reported in Section 6.0. The figures presented in this document for program spending and dedicated staff in each of the Agency's 14 programs were also calculated on the basis of accrual accounting.

Business Line Resources for 2002–03

Business Line	$ millions
Food Safety	332.6
Animal Health	144.0
Plant Protection	89.0
Total	**565.6**

2002–03 Expenses by Program

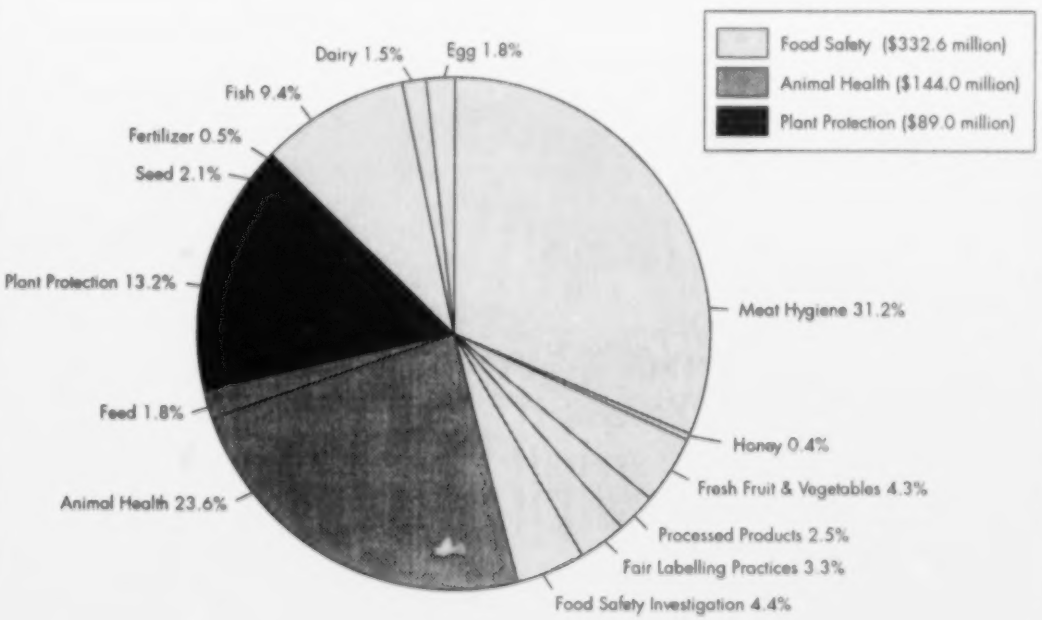

3.1.2 Promoting compliance

As a regulatory agency, the CFIA employs a series of approaches to promote and ensure industry's compliance, including education, verification and enforcement activities. These represent a graduated approach to compliance as shown below:

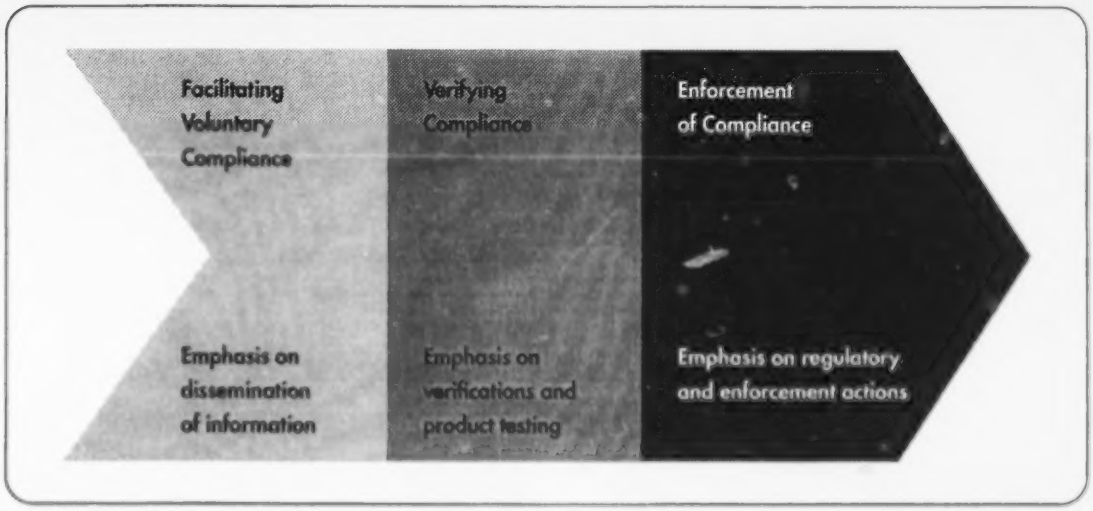

To facilitate voluntary compliance, the CFIA carries out education and awareness activities to increase industry's understanding of the regulations and standards.

Assisted compliance activities focus on verifying that establishments and products are compliant with the regulatory requirements. They include activities such as registering or licensing facilities, inspecting or auditing establishments, product testing and regulatory enforcement activities.

Enforcement actions can include warning letters, and suspensions or revocations of licences. The actions for non-compliant or unsafe products range from corrective actions, such as the application of proper labelling, to refusal of entry into or export from Canada, to product destruction. Under the 13 federal inspection acts and respective regulations that the CFIA applies and enforces, the Agency may carry out regulatory investigations, administer monetary penalties and lay charges in the criminal courts when an offence is committed.

As with any regulated activity, the underlying cause of infractions ranges from ignorance of the law to deliberate disregard. Therefore, the Agency and its partners utilize this series of approaches to achieve the highest possible degree of product and establishment conformity.

Assessment of Compliance

The CFIA measures its success in delivering its mandate by assessing and verifying that Canada's registered establishments and domestic and imported products comply with federal acts and regulations. Government of Canada legislation is designed to safeguard human health and animal and plant resource bases.

3.1.2 Promoting compliance

Compliance rates indicate the extent to which regulated parties observe the statutes and their accompanying regulations. The CFIA uses industry compliance rates as a measure of its success in achieving its regulatory objectives. The Agency uses a group of indicators to assess compliance levels across industries and commodities. Key indicators include establishment compliance, product testing results, enforcement actions and incidents or recalls. These indicators are briefly described below.

Much like other regulatory agencies, the CFIA strives to promote 100-percent compliance with regulatory requirements. Recognizing, however, that public health and safety are of the highest priority, the Agency operates in a risk-based manner, targeting areas of low compliance and striving for year-over-year improvements.

Establishment compliance is assessed at specified points in time to ensure that establishments meet regulatory requirements. Areas assessed vary by program but include elements such as storage, sanitation, hygiene, equipment, manufacturing and personnel.

Product testing demonstrates the degree to which products meet legislative or regulatory requirements. Product testing is conducted, according to established sampling plans, at various points in the food continuum for domestic, imported and exported products. These plans and the type of test required vary by individual program and commodity, and are based on international standards, federal protocols and risk. They include food safety as well as non-food safety standards. Examples include testing for formulation, pesticide residues, microbial contamination, package integrity, labelling and net content.

Another key indicator of compliance is the number and type of **enforcement actions** undertaken by the CFIA. This provides trend information to highlight where the Agency has used enforcement to improve compliance.

The number and type of **food safety related incidents and recalls** provide an indication of food safety at various stages of the food continuum. Canadians can become ill from consuming unsafe food, and the CFIA acts to protect consumers from such risks. An examination of incidents and recalls can provide an additional indication of the safety of the food supply.

To obtain a clear understanding of how the Agency contributes to the safety of the food supply in Canada, the key indicators need to be examined together. The next section provides detailed discussions of each indicator.

PERFORMANCE BY BUSINESS LINE

3.2. FOOD SAFETY

Strategic Outcome: Safe food and fair labelling practices

The CFIA's Contribution to Canadians

Food safety is the CFIA's top priority. The CFIA develops and delivers programs and services designed to protect Canadians from preventable food safety hazards, and to ensure that food safety emergencies are effectively managed and that the public is aware of, and contributes to, food safety. Primarily, this involves verifying that food manufacturers, importers and distributors comply with federal food safety regulations. The CFIA also undertakes activities to verify that food imports and exports meet legislative and regulatory requirements, thereby strengthening Canada's international reputation for safe, quality products.

Key Partners

The CFIA works with others in carrying out its activities related to safe food and fair labelling practices. Our key partners include:

Other federal departments and agencies: At the federal level, Health Canada and the CFIA share unique and complementary roles and responsibilities. Health Canada is responsible for establishing food safety policies and standards, while the CFIA is responsible for all food inspection and compliance activities, as well as for developing regulations and policies related to compositional standards and labelling for food.

Provincial governments: The CFIA partners with provincial and territorial governments to share expertise and coordinate activities to facilitate compliance with both federal and provincial regulations and delivery of emergency response services (e.g., food recalls).

Non-government stakeholders: The Agency works with industry, consumer associations and individual processors to identify and address emerging food safety and labelling concerns.

International organizations and trading partners: The CFIA negotiates and manages product-specific technical arrangements with other countries with a view to seeing that food safety standards are science-based and effectively adhered to in a manner that leads to safe food and avoids unnecessarily disrupting trade. The negotiation of these technical arrangements is conducted in partnership with our federal partners.

In addition to this network of bilateral agreements, the CFIA, with Health Canada and others, promotes and develops science-based international food safety standards within the Codex Alimentarius Commission (CODEX), part of the World Health Organization (WTO) and the Food and Agriculture Organization. The CFIA, with the support of other federal partners, also represents Canada at the WTO and North American Free Trade Agreement (NAFTA) committees on the application of sanitary and phytosanitary measures.

PERFORMANCE BY BUSINESS LINE

3.2. FOOD SAFETY

Strategic Outcome: Safe food and fair labelling practices

The CFIA's Contribution to Canadians

Food safety is the CFIA's top priority. The CFIA develops and delivers programs and services designed to protect Canadians from preventable food safety hazards, and to ensure that food safety emergencies are effectively managed and that the public is aware of, and contributes to, food safety. Primarily, this involves verifying that food manufacturers, importers and distributors comply with federal food safety regulations. The CFIA also undertakes activities to verify that food imports and exports meet legislative and regulatory requirements, thereby strengthening Canada's international reputation for safe, quality products.

Key Partners

The CFIA works with others in carrying out its activities related to safe food and fair labelling practices. Our key partners include:

Other federal departments and agencies: At the federal level, Health Canada and the CFIA share unique and complementary roles and responsibilities. Health Canada is responsible for establishing food safety policies and standards, while the CFIA is responsible for all food inspection and compliance activities, as well as for developing regulations and policies related to compositional standards and labelling for food.

Provincial governments: The CFIA partners with provincial and territorial governments to share expertise and coordinate activities to facilitate compliance with both federal and provincial regulations and delivery of emergency response services (e.g., food recalls).

Non-government stakeholders: The Agency works with industry, consumer associations and individual processors to identify and address emerging food safety and labelling concerns.

International organizations and trading partners: The CFIA negotiates and manages product-specific technical arrangements with other countries with a view to seeing that food safety standards are science-based and effectively adhered to in a manner that leads to safe food and avoids unnecessarily disrupting trade. The negotiation of these technical arrangements is conducted in partnership with our federal partners.

In addition to this network of bilateral agreements, the CFIA, with Health Canada and others, promotes and develops science-based international food safety standards within the Codex Alimentarius Commission (CODEX), part of the World Health Organization (WTO) and the Food and Agriculture Organization. The CFIA, with the support of other federal partners, also represents Canada at the WTO and North American Free Trade Agreement (NAFTA) committees on the application of sanitary and phytosanitary measures.

Description of the Programs

During 2002–03, activities under the CFIA's food safety business line were delivered at a cost of approximately $332 million, representing 59 percent of the Agency's spending. A total of 2425 full-time employees were dedicated to this business line. The Agency delivers nine food safety programs that focus on the following strategic activities, as listed in the 2002–03 RPP:

- Compliance with federal acts, regulations and standards
- Industry adoption of science-based risk management practices
- Food safety emergencies/incidents are contained in a timely and appropriate manner
- Meet other governments' science-based food safety requirements and contribute to the development of jointly agreed-upon operational methods
- Deterrence of deceptive and unfair market practices

Food Safety Programs:

- Meat Hygiene
- Fish, Seafood and Production
- Food Safety Investigation
- Fresh Fruit and Vegetables
- Fair Labelling Practices
- Processed Products
- Egg
- Dairy
- Honey

3.2.1 Compliance with federal acts, regulations and standards

In 2002–03, the CFIA continued to verify that domestic and imported food products met the requirements set out in federal acts and regulations. Each program undertook similar approaches to promote and verify industry compliance, through such activities as: establishment inspections, product testing, food safety investigations and enforcement actions. The following provides a high level summary of performance in each of these areas. Further information on performance for each of the CFIA's nine food safety programs is available on the Agency's Web site at:

http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/ar/ar03/perfrende.shtml

Establishment inspections: Inspections of federally registered establishments, which may include audits or verifications of industry food safety programs, were carried out in the following programs: Meat Hygiene; Fish, Seafood and Production; Fresh Fruit and Vegetables; Processed Products; Egg; Dairy; and Honey. For each program, establishment compliance is assessed at specified points in time to ensure that establishments continue to meet regulatory requirements. Each program also uses a number of indicators to assess levels of both industry compliance (i.e., establishment ratings, facility conformity rates) and CFIA service delivery (i.e., compliance verification delivery rates). Where an individual establishment is determined to be out of compliance, the CFIA takes action as prescribed in each program to ensure the establishment initiates corrective action. The Agency may also take additional measures such as increasing the number of inspections, or suspending or revoking licences.

The following table summarizes the available data concerning establishment compliance in the various food safety programs. Nationally tabulated rates of establishment compliance are not currently available for all food safety programs. The Agency has recognized this as an area that requires improvements relative to the quality of performance information. Available compliance rates, while not statistically reliable, suggest reasonably high compliance rates ranging from 89 to 99 percent.

Program	Type of Establishment	Inspection Approach	Compliance Rate	Comparison to Previous Years'
Meat Hygiene	Slaughter	Establishment Ratings	89%*	Not available
Meat Hygiene	Meat processing	Food Safety Enhancement Program (FSEP)	99%**	Not available
Fish, Seafood and Production	Fish and seafood processing	Quality Management Program (QMP)	98%**	Not available
Processed Products	Fruit and Vegetable processing	In-depth establishment inspections	95%	Slight decrease from three year average of 96%
Processed Products	Maple processing	In-depth establishment inspections	96%	Decrease from last year's rate of 99%
Honey	Honey packing and pasteurizing	In-depth establishment inspections	99%	Same as last year's rate

** Based on a sample of 519 of 790 establishments for fiscal year 2002–03*

*** Based on data collected from the CFIA's Performance Management Framework pilots*

In 2002–03, the CFIA continued its efforts to improve the quality of performance information through developing an Agency-wide Performance Management Framework. In the Meat Hygiene and Fish, Seafood and Production programs, pilots were conducted that allowed for the collection of key data against identified performance indicators for the period from January to March 2003. While the ability to draw conclusions is limited due to the short timeframe, the pilots allowed the programs to validate performance indicators, set targets and conduct preliminary analysis of performance.

Product testing: In 2002–03, the CFIA tested thousands of imported and domestic food samples for the presence of chemical, microbiological and physical hazards. Product sampling and testing was conducted for all of the nine food safety programs, both according to established, risk-based sampling plans and in support of food safety investigations or recalls.

Product testing is an area where the CFIA has identified problems in some programs with respect to the availability of national summary data. While laboratory test results are always provided to the inspector who submitted the sample, work continues on improving the CFIA's Laboratory Sample Tracking System so that results may be tabulated and analysed on a national basis. For this report, efforts were made to manually collate some of the required information. While these product compliance rates are not statistically reliable, they can indicate trends and highlight areas of non-compliance. Where product testing compliance rates have been tabulated, they have been reasonably high. For example, the Agency's monitoring of fresh and processed fruit and vegetables for residues of pesticides in excess of limits established by Health Canada continues to exceed 99-percent compliance. Similarly, the Agency's monitoring of antibiotics, veterinary drugs and other chemical residues in meat exceeded 96-percent compliance in all categories. Some examples of areas of low compliance that the Agency is addressing include aflatoxin levels in imported nuts, non-approved food-colouring agents in imported food, iodine addition to table salt, patulin levels in apple juice and chloramphenicol in imported honey.

Food Safety Investigations: In addition to inspecting products that are produced in federally registered establishments, the CFIA enforces the food safety provisions of the *Food and Drugs Act*, which includes inspections, investigations and emergency management activities (i.e. food recalls) for all domestically produced and imported foods. The CFIA investigates consumer and trade complaints and, through its science committees, directs inspection resources towards products and establishments that are determined to pose the greatest risk to consumers.

During 2002-03, the CFIA developed or continued 14 food safety projects (out of 19 projects proposed for potential delivery in 2002-03). These projects included activities such as product testing, establishment inspections or industry education. Projects also involved the development of lists of manufacturers, importers or distributors of certain commodities, to be used for future inspections and sampling.

The delivery of these priority projects in 2002-03 allowed the CFIA to investigate potentially high-risk products or establishments and, where non-compliance was identified, to undertake appropriate follow-up actions. For example, establishment inspections and testing of bottled water samples for microbial contamination demonstrated that good manufacturing practices are being followed and that there is a high level of level of product compliance. Similarly, an assessment of the Canadian sprout industry found improvements in the level of industry compliance over previous years. A survey imported nuts and peanut butter for aflatoxin (a toxin produced by mould) indicated a moderate level of non-compliance, and as a result this project will continue in 2003-04. A survey of iodine addition to table salt found a high level of non-compliance which the CFIA is working with Health Canada to address.

More complete information on the 14 food safety investigation projects conducted during 2002-03 is available on the CFIA's Web site at:

http://www.inspection.gc.ca/english/bureau/bureaue.shtml

Enforcement actions: In 2002–03, the CFIA conducted 347 active investigations under the *Canada Agricultural Products Act*, the *Consumer Packaging and Labelling Act*, the *Fish Inspection Act*, the *Food and Drugs Act* and the *Meat Inspection Act*. From these investigations, 86 prosecutions were initiated resulting in a total of 93 convictions for offences such as selling a product that was labelled in a false, misleading or deceptive manner; importing undeclared food; or moving a detained product without proper authority. Fines assessed by the courts for these convictions totalled $212 300. The CFIA provides a complete listing of prosecution bulletins, issued whenever convictions are obtained, on its Web site at:

http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/projud/projude.shtml

In support of its ongoing regulatory activities, and to address the challenges and risks outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the CFIA also fulfilled the following commitments:

- New inspection procedures were developed for nutrition labelling evaluation and enforcement in support of Health Canada's amendments of the *Food and Drug Regulations* on nutrition labelling, nutrient content claims and health claims.
- CFIA science committees identified and prioritized potential hazards in the food supply and directed inspection resources to those areas determined to be of highest risk.
- Redesign of food safety programs took place in 2002–03. These initiatives are primarily associated with the CFIA's ongoing efforts to redesign inspection programs to effectively assess industry's Hazard Analysis and Critical Control Point and quality management programs (see below).

3.2.2 Industry adoption of science-based risk management practices

The Agency is actively promoting the use of Hazard Analysis and Critical Control Point (HACCP) principles in the meat, fish, processed products, egg, dairy and honey industries and on farms. These science-based principles are internationally recognized as the best means to prevent food safety problems, be they biological, physical or chemical. In HACCP-based systems, the CFIA and industry's primary goal is to identify and control hazards in the food production process and to prevent problems by monitoring these "critical points." Currently, HACCP-based programs are voluntary except for fish—HACCP is mandatory for federally registered fish processing establishments. In addition, the Meat Hygiene program is currently in transition to a mandatory HACCP-based audit approach.

The following table demonstrates the progress made by the CFIA in promoting industry's adoption of science-based risk management practices. Given that the adoption of HACCP-based systems remains voluntary for the majority of federally registered facilities, progress is dependent upon the regulated industries' willingness to adopt these approaches. Progress is also dependent on the CFIA's capacity to recognize and approve industry's HACCP-based systems. As the CFIA moves toward the implementation of mandatory HACCP-based systems, work will be required in the development of more robust and comprehensive performance targets and indicators.

Program	CFIA Inspection Approach	Federally Registered Facilities	Total # with HACCP Recognition	# to Gain Recognition in 2002–03	# In Process of Gaining Recognition
Meat Hygiene (Meat)	Food Safety Enhancement Program (FSEP) (voluntary)	790 total (127 slaughter, 490 processing and 173 storage facilities)	363 (58%)	30	261
Meat Hygiene (Poultry)	Modern Poultry Inspection Program (MPIP) (voluntary)	59	12	1	6
Fish and Seafood (Domestic)	Quality Management Program (QMP) (mandatory)	945	945	Not Applicable (N/A)	N/A
Fish and Seafood (Imports)	Quality Management Program for Importers (QMPI) (voluntary)	1012 registered importers	18*	2	0
Processed Products	FSEP (voluntary)	572	38	7	41
Egg	FSEP (voluntary)	342 shell egg, 19 processed egg facilities	11 shell egg 3 processed egg facilities	1 shell egg 3 processed egg facilities	14 egg grading 6 processed egg
Dairy	FSEP (voluntary)	292	47	10	82

**These 18 establishments import approximately 30% of all fish and seafood*

As part of the Government of Canada's Agriculture Policy Framework initiative, the CFIA is working with Agriculture and Agri-Food Canada, provincial governments and national producer organizations to develop and implement a recognition process for on-farm food safety programs. With the participation of the provinces and territories, the CFIA leads the process of assessing the technical soundness of on-farm food safety programs.

In 2002–03, the CFIA successfully completed an on-farm food safety technical review pilot project, which led to the initiation of reviews of on-farm food safety programs for dairy, eggs and animal feed. To formally launch the recognition process, the CFIA hosted a national training and orientation session for on-farm food safety with representation from producer organizations and federal, provincial and territorial governments. In addition, the CFIA formed a joint committee with the Standards Council of Canada to develop criteria for third-party services as part of Phase Two (implementation and third-party audit) of the On-Farm Food Safety Recognition Program.

In response to the specific challenges and risks outlined in the 2002–03 RPP, the CFIA continued to provide scientific and technical support to industry initiatives to move toward HACCP-based programs. In keeping with this transition, the CFIA also carried out initiatives to redesign Agency inspection programs. For example:

- The CFIA introduced the *Meat Inspection Reform Strategy* to guide industry to the mandatory HACCP implementation in all federally registered meat and poultry establishments. This initiative includes livestock traceability as an element of food safety and promotes greater industry accountability.
- The Agency issued a Meat Hygiene Directive requiring all federally inspected plants processing raw beef products to strengthen their HACCP plans and scientifically validate them so that the bacterial pathogen *E. coli O157:H7* is reduced to below-detectable levels.
- Enhancements were made to planning and delivering the CFIA's Quality Management Program for fish through the introduction of revised methods of compliance verification.
- At the request of the fresh fruit and vegetables industry, the Agency piloted a Canadian Partners in Quality (C-PIQ) Program, which began in 2001, with the objective of simplifying the export certification process for potatoes exported to the United States. Facilities registered under the program are audited by the CFIA using audit principles similar to those used in HACCP and ISO quality control systems. In 2003, the U.S. Department of Agriculture (USDA) accepted the C-PIQ Program as an alternative for certification of Canadian potatoes. In the future, the Agency will aim toward expanding the program to include onions and field tomatoes, and at achieving acceptance from the USDA for these commodities.

3.2.3 Food safety emergencies/incidents are contained in a timely and appropriate manner

One of the CFIA's top priorities is to protect Canadians from preventable health risks such as those associated with unsafe food. Risks to consumers may include allergens not declared on food labels, microbiological pathogens, extraneous materials or chemical contaminants. Under the provisions of the *Food and Drugs Act* and the *Canadian Food Inspection Agency Act*, the CFIA is responsible for issuing food safety recalls. Most food safety recalls are conducted with voluntary participation of the responsible manufacturer, food processor or distributor.

When the CFIA learns of a potential food safety issue, an investigation is launched to determine whether the product poses a risk. Where a health risk is confirmed and a distributed product is in violation of legislation enforced by the CFIA, the issue is recorded as an incident.

During the 2002–03 fiscal year, the CFIA coordinated 4961 food safety labelling and fraud investigations, which resulted in 381 recalls. CFIA and Health Canada specialists provided health risk assessments. CFIA staff also monitored food safety issues and recalls in other countries to identify issues that could affect the Canadian food supply.

The CFIA met its established standard on response timeliness by issuing all Class I recall media releases within 24 hours of a recall decision being made. Most (77 percent) media releases were issued less than eight hours after a recall decision. CFIA staff monitored a food safety emergency line and responded to food safety emergencies 24 hours a day, seven days a week. The CFIA coordinated 381 recalls in 2002–03 for reasons shown in the following table.

A Class I recall is a situation in which there is a reasonable probability that use of, or exposure to, a violative product will cause serious adverse health consequences or death.

Cause of Recalls

Undeclared Allergen	41.5%
Chemical Contamination	23.4%
Microbiological Contamination	20.5%
Extraneous Material	10.0%
Other*	4.7%*

**Includes marine biotoxins, product misrepresentation and non-permitted ingredients.*

The CFIA analysed statistical data for trends and determined that, of the 381 recalls last year, 202 (53 percent) were for imported products and 179 (47 percent) were for domestically manufactured products. Undeclared allergens, primarily sulphites, continued to be the leading cause of recalls. Many of these recalls were associated with processed fruit products imported from Syria. As a result, the CFIA introduced a targeted sampling and testing program for Syrian jams and other imported processed fruit products. Follow-up activities were conducted at Canadian import establishments to ensure similar products met regulatory requirements. Jams, marmalades and fruit preserves (conserves) from Lebanon, Iran and Pakistan were also sampled and tested for sulphite residues.

The leading causes of recalls for microbiological contamination were *Salmonella*, *Listeria* and *E.coli 0157:H7*. Listeria was found in various ready-to-eat meat and dairy products, such as frankfurters and cheese. *Salmonella* was found in assorted foods, such as sausage and spices, and *E. coli 0157:H7* was primarily found in burgers, ground beef and some cheese products.

The Agency also reviews recall trends in various commodity groups. In 2002–03, the distribution of recalls across commodities was as follows:

Recalls by Commodity

Commodity	Percentage of Total
Confectionary and Nuts	24.1
Processed Fruits and Vegetables	19.2
Grain and Bakery Products	12.1
Meat and Poultry	9.7
Marine Products	7.1
Honey	7.1
Dairy	4.2
Beverages	3.9
Other (soups, salads, chemicals, infant foods, fats)	3.9
Maple	3.7
Spices	3.4
Fresh Fruit and Vegetables	1.3
Egg and Egg products	0.3

In 2002–03, the number of food safety, labelling and fraud investigations increased from 4462 to 4961, while the number of recalls decreased from 474 to 381 compared with 2001–02. Since 1999, the CFIA has developed the ability to track and identify trends in food recall. Targeting repeat offenders and follow-up investigations on recalls have proven to be effective tools for managing food safety risks. The following table shows the number of food safety, labelling and fraud investigations and resulting recalls for the past three years.

Food Safety Investigations and Recalls 2000–03

Year	Number of Investigations	Recalls
2002–03	4961	381
2001–02	4462	474
2000–01	3889	370

The CFIA conducted more than 16 000 recall effectiveness checks in 2002–03 to verify whether recalled products had been removed from the marketplace.

To further enhance collaboration among levels of government during foodborne illness outbreaks, the CFIA and Health Canada revised and updated a national *Foodborne Illness Outbreak Response Protocol*. The protocol provides operating procedures for coordination of activities among federal, provincial and territorial agencies during investigation and control of foodborne illness outbreaks. The revised protocol is expected to be implemented following further consultations with the provinces and territories.

Specific initiatives undertaken in 2002–03 to improve the Agency's overall emergency management procedures are addressed in Section 3.5.4.

The CFIA works with federal, provincial and municipal public health authorities to investigate and control foodborne illness outbreaks. On May 17, 2002, 21 human cases of Shigellosis were reported to the CFIA by public health units in Ontario. The initial outbreak investigation carried out by the Ottawa and Toronto Public Health Units linked the source of infection to the consumption of pasta salad. Through timely and effective collaboration amongst the CFIA, public health units, the Ontario Ministry of Health and Long-Term Care, Health Canada and the manufacturer, the outbreak was handled in an expeditious manner. Within eight hours of notification, the CFIA issued a health hazard alert that warned the public not to consume the implicated products, and the manufacturer had initiated a recall. The outbreak was thought to be linked to a total of 740 reported cases of Shigellosis and was the largest foodborne illness outbreak in Canada since 1998.

Reaching Out: Teaching the ABC's of Food Safety

One of the CFIA's key responsibilities is to inform the public of issues that may affect its health. Last year the CFIA launched a food safety outreach campaign designed to disseminate food safety messages to a nation-wide audience.

In March 2003, the CFIA distributed information packages promoting food safety tips and the CFIA's Food Recall/Allergy Alert e-mail subscription service to approximately 17 000 elementary and secondary schools across Canada. Jointly funded by the CFIA and Agriculture and Agri-Food Canada, the school outreach campaign was officially launched by Minister Lyle Vanclief. The outreach program is supported by a new Web page featuring a link to the CFIA Food Recall/Allergy Alert subscription page (see below), key outreach initiative documents, and a variety of other relevant food safety information. A follow-up phone survey conducted by Decima Inc. indicated that most schools found the outreach kit useful, primarily because it contains relevant information, raises awareness and is a good resource for teachers and staff.

The school outreach program is only the first phase of the Agency's overall outreach strategy, which includes plans to reach out to health professionals, organizations, libraries, and community and consumer groups.

http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/recarapp/recaltoce.shtml

3.2.4. Meet other governments' science-based food safety requirements, and contribute to the development of jointly agreed-upon operational methods and procedures

Meeting other governments' science-based food safety requirements

The CFIA's performance in meeting the requirements of other governments may be assessed by indicators such as export rejection rates. While rejection rates for exports are not currently available for all commodities, this indicator has been incorporated into the CFIA's Performance Management Framework pilots for meat and fish. The available data indicates low rejection rates for meat and fish and seafood products, and improvements in the rejection rates for dairy products as industry adapts to new dairy export procedures.

In 2002–03, Canada exported approximately 1.8 million tonnes of meat and meat products to 116 countries. Of this total, 99.96 percent met other governments' food safety requirements as measured by rates of entry. This high acceptance rate demonstrates a high level of confidence, both in Canada's regulatory system and in the safety and quality of Canadian meat and meat products.

With respect to fish and seafood products, the CFIA issued over 42 000 export certificates to 110 countries. As part of the Agency's Performance Management Framework pilot, the number of export incidents (e.g., product rejections) of fish and seafood products are being tabulated. From January to March 2003, a total of 23 incidents were reviewed and only one lot was found to have been rejected for food safety reasons and to have originated from a federally registered facility. The majority of incidents involved products from non-federally registered facilities.

Canadian dairy products are also exported to many countries worldwide. The CFIA conducts export verifications of domestic dairy products submitted for export product certification. Of 193 export verifications conducted in 2002–03, only 16 lots of dairy products were found to be non-compliant. This represents a compliance rate of 91.7 percent, and it also represents a significant improvement over the rate of 76 percent noted when new dairy export procedures were implemented in 2000–01.

Contributing to the development of jointly agreed-upon operational methods and procedures

In 2002–03, the CFIA continued to co-lead, with Health Canada, Canada's participation in CODEX (the international organization for developing food standards, guidelines and related texts). In this role, the CFIA contributed to the development of the following:

- Proposed Code of Practice for Fish and Fishery Products;
- Draft Code of Hygienic Practice for Meat; and
- Code of Hygienic Practice for Eggs and Egg Products.

The Agency also continued to enhance foreign governments' and industries' awareness and knowledge of Canadian import requirements and Canadian exporters' knowledge of foreign governments' requirements. For example, in 2002–03, the CFIA worked with teams of inspectors from the United States and Russia who visited Canada to assess selected Canadian meat establishments. The CFIA also reviewed the meat inspection systems of 29 U.S. establishments as part of an information exchange exercise to inform the U.S. government and establishments of Canadian import requirements. Similarly, the CFIA inspected Indonesian systems and controls for fish and seafood products and, subsequently, approved these products for import into Canada.

3.2.5 Deterrence of deceptive and unfair market practices

The CFIA deters deceptive practices by investigating consumer and trade complaints, and by using education, inspection, product testing and enforcement to encourage compliance. The Agency also establishes and delivers priority projects in areas that are deemed to be high risk. Initiatives undertaken by the CFIA in 2002–03 to protect consumers from unfair market practices included projects to enhance compliance in areas such as the adulteration of ground beef, labelling of sports nutrition products and adulteration of olive oil. Further information is available on the Agency's Web site at:

http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/ar/ar03/perfrende.shtml

In support of its ongoing regulatory activities, and to address the challenges and risks that were outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the CFIA also fulfilled the following commitments:

- Contributed to the development of Health Canada's proposed amendments to the *Food and Drug Regulations* on nutrition labelling, nutrient content claims and health claims, pre-packaged water and ice, enhanced allergen labelling, labelling as a public health tool, natural health products, vitamin and mineral fortification, and the labelling of foods treated by ionizing radiation.
- Provided guidance to stakeholders on requirements of the amended regulations.
- Participated on CODEX committees dealing with food composition and labelling issues related to fruit and vegetable juices, fats and oils, sugars and honey, processed fruits and vegetables, and the labelling of foods treated by ionizing radiation.
- Developed new inspection procedures and enforcement policies in support of Canada's new nutrition labelling regulations.
- Developed new training materials in the areas of nutrition labelling, nutrient content claims and health claims, nutrient fortification and net quantity.
- Worked with the Canadian General Standards Board to contribute to the development of voluntary standards for organic agriculture and labelling of foods derived from biotechnology.

3.3 ANIMAL HEALTH

Strategic Outcome: Protection of the animal health resource base as the foundation for animal health and public security

The CFIA's Contribution to Canadians

The protection of Canada's animal resource base is integral to maintaining food safety, public health, and national and international confidence in Canadian agriculture and agri-food products. The animal resource base must be protected from serious diseases and chemical and microbial contamination. Canada's freedom from certain serious diseases ensures the successful international marketing of Canadian animals, animal products and by-products, and livestock feeds.

The animal livestock sector contributes approximately $13.4 billion to the Canadian economy annually. Meat and meat products represent the largest portion of Canada's food-manufacturing industry. This sector depends on an inventory of healthy farm animals that includes some 13.7 million cattle, 14.4 million swine and almost one million sheep. More than one million tonnes of chickens and turkeys are processed in Canada each year.[1]

Key Partners

The CFIA works with others to protect the animal resource base. Our key partners include:

Other federal departments and agencies: The CFIA works in close collaboration with other federal government partners to share expert advice, develop regulatory policies and set standards, and foster cooperation in research.

Provincial governments: At the provincial level, the CFIA works with the ministries of agriculture, fisheries and the environment. Activities undertaken with these partners mirror those undertaken with federal departments and agencies.

Non-government stakeholders: The CFIA works in partnership with national agri-food producers and others in the review, development and implementation of animal health policies and programs. A key mechanism for this work is the Canadian Animal Health Consultative Committee (CAHCC). The Agency also works with commodity associations and a number of other associations, including those representing animal welfare and environmental interests.

Research institutions: The CFIA collaborates with Canada's academic veterinary institutions to identify strategic directions in scientific research and to develop a national curriculum that reflects current and future needs in science and veterinary regulatory medicine.

[1] *All numbers in this paragraph are from 2001–02 data.*

3.3 ANIMAL HEALTH

Strategic Outcome: Protection of the animal health resource base as the foundation for animal health and public security

The CFIA's Contribution to Canadians

The protection of Canada's animal resource base is integral to maintaining food safety, public health, and national and international confidence in Canadian agriculture and agri-food products. The animal resource base must be protected from serious diseases and chemical and microbial contamination. Canada's freedom from certain serious diseases ensures the successful international marketing of Canadian animals, animal products and by-products, and livestock feeds.

The animal livestock sector contributes approximately $13.4 billion to the Canadian economy annually. Meat and meat products represent the largest portion of Canada's food-manufacturing industry. This sector depends on an inventory of healthy farm animals that includes some 13.7 million cattle, 14.4 million swine and almost one million sheep. More than one million tonnes of chickens and turkeys are processed in Canada each year.[1]

Key Partners

The CFIA works with others to protect the animal resource base. Our key partners include:

Other federal departments and agencies: The CFIA works in close collaboration with other federal government partners to share expert advice, develop regulatory policies and set standards, and foster cooperation in research.

Provincial governments: At the provincial level, the CFIA works with the ministries of agriculture, fisheries and the environment. Activities undertaken with these partners mirror those undertaken with federal departments and agencies.

Non-government stakeholders: The CFIA works in partnership with national agri-food producers and others in the review, development and implementation of animal health policies and programs. A key mechanism for this work is the Canadian Animal Health Consultative Committee (CAHCC). The Agency also works with commodity associations and a number of other associations, including those representing animal welfare and environmental interests.

Research institutions: The CFIA collaborates with Canada's academic veterinary institutions to identify strategic directions in scientific research and to develop a national curriculum that reflects current and future needs in science and veterinary regulatory medicine.

[1] *All numbers in this paragraph are from 2001-02 data.*

International organizations and trading partners: The CFIA works with a number of international organizations and committees in an effort to influence the development of international science-based animal health regulation, collaborate on the development of regulatory policy objectives and strategies, and discuss common concerns. Key committees and organizations include the Animal Health Quadrilateral Group (Canada, United States, New Zealand and Australia), the North American Animal Health Committee (Canada, United States, Mexico), the Office International des Épizooties and its special committees, and the WTO and NAFTA committees on the application of sanitary and phytosanitary measures. The CFIA also works on a bilateral basis with other national governments on issues related to animal health standards and requirements.

Description of the Programs

Animal Health and Production Programs:

- Animal Health
- Feed

During 2002–03, programs and activities under the **Animal Health Program** were delivered at a cost of approximately $133.7 million—representing 23.6 percent of the CFIA's spending. A total of 674 full-time employees were dedicated to this program area. Two programs are delivered under the Animal Health business line: animal health and livestock feed.

The Agency delivers the Animal Health Program under the authority of the *Health of Animals Act*. The CFIA monitors, tests, inspects and quarantines so that regulated animal diseases are prevented, controlled or eradicated. The program regulates production inputs such as animal vaccines. It also provides for the humane transportation of animals.

The **Feed Program** was delivered at a cost of approximately $10.2 million representing 1.8 percent of the CFIA's spending and a total of 74 full-time employees. The Agency delivers the Feed Program under the authority of the *Feeds Act*. The program protects livestock from chemical contamination and microbial hazards through the regulation of livestock feed ingredients.

Both programs focused on strategic activities listed in the 2002–03 RPP:

- Control the entry and domestic spread of regulated animal diseases.
- Control animal diseases that are transmissible to humans.
- Meet other governments' science-based animal health requirements, and contribute to the development of jointly agreed-upon operational methods and procedures.
- Enhance compliance of livestock feeds with federal acts, regulations, and standards.

Enforcement

Under the authority of the *Health of Animals Act* and the *Feeds Act*, 287 cases of non-compliance were investigated last year resulting in 27 prosecutions and 20 convictions. The total value of the fines assessed by the courts was $57 150. Convictions pertained to violations such as inhumane transportation of animals, failure to present high-risk products for inspection and sale of feed with undeclared ingredients.

Canada is part of the worldwide effort to control livestock diseases and belongs to the 164-member Office International des Épizooties (OIE), the organization for animal health standards that forms the basis for trade policy. The CFIA's Reportable Diseases Regulations include all OIE List A diseases, which have high potential to cause serious public health problems, and OIE List B diseases of concern to Canada.[2] Regulations require that any occurrences of listed diseases be reported. Canada's reportable diseases list is on the CFIA Web site at:

http://www.inspection.gc.ca/english/reg/rege.shtml

Examples of OIE List A and List B Diseases

List A	List B
Bluetongue	Anthrax
Classical swine fever	Bovine spongiform encephalopathy
Foot and mouth disease	Bovine tuberculosis
Highly pathogenic avian influenza	Rabies
Newcastle disease	Scrapie

For a complete list, see: **www.oie.int**

The CFIA amended regulations in 2002–03 to establish two more lists of diseases that require laboratories to notify the CFIA of suspicious or positive results. These regulations enable the CFIA to gather information for public health purposes, such as surveillance information regarding West Nile virus, and to meet international obligations for animal disease surveillance.

[2] *Canada's climate precludes the presence of some OIE List B diseases, which have never been reported here.*

3.3.1 Control the entry and domestic spread of regulated animal diseases

To accomplish this key result, the entry of all imported animals, imported animal products and by-products, and veterinary biologics at Canada's 121 international border points (9 international airports and 112 Canada-U.S. crossings) is controlled by the CFIA through verification processes, including inspection, to enforce import conditions. The CFIA also undertakes activities to increase public and industry awareness of animal health issues.

Education/Awareness

Public interest in animal illnesses grew in 2002–03 with media coverage of the spread of West Nile virus and Canada's single finding of bovine spongiform encephalopathy. The CFIA continued to respond to thousands of public, industry and media inquiries, and to publish fact sheets and information brochures regarding animal health control measures. The CFIA strives to achieve higher compliance levels by providing information to target groups. For example, in 2002–03, the CFIA published and distributed a brochure to livestock producers aimed at achieving higher compliance with the CFIA's feed ban. This ban prohibits the feeding of certain materials to ruminants to prevent the spread of diseases such as BSE. The CFIA also published fact sheets and provided information updates regarding the CFIA's control measures for animal diseases such as chronic wasting disease in deer and elk and bovine tuberculosis in wild animals.

The CFIA's measures to protect Canada's animal health status also include measures to control the importation or entry of pets into Canada. In response to thousands of inquiries each year concerning pet imports, importation guidelines were developed. The CFIA published in 2002–03 basic guidelines for frequently imported pets. The above-noted documents are all available on the CFIA's Web site at:

http://www.inspection.gc.ca

Import Controls

Importing animals and animal products may increase the risk of diseases entering Canada. CFIA border inspections target high-risk animals in which there may be visible signs of disease. Conditions for entry of higher-risk shipments include permits, pre-entry and post-entry testing, quarantines and export certification. Animals that are not in compliance with import requirements or that pose a threat to Canada's animal health status are refused entry or may be ordered destroyed. Most live animals from countries other than the United States require 30-day quarantines, enforced by CFIA staff.

In 2002–03, the CFIA, assisted by the Canada Customs and Revenue Agency, effectively controlled the entry of more than 24 million farm animals (cattle, horses, bison, goats, swine, sheep and poultry) and 283 762 doses of livestock semen and embryos. Of farm animals imported in 2002, 269 552 were quarantined.

In 2002–03, compliance with import conditions was very good, with only 10 476 animals and 3166 doses of semen being rejected. Rejection of animals was significantly higher than the 2001–02 figure of 764; however, this is attributed to a single rejected load of imported poultry that consisted of approximately 10 000 animals. The rejection rate for imported semen was consistent with previous years.

As an additional measure to control the entry and domestic spread of regulated animal diseases, the CFIA negotiates with exporting countries to design science-based import conditions. To support these negotiations, the CFIA conducts risk evaluations of both the commodity and the disease status of the exporting country. In 2002–03, import risk analyses were conducted for deboned beef, cheeses, milk proteins and enzymes, in vitro fertilized embryos, honeybees, zoo animals and horses. Evaluations of the disease status of countries included foot-and-mouth disease in Uruguay, bovine tuberculosis in Australia and Hawaii, and Newcastle disease in Denmark and the United States.

The CFIA revises import conditions when a country's disease status changes or when advances in science affect policies. For example, in 2002–03, Canada reinstated trade with the United Kingdom, France and the Netherlands after trade restrictions were imposed in 2001 due to foot-and-mouth disease. Canada also suspended trade in poultry and poultry products with several U.S. states following a U.S. outbreak of Newcastle disease.

Disease Control Programs

Disease control programs are designed to prevent or mitigate effects of widespread disease outbreaks. Disease eradication is the principle goal. To encourage early reporting by providing a financial incentive to producers, the CFIA also administers a compensation program under the authority of the *Health of Animals Act*. In response to specific animal disease outbreaks, the following initiatives were undertaken in 2002–03.

Bovine spongiform encephalopathy (BSE): Surveillance for BSE and other transmissible spongiform encephalopathies (TSEs), such as chronic wasting disease in cervids (the deer family) or scrapie in sheep, is a CFIA priority. A single case of BSE was discovered in a cow in Alberta in May 2003. Although this incident occurred after the 2002–03 timeframe, its significance merited inclusion in this report. The single animal was condemned at slaughter and was never permitted for human consumption. In conducting its follow-up investigation, the CFIA destroyed and tested 2706 animals. No additional cases appeared in the test results.

The BSE surveillance program, implemented in 1992, targets specific animal populations such as downer animals at slaughter and dead stock. In 2002, 3377 animals were tested for BSE, more than double the 1581 animals tested in 2001 and double the standard set by the OIE. Much of the analytical testing was conducted in provincial laboratories that responded to the CFIA's request to expand this program. To further strengthen Canada's BSE control efforts, the CFIA is reviewing its BSE policies and strategies.

Investment in Emergency Planning Pays Off for the CFIA

On Friday, May 16, 2003, when provincial laboratory scientists in Alberta suspected they might have a positive test result for BSE, they immediately alerted the CFIA. Their suspicions were confirmed by Sunday: the National Centre for Foreign Animal Diseases in Winnipeg had found a positive case of mad cow disease in a single cow.

"It's a sinking feeling," said Peter Brackenridge, Vice-President of Operations for the CFIA, recalling the early days of the CFIA's biggest emergency since the Agency's inception in 1997.

The Agency kicked into action. A Department of National Defence aircraft flew a sample to the World Reference Laboratory in Weymouth, England, for an absolute confirmation. A news release was drafted, a press conference was organized and, by Tuesday, Agriculture and Agri-Food Minister Lyle Vanclief was telling the world about the positive BSE finding. Meanwhile, CFIA President Richard Fadden had already put the Agency in Ottawa and across Canada to work on an investigation: CFIA staff were to locate where the infected cow came from, find out if other cows might have the disease, and keep the office of Minister Vanclief, the public, the media and Canada's trading partners informed.

"We had lots of people working 16, 17, 18 hours a day. In a four-week stretch, I had two days off, and I wasn't the only one," says Philip Amundson, Executive Director of Operations for the Western Area, where the emergency would eventually play out across western provinces and extensively involve provincial governments and industry.

In carrying out the investigation, nearly 3000 cattle had to be sampled and tested. CFIA staff, mostly based in Moose Jaw, worked around the clock in temperatures approaching 30 degrees Celsius to slaughter the animals and take samples for analysis. Amundson said the industry was very cooperative, including eight farmers whose herds were taken away and three feed lots that had over 300 cattle removed.

"Despite how they felt and what the whole process was doing to them, they were so complimentary to our staff," he says.

Back in Ottawa, CFIA staff were also working around-the-clock coordinating and overseeing the response to the crisis. The switchboard was staffed to run 24 hours a day to facilitate communication between CFIA employees and to answer questions from the public.

Scarcely one month before, the CFIA had reopened its modernized National Emergency Operations Centre in its Ottawa head office. With a state-of-the-art facility, staff now had a central place to work and deal with the myriad details and problems that emerged daily, and even hourly, in the first days and weeks.

"The centre was invaluable. It really paid for itself in the crisis," Brackenridge says. "We always talk about an integrated approach to managing issues in the Agency, and in crisis situations we always seem to come through. It was really impressive to watch. Everybody was pitching in."

Dr. Brian Evans, Executive Director of the Animal Products Directorate, says the decision to modernize the emergency centre is but an example of the CFIA's philosophy of continual improvement. "Commitment to learning and continual improvement positioned the CFIA to deal with this," says Dr. Evans. "The investments we have made in last three to four years in emergency preparedness and response have paid off."

Coincidentally, at the moment the BSE finding was made, Dr. Evans was in Paris at meetings of the Office International des Épizooties as Canada's Chief Veterinary Officer and delegate to the 164-member world animal health body. There he kept countries and the world media informed of the BSE situation before returning to Canada to help to deal with the crisis.

Dr. Evans says he isn't eager for a repeat of the BSE crisis but warns that in the current threat environment and with globalization, which is helping diseases to travel around the world, it may happen again. He says there is a positive side to the BSE emergency.

"It demonstrated to Canadians the critical role the CFIA plays as part of Canada's public health and public security team. There was an upside but it comes at a significant price. I hope it doesn't repeat itself in the near future, but we have been recognized nationally and internationally for our competency, capacity and preparedness to deal with it."

Chronic wasting disease: CWD is a progressive, fatal disease of the nervous system of deer and elk for which there is no known treatment or vaccine. The CFIA's national disease eradication program for CWD involves the cooperation of federal and provincial governments, the cervid industry, veterinary colleges and veterinarians. From an initial outbreak in 2000 until March 31, 2003, the CFIA destroyed 42 CWD-infected herds, including 40 elk herds in Saskatchewan and one elk herd and one deer herd in Alberta. Of approximately 8500 cervids destroyed from infected herds, 232 animals tested positive for CWD and 24 showed signs of the disease. Of the 651 farmed cervids destroyed in 2002–03 for CWD (348 white tail deer and 113 elk in Alberta, and 190 elk in Saskatchewan), the total number of positive confirmed was five.

The CFIA considers its CWD control program in Saskatchewan to be effective since no additional CWD cases in farmed cervids have been reported since March 2002.

Scrapie: Scrapie is another disease in the TSE family, which affects sheep and goats. The CFIA's scrapie control program requires that animals exposed to this disease are kept out of the food chain. In 2002, the scrapie program underwent a number of changes related to the goal of eradicating this disease. Examples of these changes include a voluntary flock certification program and modifications to the current disease control program to provide for disease-resistant animals.

In 2001, scrapie was diagnosed in 12 sheep flocks. The scrapie control program is achieving its intended results since only four new infected sheep flocks were identified in 2002. Follow-up investigations resulted in orders for 3331 sheep from 15 premises to be destroyed.

In 2002–03, the CFIA assisted the industry in the development of a mandatory sheep identification program that will be implemented by the CFIA in 2004. This program is similar to the Canadian Cattle Identification Program introduced in 2002. Mandatory identification adds efficiency to the CFIA's ability to trace animals associated with disease incidents or food safety recalls.

Veterinary Biologics

The CFIA is responsible for licensing veterinary biologics[3] in Canada. This licensing program forms an integral part of Canada's national animal health program by preventing the introduction and spread of certain animal diseases. To meet the requirements for licensure, veterinary biologics must be shown to be pure, potent, safe and effective when used in the target species according to the manufacturer's label recommendations. In addition, the licensing submission must also contain supporting data demonstrating that the product can be manufactured and used without adversely affecting animal health, human health, food safety or the environment.

Under the veterinary biologics program, the CFIA licensed 60 new products in 2002, compared to 73 licensed in the previous year. There are more than 743 licensed products in Canada. One product licensed this year was an equine vaccine for West Nile virus. The average time required to review a new licence submission, estimated at 159 days in 2001, is now 143 days. In 2002, the CFIA received 1976 reports of suspected adverse reactions to veterinary biologics, primarily vaccines for dogs and cats. This is a 20.4 percent increase compared with 2001 figures, and is attributed to increased public awareness of this program.

[3] *Veterinary biologics include vaccines, diagnostic kits, and immunoglobulin products for use in domestic livestock, poultry, companion animals, and fish.*

Animal Biotechnology

In March 2003, the CFIA hosted an Animal Biotechnology Focus Group meeting to define the Agency's role with respect to animal biotechnology. The Focus Group, comprising governmental regulators, academics and representatives from the biotechnology industry, made several recommendations concerning the future role of the CFIA in the regulation of animal biotechnology. The proceedings will be posted on the CFIA Web site in 2003.

Humane Transport

Canadians continue to express concern about the welfare of farm animals. Government and industry are working to improve compliance with regulatory provisions pertaining to transportation of animals. A proposed regulatory amendment to update requirements of animals in transport, such as for food, water and rest, will start the consultation phase in late 2003. Transportation of spent laying hens continues to improve, due to 1999 handling and transportation guidelines. Due to enhanced surveillance and improvements in industry practices, the percentage of dead birds arriving in shipments at federally registered establishments fell to an average of 1.4 percent in 2002 from 2.1 percent in 1998.

Non-ambulatory livestock are unable to stand without assistance. As a result, they must be dragged or carried. The CFIA conducted a two-month survey of non-ambulatory swine at 22 slaughter facilities and 13 auction markets/assembly facilities. More than 3 million hogs and sows were inspected. Of these, 4684 were found to be non-ambulatory upon arrival, and 60 percent of them were either condemned or partially condemned at slaughter. The data showed 1664 swine were non-ambulatory on farms, while 1372 became non-ambulatory during transportation. This data furthers the CFIA's work with stakeholders toward consensus on the handling and transport of these animals and a definition of "fitness for transport."

In support of its ongoing regulatory activities, and to address the challenges and risks that were outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the CFIA also fulfilled the following commitments:

Enhanced biosecurity: The CFIA increased the number of CFIA detector dog inspection teams at international airports from 9 to 15. The Agency developed biosecurity protocols for CFIA employees who visit or inspect farms and zoos, to prevent the inadvertent transmission of infectious agents between premises. The CFIA also expanded its public awareness program, started in 2001, to educate the public about restricted and prohibited agricultural and food products and the risk they pose to Canada's agricultural resources and environment.

North American disease modelling exercise: The CFIA is working on disease spread modelling with the USDA and others. This four-year project, funded by the Department of National Defence, will enhance Canada's preparedness against foreign animal diseases by modelling the spread of disease nationally and testing different mitigation strategies such as vaccination. The goal is to identify critical factors in large outbreaks and the best control measures for epidemics.

Emergency response planning: In 2002–03 the CFIA offered a wildlife Foreign Animal Disease preparedness course for federal, provincial and industry stakeholders. The course gave participants a better understanding of diseases that could affect domestic livestock. The CFIA and federal partners are also planning a foot-and-mouth disease simulation bioterrorist attack and cross-border foreign animal disease simulation events with the United States and Mexico. Other commitments include the following:

- Develop the Canadian Animal Disease Emergency Management System (CADEMS) database:

  The CFIA adapted a U.S. emergency management response system as an interim measure to respond to foreign animal disease outbreak scenarios. This data system will be available nationally in the fall of 2003. Developmental work is continuing on the integrated CADEMS.

- Continue to adapt disease control programs, as necessary, to respond effectively to emerging science:

  Disease control programs were modified as required, particularly in response to advances in diagnostics technology. For example, in 2002–03 the CFIA began validating a new blood test for tuberculosis in bovines, which is expected to improve the effectiveness of the testing.

Aquatic animal health issues: In 2002–03, the CFIA worked with Fisheries and Oceans Canada to study and develop options for the development of a National Aquatic Animal Health Program.

3.3.2 Control animal diseases that are transmissible to humans

Since animals can be carriers of diseases that affect humans, it is critical that the Agency carry out timely and effective surveillance, testing and control activities for zoonotic diseases (diseases transmissible to humans) of concern. For example, bovine tuberculosis, rabies and West Nile virus are zoonotic diseases that pose a serious threat to human health. Other pathogens, such as *E. coli* and *salmonella*, are harboured in animals and can have a detrimental effect on human health when transmitted. Serious poultry diseases such as pullorum disease (*S. pullorum*) and fowl typhoid (*Salmonella gallinarum*) are controlled through the CFIA's hatchery registration program. The program enables the registration and inspection of Canadian hatcheries, thereby limiting the effect of these diseases on the health of Canadians and Canadian poultry flocks marketed internationally and domestically.

For some diseases that occur infrequently, such as anthrax, the CFIA's response is activated by a disease report. The CFIA also carries out periodic surveys for infrequently occurring transmissible diseases and, in 2002, confirmed that the Canadian swine herd was free from swine brucellosis, pseudorabies and trichinellosis. A national survey of cattle to confirm freedom from bovine brucellosis, bluetongue and anaplasmosis was also initiated in 2002.

Bovine tuberculosis: Surveillance of bovine tuberculosis is ongoing as this disease nears eradication in Canadian cattle and farmed bison and cervids. In 2002, the CFIA identified tuberculosis in wild elk and deer near Manitoba's Riding Mountain National Park, prompting establishment of a special eradication area around the park. All cattle and bison herds in the area were tested, and three infected herds were found and eradication measures instituted. Approximately 300 cattle were destroyed and approximately $400 000 in compensation was paid. Livestock testing will continue for as long as the tuberculosis threat from diseased wildlife continues. The CFIA identified a tuberculosis-infected dairy cattle herd in Ontario, the first time the disease was found in that province in 10 years. Standard eradication measures were implemented on the infected farm and approximately 35 potentially exposed farms. No evidence was found that the infection had spread to other herds. As a result of these activities, all areas except the Riding Mountain Eradication Area are currently considered to be tuberculosis-free.

Rabies: Provincial governments are responsible for controlling rabies in wildlife. However, because this disease has the potential to be transmitted to humans or domestic livestock, the Agency conducts laboratory testing and follow-up investigations. In 2002, the CFIA tested 11 308 specimens for rabies compared with 14 654 in 2001. Of the specimens tested, 349 were positive. Of these cases, domestic livestock accounted for 7 percent, dogs and cats for 5 percent, bats for 32 percent and other wildlife for 56 percent. The 21-percent decrease in the number of positive rabies cases, from 444 in 2001, relates to lower numbers of cases of racoon rabies in Ontario and New Brunswick after those provinces instituted control programs.

In 2002–03, the CFIA conducted negotiations with each province to transfer the responsibility for the initial investigation of animal bite incidents involving humans to the appropriate provincial/territorial public health authorities. By October 2003, all provinces other than Quebec will have implemented this change. Canadians will be better served by the handling of such incidents through a single responsibility centre, and by the CFIA's delivery of programs in a more efficient and consistent fashion. Animal bite incidents involving dogs, cats or pet ferrets, numbering in the tens of thousands, are a significant public health issue, but rarely result in the transmission of rabies to humans. If the public health inspector or the owner decide that the possibility of rabies cannot be reasonably excluded, a CFIA veterinarian will be contacted immediately and the investigation will continue under the CFIA's rabies program.

West Nile virus: In 2002–03, the CFIA included West Nile virus in its list of Notifiable Diseases, which means that veterinary laboratories are required to report to the CFIA any positive cases in domestic animal species, including horses. This data is compiled and forwarded to Health Canada for inclusion in its West Nile virus data management system. The CFIA posts detailed information about its response to West Nile virus and links to Health Canada on its Web site at:

http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/disemalae.shtml

In support of its ongoing regulatory activities, and to address the challenges and risks that were outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the CFIA also fulfilled the following commitments:

- **Enhance partnerships:** Together with Agriculture and Agri-Food Canada, the CFIA worked with Canada's veterinary colleges on a funding proposal that will bring the colleges' infrastructure up to date to meet accreditation requirements and to enhance laboratory capacity and veterinary expertise. The CFIA also collaborates with Canada's veterinary colleges through the work of the Expert Committee (a sub-committee of the CAHCC) to identify strategic directions in scientific research and to develop a national curriculum that reflects current and future needs in science and veterinary regulatory medicine.

3.3.3 Meet other governments' science-based animal health and livestock feed safety requirements and contribute to the development of jointly agreed-upon operational methods and procedures

The CFIA facilitates the export of Canadian animals and animal genetics by negotiating protocols with prospective global trading partners. CFIA export certificates attest to the health of Canadian livestock that meet importing countries' requirements.

The CFIA negotiated 22 new export protocols[4] in 2002–03 and improved access to markets by revising and updating export agreements. One significant market that opened to Canadian exporters is China's in vitro bovine embryo market. The export protocol for live swine was enhanced for some European Union (EU) countries. In 2002, market access to the EU for bovine embryos was restored. The EU's introduction of requirements in October 2001 had stopped the importation of Canadian bovine animals and embryos.

In October 2002, the CFIA signed an agreement with the United States to jointly enforce rules governing the transportation of horses. This partnership strengthens the CFIA's ability to ensure horses are transported humanely and in accordance with Canadian regulations.

The CFIA's comprehensive risk assessment on the status of BSE in cattle in Canada, which was completed in December 2002, proved crucial to meeting the needs of other governments requesting information on risk factors associated with this disease, found in a single cow in Alberta in May 2003.

[4] *Market access for many bovine products was suspended in May 2003 following the finding of BSE in Canada.*

In support of its ongoing regulatory activities, and to address the challenges and risks that were outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the CFIA also fulfilled the following commitments:

Promoted Industry Understanding of International Standards

In 2002–03, the CFIA, through the Canadian Animal Health Consultative Committee, continued to relay information on OIE developments and advise animal industry associations of changes to international standards for animal health that may affect trade. Reports of annual meetings are posted on the CFIA Web site.

Increased Surveillance Activities

As a member of international animal health and trade organizations, Canada complies with internationally accepted surveillance standards. For example, in 2002, Canada's testing for BSE exceeded the current international standard set by the OIE.

Contributed to the Development of International Standards

The CFIA's chief veterinarian is an official delegate to the OIE. This representation, along with the work of the CFIA's centre of expertise and reference laboratory and the CFIA's participation in the development of OIE Code chapters, ensures Canada is represented internationally and can influence development of world standards. In 2002–03, the CFIA collaborated in the development of the OIE Handbook on Import Risk Analysis: Animals and Animal Products. These activities represent the Agency's commitment to the development of a science-based international regulatory framework.

With respect to biotechnology and feeds, CFIA and Health Canada representatives participated in 2003 in the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) 7th Session of the Task Force for the Safety of Novel Foods and Feeds. Canada agreed to lead a project, involving the task force and a biotechnology group, to identify elements of molecular characterization.

3.3.4 Monitor compliance of livestock feeds with federal acts, regulations and standards

The CFIA verifies that livestock feeds, including rendered products manufactured and sold in Canada or imported to Canada, are safe, effective and labelled appropriately. Safe livestock feed is a pre-requisite for the production of safe meat, milk, eggs and fish. Effective feeds contribute to the production and maintenance of healthy livestock.

The *Feeds Act* and *Regulations* require approval of new ingredients and specify registration requirements for feeds. Last year, the CFIA completed reviews of 726 applications from industry for feed registration or ingredient approval. Of these, 685 (94.4 percent) met regulatory requirements and were approved. This rate is consistent with previous years.

The CFIA regulates rendering plants and issues their operating permits. Rendering plants process approximately 1.8 million tonnes of inedible animal materials and produce a number of products, including high-quality protein meal used to manufacture livestock feed and pet food. Production of protein meal through rendering must comply with regulatory standards designed to prevent the spread of animal diseases such as BSE. Last year, Canada's 28 rendering facilities were found to be in compliance with the ruminant-to-ruminant feed ban regulations.

In support of its ongoing regulatory activities, and to address the challenges and risks that were outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the CFIA also fulfilled the following commitments:

Medicated Feeds Registration Program

In 2002–03, funding to regulate medicated animal feeds was approved under the Agricultural Policy Framework. The program will be implemented through proposed regulations to establish a minimum set of process control measures, including licence requirements for operators of medicated feed manufacturing establishments in Canada.

Improved Response Time for Permits and Certificates

The CFIA continues to meet its voluntary service standard to complete new feed ingredient registrations within 90 days. The time required by the CFIA to complete registrations increased from 48 days in 2001–02 to 64 days in 2002–03 because of increased demands to assess risks of potential feed contamination.

Improved Traceability

Last year, the CFIA conducted a traceability exercise for feed inspectors and program officer staff under the National Training Initiative. The exercise focused on the ability of industry to trace rendered products at all steps from source to the animal and on ensuring all CFIA staff are aware of the labels and records required in rendering establishments, at feed manufacturers and on farms.

Global Monitoring of Risks Associated with Rendering and Waste Products

In 2002–03, CFIA scientists kept abreast of emerging science on diseases (e.g., BSE) and chemical contamination that could affect Canada's rendering policies through participation in international organizations such as the OIE and CODEX.

International Standards Development

In 2002–03, the CFIA and Health Canada participated in a CODEX task force to develop a code of practice for animal feed manufacturing for commercial and on-farm manufacturers of livestock feed and feed ingredients.

Novel Feeds

The *Feeds Act* and *Regulations* also provide for the regulation of novel feeds. The regulations were amended in 1997 to include novel feeds from plant sources, and the regulatory requirements for applicants wishing to market these feeds were outlined in the regulatory directive, *Guidelines for the Safety Assessment of Livestock Feed from Plants with Novel Traits*. In 2002, the guidelines were reviewed and updated in consultation with representatives from the feed and agricultural industries, academia, government and consumer groups. In 2003, the CFIA will finalize new guidelines for novel feeds.

3.4 PLANT PROTECTION

Strategic Outcome: Protection of the plant resource base and regulation of inputs

The CFIA's Contribution to Canadians

Canada's plant resource base is critical to the well-being of all Canadians. The two major economic activities that rely upon this base – the forestry industry and the agriculture and agri-food industry – are among Canada's top five industries. Millions of Canadians depend upon these industries for their livelihoods.

The CFIA plays an important role in protecting Canada's plant resource base. Through its surveillance and inspection activities at Canada's international border points, the CFIA guards against the entry and spread of pests and diseases from foreign countries. Within Canada, the Agency works to control or eradicate pests and diseases. The Agency assesses the environmental safety of plants and fertilizers with novel traits prior to authorizing them for introduction into the environment. It also conducts product assessments and inspections to verify compliance with safety and other product standards for seeds and fertilizer.

The export of Canadian plants and plant products is highly dependent on the safety and quality of Canadian plant resources.

Key Partners

The CFIA works with others to achieve the protection of the plant resource base. Its key partners include:

Other federal departments and agencies: The CFIA works with other federal departments and agencies to enhance the knowledge required for policy and standard setting, regulation and program development, regulatory market access agreements, scientific risk assessments, surveillance and intelligence gathering, inspection and scientific risk mitigation.

Provincial governments: At the provincial level, the CFIA works particularly closely with the ministries of agriculture, environment, and forestry. Activities undertaken with these partners mirror those undertaken with federal departments and agencies.

Non-government stakeholders: The CFIA consults with a range of stakeholders, including industry and others, regarding our regulatory policies, programs and activities. We seek cooperation in research, and expert advice on inspection and certification systems. These partners include commodity associations, scientific institutes, brokers, importer and exporter associations, environmental organizations, scientists and specialists in universities and research organizations, and others.

3.4 PLANT PROTECTION

Strategic Outcome: Protection of the plant resource base and regulation of inputs

The CFIA's Contribution to Canadians

Canada's plant resource base is critical to the well-being of all Canadians. The two major economic activities that rely upon this base—the forestry industry and the agriculture and agri-food industry—are among Canada's top five industries. Millions of Canadians depend upon these industries for their livelihoods.

The CFIA plays an important role in protecting Canada's plant resource base. Through its surveillance and inspection activities at Canada's international border points, the CFIA guards against the entry and spread of pests and diseases from foreign countries. Within Canada, the Agency works to control or eradicate pests and diseases. The Agency assesses the environmental safety of plants and fertilizers with novel traits prior to authorizing them for introduction into the environment. It also conducts product assessments and inspections to verify compliance with safety and other product standards for seeds and fertilizer.

The export of Canadian plants and plant products is highly dependent on the safety and quality of Canadian plant resources.

Key Partners

The CFIA works with others to achieve the protection of the plant resource base. Its key partners include:

Other federal departments and agencies: The CFIA works with other federal departments and agencies to enhance the knowledge required for policy and standard setting, regulation and program development, regulatory market access agreements, scientific risk assessments, surveillance and intelligence gathering, inspection and scientific risk mitigation.

Provincial governments: At the provincial level, the CFIA works particularly closely with the ministries of agriculture, environment, and forestry. Activities undertaken with these partners mirror those undertaken with federal departments and agencies.

Non-government stakeholders: The CFIA consults with a range of stakeholders, including industry and others, regarding our regulatory policies, programs and activities. We seek cooperation in research, and expert advice on inspection and certification systems. These partners include commodity associations, scientific institutes, brokers, importer and exporter associations, environmental organizations, scientists and specialists in universities and research organizations, and others.

Trading partners and international organizations: The CFIA works with a number of Canada's trading partners, as well as with international organizations, in an effort to maximize the effectiveness of Canada's legislation and regulations within the international system. The CFIA also promotes Canadian positions in the international arena. Key partners include the USDA's? Animal and Plant Health Inspection Service, the Food and Agriculture Organization, the International Plant Protection Convention and its regional body, the North American Plant Protection Organization, the OECD, the International Seed Testing Association, the International Union for the Protection of New Varieties of Plants, the Asia Pacific Economic Cooperation, and the WTO and NAFTA committees on the application of sanitary and phytosanitary measures.

Description of the Programs

The CFIA protects Canada's plant resource base by carrying out three distinct yet related programs: plant protection, seed and fertilizer. During 2002–03, the **Plant Protection Program** was delivered by 585 staff at a cost of approximately $74.5 million, representing 13.2 percent of total Agency spending. The **Seed Program** was delivered by 114 staff at a cost of approximately $11.8 million, representing 2.1 percent of total Agency spending. The **Fertilizer Program** was delivered by 19 staff at a cost of approximately $2.8 million, representing 0.5 percent of Agency spending.

Plant Protection Programs:

- Plant Protection
- Seed
- Fertilizer

The activities of the three programs delivered under the Plant Protection business line were based on the strategic outcomes listed in the Agency's 2002–03 RPP:

- Control the entry and domestic spread of regulated plant diseases and pests.
- Meet other governments' requirements and contribute to the development of jointly agreed-upon work plans and certification methods and procedures.
- Maintain effective plant input programs consistent with emerging international trends and new technologies, with high standards for safety, product and process.

Enforcement activities: In 2002–03, the CFIA conducted 91 investigations under the *Plant Protection Act,* the *Seeds Act* and the *Fertilizers Act,* leading to 161 charges against companies or individuals. These charges resulted in six prosecutions, nine convictions and a total of $41,000 in fines assessed by the courts. Convictions pertained to violations such as selling seed not registered in Canada and non-compliance with quarantine zones.

3.4.1 Control the entry and domestic spread of regulated plant diseases and pests

The CFIA's efforts to control the entry of regulated diseases and pests include activities such as the issuance of import permits and inspection of imported commodities. The issuance of import permits sets out the import conditions that allow the CFIA to target the level of pest risk associated with imported commodities prior to commodities being presented for entry into Canada. Inspection of imported commodities identifies non-compliance to prevent contaminated shipments from introducing new pests or diseases into Canada.

Import Permits

In 2002–03, the CFIA issued 6 123 import permits for plants and plant products, and carried out 27 759 import inspections to confirm compliance with federal acts and regulations. CFIA inspectors carried out 2 674 inspections of import shipments, which resulted in the disposal of 2 166 non-compliant shipments and the ordering of 508 supervised treatments such as fumigation.

Surveillance and Eradication

CFIA staff conduct domestic surveys to detect exotic pest introductions, to define the infestation boundaries of regulated pests in certain parts of Canada and to conduct eradication programs. Survey information is also used to validate Canada's import requirements and to allow the CFIA to certify exports.

Last year, surveys were conducted across Canada for insects, fungi, viruses and nematodes. The largest efforts focused on plum pox virus, the brown spruce longhorn beetle, the emerald ash borer, potato wart, potato mop top virus and swede midge.

Plum pox virus (PPV) is a serious disease of peach, nectarine, plum and apricot trees. It affects fruit quality, size and quantity, often reducing the yield significantly, rendering the fruit unmarketable and requiring that the infected trees be removed. After PPV was confirmed to be present near Niagara-on-the-Lake in Ontario in June 2000, and later confirmed in one case in Nova Scotia, the CFIA led an eradication program that included the removal of diseased trees and the establishment of quarantine zones. The aim of this three-year program, which began in 2001, was to contain and eradicate the disease while maintaining the stone fruit industry.

In support of these efforts, extensive survey work was carried out by the Agency in 2002–03. Samples were collected and tested in fruit growing areas of Nova Scotia, Quebec, Ontario and British Columbia. No PPV was detected outside the established quarantine areas, indicating the CFIA's efforts to control the spread of the disease continue to be effective.

In spring 2000, the Canadian forest service identified **brown spruce longhorn beetle** to be the causal agent of black, red, white and Norway spruce mortality in Point Pleasant Park in Halifax. This was the first known occurrence of this invasive forest pest in North America. In response to this threat, the CFIA led an extensive survey and eradication program beginning in 2000.

The CFIA continued its program to eradicate the brown spruce longhorn beetle in 2002–03. This is the third year that the Agency has been addressing this pest problem, and progress is evident. The reduction in the number of infested trees found within the quarantine area, and the fact that there have been only four isolated finds beyond the quarantine area, indicate that progress is being made toward the goal of the eradication of this invasive, introduced forest pest.

In July 2002, the **emerald ash borer** was found in Windsor, Ontario. The borer was first introduced into the United States and has killed millions of ash trees in southeastern Michigan. If allowed to spread, this pest could devastate trees in both the United States and Canada. Since the pest's discovery discovery in Windsor, the CFIA has worked with federal, provincial and municipal departments and agencies in a "Slow the Spread" program, with surveys to establish quarantine zones and to remove infested trees. Removed trees were chipped or burned. The program complements a similar program in the United States.

Potato wart, a soil-borne fungal disease, was originally confirmed in a potato field in Prince Edward Island in October 2000, causing the United States to impose an import ban on all P.E.I. potatoes. This ban was subsequently lifted following extensive survey work and the implementation of quarantine measures by the CFIA. A three-year agreement was reached in 2001 to permit the continued shipment of P.E.I. potatoes to the United States and to other provinces under specified conditions.

In 2002–03, potato wart was confirmed on two additional P.E.I. farms. Nevertheless, a revision of the three-year management plan by the CFIA and USDA's Animal and Plant Health Inspection Service provided P.E.I. potato growers with improved market flexibility.

In July, 2002, the USDA informed the CFIA that **potato mop top virus** (PMTV) had been found in potatoes from Maine. This coincided with the CFIA finding evidence of PMTV in potatoes imported from the US. Surveys conducted in both Canada and the US revealed that PMTV is present in both countries. As a result of the surveys, Canada and the US have agreed to a joint policy for managing the risk of PMTV and other similar potato viruses known to occur in both countries. PMTV will no longer be considered a quarantine pest and will be regulated through seed certification programs.

Swede midge is an insect pest first identified in York County, Ontario, in 2000. Farmers in Ontario first started to see heavy losses (in the 85-percent range) in broccoli in 1996, but the cause was mistakenly attributed to nutrient deficiencies. Surveys conducted in 2002 and continuing in 2003 have identified swede midge in eight counties in Ontario. This pest can cause serious economic damage to cole crops such as broccoli, cauliflower and cabbage. In 2002, the CFIA put phytosanitary measures in place to restrict domestic movement and importation of plants that could be affected by swede midge. The CFIA also negotiated with the United States to agree that trade in produce could continue because produce itself is not a pathway for spreading swede midge. In 2003, the CFIA implemented a certification program for greenhouses that produce seedlings for transplanting. This program outlines the requirements for export and domestic movement of host plants of swede midge from regulated areas.

In support of its ongoing regulatory activities, and to address the challenges and risks that were outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the CFIA also fulfilled the following commitments:

- Provided technical support for Environment Canada's development of an integrated action plan to enhance the federal government's efforts against invasive species.
- Continued to develop a smuggling interdiction program in cooperation with other agencies involved in border protection (e.g., Canada Customs and Revenue Agency and the United States).
- Utilized risk pathway analysis as a basis for program redesign. Examples include:
  - conducted risk analyses to provide additional certification options for hay moving from **cereal leaf beetle** (CLB) to CLB-free areas, in support of the Hay West campaign (see sidebar);
  - conducted risk analyses to provide additional certification options for potatoes, in support of a joint Canada-U.S. effort to harmonize potato certification for a number of potato pests causing internal tuber necrosis;
  - conducted risk pathway analysis and successfully demonstrated to the United States that fresh Brassica produce posed a negligible pest risk and that trade could continue from regulated areas.
- Assisted industry in the implementation of quality management systems for self-regulation, such as a kiln-dried, heat-treated Coniferous Lumber Export Certification Program for EU-bound lumber, the Karnal Bunt-Dwarf Bunt Certification Program for grains, and the Swede Midge Certification Program for crucifers.
- Undertook research projects to contribute to detection and identification of pests using new technologies such as molecular biology and pest survey methodology. For example, research was conducted on plum pox virus transmission, strain characterization and detection techniques to allow for more rapid and accurate detection.

Hay West

During the summer and fall of 2002, a severe drought caused a shortage of hay in Canada's Prairie provinces. As a result, some areas began importing hay from other provinces. In an effort to help, farmers in eastern Canada donated hay in a campaign known as "Hay West" to the drought-stricken Prairie farmers. Established regulatory procedures required that the donated hay be fumigated to prevent the spread of a pest known as cereal leaf beetle (CLB). To assist farmers in this voluntary effort, the Government of Canada paid for the costs of fumigation. The CFIA also responded by developing other certification options for hay moving from CLB-infested to non-infested areas.

For instance, hay of legume species (including alfalfa), which are not hosts for CLB, are now exempt from plant protection requirements. Hay and straw of grass species, which are hosts of CLB, are still subject to regulatory requirements. The CFIA also conducted risk analyses to permit the use of treatment options other than fumigation—demonstrating how the Agency works with regulated parties to best manage pest risks.

3.4.2 Meet other governments' requirements, and contribute to the development of jointly agreed-upon work plans and certification methods and procedures

Meeting other governments' science-based plant protection requirements

The CFIA certifies that Canada's seeds, plant and forestry products meet other countries' import requirements, including being free of quarantine pests that may be of concern to them. This assurance facilitates international trade and helps maintain the excellent international reputation of Canadian plants and plant products. An indicator of the CFIA's performance in this area is the ability of CFIA-certified products to meet the requirements of importing countries.

Phytosanitary certificates, which indicate that the import requirements of a foreign country have been met, facilitate the entry of plants and plant products into foreign countries. In 2002–03, the CFIA issued 62 515 phytosanitary certificates, compared with 67 742 in 2001–02, and 54 389 in 2000–01. The CFIA was notified 64 times that Canadian products did not meet requirements of an importing country. For example, Japan rejected non-compliant Canadian hay, and some Canadian exports failed to meet new EU requirements on wood packaging material. This low incidence of non-compliance with foreign country requirements is consistent with previous years and indicates that the CFIA continues to deliver a high standard of phytosanitary certification.

Contributing to the development of jointly agreed-upon operational methods and procedures

In 2002–03, the CFIA continued to participate in a number of international committees and remained involved in influencing international standard-setting and bilateral and multilateral agreements on operational methods and procedures. For example, the CFIA continues to be a strong partner of the North American Plant Protection Organization (NAPPO), chairing a number of panels to set plant health standards. The Agency also continues to represent North America (Canada, the United States and Mexico) in international plant health standard-setting committees established by the International Plant Protection Convention (IPPC). In 2002, the IPPC, which has a membership of 118 countries, adopted four new international standards and amended one. Notable among these standards are the IPPC *Use of Integrated Measures in a Systems Approach for Pest Risk Management, Regulated Non-Quarantine Pests: Concept and Application and Pest Reporting*.

In support of its ongoing regulatory activities, and to address the challenges and risks that were outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the CFIA also fulfilled the following commitments:

- Promoted domestic industry's understanding of the IPPC standards.
- Established technical agreements and work plans with major trading partners in an effort to address technical barriers to trade. For example, last year the CFIA
  - gained U.S. acceptance of seed analysis certificates and CFIA labels in place of phytosanitary certificates for seeds exported to the United States;
  - negotiated a revised management plan for potato wart that allowed the continued movement of P.E.I. potatoes into the United States;
  - implemented a certification program for swede midge that minimized the negative impact on trade with the United States.

3.4.3 Maintain effective plant input programs consistent with emerging international trends and new technologies, with high standards for safety, product and process

The CFIA and the seed industry are responsible for seed quality management systems in Canada. Under the *Seeds Act*, the CFIA regulates seed, and registers seed varieties and seed establishments. The CFIA operates two seed laboratories that provide scientific advice and test for seed germination, viability, mechanical and varietal purity, and seed-borne diseases.

CFIA staff inspects imported seed and conduct marketplace surveillance to determine if seed sold in Canada meets established standards. As well, the CFIA also certifies that seed exports meet importing countries' standards.

Seed conditioning; sampling; testing for purity, germination and disease; and grading and labelling are performed by the industry under the supervision of the CFIA and the Canadian Seed Institute (CSI). The Agency and CSI oversee a seed laboratory accreditation program that includes 46 private labs and about 100 analysts who provide industry seed-testing services.

Testing: In 2002–03, CFIA seed laboratories conducted 11 499 tests on 10 867 samples, primarily for mechanical and varietal purity, germination and disease. This analytical service is integral to the Agency's seed inspection and enforcement program and supports seed exports through issuing international seed lot certificates.

Registrations: The CFIA's Variety Registration Office (VRO) registers varieties of most agricultural crops in Canada. Variety registration is critical to the function of the seed certification system. The VRO maintains a Web site that provides the seed industry and the agri-food sector with up-to-date information on the registration status of plant varieties. During the past year, the VRO registered 196 varieties of agricultural crops, including registration of the first hybrid alfalfa in Canada.

Inspections: CFIA inspectors conducted marketplace surveillance and targeted establishments with poor compliance records and those that had been the subject of complaints. In 2002, results indicated that 92 percent of pedigreed seed, 86 percent of non-pedigreed seed and 94 percent of imported seed met standards. These compliance rates are consistent with those of previous years.

Certifications: CFIA staff inspects seed crops for the Canadian Seed Growers Association (CSGA). Inspection reports are submitted to the CSGA, which in turn issues crop certificates indicating compliance with varietal purity standards and pedigreed seed crop inspection procedures. Last year, more than 1 300 varieties of pedigreed seed were grown by about 3 800 pedigreed seed growers. Agency inspectors and CFIA-accredited private crop inspectors conducted inspections on about 500 000 hectares, and 98 percent met CSGA standards, thus confirming the high quality of Canadian pedigreed seed.

Regulating the Environmental Safety of Plants with Novel Traits

The CFIA regulates the environmental safety of plants with novel traits (PNTs). PNTs are produced by conventional breeding, or through mutagenesis or techniques of biotechnology. Safety assessments are required for all PNTs imported into Canada or released into the environment.

PNTs must undergo environmental evaluations prior to testing in confined research field trials and unconfined environmental release. They must also undergo evaluation prior to being imported into Canada. The CFIA oversees these environmental evaluations. Field trials are conducted under conditions calculated to mitigate plants' potential environmental impact and minimize gene flow.

Occasionally, developers of PNTs may not fully comply with the terms and conditions of a field trial. When this occurs, the Agency works with the developer to bring the trial into compliance. All problems identified during the 2002–03 fiscal year were corrected and did not pose any environmental or safety concerns (see below). All 2002–03 field trials were planned to be inspected at least once during the growing season and again at the end of the trial. Compared to the previous year, more field trials received additional post-harvest inspections.

Field Trials for Plants with Novel Traits

	2001 Fall Seeded Trials[1]	2002 Post-Harvest Trials[2]	2002 Current-Year Trials[3]
Number of Trials Conducted	6	849	243
Number of Trials Inspected	6	427	229
Percentage of Trials Inspected	100%	50%	94%
Number of Trials with Compliance Problems	0	19	20
Percentage of Trials with Compliance Problems	0%	4.5%	9%

[1] *Fall seeded trials were planted in the fall of 2001 and inspected in the summer of 2002*

[2] *Post-harvest inspections determine whether developers comply with conditions that apply after the field trial has been t erminated; 849 trials were under post-harvest land use restriction in 2002.*

[3] *Current-year trials were planted in the spring of 2002 and inspected that summer.*

The CFIA also conducts environmental safety assessments of PNTs submitted for environmental release. PNTs must be approved before they can be grown and commercialized in Canada. During 2002–03, two new submissions were received and four existing submissions were approved. PNTs approved for release totalled 39. Additional information about these PNTs is available on the CFIA's Web site at:

http://www.inspection.gc.ca/english/plaveg/pbo/pntvcne.shtml

Protecting the Work of Plant Breeders

The CFIA protects the work of plant breeders under the authority of the *Plant Breeders' Rights Act*. After developing a new variety, a plant breeder applies to the CFIA for the right to control the multiplication and sale of the reproductive material of the new variety. To be granted that right, the applicant must demonstrate to the CFIA that the variety under consideration is new, distinct, uniform and stable (see table below). Examination requirements must be met before final rights are granted. This process can take several years to complete depending on the plant species.

Applications from Plant Breeders for Rights Protection

	Applications for Rights Protection	Approved	Renewals[1]	Agency Revenues for Services
Calendar 2001	450	202	566	$598,400
Calendar 2002	474	228	708	$714,200

[1] *Varieties previously approved for grant of rights and renewed during the calendar year.*

In support of its ongoing regulatory activities, and to address the challenges and risks that were outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the CFIA also fulfilled the following commitments:

- Strengthened Canada's seed certification system through enhancements made to the seed inspector training and certification program for seed sampling, thereby ensuring continued recognition for Canadian pedigreed seed in international markets.
- Released a five-year summary report (1996–2001) on seed purity and germination testing for seed sellers and buyers.
- Initiated an Authorized Exporter program pilot project, developed in cooperation with the CSI, thereby enhancing the international reputation of Canada's major seed exporters.
- Reached agreement with the Canadian seed industry on a new cooperative approach to assessment of industry needs, laying the groundwork for regulatory reform.
- Initiated research projects to assist in the development of regulatory policy. Examples of these projects include research on gene flow from PNTs to wild relatives, effects of PNTs on non-target insects, insect-resistance management, herbicide tolerance management and pollen flow modelling.
- Worked with other federal departments to address the implications of Canada's potential ratification of the Cartagena Protocol on Biosafety.
- Worked within the NAPPO panel to develop elements of its standard on the importation and release of transgenic plants in NAPPO countries.

Regulating Canada's Fertilizer Industry

Canada's fertilizer and supplement industry each year generates products worth more than $5.5 billion. Products sold in or imported into Canada are regulated by the Agency under the *Fertilizers Act*. The CFIA monitors these products to determine their compliance with standards. Monitoring confirms product efficacy, health and environmental safety, and label accuracy. Regulated fertilizer and supplement products include bulk blended fertilizer, composts and processed sewage, and synthetic chemical products.

Last year, the CFIA reviewed analyses for fertilizer products containing nitrogen, phosphorus and potassium under the Canadian Fertilizer Quality Assurance Program (CFQAP). This voluntary industry-government program requires fertilizer blenders to take samples for laboratory analysis and submit results to the CFIA. The Agency compiles results and publishes blend plant ratings annually. In 2002–03, the compliance rate dropped slightly from previous years to 79 percent; however, it remained consistent with the five-year average of 82 percent. The fertilizer industry continues to strive to improve this overall compliance rate. The CFIA provides information at industry's request to assist in improving quality control practices. The CFQAP enables the Agency to direct resources to quality control audits, review of health and safety issues, and investigation of complaints.

Canadian Fertilizer Quality Assurance Program (CFQAP) Results

	1998	1999	2000	2001	2002
Number of Samples	3483	3273	2887	2804	2527*
Industry Compliance	83%	84%	85%	80%	79%

** The drop in samples is partly attributable to the variable number of voluntary participants in the CFQAP.*

In addition to samples monitored under the CFQAP, the CFIA monitored the production of bulk blend fertilizers, produced at approximately 1220 establishments across Canada. In these establishments, CFIA inspectors took 887 samples to verify fertilizer guarantees for nitrogen, phosphorus and potassium. The compliance rate was 83 percent, representing a slight increase in compliance from last year's rate of 80 percent. When analysis of a sample indicates that a product does not meet the standards, the inspector follows up with the establishment that produced the blend. This follow-up may be in the form of an on-site visit or correspondence with the establishment manager. The inspector often works with the establishment manager to determine why the product was non-compliant.

CFIA inspectors also took 189 samples of legume inoculants (i.e., nitrogen-fixing bacteria) and pre-inoculated seed products to determine if they meet minimum concentration requirements. The compliance rates were 97.4 percent for inoculants and 86.1 percent for seed products. Sampling was targeted at new products and products with a high risk of not meeting quality standards. If an inoculant product is non-compliant, the manufacturer and retailer are informed and the product may be detained or sent for disposal.

The CFIA conducts label guarantee verification of combined fertilizer and pesticide products. Inspectors took 38 samples and seven (18.4 percent) were found to be non-compliant. Such products are generally detained and, unless brought into compliance, are sent for disposal. Although the sample size was small, the high level of non-compliance indicates that this is an area that requires continued Agency focus. Sampling and testing will increase next year.

CFIA inspectors sampled 78 micronutrient fertilizers in 2002–03 to determine if the products met label guarantees. In total, 23 percent of these products had concentrations lower than stated, indicating a quality control problem for the industry. Future inspections will focus on new products and those with a history of non-compliance.

Testing for microbial contaminants: The CFIA tests products such as processed sewage sludge and compost for microbial contaminants such as Salmonella and faecal coliform. This is due to the potential carry-over of micro-organisms from waste materials including sewage, manure and/or food wastes.

From April 1, 2002, to March 31, 2003, CFIA inspectors took 40 samples for Salmonella testing and 13 samples for faecal coliform testing. Non-compliant products are usually detained and, unless they are brought into compliance by re-processing, they are disposed of by an appropriate method. Imported products found to be non-compliant are returned to the manufacturer. The following table summarizes the results of the CFIA's pathogen-testing program.

Level of sampling and industry compliance for pathogen testing

	2000	2001	2002
Number of samples	44	55	53
Industry Compliance	77%	82%	91%

The CFIA is satisfied with the year-over-year improvement in industry compliance demonstrated in this area.

In support of its ongoing regulatory activities, and to address the challenges and risks that were outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the CFIA also fulfilled the following commitments:

- Initiated a laboratory research project for development of regulatory policy for genetically modified micro-organisms (GMMOs) that could be used as supplements. Contracted researchers are studying composting as a method of disposal of GMMOs.
- Initiated a study to review sampling methodology for pathogen testing of compost, which will be used to enhance regulatory policy.

3.5 HORIZONTAL STRATEGIES

3.5.1 Scientific and regulatory integrity

As Canada's largest science-based regulatory agency, the CFIA relies on sound science as the basis of its program design and regulatory decision making. A strong, coherent link between the CFIA's internal, mandate-driven science and the Government of Canada's overall science agenda enhances science innovation and excellence both within the Agency and across government.

To maintain and strengthen this link, the CFIA works with the 21 science-based departments and agencies (SBDAs) within the federal science and technology community. As part of the SBDA community, the Agency is participating in developing a common vision and implementation plan to address science and innovation within the federal government.

In support of these government-wide initiatives and the objectives outlined in the CFIA's 2002–03 RPP, the Agency undertook the following initiatives:

- Developed strategies to implement the Government of Canada's Framework for Science and Technology Advice by incorporating its principles and guidelines into the CFIA's policy-making framework.
- Contributed to the preparation of a federal *Guide for Science and Policy Managers*.
- Participated in an interdepartmental working group, to respond to recommendations contained in two reports issued by the Council of Science and Technology Advisors: *Building Excellence in Science and Technology* and *Science and Technology Excellence in the Public Service*.
- Partnered with other federal departments in implementing Canada's Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Research and Technology Initiative (CRTI). The CRTI's objective is to improve Canada's ability to respond to chemical, biological, radiological and nuclear incidents. The CRTI also creates clusters of federal labs as elements of a federal laboratory response network that will build science and technology capacity to address the highest-risk terrorist attack scenarios. In 2002–03, the CFIA co-chaired the biological cluster with Health Canada.

3.5.2 Biotechnology

Responding to ongoing advances in biotechnology continues to be a challenge that applies to all three of the CFIA's business lines—food safety, animal health and plant protection. To meet this challenge, an annual investment of $10 million in the Agency's regulatory system for biotechnology-derived products has been used to better integrate the Agency's approach to biotechnology. It is focused on four key areas:

Maintaining effective and strict regulatory oversight of current biotechnology products

The CFIA works in partnership with other government departments in support of the **Canadian Regulatory System for Biotechnology** (CRSB). In 2000, Treasury Board Ministers approved a CRSB submission to invest in the biotechnology regulatory system. This investment will ensure that Canadians have an efficient, credible and well-respected regulatory system that safeguards the health of Canadians and the environment and permits safe and effective products.

In May 2001, the CFIA developed a Results-based Management and Accountability Framework for the CRSB. In the fall of 2002, the CFIA a horizontal formative evaluation of the CRSB on behalf of the six participating departments. A summative evaluation is targeted for 2004-2005 to examine whether the expected results are being achieved.

As the main regulatory body responsible for assessing the safety of agricultural products derived from biotechnology, including plants with novel traits, livestock feeds, biofertilizers and veterinary biologics, its is the CFIA's responsibility to keep pace with technology as it develops and evolves. The Agency continues to increase its capacity for monitoring, inspection, surveillance and enforcement. For example, in 2002–03 the CFIA conducted updated training of field staff for inspections of confined field trials. The Agency also engages in scientific research to address emerging issues and support timely policy development. For example, studies were initiated last year to investigate pollen flow in canola and to develop computer modelling of pollen flow.

Modernizing Canada's biotechnology regulatory framework to keep pace with changes in science and regulation

To keep pace with advances in these areas, last year the Agency published updated regulatory directives and guidelines concerning plants with novel traits and livestock feeds derived from plants with novel traits. These documents included:

- *Assessment Criteria for Determining Environmental Safety of Plants with Novel Traits;*
- *Draft Guidelines for the Safety Assessment of Novel Feeds from Plant Sources;* and
- *Interim Amendment to Directive 2000-07 for Confined Research Field Trials of PNTs for Plant Molecular Farming.*

Further advances in transgenics may soon produce markets for animals with novel traits. The CFIA, in partnership with Health Canada and Environment Canada, must continue to develop the regulatory framework for animals with novel traits so that animal health, food safety and the environment are not at risk. In March 2003, the CFIA held an Animal Biotechnology Focus Group meeting to begin developing regulations for biotechnology-derived animals.

Finally, the CFIA continued to implement recommendations made by the Royal Society of Canada concerning the regulation of food biotechnology in Canada. Key milestones achieved by the Agency in 2002–03 are detailed in the Government of Canada's fourth progress report available on the CFIA's Web site.

Influencing the evolution of the international regulatory framework for biotechnology

Last year, the CFIA continued to lead, with Health Canada, Canada's participation in the CODEX Committee on Food Labelling and the Ad Hoc Task Force on Foods Derived from Biotechnology. The result, in March 2003, was the completion of three CODEX guidelines regarding food safety assessments. These guidelines set out detailed procedures for determining the safety of genetically modified foods.

The CFIA continued to work with other Government of Canada organizations, as well as international bodies, to prepare for the implementation of requirements pursuant to the Cartagena Protocol on Biosafety. In 2002–03, the CFIA participated in consultations led by the Government of Canada that sought stakeholder input on how to proceed regarding Canada's further participation in developing the biosafety protocol. The CFIA also published its proposed regulation to implement the Cartagena Protocol on Biosafety, should Canada choose to ratify the agreement, pursuant to the *Canada Agricultural Products Act*. These regulations would specifically cover agricultural products, including plants, plant products, fertilizers, feeds and veterinary biologics. A consultation document on the CFIA-proposed regulations is available on the CFIA Web site.

Continuing to provide information to the public and engaging Canadians in dialogue about biotechnology regulation

To further this objective, last year the CFIA issued several consumer fact sheets concerning biotechnology regulation and made regulatory decision documents available to consumers in plain language. Examples of fact sheets issued last year include:

- Building Biotechnology Capacity at the CFIA;
- How the CFIA Seeks Public Input;
- Detection and Testing Methodologies for Biotechnology-Derived Agri-Food Products; and
- Cartagena Protocol on Biosafety—Article 18.

The Agency also worked with Health Canada in developing a pilot project to post "Notice of Submission" documents for new biotechnology-derived agricultural products on the CFIA Web site. Finally, the Agency continued to work with the Canadian General Standards Board to advance the development of a Canadian standard for the voluntary labelling of foods derived through biotechnology.

For further information on biotechnology in the CFIA, please visit our Web site at:

http: www.inspection.gc.ca/english/toc/bioteche.shtml

3.5.3 Border management

Safeguarding Canada's food supply and the animal and plant resource base requires effective controls at border points. Recent global events and the subsequent focus on North American security have stressed the need to enhance border management strategies.

In 2002–03, the CFIA worked with its federal and provincial partners and the U.S. government to maintain public security, ease border traffic flows and coordinate emergency procedures for possible food security situations. The Agency's border management strategy focused on enhancing food security measures, foreign animal disease and plant pest control, and emergency preparedness to protect Canadians in a way that did not unnecessarily disrupt legitimate trade.

Last year, the CFIA and its border partners supported the creation of pre-staging areas for export shipments and expedited lanes for live animals and perishable commodities. The Agency implemented import controls that identified and targeted shipments of high-risk commodities. The CFIA also prepared to initiate tracebacks and recalls of products if a food security concern was identified.

As part of the Government of Canada's public security and anti-terrorism initiatives, in 2002–03, the Agency was provided with additional funding to increase biosecurity measures at border entry points, to enhance food safety surveillance systems and to increase science and laboratory capacities. As a result, the Agency assigned additional inspectors to airports, seaports and land borders, and used inspection tools such as x-ray machines at border entry points, including postal, courier and cargo inspection sites. Detector dog and handler teams were increased to inspect for restricted and prohibited plant and animal products. The CFIA also worked with the Canada Customs and Revenue Agency to increase inspections of imported container cargo and surveillance of passengers and baggage arriving on international flights.

3.5.4 Emergency response management

Under the *Emergency Preparedness Act*, the CFIA is mandated to prepare for and respond to emergencies involving food safety, animal health and plant protection. Effective emergency response management has always been a priority for the Agency. New challenges include increased threat awareness, greater consumer expectations, the need for heightened vigilance in detecting new hazards, and the need to strengthen government, industry and international agency partnerships in emergency preparedness.

In 2002–03, the CFIA's emergency preparedness program focused on achieving readiness to ensure rapid responses to potential food safety, animal disease or plant pest emergencies:

- The *CFIA Emergency Book*, which describes the foundation of emergency management in the Agency, including concepts, structure, organization and operations for internal and external reference, was finalized in January 2003 and posted on the Agency's Web site.
- Internal emergency plans related to food safety, animal disease outbreaks and plant pest eradication were updated.
- An Emergency Preparedness Workshop was held in March 2003 to review the CFIA's emergency preparedness program and suggest improvements.

The CFIA also investigated with the Treasury Board Secretariat possible funding mechanisms to help deal with the Agency's growing number of resource-intensive emergency responses.

The Agency continued to work with its key partners, provincial and territorial governments, industry stakeholders, international emergency management committees and government departments to develop emergency plans. For example, the CFIA:

- Established a working group with Health Canada on emergency preparedness to raise awareness of existing emergency plans and to develop a partnership between Health Canada to define emergency interaction.
- Contributed to the update of the Food and Agriculture Emergency Response System (FAERS) manual which is a framework designed to link the federal, provincial and private sectors to better manage and coordinate the response to agri-food emergencies.
- Worked with the Office of the Solicitor General and contributed to the review and update of the National Counter-Terrorism Plan.

The CFIA regularly designs and implements emergency exercises that test emergency plans, both domestically and internationally. For example, last year the CFIA:

- Contributed to the Canada-U.S. exercise TOPOFF 2, a large-scale counter-terrorism exercise.
- Designed, with U.S. colleagues, an international exercise related to an animal disease outbreak.
- Held an emergency preparedness orientation session with Health Canada related to food safety.

3.6 HUMAN RESOURCES MANAGEMENT

The Agency's Human Resources (HR) Strategy 2000–03, in its final year, has served as an excellent HR management framework and performance reporting tool for the Agency. This report will outline the Agency's inputs, activities and outputs that are essential to achieving our three strategic HR themes: Maintain a Qualified Workforce; Attract and Retain Skilled Employees; and Continue to Build a Supportive Work Environment. Last year, the Agency devoted much effort to the planning function to ensure the evolution of strategic priorities fit the business needs of the future. In consultation with employees and stakeholders, a new Corporate Business Plan was developed for 2003–08 which includes a focus on good governance and sound HR management.

Maintain a Qualified Workforce

In 2002–03, the Agency underwent a restructuring of its workforce to better align its organizational structure with its corporate priorities. These changes can be seen as part of our transition from an Agency in formation made up of parts from different departments to one with an established role and culture. The Agency's population was 5585 as of March 31, 2003, representing a workforce growth of 2.2 percent. In 2003, the proportion of indeterminate employees (compared with 2002), increased from 80 percent to 82.5 percent. The scientific and professional community[5] has one of the highest indeterminate representations at 92 percent. To support the responsible use of term employment, the Agency produces a yearly report on terms to ascertain if term or indeterminate employment is appropriate.

[5] *For purposes of this report, all references to the Scientific and Professional community will include the following occupational groups: Agronomist (AG), Biologist (BI), Chemist (CH), Scientific Researcher (SE), Veterinarian (VM).*

While the overall workforce growth was 2.2 percent, the Agency's scientific, professional and technical community[6] population increased by 5.8 percent. This concentrated increase was necessary to deal with recent world events that have affected the work of the Agency by creating a demand for heightened security and increased vigilance at border entry points.

The CFIA's strength and future will be determined by its intellectual assets—its employees. Keeping CFIA employees' knowledge and skills current, relevant and leading-edge requires a permanent commitment to learning and innovation. The Agency has demonstrated its commitment to building a strong culture of continuous learning by investing $5.2 million, which represents over 50 percent more in direct training investment in 2002–03 than in 2001–02. In addition, CFIA has reorganized the learning function and brought the responsibility for management learning and scientific and technical training together to form a distinct group in the HR Branch. This move is expected to enhance the effectiveness and prominence of learning within the Agency and to ensure a strategic approach to addressing Agency training needs.

Over 60 percent of the training expenditures were devoted to CFIA science-based technical training. Approximately 100 national training initiatives involved teams of Programs and Operations staff as subject matter experts in the design and development of training materials and programs. Key elements of these initiatives included emergency response and management training, national training standards and biotechnology training.

The magnitude and importance of the responsibilities of the Agency require that staff must always be ready to respond to present and future emergencies. Preparing for and responding to crises require that CFIA staff are knowledgeable about national, provincial and municipal emergency response structures, and are able to react quickly to work with their counterparts and colleagues. Examples of emergency response training efforts in 2002–03 included:

- approximately 100 employees were trained to respond efficiently and effectively to plant, animal health or food safety crises;
- over 115 employees were trained in foreign-animal diseases in domestic livestock and wildlife; and
- approximately 50 staff were trained in sampling techniques specific to Transmissable Spongiform Encephalopathies (TSEs).

Furthermore, the development of National Training Standards for 14 programs has continued throughout the past year. This work will identify the specific competencies required to perform functions in each program and will form the core in developing training plans for new employees and employees new to a program. The ultimate goal will be the development of training modules and reference documents to match the required competencies. The development of formalized training programs will be a multi-year project, the focus of which will be determined through priority setting by the various programs. Three programs—Seeds, Feeds and Fertilizers—have advanced to the point that inspector certification systems are being developed, based on the National Training Standards and completion of training modules.

[6] *For the purposes of this report, all references to the Scientific, Professional and Technical community will include the following occupational groups: Agronomist (AG), Biologist (BI), Chemist (CH), Inspector (EG), Scientific Researcher (SE), Veterinarian (VM)*

Approximately 93 percent of CFIA inspection staff have begun the Food Safety Enhancement Program curriculum; 33 percent of these have completed the classroom components and 13 percent have completed all components thus becoming CFIA certified.

As the field of biotechnology expands, so does the need for a knowledgeable workforce to regulate and inspect agriculture products. Specific training was undertaken by over 110 employees in the Seed and Feed Programs to fulfil new knowledge and activity requirements of inspection staff. More than 30 CFIA staff took the opportunity to obtain or enhance a broad working knowledge of biotechnology through introductory courses.

CFIA has begun to explore various methods of training its technical and non-technical staff, including thorough electronic learning. Where applicable, Web-based training, as well as software-specific programs, are being pursued to train the maximum number of staff. The implementation of these innovative training methods is expected to address the geographic and operational requirement challenges that the Agency experiences.

From a leadership development perspective, the Agency shifted its focus this year from federal programs to Agency programs aimed at developing CFIA's management group. The Agency has implemented and delivered over 50 management and supervisory competency program courses to half of the 1 200 CFIA managers and supervisors. The goal is to continue to train all managers and supervisors. The courses offered range from Classification, to Coaching for Performance, to mandatory courses such as Access to Information and Privacy, Occupational Safety and Health, and Diversity Awareness. These programs have brought relevant learning to the new generation of managers with the objective of ensuring consistency in training to better equip them to handle their responsibilities.

The Agency developed a Learning Strategy aligned with the Agency's business needs. This coordinated and strategic approach to learning lays the foundation upon which recruitment and learning priorities will be built: achieving a balance between accommodating changing needs, collecting training data, evaluating the return on investment and monitoring results, all of which have been challenges for the Agency in the past. The implementation of the Learning Strategy will take place in 2003–04 and will be carried out over the next five years. During the first year, the focus will be to ensure that the appropriate policies are in place to build the governance and accountability structures, refine roles and responsibilities, and provide other basic corporate learning services. Another key deliverable under the Learning Strategy is the implementation of learning plans, which will reflect strong links to corporate business planning, provide direction and serve as a benchmark for evaluation. Agency-wide implementation is expected to be initiated in the upcoming year.

Progress has been made in implementing the PeopleSoft training module used to track training information. In 2002–03, all Areas were trained in utilizing the new module. However, issues raised by the Areas, including security and data transfer from existing systems, have necessitated further modifications to be made to the module to accommodate these specific requirements prior to implementing the new module across the country. These modifications are expected to be completed in the next fiscal year, followed by full implementation.

Maintaining a qualified workforce also means providing employees with the tools to take advantage of educational, career and skill development opportunities in line with the Agency's commitment to continuous learning. Employees' pursuit of educational and career development opportunities resulted in 15 percent of the total Agency training expenditure being dedicated to tuition and course costs. In 2003, a renewed focus on official languages training for developmental purposes resulted in an additional $250 000 investment to fund this training. This approach to language training is expected to support the succession planning process and lead to an increase in pre-qualified employees filling bilingual positions. The Agency plans to formalize its approach to education by revising its learning policy to include educational leave and educational assistance training policies, and an Agency-wide business process for authorizing and recording learning activities.

Finally, another key element of the Learning Strategy is the identification of key competencies, along with the required career management and training needs for specific groups. For example, in June 2002, the development of the competency profile for non-technical competencies was completed for veterinary medicine (VM) and approved in principle by the Project Working Group; final approval is dependent on completion of the National Training Standards. The competency profile is currently being piloted by Agency veterinarians to ensure that it is a practical and applicable tool for the development of career paths for VMs within the Agency. The pilot training program is expected to be completed in November 2003. Following any necessary redesign of the pilot training program, it will become available for training VMs nationally by 2005.

Attract and Retain Skilled Employees

Demographics and today's highly competitive, knowledge-based economy have required the Agency to develop and implement aggressive succession planning, recruitment initiatives, and innovative, values-based HR management practices.

In 2002–03, only 64 employees out of the 414 eligible to retire actually retired. This is in line with the Agency's trend over the past five years, which has shown that approximately 15 percent of those who are eligible to retire take their retirement. However, the Agency must prepare for the departure of a significant number of eligible retirees in the next five years. The Agency's forecasted five-year retirement eligibility is 23 percent; it is slightly higher for the scientific, professional and technical community at 26 percent and the Executive (EX) group stands to lose the largest percentage of employees to retirement at 38 percent.

From recruiting the right candidate to developing new leadership from within, succession planning is an essential ingredient in building a workforce capable of achieving the Agency's strategic goals. To this end, in 2002–03, the Agency identified succession planning as a top corporate priority. The Executive Vice-President was appointed Succession Planning Champion, and will direct and support the goals aligned with human capital needs. The Agency is currently developing a succession planning process that will include critical position analysis[7] and support tools. The objective of this formal succession planning process will be to ensure continuity in leadership and business capacity. The research phase of the succession planning project was initiated in January 2003. Project development and implementation will continue into next fiscal year.

[7] *Those groups found to be critical to the organization based on specialized skills development, availability, and impact on fulfilling the Agency mission.*

Effective succession planning initiatives already in place at the Area level will be used as the basis for developing the Agency-wide approach:

- In the Atlantic Area, a successful transition fund was established and implemented, which allows a double-banking of employees to ensure knowledge transfer by allowing a departing employee to work concurrently with a newly hired employee. A total of four employees have gone through this process to date.
- In Ontario, managers have been holding anticipatory competitive processes to prepare for retirements or other known departures. Rotational acting assignments and temporary assignment service are common methods of preparing potential candidate pools for competitive processes in the future. Double-banking of positions and specific period appointments are used as a means of transferring knowledge in critical positions; at least four instances of this have occurred in Ontario in the past year.
- Quebec continues to focus on employee leadership development through the launch of a second cohort of its working internship program. There are currently four employees enrolled in the program and they are expected to complete their internships in 2004.
- In 2002–03, the Laboratories Directorate of Science Branch also initiated a pilot project on succession planning and developed a model to be implemented throughout the national lab system. The model emphasizes identification of needs for key positions. This in turn leads to the identification of gaps that require attention for future delivery of the CFIA mandate.

In this highly competitive labour market, CFIA recognizes the importance of recruiting a skilled workforce to respond to business priorities. In 2002–03, hiring was concentrated in areas where business needs were the greatest. The number of VMs hired increased by 12 percent over 2001–02, while inspectors (EGs) accounted for 45 percent of all hires in 2002–03. The CFIA was successful in enhancing its bio-security measures by hiring additional staff, including inspectors at airports, seaports and land borders to protect the safety of our food supply and the health of Canada's plants and animals. We have also added more detector dog and handler teams to our airports.

The Agency has been successful in attracting future employees by offering students and new and recent graduates interesting and challenging work experiences and placements. At the Area level, career fairs and student exchanges were held with university and college partners, resulting in the Agency hiring a total of 189 students in 2002–03. The CFIA also supported the Science Horizon Program (under the Youth Employment Strategy) by hiring four students to work on science-based initiatives, one of which was hired as a permanent employee. The Agency plans on hiring another five students under this initiative in 2003–04. Continuing its commitment to the hiring of students, the Agency has allocated a total of $250 000 to the hiring of summer students in 2003. The expected result is to increase the number of students hired in the upcoming year to secure young talent for the Agency's future and to promote the Agency as an ideal employer.

Over the past two years, the Agency has instituted the Officer Training Program (OTP) to help build recruitment capacity and respond to our forecasted needs. In 2002–03, the Agency retained 23 out of the 25 officers in the first cohort of the program. Of these, 20 found positions in the scientific, professional and technical community with particular concentration in the agronomy, biology and inspection disciplines. The second cohort recruitment campaign, held in 2002–03, canvassed 27 universities and resulted in the receipt of 1160 applications. A total of 546 candidates were screened in, and 25 positions were subsequently filled. The majority of the recent graduates hold undergraduate or graduate degrees in science ranging from microbiology to animal science.

The success of the OTP program and the high retention rate for participants has required the Agency to review the program to ensure continued relevance, effectiveness and affordability. No OTP intake will occur in 2003–04. However, money will be devoted to internal development programs that are closely linked to succession planning. The CFIA will also review student and entry-level programs to ensure the continued delivery of high-quality workplace experiences.

Higher morale leads to higher staff retention and to a positive corporate image. The Agency has been successful in retaining employees at the rate of 94 percent in 2001–02 and 92 percent in 2002–03. The scientific, professional and technical community, the Agency's core business, has experienced an even higher rate of retention (94 percent) with the highest retention rate in the scientific researcher (SE), chemist (CH) and veterinary medicine (VM) groups, at 98 percent, 97 percent and 95 percent respectively. The Agency can, in part, attribute its high retention rate to a focus on wellness programs, including the Employee Assistance Program and flexible working arrangements. Given the increased pressure to recruit and retain a highly capable workforce, the CFIA will continue to look at what can be done to improve employee satisfaction and workplace well-being. The Agency is working on a Wellness Strategy, which is expected to result in improved employee health and morale. Key components of the Wellness Strategy, will be based on the Agency-wide employee survey and quarterly HR measures reports, which are key to the identification of problem areas.

In February 2003, senior management recommended that the Agency undertake a CFIA-wide employee survey to gather employees' opinions on workplace issues. The information collected will provide the Agency with benchmark information related to employee satisfaction and will allow for improved planning of programs, strategies and services to best meet employee needs. The survey content will mirror that of the 2002 Public Service-Wide Employee Survey questionnaire and will take place in fall 2003.

Beginning in 2003–04, quarterly HR measures will be introduced to track absenteeism, attrition, workplace accidents and other indicators of wellness. These indicators serve as good starting points for a program that is focused on more proactive measures.

The CFIA has created a culture that emphasizes respect and appreciation of individuals through its Reward and Recognition Program, which has been in existence for more than five years. Having one's efforts recognized is a dominant factor in ensuring employee job satisfaction and retention. The Agency recognizes the significant achievements of employees across the country using formal and informal mechanisms that are both internal and external to the CFIA. Over 75 employees were recognized under the President's National Awards, the highest level of recognition within the CFIA.

In celebration of the Queen's Golden Jubilee, over 85 employees were granted the commemorative medal for their significant contribution to their fellow citizens, their community and our country. Agency employees were also recognized under the Treasury Board Secretariat, Head of the Public Service Award and Award of Excellence for their outstanding contributions.

The following corporate initiatives build awareness and capacity of the Agency's values-based approach to HR management and are aimed at providing information, policies and tools to hiring managers, to ensure they understand the flexibilities available to assist them in recruiting strategically.

In 2002–03, the Agency developed and approved a new Staffing Accountability Policy outlining managers' authorities and accountabilities for undertaking staffing processes and decisions in accordance with CFIA policies and values and relevant legislation. This new policy sets the groundwork for all other staffing-related policies and will make managers more aware of their responsibilities with respect to staffing. In addition, the Agency has continued its research and development of a CFIA electronic staffing manual in 2002–03. In June 2002, the CFIA created and launched another online staffing tool called "Values in Action," to guide staffing processes, support organizational values and principles, and assist managers in applying the staffing values of competency, fairness, openness, non-partisanship, representativeness, equity and effectiveness.

The Agency continued its consultations between management and bargaining agents at the local, regional and national level to ensure effective labour/management relations. In addition, in the coming year, the Agency plans to develop a Consultation Policy to formalize an approach to union/management consultations. The Agency is preparing for the introduction of the new *Public Service Labour Relations Act*, which will have a significant impact on labour relations activities at the Agency. There will be extensive consultations with the unions prior to the implementation of the Act. The Agency's redress mechanism is available to employees and grievances are filed in accordance with collective agreements. The total number of grievances received declined by 45 percent in 2002 compared with 2001; collective agreement grievances, which accounted for 75 percent of all grievances in 2001, declined to 55 percent in 2002. CFIA management continues to work with staff and union representatives to maintain good employer/employee relations.

Collective agreements were signed with the Professional Institute of the Public Service of Canada and representatives from CFIA management in 2002, giving employees in the scientific and analytical (S&A) group and veterinary medicine (VM) group improved benefits and pay. A tentative agreement reached for the informatics (IN) group was ratified. Notice to bargain has been served by the Public Service Alliance of Canada, and negotiations commenced at the end of May 2003.

Continue to Build a Supportive Work Environment

In this highly complex and dynamic work environment, CFIA continues to build a professional and inclusive workplace for all of its employees. The Agency has worked hard to ensure that its employees feel valued and safe and that they are equipped with the appropriate tools to carry out their work. In a highly operational organization, such matters are of paramount importance. The following initiatives have been developed to advance the Agency's commitment to providing a supportive work environment.

To outline the Agency's expectations within the work environment a Code of Conduct is being developed; it is intended to help employees understand the rules and standards of conduct which are desirable to achieve the goals of the CFIA. It will provide direction in situations where the right course of action may not always be clear. A Discipline Policy, which motivates employees to accept CFIA's rules and standards of conduct, is also under development. The policy also contributes to public confidence in the integrity of the CFIA and its employees. It is intended that both the Code of Conduct and the Discipline Policy will be finalized and released in the upcoming year.

During 2002–03, the Agency finalized the development of the Staffing Recourse Policy with an effective date of April 1, 2003. Of the 177 staffing complaints the Agency received since the inception of the Staffing Complaint Policy, 28 complaints remained unresolved as of March 31, 2003. Staffing complaints initiated through recourse rights provided under the previous Staffing Complaint Policy that have not been resolved as of April 1, 2003, will now be subject to this new policy and the associated CFIA *Guidelines for Transition to the CFIA Staffing Recourse Policy*. The Staffing Complaint Policy was reviewed and the recourse policy was then streamlined to optimize effectiveness and efficiency, and reflect CFIA values and principles. The policy provides a consistent standard for reviewing staffing complaints, a staffing recourse process with specific time frames to expedite the resolution of staffing complaints and the provision for an independent third-party review of the staffing complaint.

CFIA experienced a significant decline (35 percent) in the total number of harassment complaints received in 2002 compared with 2001. The Agency also issued its new policy on Prevention and Resolution of Harassment in the Workplace on April 1, 2003. The new policy places greater emphasis on the prevention of harassment, its prompt resolution and the promotion of alternative methods to deal with conflict in the workplace. The Agency now requires mediation services to be provided to parties in a dispute, with the objective of resolving complaints and workplace issues much earlier in the process. An important element of the revised policy is the recognition that CFIA employees may be subject to harassment from regulated parties and assures employees that management is responsible for taking corrective measures.

The CFIA is committed to providing a safe and healthy working environment for all of its employees. To ensure that managers and employees understand the complexities of safety and health legislation, policies, standards and guidelines, as well as their rights and responsibilities related to safety and health in the workplace, a *Practical Guide to Occupational Safety and Health* (OSH) was developed and distributed nationally. To establish and maintain effective OSH prevention programs pertinent to the Agency's operations and to minimize the hazards that employees are exposed to in the conduct of their duties, a template and methodology have been developed and are currently being used for undertaking the task of completing job hazard analysis. In addition, a training module has been developed and, pending approval from the National OSH Committee, is expected to be disseminated by fall 2003. Work-related injuries have remained relatively stable with a four-year average of 265 injuries per year, which can, in part, be attributed to significant progress made in building occupational safety and health capacity and awareness among employees and managers.

In an effort to have an inclusive workforce, the Agency has continued to focus its priorities on increasing its representation and reinforcing its commitment to official languages. The representation of francophones at the Agency remained relatively unchanged since last year, at 26 percent compared to 23 percent for the overall Canadian population (2001 Census).

As of March 31, 2003, the Agency's representation rate is below the Labour Market Availability (LMA) in three of the four designated groups. However, the actual proportion of departures of the same three groups was lower than expected according to the LMA statistics. This indicates that the Agency is retaining at a higher rate than expected. Nevertheless, the CFIA must increase its representation through recruitment efforts. The following table depicts the Agency's representation rate compared to the LMA:

Employment Equity Designated Groups	**Percent of Labour Market Availability** (derived from Statistics Canada Census 1996 and 1991 HALS)	**Percent of CFIA Workforce**	
		March 31, 2002	March 31, 2003
Women	44.6%	44.7%	44.9%
Aboriginal Peoples	1.7%	1.6%	1.5%
Persons with Disabilities	4.6%	3.2%	2.9%
Visible Minorities	8.6%	6.9%	6.6%

To address these gaps, the Agency has completed an Employment System Review that has identified some barriers that could be affecting the representation of the four designated groups. However, the review did not provide sufficient explanations for the under-representation found in each of the occupational groups and further work is required to address these specifics. Once this process is completed, the Agency will develop an Agency Employment Equity Plan to address the 12 requirements of the employment equity framework, to be in compliance with the *Employment Equity Act* and to reflect Canada's rich ethno-cultural society. The Agency is expected to be in full compliance with the *Employment Equity Act* by the end of the 2003–04 fiscal year.

To further support the employment equity initiative, a restructuring and streamlining of the Agency's Employment Equity Councils took place in 2002–03. The expected result of the restructuring is to enable Council activities to become increasingly reflective of Agency priorities and to enable all CFIA Areas to implement Area-specific employment equity activities that would cascade from the priorities of Area management teams.

In keeping with the Agency's focus on results-based management, the President has established clear accountabilities for Executive performance, which will form the cornerstone of the Agency's performance evaluation framework. The intention is to ensure that commitment to results, linked to business objectives, begins at the most senior level and is carried out by all employees. To enable a more accountable assessment of Executive performance, a mid-year review of Executive Performance Agreements was conducted this year to ensure quality in the identification of key commitments and performance measures, including employment equity, official languages, and occupational safety and health.

In an effort to get a clear picture of the demographic make-up of the Agency, the CFIA continues to produce and improve upon a detailed statistical report that includes trend analysis on HR performance indicators. The report provides managers with insight into workforce trends at the national, Area and branch levels to plan for future HR needs and, where applicable, reflect back on historical data. This information is used on a regular basis by managers for a variety of reasons, including carrying out HR planning.

To support CFIA-specific classification needs, the Agency has initiated the development of classification standards for evaluating the work of its veterinarian, scientific and analytical communities. The standards are expected to evaluate scientific, analytical and veterinarian work mandated by the *CFIA Act* and other legislation enforced by the Agency. The four Treasury Board classification standards that are being used currently cannot fulfil this function. The new standards will reflect the Agency's values in the evaluation of work and be more up-to-date than the standards now being used. The implementation of the VM standard is scheduled for December 2003 followed by the Scientific and Professional standard in the following year.

Conclusion

In keeping with efforts to integrate business and HR planning, in 2002–03, HR Branch worked closely with the Corporate Business Planning team to develop a new Business Plan and an accompanying HR Strategy. The new HR Strategy will provide an HR management vision for the next five years that is more disciplined and more demanding. The strategy was developed in consultation with employees and managers across the country and reflects the results of an environmental scan of internal and external factors influencing HR management in the future. It is in line with the direction of the new 2003–08 *Corporate Business Plan* and will focus on four key strategic priorities: effective leadership, a productive workforce, an enabling work environment and a sustainable workforce. It is expected to be released in fall 2003 and the Agency will be reporting progress achieved in 2003–04 against these four HR strategic priorities.

While it is vital that the Agency set out a plan for HR management over the coming years, that plan is effective only if it is put into action. In 2002–03, the Agency further developed its performance management system to ensure the capacity to report meaningful results for Canadians. HR Branch was involved in this change process and in the next fiscal year will adjust its HR performance measurement framework to be in line with the Agency's performance management system. This is expected to result in improved performance measurement capacity and ability to report on the results of the Agency's HR management.

3.7 MODERN MANAGEMENT INITIATIVES

In line with the Government of Canada's Modern Comptrollership Initiative, the CFIA has committed to ongoing modernization and improvement of its management practices. In 2002, the CFIA established a Modern Management Initiatives Office to facilitate the integration of modern management principles throughout the organization. In the fall of 2002, the Agency completed a Modern Comptrollership Capacity Assessment. To continue to make progress in this area and to address areas for improvement noted in the capacity assessment, the CFIA is developing a *Modern Management Improvement Action Plan,* which will be launched in the fall of 2003. This action plan will integrate and build on a number of key initiatives that were initiated in 2002–03, or in previous years. The action plan will also support the Agency's strategic goal of providing sound agency management, as described in the CFIA's 2003–08 *Corporate Business Plan.*

An Enhanced Performance Management Framework

As highlighted in the 2002 capacity assessment and in the Auditor General's assessment of the CFIA's Annual Reports, better performance measurement is needed at the Agency. Last year, significant efforts were devoted to this area, and the CFIA developed a results-oriented performance management framework. For each of the Agency's three business lines, key activities and desired outcomes were confirmed and linkages to the overall benefits to Canadians were established. Performance indicators were also identified.

From January to March 2003, three pilot projects were undertaken to validate and enhance the Performance Management Framework and to assist in the planning for implementation. The CFIA expects that 2003–04 will see the development of improved strategies for data collection, management and reporting, and further progress on implementation.

An Integrated, Risk-Based Planning Framework

For the CFIA, strategic planning and accountability are critical components of sound Agency management. They define what the CFIA should accomplish and why that is important, as well as demonstrating the Agency's commitment to take responsibility for its expected performance. Last year saw progress toward the Agency's goal of developing a more integrated, risk-based planning framework. The Agency's Performance Management Framework provided an improved foundation for the CFIA's planning processes. The development of the CFIA's 2003–08 *Corporate Business Plan* and 2003–04 RPP benefited from the engagement of senior management and increased horizontal discussions across the branches. Improvements to the Agency's overall planning included a better alignment of CFIA objectives with key Government of Canada priorities and results for Canadians. The Agency also continued to reinforce the linkages between planning, performance measures and reporting.

Improved Financial Management

In response to the need for improved managerial information and enhanced corporate stewardship within the CFIA, a number of initiatives have been undertaken to build on the success of the CFIA's conversion to accrual accounting. In 2002–03, the Agency developed a Web-based manager's financial reporting tool to improve overall decision making by providing key budget forecasting and accrual reports at each manager's desktop. This initiative will provide managers with better tools and techniques to help carry out their financial management functions and will also lead to a more consistent approach, resulting in more reliable financial reporting information.

The launch of the manager's reporting tool is expected to take place in 2003–04, following the implementation of an employee training plan.

Strengthened IM/IT Capacity to Support Business Priorities

Information management and information technology (IM/IT) tools play a critical role in supporting sound Agency management. The CFIA's management of IM/IT will continue to be driven by the information requirements of the business lines to support effective decision making and efficient program delivery. The CFIA recognizes that governance of IM/IT is inseparable from overall business planning and has developed an IM/IT framework to ensure that investments in these areas are aligned with the Agency's corporate priorities. This improved alignment was demonstrated in last year's preparation of the CFIA's 2003–08 IM/IT Strategy, the 2003–08 Long Term Capital Plan and the 2003–04 IM/IT Workplan.

In 2002–03, the CFIA focused on the continued development of projects that will enhance the management of information and improve performance reporting within the Agency's three business lines including, for example: the Multi-Commodity Activities Program, the Laboratory Sample Tracking System, the Export Certification System, the Import Control and Tracking System, the Crisis Information Management System, the Canadian Animal Disease Emergency Management System and the Environmental Management Information System. To enhance the Agency's IM/IT infrastructure, development also continued last year on the Desktop Modernization Project, the Server Modernization Project and the Enhancement and Modernization of Information Management Project.

4.0

OUR FIRST FIVE YEARS AS AN AGENCY—LOOKING BACK, PLANNING AHEAD

Sound planning extends well beyond an annual time horizon. Beginning in 1997, the CFIA planned around a three-year time frame to integrate the resources from four different departments and make the transition to Agency operations. The Agency's initial *Corporate Business Plan* (1997–2000) established the strategic direction and business priorities for three years and set out four business priorities: effectiveness and efficiency of the inspection system, market access, consumer protection and intergovernmental cooperation.

The *Business Plan Update* of 2000–2002 articulated the move to the three business lines of today. In addition, the initial linkage of the business lines to key results was laid out. A number of cross-cutting initiatives were identified at that time as well, including: modernizing legislation and regulations; improving science and technology capacity; addressing biotechnology issues and promoting environmental initiatives; creating an integrated, science-based international regulatory framework; engaging others; effective communication; sound HR management; and sound information and financial management.

The Agency has made demonstrable progress in several areas identified in both the *Corporate Business Plan* and the *Business Plan Update*. For example, as noted in the 2000 Report of the Auditor General of Canada, Chapter 25, the Agency:

- achieved its targets for resource savings;
- made progress on the federal/provincial negotiations under the Canadian Food Inspection System Implementation Group;
- drafted federal legislation in the form of the *Canadian Food Safety and Inspection Act*;
- created the Office of Food Safety Recall to address some of the problems the Agency had experienced when participating in food recalls;
- improved its procedures on enforcement action, that is, in situations when legal action is taken;
- consolidated its laboratory services; and
- continued to deliver food inspection programs that are well regarded by foreign countries and to manage some 1500 international agreements and protocols dealing with market access and export certification arrangements.

Also identified in this chapter were initiatives where progress had been less than expected as the Agency managed its priorities within its resource base. For example, the CFIA's first *Corporate Business Plan* (1997–2000) introduced the concept of an Integrated Inspection System that would merge existing inspection programs into an all-encompassing science-based system. In the ensuing

years, the CFIA re-focused its efforts in this regard toward the harmonization of the inspection approaches undertaken by the various programs, such as import control systems and audit and verification protocols. A particular challenge in this area has been the fact that regulated industries are at varying stages in their movement toward the adoption of science-based risk management practices. The CFIA's 2003–08 *Corporate Business Plan* describes the Agency goal of increasing, over the next five years, the number of federally registered establishments with fully implemented, science-based, risk management programs.

Ensuring that CFIA services are delivered in a risk-based and cost-effective manner remains a top priority for the Agency. The Agency promotes effective and efficient use of Agency resources through its ongoing efforts to improve planning, redesign programs and streamline operations. The CFIA has initiated a process of integrated, risk-based planning based on the Treasury Board Secretariat of Canada's *Integrated Risk Management Framework*. The process involves development of a corporate risk profile, leading to the identification of corporate priorities, operational work plans and performance management agreements for senior managers.

The CFIA is also continuing in its efforts to implement a Performance Management Framework to align its activities and outputs to each of the three business lines in terms of key results, strategic outcomes and associated benefits for Canadians. The next phase of this initiative includes the development or enhancement of information systems to collect, analyse and report on program information more effectively.

The CFIA's first years as an agency were occupied with significant food safety, plant pest and animal health emergencies, along with resource challenges and organizational change. In the upcoming years, the CFIA will face new challenges with respect to increasing demands for services, the need to renew its workforce and enhance scientific capacity, and the need to tighten security and prepare for emergencies. In early 2003, the Agency consulted widely with key stakeholders—employees, industry and consumer stakeholders, and government partners—to identify the changes and actions required to ensure that the CFIA continues to meet the needs of Canadians. The Agency's 2003–08 *Corporate Business Plan* sets out the CFIA's response to these challenges with five strategic goals:

- protecting Canadians from preventable health risks;
- delivering a fair and effective regulatory regime;
- sustaining the plant and animal resource base;
- promoting the security of Canada's food supply; and
- providing sound agency management.

Each of these goals supports established Government of Canada priorities and provides key benefits for all Canadians. For more information on the CFIA's 2003–08 *Corporate Business Plan*, please visit the Agency's Web site at:

www.inspection.gc.ca

5.0
REGULATORY INITIATIVES

Regulatory Accomplishments 2002–03

The CFIA enforces 32 sets of regulations relating to food safety, animal health and plant protection. Regulations are amended as needed to provide a more flexible, responsive and efficient legislative and regulatory base.

The following regulatory amendments were promulgated during 2002–03:

- Notice Amending the Canadian Food Inspection Agency Fees Notice (SOS testing)
- Notice Amending the Canadian Food Inspection Agency Fees Notice (Transfer of fish inspection fees)
- *Regulations Amending Certain Regulations Administered and Enforced by the Canadian Food Inspection Agency*
- *Regulations Amending the Health of Animals Regulations* (Bovine tuberculosis)
- *Regulations Amending Certain Regulations Administered and Enforced by the Canadian Food Inspection Agency* 2002-2 (Miscellaneous Program)
- *Regulations Amending the Fish Inspection Regulations* (Miscellaneous Program)
- *Regulations Amending the Meat Inspection Regulations,* 1990 (Bacon-wrapped scallops)
- *Regulations Amending the Fish Inspection Regulations* (Bacon-wrapped scallops)
- *Regulations Amending the Meat Inspection Regulations,* 1990 (Definition of "bird"—addition of tinamou)
- *Regulations Amending the Health of Animals Regulations* (Edible Residual Material)
- *Regulations Amending Certain Regulations Administered and Enforced by the Canadian Food Inspection Agency,* 2002-1 (Miscellaneous Program)
- *Regulations Amending the Seeds Regulations* (Seed Potatoes)
- *Regulations Amending the Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Regulations* (Cattle ID)

Major Regulatory Initiatives 2003–04

There are approximately 30 amendments to regulations being considered for 2003–04, and four of these proposals would be major changes. When significant regulatory initiatives[8] are proposed, a major cost-benefit analysis is completed. Proposed major regulatory initiatives are listed below.

- *Meat Inspection Regulations,* Mandatory HACCP
- *Processed Products Regulations* (Rewrite)
- *Health of Animals Regulations*
- *Meat Inspection Regulations* (Swine Inspection)

For more information, visit the CFIA's Web site at:

http://www.inspection.gc.ca/english/reg/rege.shtml

[8] *Treasury Board definition for Major Initiatives*: i.e. A regulation which costs more than $50 million or costs between $100,000 and $50 million and has a low degree of public acceptance.

6.0
FINANCIAL PERFORMANCE

Table 1—Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)

		2002–03		
		Planned Spending	Total Authorities	Actual
Vote	**Canadian Food Inspection Agency**			
30	Operating Expenditures	348.7	414.7	**404.3**
35	Capital Expenditures	9.4	16.8	**6.3**
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	56.1	60.5	**60.5**
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown Assets	–	0.4	**0.4**
(S)	Refunds of amounts credited to revenues in previous years	–	–	–
(S)	Collection Agency Fees	–	–	–
(S)	Compensation Payments in accordance with requirements established by Regulations under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act* and authorized pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*	1.5	4.7	**4.7**
	Total Agency	**415.7**	**497.1**	**476.2**

Notes: *These figures are net of Respendable Revenues.*

Total voted contributions are less than $250,000, and therefore are included in Operating Expenditures Vote.

Total "Refunds of amounts credited to revenues in previous years" and "Collection Agency Fees" are less than $100,000, and therefore are not shown on this table.

Table 2—Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Agency Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)

Business Lines	FTEs	Operating	Capital	Transfer Payments	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Food Safety							
Planned	3,539.6	300.1	4.4	0.1	304.6	33.7	270.9
Total Authorities	3,524.9	404.3	9.5	1.9	415.7	34.9	380.8
Actuals	3,437.2	396.4	3.1	1.9	401.4	34.9	366.5
Animal Health							
Planned	977.4	82.1	3.8	1.4	87.3	6.6	80.7
Total Authorities	1,018.1	68.3	4.7	4.3	77.3	8.0	69.3
Actuals	1,035.2	66.9	2.2	4.3	73.4	8.0	65.4
Plant Protection							
Planned	766.0	69.8	1.2	0.2	71.2	7.1	64.1
Total Authorities	990.4	51.9	2.6	0.4	54.9	7.9	47.0
Actuals	954.0	50.8	1.0	0.4	52.2	7.9	44.3
Total							
Planned	5,283.0	452.0	9.4	1.7	463.1	47.4	415.7
Total Authorities	5,533.4	524.5	16.8	6.6	547.9	50.8	497.1
Actuals	5,426.4	514.1	6.3	6.6	527.0	50.8	476.2

Other Revenues and Expenditures

Less non-respendable revenues	
Planned	0.5
Total Authorities	1.0
Actuals	1.0
Plus cost of services provided by other departments	
Planned	37.7
Total Authorities	41.7
Actuals	41.7
Net Cost of the program	
Planned	452.9
Total Authorities	537.8
Actuals	**516.9**

Table 3—Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)

			2002–03		
Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Food Safety		242.9	270.9	380.8	366.5
Animal Health		128.5	80.7	69.3	65.4
Plant Protection		66.4	64.1	47.0	44.3
Total	**408.4**	**437.8**	**415.7**	**497.1**	**476.2**

Notes: These figures are net of Respendable Revenues.

As a result of the change in business line structure, the business line breakdown is not available for years prior to 2001–02.

Table 4—Revenue

Revenues by Business Line (millions of dollars)

	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending	2002–03 Total Authorities	2002–03 Actual
Respendable Revenues					
Food Safety		36.5	33.7	34.9	34.9
Animal Health		8.0	6.6	8.0	8.0
Plant Protection		8.4	7.1	7.9	7.9
Total Respendable Revenues	**52.8**	**52.9**	**47.4**	**50.8**	**50.8**
Non-Respendable Revenues					
Food Safety		0.8	0.5	1.0	1.0
Animal Health		–	–	–	–
Plant Protection		–	–	–	–
Total Non-Respendable Revenues	**0.2**	**0.8**	**0.5**	**1.0**	**1.0**
Total	**53.0**	**53.7**	**47.9**	**51.8**	**51.8**

Notes: As a result of the change in business line structure, the business line breakdown is not available prior to 2001–02.

Table 5—Statutory Payments

Statutory Transfer Payments are included in Financial Table 6.

Table 6—Transfer Payments

Transfer Payments by Business Line ($ millions)

	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending	2002–03 Total Authorities	2002–03 Actual
CONTRIBUTIONS					
Food Safety					
Contributions in support of those initiatives that contribute to the improvement, advancement and promotion of the federal inspection system.	0.4	1.0	0.1	1.9	1.9
	0.4	**1.0**	**0.1**	**1.9**	**1.9**
Animal Health					
Contribution to the provinces in accordance with the Rabies Indemnification Regulations and the Anthrax Indemnification Regulations of the Governor in Council of amounts not exceeding two-fifths of the amounts paid by the provinces to owners of animals dying as a result of rabies or anthrax infection.	0.1	–	0.1	–	–
(S) Compensation payments in accordance with requirements established by Regulations under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act*, and authorized pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*.	15.3	26.5	1.3	4.3	4.3
	15.4	**26.5**	**1.4**	**4.3**	**4.3**
Plant Protection					
(S) Compensation payments in accordance with requirements established by Regulations under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act*, and authorized pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*.	–	0.6	0.2	0.4	0.4
	–	**0.6**	**0.2**	**0.4**	**0.4**
Total Statutory Transfer Payments	15.3	27.1	1.5	4.7	4.7
Total Voted Transfer Payments	0.5	1.0	0.2	1.9	1.9
Total Transfer Payments	**15.8**	**28.1**	**1.7**	**6.6**	**6.6**

Notes: As a result of the change in business line structure, the business line breakdown is not available for years prior to 2001–02.

Table 7—Projects

Projects by Business Line ($ millions)

	Current Estimated Total Cost	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	2002–03 Planned Spending	2002–03 Total Authorities	2002–03 Actual
Food Safety						
Consolidation into St. Hyacinthe, Quebec	10.8	–	–	0.6	–	–
Laboratory Expansion— Saskatoon, SK	6.3	–	0.1	–	–	–
Total Food Safety	**17.1**	**–**	**0.1**	**0.6**	**–**	**–**
Animal Health						
Consolidation into St. Hyacinthe, Quebec	7.2	–	–	0.4	–	–
Laboratory Expansion— Saskatoon, SK	4.2	–	–	–	–	–
Total Animal Health	**11.4**	**–**	**–**	**0.4**	**–**	**–**
Plant Protection						
Construction of Laboratory – Sidney, B.C.	9.9	–	–	0.8	0.8	0.4
Total Plant Protection	**9.9**	**–**	**–**	**0.8**	**0.8**	**0.4**
Total Projects over $5 million	**38.4**	**–**	**0.1**	**1.8**	**0.8**	**0.4**

Notes: All current approved projects with an estimated value of over $5 million are listed above.

The Current Estimated Total Cost includes both expenditures made in previous years and expenditures forecast for beyond 2002–03.

6.1 COST RECOVERY ACTIVITIES AND REVENUES

Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority	2002-03 Actual Revenue ($000)	Estimated Full Cost to provide good or service ($000)	Service Standards	Performance Result
Animal Health						
Animal Health	R	*CFIA Act*	7,838.1	133,725.7	Services such as inspection and certification are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Animal Health Performance Section 3.3
Feed	R	*CFIA Act*	150.3	10,154.1	Services such as registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Animal Health Performance Section 3.3
Total Animal Health			**7,988.4**	**143,879.8**		

Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority	2002-03 Actual Revenue ($000)	Estimated Full Cost to provide good or service ($000)	Service Standards	Performance Result
Plant Protection						
Plant Protection	R	*CFIA Act*	5,059.1	74,510.3	Services such as inspection and registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Plant Protection Performance Section 3.4
Seed	R	*CFIA Act* *Plant Breeders Rights Regulations*	2,730.5	11,778.7	Services such as inspection are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Plant Protection Performance Section 3.4
Fertilizer	R	*CFIA Act*	104.5	2,802.8	Services such as registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Plant Protection Performance Section 3.4
Total Plant Protection			**7,894.1**	**89,091.8**		

Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority	2002-03 Actual Revenue ($000)	Estimated Full Cost to provide good or service ($000)	Service Standards	Performance Result
Food Safety						
Fish	R	*CFIA Act*	5,477.2	53,369.3	Services such as inspection and registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Food Safety Performance Section 3.2
Dairy	R	*CFIA Act*	1,073.7	8,610.3	Services such as inspection and registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Food Safety Performance Section 3.2
Eggs	R	*CFIA Act*	1,359.9	10,038.2	Services such as inspection are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Food Safety Performance Section 3.2
Meat Hygiene	R	*CFIA Act*	20,723.1	176,317.5	Services such as inspection, overtime and licensing establishments are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Food Safety Performance Section 3.2
Honey	R	*CFIA Act*	83.0	2,034.9	Services such as inspection and registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Food Safety Performance Section 3.2

Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority	2002-03 Actual Revenue ($000)	Estimated Full Cost to provide good or service ($000)	Service Standards	Performance Result
Food Safety *(continued)*						
Fresh Fruit and Vegetables	R	*CFIA Act*	4,205.7	24,182.5	Services such as inspection are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Food Safety Performance Section 3.2
Processed Products	R	*CFIA Act*	1,062.2	14,360.9	Services such as inspection are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Food Safety Performance Section 3.2
Fair Labelling Practices	R	*CFIA Act*	904.2	18,835.3	Services such as label registration for the Meat Hygiene Program and the Processed Products Program are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations	See Food Safety Performance Section 3.2
Food Safety Investigations	R	*CFIA Act*	1.3	24,847.5	n/a	See Food Safety Performance Section 3.2
Total Food Safety			**34,890.3**	**332,596.4**		
Grand Total			**50,772.8**	**565,568.0**		

Consultation and Analysis

The Agency administers over 1600 different user fees to provide services to Canadians within 14 regulatory programs. Revenues generated through fees for inspection services do not cover the full costs associated with program delivery. The $50 million collected through cost recovery represents approximately 10 percent of total Agency expenditures. In accordance with the Treasury Board Secretariat External Charging Policy, the CFIA has developed a framework and guiding principles for consultation with stakeholders and the application of user fees.

Note: Estimated Full Cost figures are reflected on the basis of accrual accounting.

Annex 1
BUSINESS LINE LOGIC MODELS

FOOD SAFETY – LOGIC MODEL

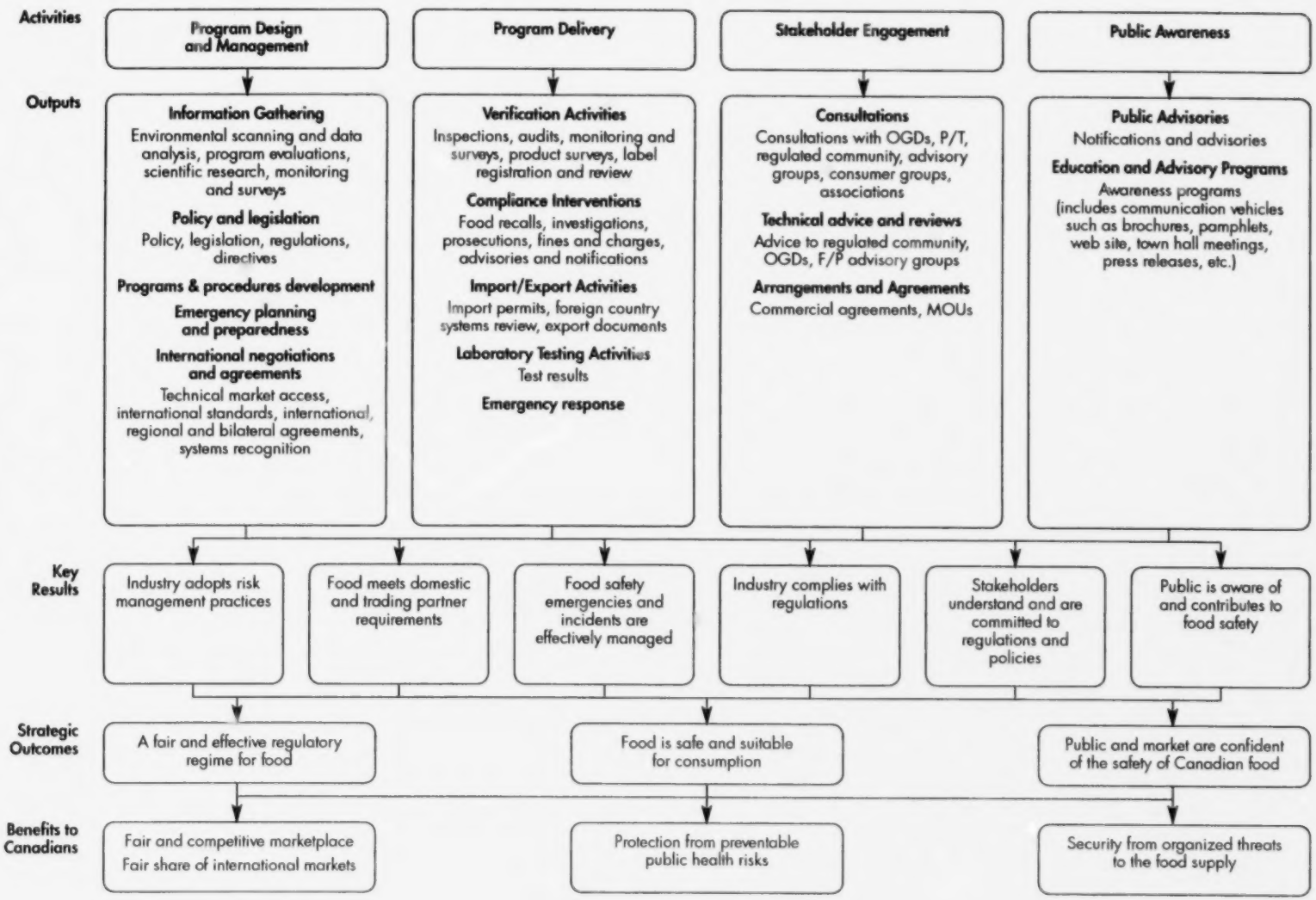

Version 2.0 March 4, 2003

ANIMAL HEALTH – LOGIC MODEL

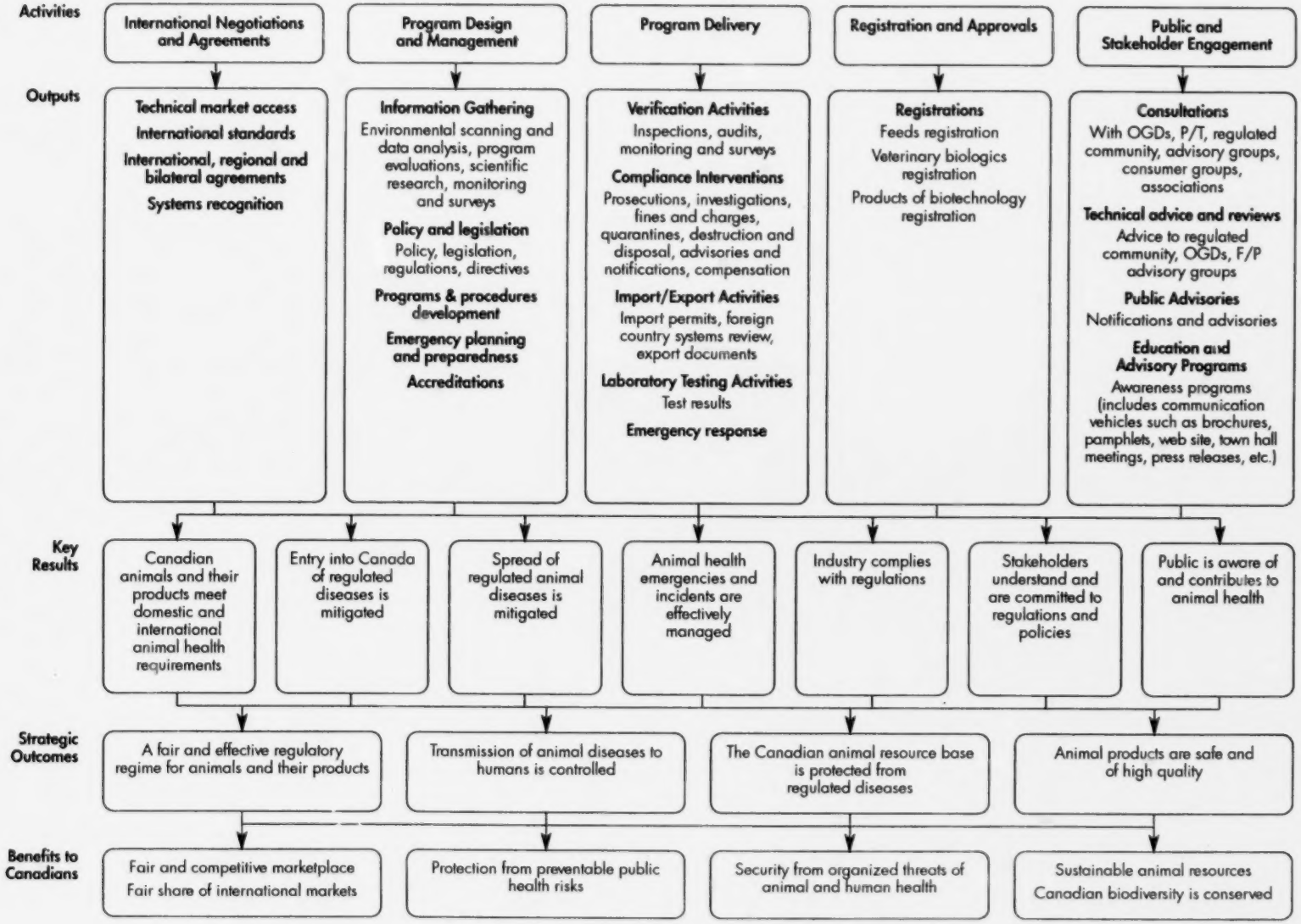

Version 2.0 March 4, 2003

PLANT PROTECTION – LOGIC MODEL

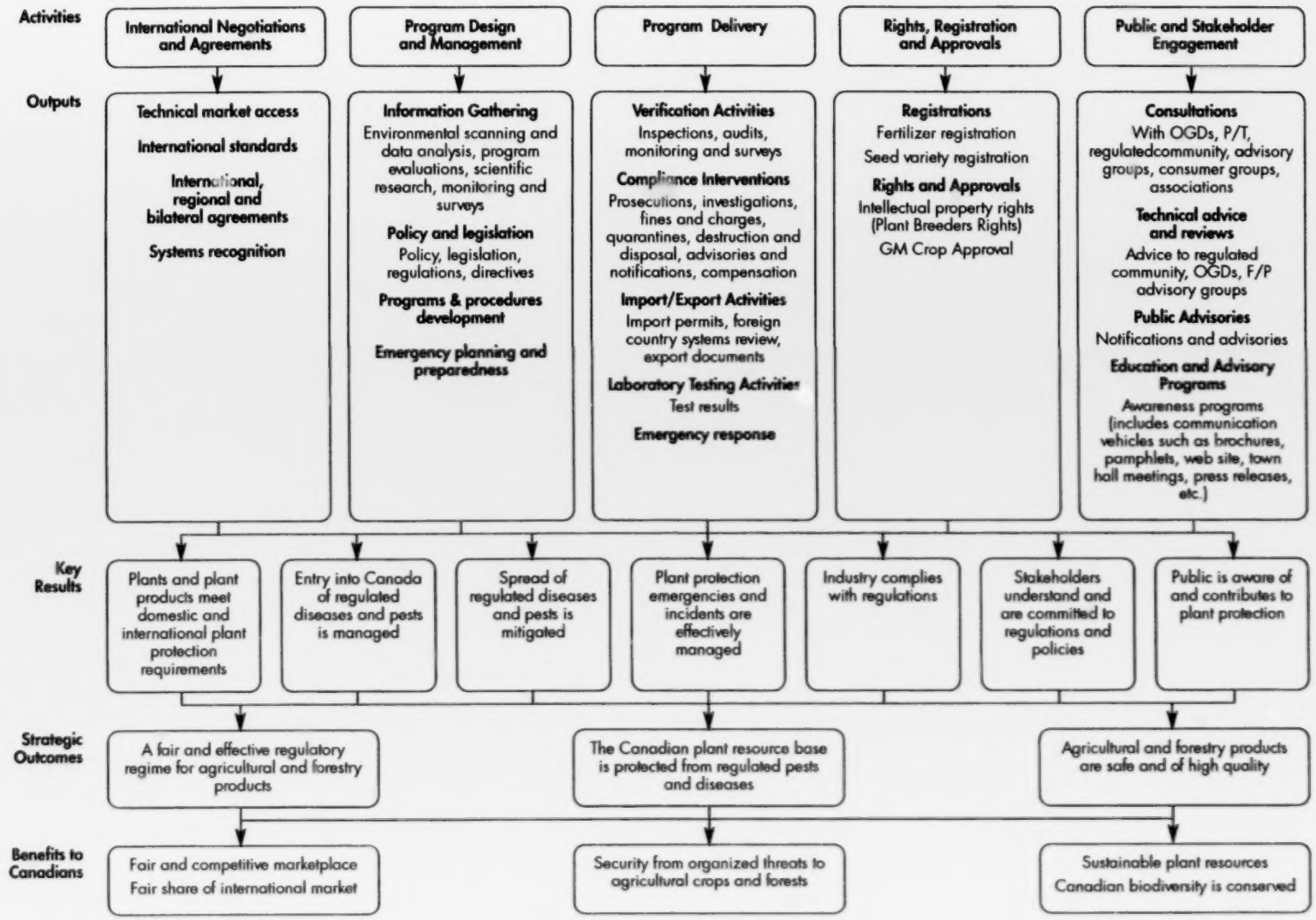

Version 2.0 March 4, 2003

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/79-2003
ISBN 0-660-62365-X

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT

Pour la période se terminant le 31 mars 2003

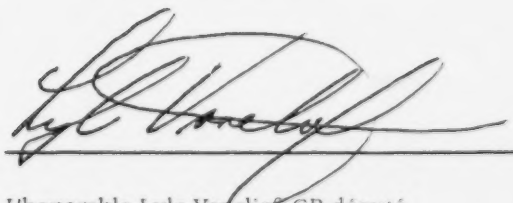

L'honorable Lyle Vanclief, CP, député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Message du ministre 3

2.0 Introduction 5

2.1 Vue d'ensemble de l'Agence 5

2.2 Appuyer les priorités du gouvernement 9

2.3 Problèmes et risques clés de l'ACIA 9

3.0 Rendement 12

3.1 Notre façon de planifier et d'établir les rapports 12

3.1.1 Dépenses par secteur d'activités 15

3.1.2 Promotion de la conformité 16

3.2 Salubrité des aliments 18

3.3 Santé des animaux 32

3.4 Protection des végétaux 46

3.5 Stratégies horizontales 59

3.6 Gestion des ressources humaines 64

3.7 Initiatives de gestion moderne 74

4.0 Nos cinq premières années en tant qu'Agence – Un retour sur le passé, la planification de l'avenir 76

5.0 Initiatives de réglementation 79

6.0 Rendement financier 81

6.1 Recouvrement des coûts et revenu 88

Annexe 1 Modèles logiques de secteurs d'activités 93

1.0
MESSAGE DU MINISTRE

C'est avec plaisir que je présente au Parlement le Rapport ministériel sur le rendement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour la période allant du 1er avril 2002 au 31 mars 2003. Le rapport traite du rendement qu'a affiché l'ACIA en s'acquittant du mandat qui lui a été donné : de protéger l'approvisionnement alimentaire, les animaux et les végétaux du Canada, dont dépendent la salubrité et la qualité supérieure des aliments.

La salubrité des aliments est la priorité absolue de l'ACIA. L'année dernière, l'Agence a assuré la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens en favorisant la conformité avec les lois et règlements fédéraux sur la salubrité des aliments et en prenant des mesures face aux situations d'urgence qui y sont liées. En collaboration avec d'autres ministères gouvernementaux et avec l'industrie, elle a œuvré à la prévention des toxi-infections alimentaires à l'aide du Programme d'information en milieu scolaire, destiné à enseigner aux enfants les principes de la salubrité des aliments. De plus, elle a mené des activités avec l'industrie et les partenaires gouvernementaux en vue de renforcer le système de salubrité des aliments dans toute la chaîne alimentaire par le biais du Programme de salubrité des aliments à la ferme.

L'ACIA a continué à protéger la santé des cheptels du pays en empêchant l'introduction de maladies animales, ou en limitant leur propagation, au moyen de contrôles à l'importation, d'activités de surveillance et de mises en quarantaine. Il ne faudrait pas passer sous silence la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada survenu après l'exercice 2002-2003, soit en mai 2003. À cet égard, l'ACIA a mené une enquête scientifique approfondie, et ses efforts ont été reconnus à l'échelle internationale.

À l'aide de contrôles réglementaires et d'une surveillance vigilante, l'ACIA a rempli son engagement de protéger les ressources végétales du Canada contre les ravageurs et les maladies. Elle a maintenu ses programmes d'éradication pour juguler la propagation des ravageurs et des maladies menaçant nos récoltes et nos forêts, tels que le virus de la sharka et le longicorne brun de l'épinette. En outre, elle a mis en place de nouveaux programmes d'éradication afin de faire face aux menaces naissantes comme celle venant de l'agrile du frêne.

Pendant le dernier exercice, l'ACIA a aussi élaboré son *Plan d'entreprise* 2003-2008 que j'ai été fier de présenter au Parlement le 18 juin 2003. Le plan expose les cinq objectifs stratégiques de l'Agence pour les cinq prochaines années :

- Protéger la santé des Canadiens contre les risques évitables;
- Fournir un régime de réglementation équitable et efficace;
- Maintenir les ressources végétales et animales;
- Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada;
- Assurer une gestion sûre de l'Agence.

Tous ces objectifs soutiennent les priorités établies par le gouvernement du Canada et procurent des avantages essentiels à tous les Canadiens.

Grâce à leur professionnalisme et à leur dévouement, les employés de l'ACIA ont continué à bien servir la population canadienne. Le présent rapport sur le rendement montre comment, à l'aide de ses activités d'inspection, d'application de la loi, de contrôle de la conformité et autres, l'Agence a contribué, cette année encore, à mettre en place un système efficace de salubrité des aliments et de saines ressources végétales et animales.

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

2.0
INTRODUCTION

2.1 VUE D'ENSEMBLE DE L'AGENCE

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pour mandat de protéger l'approvisionnement alimentaire, les animaux et les végétaux du Canada dont dépendent la salubrité et la qualité supérieure des aliments.

Par conséquent, elle constitue le principal organisme de réglementation à vocation scientifique du gouvernement du Canada pour ce qui est des secteurs d'activités suivants :

- salubrité des aliments*
- santé des animaux
- protection des végétaux

**En partenariat avec Santé Canada*

La clé du succès de l'ACIA réside dans trois facteurs interdépendants et intégrés – des principes scientifiques éprouvés, des services d'inspection efficaces et des partenariats solides.

Des principes scientifiques éprouvés

À la base de la conception et de l'exécution des programmes de l'ACIA ainsi que de son processus décisionnel réglementaire, il y a des principes scientifiques éprouvés. L'un des éléments essentiels sur lesquels s'appuie l'Agence dans ce processus est la science, et les pratiques scientifiques dont elle a besoin et qu'elle utilise pour ses divers secteurs d'activités sont les travaux de laboratoire, l'évaluation des risques, la surveillance, le développement de technologies et la recherche. Elle procède aussi à des analyses de données et d'informations de recherche scientifique, afin de fournir des avis fondés sur la science et de détecter les problèmes naissants.

Le cadre légal de l'ACIA est composé des lois suivantes :

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur les produits agricoles au Canada*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation**
- *Loi relative aux aliments du bétail*
- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur l'inspection du poisson*
- *Loi sur les aliments et drogues**
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'inspection des viandes*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les semences*

**Pour ce qui est des aliments*

Des services d'inspection efficaces

L'ACIA est chargée d'administrer et de faire appliquer treize lois fédérales et leurs règlements respectifs. Grâce à ses services d'inspection et autres services apparentés – allant de l'inspection des produits et des établissements à la délivrance de certificats pour l'exportation en passant par l'évaluation sur place de la salubrité dans des sociétés étrangères – elle vérifie la conformité avec ces lois. Pour que l'ACIA puisse s'acquitter efficacement de son mandat, il est essentiel qu'elle conçoive de façon continue des outils et des processus d'inspection, notamment de revoir en permanence la réglementation et les politiques et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes d'inspection scientifiques.

Des partenariats solides

L'ACIA s'acquitte de son mandat dans de nombreux domaines à compétence et à responsabilité partagées. De solides partenariats avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec des administrations provinciales, territoriales et municipales sont indispensables à son succès. Tous sont responsables de l'établissement et de l'application de normes pour l'intégrité des systèmes assurant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

Les principaux partenaires fédéraux de l'ACIA sont les suivants :

- Santé Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada
- Affaires étrangères et Commerce international
- Environnement Canada
- Agence des douanes et du revenu du Canada
- Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
- Forêts Canada
- Commission canadienne des grains

Tout particulièrement dans le domaine de la salubrité des aliments, Santé Canada et l'ACIA ont des fonctions et des responsabilités spécifiques et complémentaires. Santé Canada est chargé d'établir les politiques, les normes et les règlements en matière de salubrité des aliments, tandis que l'ACIA a la responsabilité de toutes les activités d'inspection des aliments et de vérification de la conformité ainsi que de l'élaboration de la réglementation et des politiques ayant trait aux normes d'étiquetage et de composition des aliments.

La communauté scientifique constitue un autre de ces partenaires essentiels de l'ACIA, qui fait régulièrement appel à des experts pour l'élaboration des règlements et des politiques. L'ACIA reconnaît également combien il est important de travailler en étroite collaboration avec son vaste bassin d'intervenants, parmi lesquels se trouvent les organismes qu'elle réglemente ainsi que des associations de consommateurs, de santé publique, de protection des animaux et de défense de l'environnement.

À titre de partenaire à l'échelle mondiale, l'ACIA doit s'assurer que le cadre de réglementation international ayant un lien avec son mandat est solide, cohérent et scientifiquement fondé. À l'appui des objectifs de réglementation du Canada, elle élabore ou participe à l'élaboration de plusieurs ententes, dispositifs et normes internationales.

Les secteurs réglementés

Les secteurs réglementés par l'ACIA comprennent l'agriculture, l'agroalimentaire, les poissons et produits de la mer, les pépinières et les forêts. Les produits susceptibles d'être inspectés ou certifiés par l'ACIA sont des facteurs de production agricole, tels que les semences, les aliments du bétail et les engrais aux aliments frais, dont la viande, les poissons, les œufs, les produits laitiers, les fruits et légumes, en passant par les aliments apprêtés et emballés. Parmi les bénéficiaires des services de l'Agence citons les agriculteurs, les pêcheurs, les forestiers, les transformateurs, les distributeurs (importateurs et exportateurs) et, enfin, tous les consommateurs canadiens.

La structure organisationnelle

À la tête de l'ACIA, il y a un président, qui relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Chaque membre de son comité exécutif est tenu de rendre des comptes sur certains aspects des politiques, des programmes et des fonctions administratives de l'Agence. L'organigramme suivant présente la structure de la haute gestion de l'ACIA.

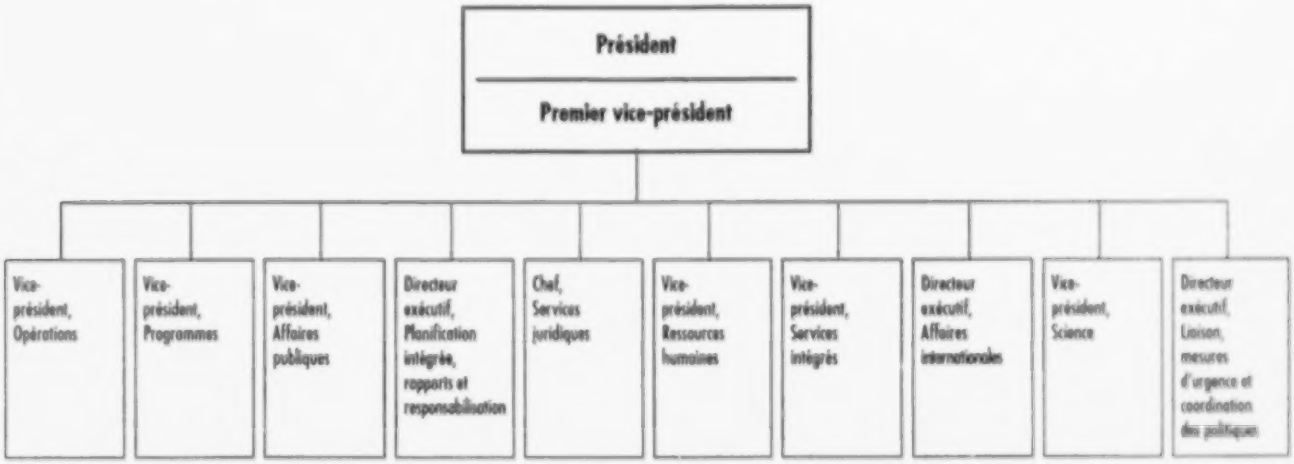

Centres opérationnels et bureaux régionaux

Centre opérationnel de l'Atlantique

Centre opérationnel de l'Ouest

Centre opérationnel de l'Ontario

Centre opérationnel du Québec

Les effectifs de l'ACIA

Avec plus de 5 500 professionnels spécialisés répartis à travers tout le Canada, l'ACIA est le plus grand organisme de réglementation à vocation scientifique du pays. Elle a comme personnel des inspecteurs, des vétérinaires, des agronomes, des biologistes, des chimistes, des employés d'administration, des informaticiens, des agents financiers, des économistes, des experts en communication, des chercheurs scientifiques, des techniciens de laboratoire et des gestionnaires, tous extrêmement qualifiés.

L'ACIA a son siège dans la Région de la capitale nationale et elle compte quatre secteurs opérationnels (l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest), subdivisés en dix-huit bureaux régionaux, 185 bureaux locaux (y compris des postes frontaliers) et 408 bureaux dans des établissements non gouvernementaux, tels que des usines de transformation. Elle a aussi vingt et un laboratoires et établissements de recherche qui fournissent des conseils scientifiques, élaborent de nouvelles technologies, offrent des services d'analyse et font de la recherche.

Centres opérationnels et bureaux régionaux

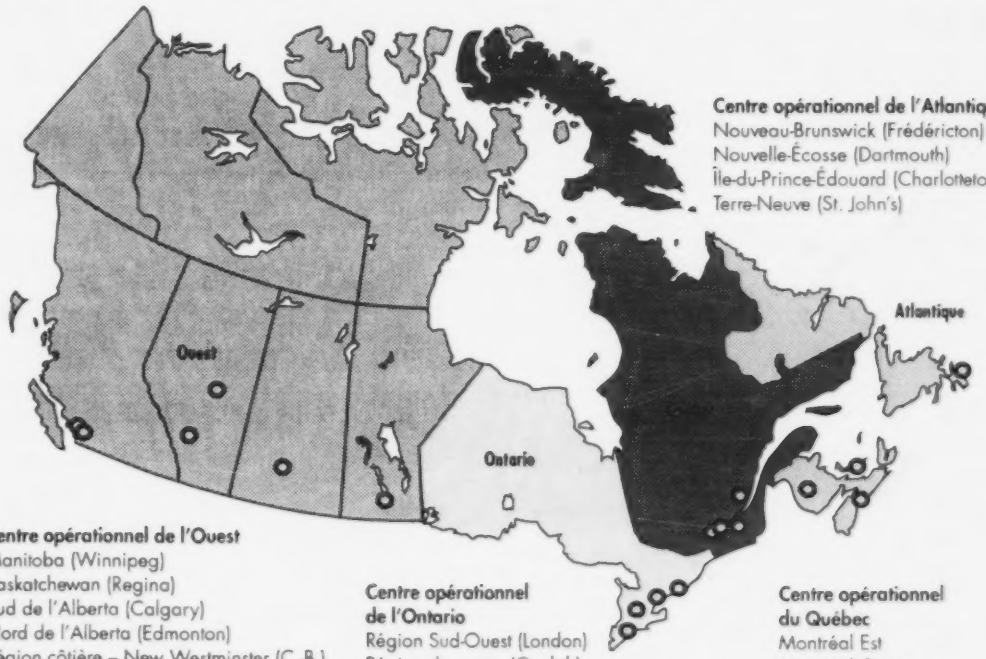

Centre opérationnel de l'Atlantique
Nouveau-Brunswick (Frédéricton)
Nouvelle-Écosse (Dartmouth)
Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown)
Terre-Neuve (St. John's)

Centre opérationnel de l'Ouest
Manitoba (Winnipeg)
Saskatchewan (Regina)
Sud de l'Alberta (Calgary)
Nord de l'Alberta (Edmonton)
Région côtière – New Westminster (C.-B.)
Région continentale/intérieure
New Westminster (C.-B.)

Centre opérationnel de l'Ontario
Région Sud-Ouest (London)
Région du centre (Guelph)
Région de Toronto (Downsview)
Région Nord-Est (Belleville)

Centre opérationnel du Québec
Montréal Est
Montréal Ouest
Saint-Hyacinthe
Québec

2.2 APPUYER LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Pour s'acquitter de son mandat, qui est de protéger l'approvisionnement alimentaire, les animaux et les végétaux du Canada, l'Agence s'est fixé cinq objectifs stratégiques, exposés dans son *Plan d'entreprise 2003-2008*, chacun à l'appui des priorités du gouvernement canadien, avec tous les avantages qui en résultent pour les Canadiens :

Priorité du gouvernement du Canada	Services rendus par l'ACIA
■ Santé publique	■ Protéger la santé des Canadiens contre les risques évitables
■ Croissance économique	■ Fournir un régime de réglementation équitable et efficace
■ Protection de l'environnement	■ Maintenir les ressources végétales et animales
■ Sécurité publique	■ Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada
■ Saine gouvernance	■ Assurer une gestion sûre de l'Agence

2.3 PROBLÈMES ET RISQUES CLÉS DE L'ACIA

Les plans et les priorités de l'ACIA sont sous l'influence d'un certain nombre de défis et de risques qui pourraient compromettre à l'avenir la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux au Canada. Des enjeux tels que la mondialisation croissante du commerce, les invasions de ravageurs et les grandes épidémies, l'évolution de la science (dans certains cas, conflictuelle) et les changements de valeurs sociétales exigent des réponses stratégiques de la part des gouvernements et des industries agroalimentaires. L'Agence s'attaque à ces problèmes et s'efforce de réduire les risques dans le cadre de son processus de planification général. Elle est confrontée, entre autres, aux principaux enjeux suivants :

La mondialisation croissante du commerce — Le volume et la diversité du commerce mondial de produits alimentaires, végétaux et animaux sont en augmentation. Par exemple, la valeur approximative des importations de produits alimentaires, végétaux et animaux soumis à la réglementation de l'ACIA est passée de 18,5 milliards de dollars en 1997 à 23,8 milliards en 2001. Au cours de cette même période, les exportations ont augmenté de 43,3 milliards de dollars à 50 milliards. Certes, ce commerce est bénéfique aux consommateurs et à l'économie, mais il accroit aussi le risque de voir pénétrer au Canada, avec ces importations, des aliments insalubres et des ravageurs ou maladies exotiques. Il est possible de réduire considérablement ce risque grâce à un solide système permettant d'inspecter les marchandises à destination ou en provenance du Canada et exigeant qu'elles soient certifiées.

La demande accrue de services de l'ACIA — Le volume et la diversité des produits importés, associés à la croissance de nos industries alimentaires, font augmenter la demande de services d'inspection et de certification de l'ACIA. Celle-ci doit également poursuivre la surveillance et l'évaluation de quelque 3 300 établissements enregistrés afin de s'assurer qu'ils se conforment aux lois fédérales relatives à la salubrité des aliments. Les attentes des consommateurs en matière de salubrité et de qualité des aliments évoluent. Il faut, par exemple, adapter les programmes et les politiques d'étiquetage aux préoccupations et aux besoins d'information des consommateurs dans des domaines tels que la teneur en éléments nutritifs et les méthodes de production (c.-à-d. biologiques, nourriture au grain). Pour faire face à l'accroissement de cette demande de services, l'ACIA s'efforcera d'établir un cadre de planification stratégique équilibrant les intérêts des consommateurs et de l'industrie et garantissant une affectation des ressources aux secteurs dans lesquels les risques sont les plus élevés.

En février 2003, le gouvernement fédéral a alloué à l'ACIA un supplément de 50 millions de dollars, à partir de 2003-2004, pour son budget annuel — reconnaissant par là qu'elle travaille sous des pressions croissantes et que ses activités ont une grande importance pour les priorités gouvernementales.

Améliorer la capacité scientifique — L'ACIA a des réseaux de laboratoires et d'experts scientifiques qui lui sont indispensables pour réglementer les nouvelles technologies et s'y adapter, prendre des mesures à l'égard des nouveaux agents pathogènes et évaluer les risques présentés par les maladies animales ou les espèces envahissantes exotiques. L'ACIA appuie ses programmes et politiques sur des principes scientifiques éprouvés. En conséquence, elle doit continuer d'investir dans les recherches et technologies qui lui permettront de s'acquitter de son mandat.

Renouveler nos effectifs — L'ACIA travaille dans un milieu compétitif pour ce qui est du recrutement et du maintien dans ses rangs des bons talents. Parmi les tendances influant sur ses stratégies de gestion des ressources humaines, il y a les changements démographiques et l'évolution vers une économie du savoir. Ces deux facteurs obligent l'ACIA à planifier la relève et à veiller à la formation, deux éléments essentiels du renouvellement de ses effectifs.

Resserrer la sécurité et se préparer aux situations d'urgence — La prévention de la propagation accidentelle ou délibérée d'agents pathogènes alimentaires, de substances toxiques, de ravageurs et de maladies pouvant menacer la santé humaine, la base de production agricole ou notre environnement est d'une importance primordiale pour l'ACIA. Celle-ci, en coopération avec d'autres paliers de gouvernement, doit augmenter sa capacité d'intervention en cas d'urgence, mettre à l'essai ses plans et procédures d'urgence et instaurer des programmes pour aider le Canada à reprendre ses activités après une situation d'urgence.

Moderniser le cadre de réglementation — En 1997, quand l'ACIA a été créée, elle avait, parmi ses premières priorités, celle de moderniser la base législative. Actuellement, l'Agence est responsable de treize lois et de plus de 32 séries de règlements sur tout ce qui concerne les aliments, les animaux et les végétaux. L'ACIA examinera sa base de réglementation et proposera des changements pour rehausser sa capacité à faire face aux problèmes actuels et récents.

Uniformiser la réglementation – Les programmes d'inspection de l'ACIA s'appliquent à des milliers de denrées alimentaires à travers tout le Canada. Ces inspections doivent se dérouler selon des normes toujours rigoureuses et d'une manière équitable pour tous. Par exemple, celles des poissons de Terre-Neuve et du Labrador sont à mener selon les mêmes normes qu'en Colombie-Britannique. Les critères de décision en matière de réglementation doivent aussi être transparents et appliqués uniformément dans tout le pays.

Pour atteindre ces objectifs, l'ACIA s'est lancé dans un vaste examen en vue d'élaborer une stratégie propre à uniformiser l'exécution de ses programmes. Elle veillera également à la formation de son personnel et à la mise en œuvre d'une stratégie d'assurance de la qualité applicable à l'ensemble de ses services, l'objectif étant de s'assurer que les produits canadiens sont conformes aux mêmes normes rigoureuses, d'où qu'ils viennent.

Élaborer un meilleur cadre de gestion du rendement – Une bonne évaluation du rendement rassemble des informations financières et non financières permettant de rattacher les coûts d'un programme aux résultats réels ou attendus. Elle fournit aux gestionnaires les données dont ils ont besoin pour prendre des décisions judicieuses. L'élaboration et la mise en œuvre d'une gestion du rendement axée sur les résultats sont des aspects vitaux d'une bonne gestion et d'une responsabilisation accrue – importantes priorités de l'ACIA.

L'Agence a élaboré un cadre de gestion du rendement axé sur les résultats, qui définit les activités clés et les résultats souhaités, ainsi que les avantages présentés pour tous les Canadiens. Elle continuera de mettre son cadre en œuvre et veillera à améliorer la collecte et la gestion des données ainsi que l'établissement des rapports y afférents.

3.0
RENDEMENT

3.1 NOTRE FAÇON DE PLANIFIER ET D'ÉTABLIR LES RAPPORTS

Comme elle l'a expliqué dans sa Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR), l'Agence fait sa planification et établit ses rapports selon trois secteurs d'activités. Le tableau suivant fait ressortir les relations entres les secteurs d'activités, les résultats stratégiques, les résultats clés et les programmes.

Résultats stratégiques	Résultats clés	Programmes
Secteur d'activités de la salubrité des aliments		
Aliments salubres et pratiques d'étiquetage équitables	■ Surveiller la conformité de l'industrie avec les lois, règlements et normes du gouvernement fédéral. ■ Favoriser l'adoption par l'industrie de pratiques de gestion des risques à fondement scientifique. ■ Maîtriser les situations d'urgence ou les incidents relatifs à la salubrité des aliments rapidement et de façon appropriée. ■ Satisfaire aux exigences scientifiques sur la salubrité des aliments d'autres gouvernements et contribuer à l'élaboration de méthodes et de processus opérationnels approuvés conjointement. ■ Décourager les pratiques trompeuses et inéquitables.	■ Hygiène de la viande ■ Poissons et produits de la mer ■ Fruits et légumes frais ■ Produits transformés ■ Oeufs ■ Produits laitiers ■ Miel ■ Enquête sur la salubrité des aliments ■ Pratiques d'étiquetage équitables
Secteur d'activités de la santé des animaux		
Protection des ressources zoosanitaires comme fondement à la santé des animaux et à la sécurité du public	■ Surveiller l'introduction et la propagation dans le pays de maladies animales réglementées. ■ Lutter contre les maladies animales transmissibles aux humains. ■ Satisfaire aux exigences zoosanitaires scientifiques d'autres gouvernements et contribuer à l'élaboration de méthodes et de processus opérationnels approuvés conjointement. ■ Surveiller la conformité des aliments du bétail avec les lois, règlements et normes du gouvernement fédéral.	■ Santé des animaux ■ Aliments du bétail
Secteur d'activités de la protection des végétaux		
Protection des ressources végétales et réglementation des facteurs de production	■ Combattre l'introduction et la propagation dans le pays de maladies des végétaux et de phytoravageurs réglementés. ■ Satisfaire aux exigences d'autres gouvernements et contribuer à l'élaboration de plans de travail et de méthodes et processus de certification approuvés conjointement. ■ Mettre en place des programmes efficaces sur les facteurs de production agricole, compatibles avec les tendances internationales et les nouvelles technologies et établis selon des normes rigoureuses sur la salubrité, les produits et les procédés.	■ Protection des végétaux ■ Semences ■ Engrais

Pour atteindre ses objectifs, l'ACIA a mis au point un processus de planification comprenant un Plan d'entreprise pluriannuel et un *Rapport sur les plans et les priorités* annuel. La *Mise à jour du plan d'entreprise* (2000-2002) a fourni le cadre de planification du Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités (RPP). Dans son *Rapport annuel*, l'ACIA rend compte de ses réalisations en les comparant aux attentes en matière de rendement, définies dans le RPP de 2002-2003. En plus, elle est tenue d'établir un *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR), qui donne les mêmes informations sur le rendement que le *Rapport annuel*. Pour rédiger ces deux rapports, elle a suivi les principes exposés dans les *Lignes directrices pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Elle a élaboré un nouveau plan stratégique quinquennal pour la période de 2003–2008, qui a servi de base au RPP de 2003-2004. Elle fera de même pour son prochain rapport annuel. Au cours de ce processus, elle a aussi mis au point des modèles logiques de secteurs d'activités, qui ont été joints en annexe 1 pour donner un aperçu des activités et des rapports de l'an prochain.

La section sur le rendement de l'Agence comprend trois parties, une pour chacun de ses secteurs d'activités. Les résultats clés sont présentés par secteur d'activités sous chaque résultat stratégique, accompagnés d'explications sur la façon dont les activités de l'Agence contribuent au bien-être des Canadiens, d'une description du programme, y compris du rôle de l'ACIA et de ses principaux partenaires, et d'un état des ressources allouées. Il y a aussi un état comparatif des activités planifiées avec le rendement tel qu'il a été exposé dans le RPP de 2002-2003.

La section sur le rendement décrit aussi les initiatives clés prises par l'ACIA en matière de gestion des ressources humaines et autres domaines connexes. Elle contient également un bref résumé sur les progrès effectués en 2002-2003 en ce qui concerne la modernisation de la gestion dans un souci d'efficacité des prestations de services, de responsabilisation en matière de dépenses et de bonne gestion administrative.

Enfin, la section 4.0 du présent rapport comprend une section dans laquelle l'Agence fait un retour sur ce qu'elle a accompli pendant ses cinq premières années de fonctionnement – et elle regarde en avant vers les cinq prochaines.

3.1.1 Dépenses par secteur d'activités

On trouvera ci-dessous le total des dépenses de l'Agence pour 2002-2003, par secteur d'activités et programme. Ces chiffres correspondent aux résultats figurant dans les états financiers vérifiés de 2002-2003, fondés sur les principes de la comptabilité d'exercice (les principes comptables généralement reconnus). Par conséquent, ils diffèrent des résultats financiers présentés par l'Agence dans la section 6.0 selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Les chiffres indiqués ici pour les dépenses de programme et de personnel spécialisé dans chacun des quatorze programmes de l'Agence ont également été calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Ressources par secteur d'activités pour 2002-2003

Secteur d'activités	En millions de $
Salubrité des aliments	332,6
Santé des animaux	144,0
Protection des végétaux	89,0
Total	**565,6**

Dépenses par programme en 2002-2003

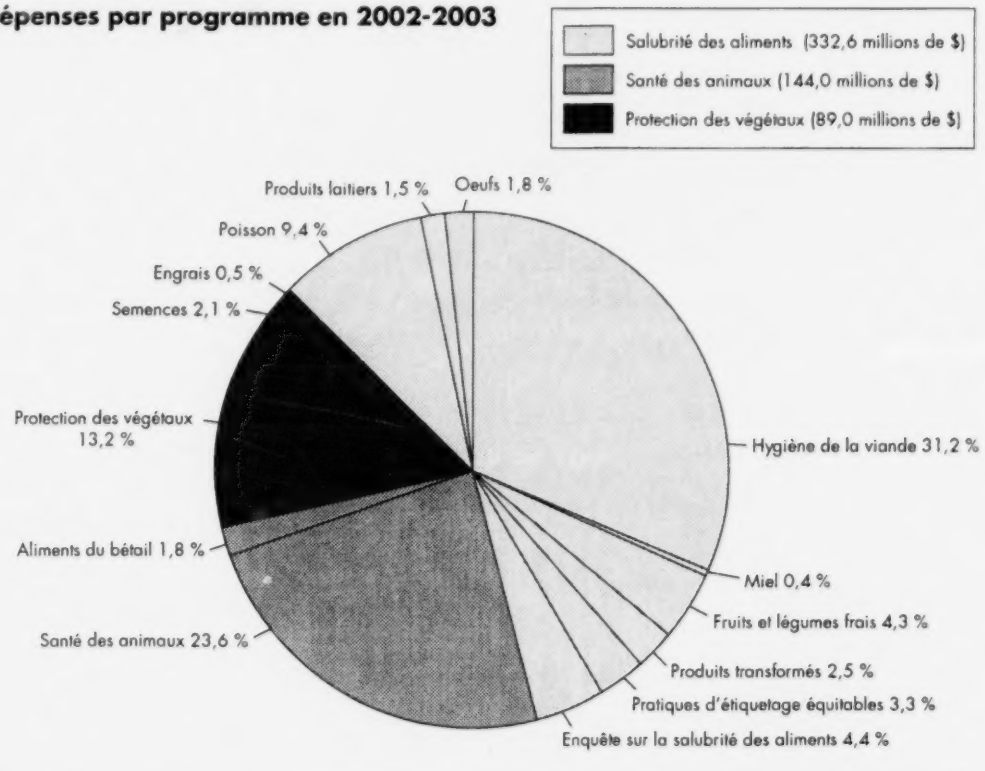

3.1.2 Promotion de la conformité

En tant qu'organisme de réglementation, l'ACIA adopte une série d'approches pour promouvoir et assurer la conformité de l'industrie, notamment au moyen d'activités d'éducation, de vérification et d'exécution. Ces approches de la conformité sont progressives, comme indiqué ci-dessous :

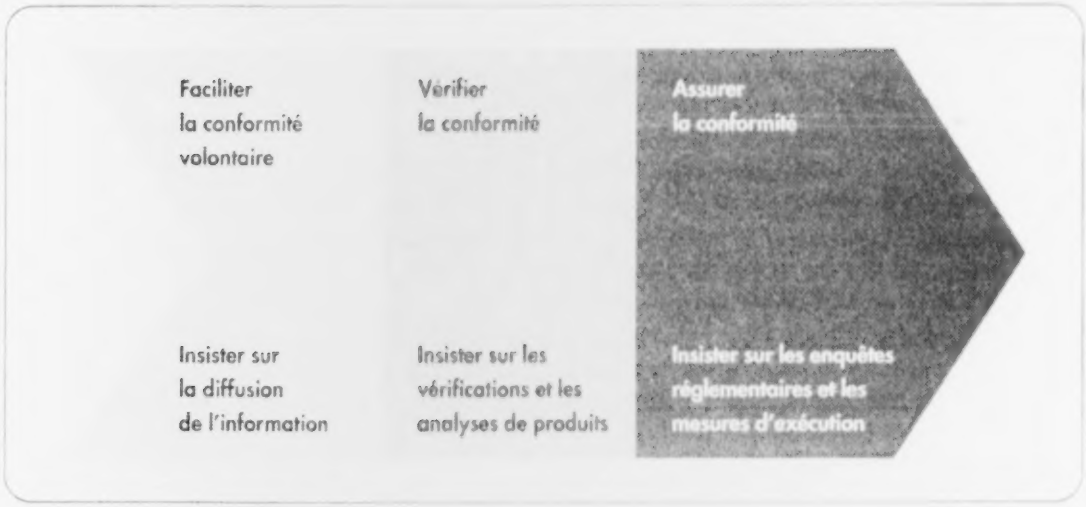

Pour faciliter la conformité volontaire, l'ACIA mène des activités d'éducation et de sensibilisation, afin de mieux faire connaître les règlements et les normes à respecter.

Les activités d'aide à la conformité consistent à vérifier si les établissements et les produits sont conformes à la réglementation. Il s'agit, entre autres, d'enregistrer les établissements ou de leur délivrer des licences, de les soumettre à des inspections ou à des certifications, d'analyser des produits et de faire appliquer la réglementation.

Parmi les mesures d'exécution, il y a les lettres d'avertissement, les suspensions ou révocations de licences. Les interventions pour non-conformité ou insalubrité du produit vont des mesures correctives, telles qu'un étiquetage approprié, à l'interdiction d'importer le produit au Canada ou de l'exporter, en passant par la destruction du produit. En vertu des lois fédérales sur les inspections et de leurs règlements respectifs, il faut aussi avoir recours à l'ACIA pour effectuer des enquêtes réglementaires, imposer des sanctions pécuniaires et porter une accusation devant un tribunal pénal en cas d'infraction.

Comme pour toute activité réglementaire, les causes sous-jacentes des infractions vont de l'ignorance à la non-observation délibérée de la loi. L'Agence et ses partenaires utilisent donc cette série d'approches en vue d'obtenir le plus haut degré possible de conformité du produit et de l'établissement.

3.1.2 Promotion de la conformité

En tant qu'organisme de réglementation, l'ACIA adopte une série d'approches pour promouvoir et assurer la conformité de l'industrie, notamment au moyen d'activités d'éducation, de vérification et d'exécution. Ces approches de la conformité sont progressives, comme indiqué ci-dessous :

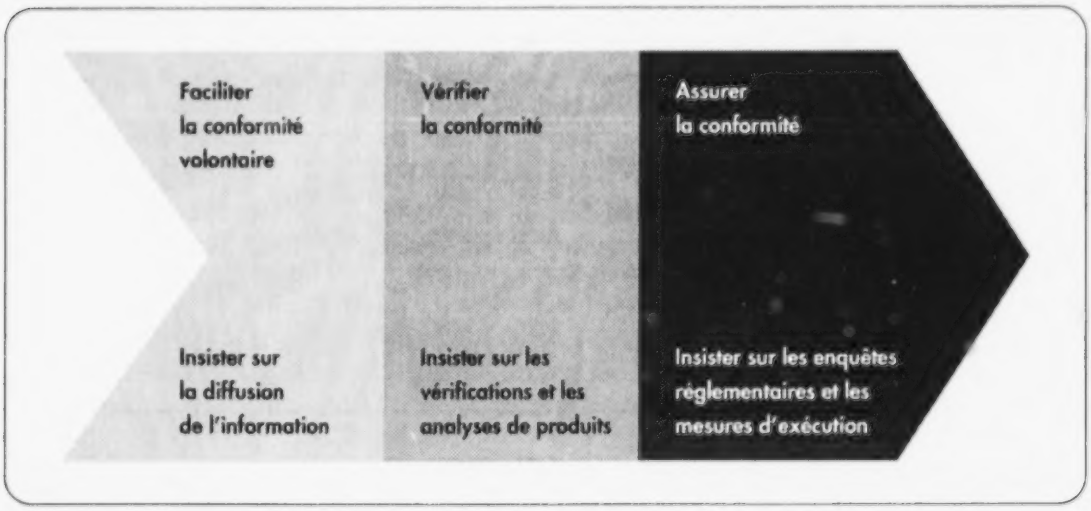

Pour faciliter la conformité volontaire, l'ACIA mène des activités d'éducation et de sensibilisation, afin de mieux faire connaître les règlements et les normes à l'industrie.

Les activités d'aide à la conformité consistent à vérifier si les établissements et les produits sont conformes à la réglementation. Il s'agit, entre autres, d'enregistrer les établissements ou de leur délivrer des licences, de les soumettre à des inspections ou à des vérifications, d'analyser des produits et de faire appliquer la réglementation.

Parmi les mesures d'exécution, il y a les lettres d'avertissement et les suspensions ou révocations de licences. Les interventions pour non-conformité ou insalubrité du produit vont des mesures correctives, telles qu'un étiquetage approprié, à l'interdiction d'importer le produit au Canada ou de l'exporter, en passant par la destruction du produit. En vertu des treize lois fédérales sur les inspections et de leurs règlements respectifs à faire appliquer et exécuter, l'ACIA peut effectuer des enquêtes réglementaires, imposer des sanctions pécuniaires et porter une accusation devant un tribunal pénal en cas d'infraction.

Comme pour toute activité réglementaire, les causes sous-jacentes des infractions vont de l'ignorance à la non-observation délibérée de la loi. L'Agence et ses partenaires utilisent donc cette série d'approches en vue d'obtenir le plus haut degré possible de conformité du produit et de l'établissement.

Évaluation de la conformité

L'ACIA mesure le succès avec lequel elle s'acquitte de son mandat en évaluant et en vérifiant si les établissements enregistrés et les produits nationaux et importés sont conformes aux lois et règlements fédéraux. La législation du gouvernement du Canada vise à protéger la santé humaine et les ressources animales et végétales.

Les **taux de conformité** indiquent dans quelle mesure les établissements réglementés respectent les lois et leur règlement d'application. L'ACIA se sert des taux de conformité de l'industrie pour mesurer le succès avec lequel elle atteint ses objectifs de réglementation. Elle utilise un groupe d'indicateurs pour évaluer les niveaux de conformité des industries et des groupes sectoriels. Les indicateurs clés sont la conformité des établissements, les résultats des analyses de produits, les mesures d'exécution et les incidents ou rappels. On en trouvera ci-dessous une brève description.

Comme beaucoup d'autres organismes de réglementation, l'ACIA s'efforce d'obtenir une conformité à cent pour cent avec les règlements. Sachant, toutefois, que les dispositions concernant la santé et la sécurité publiques constituent une priorité absolue, elle travaille en fonction des risques, en visant les domaines où la conformité est faible et en s'efforçant d'améliorer la situation d'année en année.

L'ACIA évalue la **conformité des établissements** à certaines périodes, afin de s'assurer qu'ils respectent les règlements. Les domaines évalués varient en fonction du programme, mais ils comprennent, entre autres, l'entreposage, l'assainissement, l'hygiène, l'équipement, la fabrication et le personnel.

Les **analyses de produits** permettent de montrer jusqu'où les produits respectent la législation ou la réglementation. Les produits, tant nationaux qu'importés et exportés, sont analysés conformément à des plans d'échantillonnage bien établis en divers points du continuum alimentaire. Ces plans ainsi que le type d'analyse exigé varient en fonction du programme et du groupe sectoriel, et reposent sur des normes internationales, des protocoles fédéraux et le risque. Ils comprennent des normes de salubrité s'appliquant au domaine alimentaire aussi bien que non alimentaire, par exemple des analyses sur la formulation, les résidus de pesticides, la contamination microbienne, l'intégrité de l'emballage, l'étiquetage et la quantité nette.

Un autre indicateur essentiel de la conformité est le nombre et le type de **mesures d'exécution** prises par l'ACIA. Il permet d'obtenir des informations conjoncturelles mettant en relief les endroits où l'Agence a dû prendre des mesures pour améliorer la conformité.

Le nombre et le type de **rappels d'aliments et d'incidents** donnent un aperçu de la salubrité des aliments à divers stades du continuum. Les Canadiens peuvent tomber malade d'avoir consommé des aliments insalubres, et l'ACIA prend des mesures pour protéger les consommateurs contre de tels risques. L'examen des incidents et des rappels fournit une indication supplémentaire sur la salubrité de l'approvisionnement alimentaire.

Pour comprendre clairement comment l'Agence contribue à la salubrité des aliments au Canada, il y a lieu d'examiner les indicateurs clés tous ensemble. Dans la section suivante, on étudiera en détail chacun d'eux.

RENDEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

3.2 SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Résultat stratégique : Salubrité des aliments et pratiques d'étiquetage équitables

Services rendus par l'ACIA aux Canadiens

L'ACIA donne à la salubrité des aliments la priorité la plus élevée. Elle élabore et offre des programmes et des services destinés à protéger les Canadiens contre les dangers évitables des aliments insalubres et à garantir que les situations d'urgence décrétées pour des questions de salubrité des aliments sont gérées efficacement et que le public est sensibilisé à la question, et y apporte sa contribution. Elle est donc amenée principalement à vérifier si les fabricants, importateurs et distributeurs de denrées alimentaires se conforment aux règlements fédéraux sur la salubrité des aliments. Elle vérifie également si les aliments importés et exportés respectent la législation et la réglementation, ce qui renforce la réputation internationale du Canada en ce qui concerne la salubrité et la qualité de ses produits.

Principaux partenaires

L'ACIA mène ses activités de concert avec d'autres intervenants pour assurer la salubrité des aliments et instaurer des pratiques d'étiquetage équitables. Nos principaux partenaires sont les suivants :

D'autres ministères et organismes fédéraux : Au fédéral, Santé Canada et l'ACIA exercent des fonctions et des responsabilités complémentaires et tout à fait particulières. Santé Canada est chargé d'élaborer des politiques et des normes de salubrité des aliments, tandis que l'ACIA a la responsabilité de toutes les activités d'inspection des aliments et de vérification de la conformité ainsi que de l'élaboration de la réglementation et des politiques ayant trait aux normes de composition et d'étiquetage des aliments.

Des gouvernements provinciaux : L'ACIA a conclu des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour partager des connaissances et coordonner des activités, afin de faciliter la conformité avec la réglementation fédérale et provinciale et les interventions dans les situations d'urgence (p. ex. les rappels d'aliments).

Des intervenants non gouvernementaux : L'Agence travaille avec l'industrie, les associations de consommateurs et les transformateurs à la détection et au traitement des nouveaux problèmes de salubrité et d'étiquetage des aliments.

Des organisations internationales et des partenaires commerciaux : L'ACIA négocie et gère des dispositifs techniques propres à chaque produit avec d'autres pays, afin de veiller à ce que les normes de salubrité des aliments aient un fondement scientifique et soient respectées d'une manière suffisamment efficace pour assurer la salubrité des aliments et éviter toute interruption inutile du commerce. La négociation de ces dispositifs techniques s'effectue en collaboration avec nos partenaires fédéraux.

RENDEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

3.2 SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Résultat stratégique : Salubrité des aliments et pratiques d'étiquetage équitables

Services rendus par l'ACIA aux Canadiens

L'ACIA donne à la salubrité des aliments la priorité la plus élevée. Elle élabore et offre des programmes et des services destinés à protéger les Canadiens contre les dangers évitables des aliments insalubres et à garantir que les situations d'urgence décrétées pour des questions de salubrité des aliments sont gérées efficacement et que le public est sensibilisé à la question, et y apporte sa contribution. Elle est donc amenée principalement à vérifier si les fabricants, importateurs et distributeurs de denrées alimentaires se conforment aux règlements fédéraux sur la salubrité des aliments. Elle vérifie également si les aliments importés et exportés respectent la législation et la réglementation, ce qui renforce la réputation internationale du Canada en ce qui concerne la salubrité et la qualité de ses produits.

Principaux partenaires

L'ACIA mène ses activités de concert avec d'autres intervenants pour assurer la salubrité des aliments et instaurer des pratiques d'étiquetage équitables. Nos principaux partenaires sont les suivants :

D'autres ministères et organismes fédéraux : Au fédéral, Santé Canada et l'ACIA exercent des fonctions et des responsabilités complémentaires et tout à fait particulières. Santé Canada est chargé d'élaborer des politiques et des normes de salubrité des aliments, tandis que l'ACIA a la responsabilité de toutes les activités d'inspection des aliments et de vérification de la conformité ainsi que de l'élaboration de la réglementation et des politiques ayant trait aux normes de composition et d'étiquetage des aliments.

Des gouvernements provinciaux : L'ACIA a conclu des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour partager des connaissances et coordonner des activités, afin de faciliter la conformité avec la réglementation fédérale et provinciale et les interventions dans les situations d'urgence (p. ex. les rappels d'aliments).

Des intervenants non gouvernementaux : L'Agence travaille avec l'industrie, les associations de consommateurs et les transformateurs à la détection et au traitement des nouveaux problèmes de salubrité et d'étiquetage des aliments.

Des organisations internationales et des partenaires commerciaux : L'ACIA négocie et gère des dispositifs techniques propres à chaque produit avec d'autres pays, afin de veiller à ce que les normes de salubrité des aliments aient un fondement scientifique et soient respectées d'une manière suffisamment efficace pour assurer la salubrité des aliments et éviter toute interruption inutile du commerce. La négociation de ces dispositifs techniques s'effectue en collaboration avec nos partenaires fédéraux.

Outre ce réseau d'accords bilatéraux, l'ACIA, de concert avec Santé Canada et d'autres intervenants, encourage et élabore des normes de salubrité des aliments à fondement scientifique au sein de la Commission du Codex Alimentarius, qui fait partie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Avec le soutien d'autres partenaires fédéraux, elle représente aussi le Canada aux comités de l'OMC et de l'ALENA sur la prise de mesures sanitaires et phytosanitaires.

Description des programmes

En 2002-2003, l'ACIA a dépensé environ 332 millions de dollars dans son secteur d'activités de la salubrité des aliments, ce qui représente 59 p. 100 de ses dépenses. Un nombre total de 2 425 employés à temps plein a été affecté à ce secteur. L'Agence mène à bien neuf programmes de salubrité des aliments, axés sur les activités stratégiques énumérées dans le RPP 2002-2003, à savoir les suivantes :

- Se conformer aux lois, règlements et normes du gouvernement fédéral;
- Faire adopter par l'industrie des pratiques de gestion des risques à fondement scientifique;
- Maîtriser rapidement et de façon appropriée des situations d'urgence et des incidents relatifs à la salubrité des aliments;
- Satisfaire aux exigences scientifiques sur la salubrité des aliments d'autres gouvernements et contribuer à l'élaboration de méthodes opérationnelles approuvées conjointement;
- Décourager les pratiques trompeuses et malhonnêtes du marché.

Programmes de salubrité des aliments :

- Hygiène de la viande
- Poisson, produits de la mer et production
- Enquête sur la salubrité des aliments
- Fruits et légumes frais
- Pratiques d'étiquetage équitables
- Produits transformés
- Oeufs
- Produits laitiers
- Miel

3.2.1 Se conformer aux lois, règlements et normes du gouvernement fédéral

En 2002-2003, l'ACIA a continué de vérifier si les denrées alimentaires nationales et importées respectaient les dispositions de la législation et de la réglementation fédérales. Elle a adopté des méthodes similaires dans chaque programme pour encourager l'industrie à se rendre conforme et effectuer des vérifications au moyen d'inspections d'établissements, d'analyses de produits, d'enquêtes sur la salubrité des aliments et de mesures d'exécution réglementaires. On trouvera ci-après un état sommaire du rendement atteint dans chacun de ces domaines. D'autres renseignements sur le rendement des neuf programmes de salubrité des aliments sont disponibles sur le site Web de l'ACIA à l'adresse suivante :

http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/ar/ar03/perfrendf.shtml

Inspections des établissements : Des inspections d'établissements enregistrés au fédéral, qui peuvent aussi consister à vérifier les programmes de salubrité des aliments de l'industrie, ont été effectuées dans les programmes suivants : Hygiène de la viande, Poissons et produits de la mer, Fruits et légumes frais, Produits transformés, Œufs, Produits laitiers et Miel. Pour chaque programme, on évalue la conformité de l'établissement à certains moments, afin de s'assurer qu'il continue de respecter la réglementation. On se sert aussi dans chaque programme d'un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer le niveau à la fois de la conformité de l'industrie (c.-à-d. la cote de l'établissement, les taux de conformité) et des prestations de services de l'ACIA (c.-à-d. les taux d'exécution des vérifications de la conformité). Quand l'ACIA constate qu'un établissement n'est pas en conformité, elle prend les mesures prescrites dans chaque programme pour s'assurer que le contrevenant corrige la situation. Elle peut aussi adopter des mesures supplémentaires, par exemple accroître le nombre d'inspections ou suspendre ou révoquer des licences.

Le tableau suivant résume les données sur la conformité des établissements dans les divers programmes de salubrité des aliments. Il n'y a actuellement pas de tableaux indiquant les taux de conformité nationaux dans tous les programmes de salubrité des aliments. L'Agence voit là un domaine à améliorer en ce qui concerne la qualité des informations sur le rendement. Bien qu'ils ne soient pas statistiquement fiables, les taux de conformité disponibles, qui vont de 89 à 99 p. 100, paraissent relativement élevés.

Programme	Type d'établissement	Type d'inspection	Taux de conformité	Comparaison avec les années précédentes
Hygiène de la viande	Abattoir	Cote de l'établissement	89 %*	Non disponibles
Hygiène de la viande	Transformation des aliments	Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA)	99 %**	Non disponibles
Poissons et produits de la mer, et production	Transformation des poissons et produits de la mer	Programme de gestion de la qualité (PGQ)	98 %**	Non disponibles
Produits transformés	Transformation des fruits et légumes	Inspections en profondeur des établissements	95 %	Légère baisse par rapport à la moyenne de 96 % sur trois ans
Produits transformés	Érable	Inspections en profondeur des établissements	96%	Baisse par rapport aux taux de 99 % de l'an dernier
Miel	Emballage et pasteurisation du miel	Inspections en profondeur des établissements	99 %	Même taux que l'an dernier

** Sur un échantillon comprenant 519 des 790 établissements de l'exercice 2002-2003*

*** D'après les données recueillies dans les essais pilotes du cadre de gestion du rendement de l'ACIA.*

En 2002-2003, l'ACIA a poursuivi ses efforts visant à améliorer la qualité des informations sur le rendement en élaborant un cadre de gestion du rendement applicable à tous ses services. Dans les programmes sur l'Hygiène de la viande, les Poissons et produits de la mer et la Production, elle a procédé à des essais pilotes qui lui ont permis de collecter des données clés avec des indicateurs du rendement établis d'avance pour la période de janvier à mars 2003. On ne peut tirer de ces essais pilotes que des conclusions limitées parce que la période a été trop courte, mais ils ont permis aux responsables des programmes de valider les indicateurs du rendement, de se fixer des objectifs et d'effectuer des analyses préliminaires du rendement.

Analyses de produits : En 2002-2003, l'ACIA a analysé des milliers d'échantillons d'aliments importés et nationaux pour détecter la présence de dangers chimiques, microbiologiques et physiques. Elle a procédé à des échantillonnages et à des analyses dans chacun des neuf programmes de salubrité des aliments, tant selon des plans d'échantillonnage bien établis, fondés sur le risque, que dans le cadre d'enquêtes ou de rappels pour insalubrité des aliments.

Les analyses de produits sont un domaine où l'ACIA a constaté un manque de données sommaires nationales dans certains programmes. Les résultats des analyses de laboratoire sont toujours remis à l'inspecteur qui a soumis l'échantillon, mais l'ACIA poursuit ses travaux pour améliorer son Système informatisé d'enregistrement et de suivi des échantillons de laboratoire, afin de pouvoir présenter les données sous forme de tableau et les analyser à l'échelle nationale. Pour le présent rapport, elle s'est efforcée de rassembler manuellement quelques-unes des informations requises. Bien que les taux de conformité ne soient pas statistiquement fiables, ils peuvent néanmoins indiquer des tendances et faire ressortir les domaines de non-conformité. Là où ils ont été présentés sous forme de tableaux, ils sont relativement élevés. Par exemple, la surveillance exercée par l'Agence sur les fruits et légumes frais et les fruits et légumes frais transformés pour détecter la présence de résidus de pesticides dépassant les limites établies par Santé Canada continue de révéler une conformité de plus de 99 p. 100. De même, celle portant sur les antibiotiques, les médicaments à usage vétérinaire et d'autres résidus chimiques dans la viande a aussi permis de constater un taux de conformité de plus de 96 p. 100 dans toutes les catégories. Parmi les domaines à faible conformité dont s'occupe l'Agence, on peut citer à titre d'exemple les niveaux d'aflatoxine dans les noix importées, les agents colorants alimentaires non approuvés dans les aliments importés, l'iode ajoutée au sel de table, les niveaux de patuline dans le jus de pomme et le chloramphénicol dans le miel importé.

Enquêtes sur la salubrité des aliments : Outre l'inspection des produits provenant d'établissements enregistrés au fédéral, l'ACIA met en application les dispositions en matière de salubrité des aliments de la *Loi sur les aliments et drogues,* qui prévoient des inspections, des enquêtes et des activités de gestion des situations d'urgence (c.-à-d. les rappels d'aliments) pour tous les aliments produits et importés dans le pays. Elle enquête sur les plaintes des consommateurs et des commerçants et, par l'entremise de ses comités scientifiques, consacre ses ressources d'inspection aux produits et aux établissements qui s'avèrent présenter les risques les plus grands pour les consommateurs.

En 2002-2003, l'ACIA a entrepris ou poursuivi quatorze projets sur la salubrité des aliments (sur les dix-neuf qu'elle se proposait de mettre en œuvre en 2002-2003). Il s'agit d'analyses de produits, d'inspections d'établissements ou de campagnes d'éducation de l'industrie. Les projets ont également donné lieu à l'élaboration de listes de fabricants, d'importateurs ou de distributeurs de certains produits à soumettre prochainement à des inspections ou à un prélèvement d'échantillons.

L'exécution de ces projets prioritaires en 2002-2003 a permis à l'ACIA d'enquêter sur des produits ou établissements susceptibles de présenter de hauts risques et, dans les cas de non-conformité avérée, de prendre les mesures de suivi qui s'imposaient. Par exemple, les inspections d'établissements et les analyses d'échantillons d'eau en bouteille pour dépister les contaminations microbiennes ont montré que les pratiques de fabrication étaient bonnes et le niveau de conformité élevé. De même, une évaluation de l'industrie canadienne de la germination des graines a révélé des améliorations dans le niveau de conformité ces dernières années. Lors d'une enquête menée sur les noix et cacahuètes importées pour détecter la présence d'aflatoxine (toxine produite par des moisissures), on a constaté un niveau de non-conformité modéré, si bien que l'on poursuivra ce projet en 2003-2004. Une autre enquête, qui a porté sur l'adjonction d'iode au sel de table, a permis de déceler un niveau élevé de non-conformité, problème que l'ACIA essaie actuellement de résoudre avec Santé Canada.

Pour obtenir des informations plus complètes sur les quatorze projets d'enquête menés en 2002-2003 en matière de salubrité des aliments, on peut visiter le site Web de l'ACIA à l'adresse suivante :

http://www.inspection.gc.ca/francais/bureau/bureauf.shtml

Mesures d'exécution : En 2002-2003, l'ACIA avait en cours 347 enquêtes en vertu de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, de la *Loi sur l'inspection du poisson*, de la *Loi sur les aliments et drogues* et de la *Loi sur l'inspection des viandes*. À partir de ces enquêtes, 86 poursuites ont été engagées, qui ont abouti à un total de 93 condamnations pour des infractions telles que la vente de produits étiquetés de manière erronée, fallacieuse ou trompeuse, l'importation d'aliments non déclarés ou le transport de produits sans autorisation appropriée. Les amendes infligées par les tribunaux pour ces condamnations se chiffrent à 212 300 dollars. Sur son site Web à l'adresse ci-dessous, l'ACIA tient une liste complète des bulletins d'information sur les poursuites judiciaires, publiés à chaque condamnation :

http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/projud/projudf.shtml

À l'appui de ses activités permanentes de réglementation et pour faire face aux enjeux et aux risques exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA s'est également acquittée des engagements suivants :

- Elle a mis au point de nouvelles procédures d'inspection pour l'évaluation et la mise en application de l'étiquetage nutritionnel suite aux modifications apportées par Santé Canada au *Règlement sur les aliments et drogues* en ce qui concerne l'étiquetage nutritionnel, les allégations nutritionnelles et les allégations relatives à la santé.
- Les comités scientifiques de l'ACIA ont fait la liste des dangers potentiels pour l'approvisionnement alimentaire, ils les ont classés par ordre de priorité et ils ont consacré leurs ressources d'inspection aux domaines présentant le risque le plus élevé.
- L'ACIA a remanié les programmes de salubrité des aliments en 2002-2003, principalement dans le cadre des efforts qu'elle déploie en permanence pour améliorer les programmes d'inspection en vue d'évaluer efficacement les programmes de HACCP et de gestion de la qualité de l'industrie (voir ci-dessous).

3.2.2 Faire adopter par l'industrie des pratiques de gestion des risques à fondement scientifique

L'Agence fait activement la promotion de l'application des principes de l'Analyse des risques et de la maîtrise des points critiques (HACCP) pour la viande, le poisson, les produits transformés, les œufs, les produits laitiers et le miel, ainsi qu'à la ferme. Ces principes à fondement scientifique sont reconnus à l'échelle internationale comme étant les meilleurs pour éviter les problèmes de salubrité des aliments, que ceux-ci soient d'ordre biologique, physique ou chimique. Par le truchement des systèmes HACCP, l'ACIA et l'industrie ont avant tout comme but de détecter et de juguler les dangers dans le processus de production des aliments et d'éviter les problèmes en surveillant ces « points critiques ». Actuellement, les programmes HACCP sont facultatifs sauf pour le poisson, où ils sont obligatoires pour les établissements de traitement du poisson enregistrés au fédéral. De plus, dans le programme Hygiène de la viande, l'ACIA est en train de passer à un système de vérification obligatoire fondé sur le HACCP.

Le tableau suivant présente les progrès accomplis par l'ACIA dans la promotion de pratiques de gestion des risques à fondement scientifique pour l'industrie. Comme l'adoption des systèmes reposant sur les principes HACCP reste facultative pour la majorité des installations enregistrées au fédéral, les progrès dépendent de la bonne volonté de chacune, ainsi que de l'aptitude de l'ACIA à reconnaître et à approuver les systèmes HACCP de l'industrie. À mesure que l'ACIA progressera vers la mise en œuvre de systèmes HACCP obligatoires, elle devra entreprendre des travaux pour élaborer des objectifs et indicateurs de rendement plus solides et plus complets.

Programme	Type d'inspection de l'ACIA	Installations enregistrées au fédéral	Nombre total de systèmes HACCP reconnus	Nombre à reconnaître en 2002-2003	Nombre en train d'être reconnus
Hygiène de la viande (viande)	Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) (facultatif)	790 au total (127 abattoirs, 490 transformateurs et 173 entrepôts)	363 (58 p. 100)	30	261
Hygiène de la viande (volaille)	Programme modernisé d'inspection de la volaille (PMIV) (facultatif)	59	12	1	6
Poisson et produits de la mer (nationaux)	Programme de gestion de la qualité (PGQ) (obligatoire)	945	945	Sans objet (S/O)	S/O
Poisson et produits de la mer (importés)	Programme de gestion de la qualité des importateurs (PGQI) (facultatif)	1 012 importateurs agréés	18*	2	0
Produits transformés	PASA (facultatif)	572	38	7	41
Œufs	PASA (facultatif)	342 installations d'œufs en coquille et 19 d'œufs transformés	11 d'œufs en coquille et 3 d'œufs transformés	1 d'œufs en coquille et 3 d'œufs transformés	14 installations de classement et 6 de transformation des œufs
Produits laitiers	PASA (facultatif)	292	47	10	82

**Ces 18 établissements importent environ 30 p. 100 de l'ensemble du poisson et des produits de la mer*

Dans le cadre du projet de Cadre stratégique pour l'agriculture lancé par le gouvernement du Canada, l'ACIA travaille avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, les gouvernements provinciaux et les producteurs nationaux à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un processus de reconnaissance des programmes de salubrité des aliments à la ferme. Avec la participation des provinces et des territoires, elle procède à l'évaluation des programmes de salubrité des aliments à la ferme pour vérifier s'ils sont techniquement valables.

En 2002-2003, l'ACIA a mené à bien un projet pilote d'examen technique de la salubrité des aliments à la ferme, qui l'a amenée à examiner les programmes de salubrité des produits laitiers, des œufs et des aliments du bétail à la ferme. En vue de lancer officiellement le processus de reconnaissance, elle a tenu des séances nationales de formation et d'orientation en matière de salubrité des aliments à la ferme, dans lesquelles étaient représentés des producteurs et des administrations fédérales, provinciales et territoriales. De plus, elle a constitué un comité mixte avec le Conseil canadien des normes en vue d'élaborer des critères pour les services fournis par des tiers dans le cadre de l'Étape deux (mise en œuvre et vérification par une tierce partie) du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme.

Pour faire face aux enjeux et risques spécifiques exposés dans le Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA a continué d'apporter une aide scientifique et technique dans les initiatives prises par l'industrie en vue d'adopter des programmes fondés sur les principes HACCP. Dans le cadre de cette transition, elle a également commencé à remanier ses programmes d'inspection, comme dans les initiatives suivantes :

- La *Stratégie de réforme pour l'inspection des viandes* a été lancée en vue de rendre les principes HACCP obligatoires dans tous les établissements de transformation de la viande et de la volaille enregistrées au fédéral. Cette initiative prévoit la traçabilité du bétail en tant qu'élément de la salubrité des aliments et encourage l'industrie à devenir plus responsable.
- L'Agence a émis une Directive de l'hygiène des viandes exigeant que toutes les usines de transformation de produits à base de bœuf cru inspectées par le fédéral renforcent leurs plans HACCP et les valident scientifiquement de manière à réduire la bactérie pathogène *E. coli O157:H7* à des niveaux non détectables.
- L'ACIA a amélioré la planification et l'exécution de son Programme de gestion de la qualité du poisson en révisant ses méthodes de vérification de la conformité.
- À la demande de l'industrie des fruits et légumes frais, l'Agence a dirigé un Programme canadien d'assurance qualité (PAQ), entrepris en 2001, dont l'objectif était de simplifier le processus de certification pour l'exportation de pommes de terre vers les États-Unis. Les installations enregistrées au titre de ce programme font l'objet de vérifications de la part de l'ACIA selon des principes analogues à ceux utilisés dans les systèmes HACCP et les contrôles de la qualité ISO. En 2003, l'USDA (le département de l'Agriculture des États-Unis) a accepté le PAQ comme autre méthode possible de certification des pommes de terre canadiennes. À l'avenir, l'Agence cherchera à étendre le programme aux oignons et aux tomates des champs et à faire accepter ces denrées par l'USDA.

3.2.3 Les situations d'urgence ou incidents relatifs à la salubrité des aliments sont maîtrisés rapidement et de façon appropriée

Parmi les priorités les plus élevées de l'ACIA, figure la protection des Canadiens contre les risques sanitaires évitables tels que ceux associés à l'insalubrité des aliments. Les risques pour les consommateurs peuvent venir d'allergènes non déclarés sur l'étiquette de l'aliment, d'agents pathogènes microbiologiques, de matières étrangères ou de contaminants chimiques. En vertu de la Loi sur les aliments et drogues et de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, l'ACIA est chargée de procéder à des rappels pour insalubrité des aliments. La plupart de ces rappels ont lieu avec la participation volontaire du fabricant, du transformateur ou du distributeur responsable.

Un rappel de catégorie I correspond à des situations où l'on a toutes les raisons de croire que l'utilisation ou le contact d'un produit non conforme entraînera des conséquences graves pour la santé ou la mort.

Quand l'ACIA entend parler d'un problème d'insalubrité possible, elle lance une enquête afin de déterminer si le produit présente un risque. Si elle en constate un et si le produit distribué enfreint sa législation, elle en prend note comme étant un incident.

Durant l'exercice 2002–2003, elle a assuré la coordination de 4 961 enquêtes sur la salubrité des aliments, l'étiquetage et les fraudes, qui ont abouti à 381 rappels. Ses spécialistes ainsi que ceux de Santé Canada ont procédé à l'évaluation des risques pour la santé. Le personnel de l'ACIA a également suivi l'évolution de problèmes et de rappels relatifs à l'insalubrité des aliments dans d'autres pays, en vue de détecter ceux qui auraient pu avoir des conséquences sur l'approvisionnement alimentaire canadien.

L'ACIA a satisfait à sa norme de rapidité d'intervention en émettant tous les rappels de catégorie I par les médias dans les 24 heures suivant sa décision. La plupart (77 p. 100) des rappels par les médias ont été effectués en moins de huit heures après la décision. Le personnel de l'ACIA a desservi une ligne de secours et répondu à toutes les urgences alimentaires 24 heures sur 24, sept jours par semaine. En 2002–2003, l'ACIA a assuré la coordination de 381 rappels dont les causes sont exposées dans le tableau suivant :

Cause des rappels	
Allergènes non déclarés	41,5 %
Contamination chimique	23,4 %
Contamination microbiologique	20,5 %
Matière étrangère	10,0 %
Autres*	4,7 %*

**Y compris les biotoxines marines, les produits présentés de manière trompeuse et les ingrédients non autorisés.*

L'ACIA a analysé des données statistiques sur les tendances et établi que, sur les 381 rappels de l'an dernier, 202 (53 p. 100) concernaient des produits importés et 179 (47 p. 100) des produits fabriqués dans le pays. Les allergènes non déclarés, principalement des sulfites, ont continué d'être la principale cause des rappels. Un grand nombre de ceux-ci a été associé à des produits à base de fruits transformés importés de Syrie. En conséquence, l'ACIA a adopté un programme d'échantillonnage et d'analyse ciblé sur les confitures syriennes et d'autres produits à base de fruits transformés importés. Elle a assuré un suivi chez les importateurs canadiens afin de vérifier si des produits analogues étaient conformes à la réglementation. Elle a aussi échantillonné et analysé des confitures, des marmelades et des conserves de fruits du Liban, d'Iran et du Pakistan en vue de détecter la présence de résidus de sulfites.

Les principales causes de rappel pour contamination microbiologique venaient de la présence de *salmonelles*, de *listerias* et d'*E. coli 0157:H7*. On a trouvé des *listerias* dans divers produits carnés et laitiers prêts à servir, tels que des saucisses de Francfort et du fromage, des *salmonelles* dans des aliments assortis, tels que des saucisses et des épices, et des *E. coli 0157:H7* principalement dans des hambourgeois, du bœuf haché et certains fromages.

L'Agence examine également les tendances en matière de rappel dans divers groupes sectoriels. En 2002-2003, les rappels se sont répartis comme suit entre ces groupes :

Rappels par groupe sectoriel

Groupe sectoriel	Pourcentage du total
Confiseries et noix	24,1
Fruits et légumes transformés	19,2
Céréales et produits de boulangerie	12,1
Viande et volaille	9,7
Produits de la mer	7,1
Miel	7,1
Produits laitiers	4,2
Boissons	3,9
Autres (soupes, salades, produits chimiques, aliments pour bébé, graisses)	3,9
Érable	3,7
Épices	3,4
Fruits et légumes frais	1,3
Œufs et produits à base d'œufs	0,3

En 2002-2003, le nombre d'enquêtes sur la salubrité des aliments, l'étiquetage et les fraudes est passé de 4 462 à 4 961 tandis que le nombre de rappels est tombé de 474 à 381 par rapport à 2001-2002. Depuis 1999, l'ACIA s'est doté des moyens de déceler et de suivre les tendances des rappels. Le ciblage des récidivistes et les enquêtes de suivi sur les rappels constituent des outils qui se sont avérés efficaces en matière de gestion des risques associés à la salubrité des aliments. Le tableau suivant indique le nombre d'enquêtes sur la salubrité des aliments, l'étiquetage et les fraudes et de rappels auxquels celles-ci ont donné lieu ces trois dernières années.

Enquêtes et rappels relatifs à la salubrité des aliments en 2000-2003

Année	Nombre d'enquêtes	Rappels
2002-2003	4 961	381
2001-2002	4 462	474
2000-2001	3 889	370

L'ACIA a procédé à plus de 16 000 contrôles de l'efficacité des rappels en 2002-2003, afin de vérifier si les produits rappelés avaient bien été retirés du marché.

Pour raffermir encore davantage la collaboration entre les diverses administrations publiques pendant les épidémies d'origine alimentaire, l'ACIA et Santé Canada ont révisé et mis à jour un *Protocole d'intervention en cas d'urgence liée aux flambées de toxi-infections alimentaires* national. Celui-ci prévoit des procédures assurant la coordination entre les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux pendant les enquêtes et les interventions de lutte le cas échéant. Le Protocole révisé devrait normalement être mis en œuvre à la suite d'autres consultations avec les provinces et les territoires.

On trouvera exposées à la section 3.5.4 les initiatives prises en 2002-2003 pour améliorer les procédures de gestion des situations d'urgence.

L'ACIA procède à des enquêtes et à des contrôles sur des flambées de toxi-infection alimentaire, de concert avec les autorités de santé publique fédérales, provinciales et municipales. Le 17 mai 2002, 21 cas de dysenterie bacillaire humaine ont été signalés à l'ACIA par les services de santé publique de l'Ontario. La première enquête menée par les services publics d'Ottawa et de Toronto a permis de rattacher l'infection à la consommation d'une salade de pâtes. Grâce à une collaboration rapide et efficace entre l'ACIA, les services de santé publique, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, Santé Canada et le fabricant, la flambée a pu être enrayée rapidement. Dans un délai de huit heures après avoir été prévenue, l'ACIA a lancé l'alerte en demandant au public de ne pas consommer les produits en question, et le fabricant a procédé à un rappel. La flambée a semblé être liée à un total de 740 cas de dysenterie bacillaire signalés et elle a été la plus importante d'origine alimentaire survenue au Canada depuis 1998.

La sensibilisation : Enseigner l'ABC de la salubrité des aliments

L'une des fonctions clés de l'ACIA consiste à informer le public sur toutes les questions susceptibles d'avoir un effet sur sa santé. L'an dernier, l'ACIA a lancé une campagne de sensibilisation à la salubrité des aliments, qui a consisté à envoyer des messages à ce sujet à l'échelle nationale.

En mars 2003, l'ACIA a offert des trousses d'information sur la salubrité des aliments ainsi que son service de souscription par courriel aux rappels d'aliments et aux alertes à l'allergie à environ 17 000 écoles élémentaires et secondaires de tout le Canada. Financée conjointement par l'ACIA et Agriculture et Agroalimentaire Canada, la campagne de sensibilisation des écoles a été officiellement lancée par le ministre Lyle Vanclief. Elle s'appuie sur une nouvelle page Web comportant un lien avec la page de souscription aux rappels d'aliments/alertes à l'allergie (voir ci-dessous), des documents clés concernant cette initiative et diverses autres informations en la matière. Un sondage de suivi par téléphone effectué par Decima Inc. révèle que la plupart des écoles ont trouvé la trousse utile, surtout parce qu'elle contenait des informations pertinentes, permettait de mieux prendre conscience des problèmes et constituait une bonne ressource pour les enseignants et le personnel.

Le programme de sensibilisation des écoles n'est que la première phase de la stratégie de sensibilisation générale de l'Agence, qui comprend des plans visant à atteindre les professionnels de la santé, les organisations, les bibliothèques, les organismes communautaires et les groupes de consommateurs.

http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/recarapp/recaltocf.shtml

3.2.4 Satisfaire aux exigences scientifiques sur la salubrité des aliments d'autres gouvernements et contribuer à l'élaboration de méthodes et de processus opérationnels approuvés conjointement

Satisfaire aux exigences scientifiques sur la salubrité des aliments d'autres gouvernements

Le rendement qu'affiche l'ACIA dans la satisfaction des exigences d'autres gouvernements peut être évalué à l'aide d'indicateurs tels que les taux de rejet des exportations. Bien qu'elle ne connaisse actuellement pas ces taux pour tous les groupe sectoriels, l'ACIA a incorpore cet indicateur dans ses essais pilotes de cadres de gestion du rendement pour la viande et le poisson. Selon les données disponibles, les taux de rejet des exportations sont faibles pour la viande, les poissons et les produits de la mer, et ceux des produits laitiers baissent, à mesure que l'industrie s'adapte aux nouvelles procédures d'exportation de ces produits.

En 2002-2003, le Canada a exporté environ 1,8 million de tonnes de viande et de produits à base de viande vers 116 pays. Sur ce total, 99,96 p. 100 des produits ont satisfait aux exigences en matière de salubrité des autres gouvernements, comme en témoignent les taux d'entrée. Ce taux élevé d'acceptation prouve que le système de réglementation aussi bien que la salubrité et la qualité de la viande et des produits à base de viande du Canada inspirent largement confiance.

Pour ce qui est des poissons et produits de la mer, l'ACIA a émis plus de 42 000 certificats pour l'exportation vers 110 pays. Dans ses essais pilotes de cadre de gestion du rendement, elle répertorie sous forme de tableau le nombre d'incidents à l'exportation (p. ex. des rejets) de poissons et produits de la mer. De janvier à mars 2003, elle a examiné 23 incidents, sur lesquels il n'y a eu qu'un seul rejet pour des raisons de salubrité parmi les lots provenant d'installations enregistrées au fédéral. La majorité des incidents a mis en cause des produits d'autres installations.

Le Canada exporte aussi des produits laitiers vers de nombreux pays du monde. L'ACIA procède à des vérifications pour l'exportation de produits laitiers nationaux en attente de certification. Sur les 193 vérifications pour l'exportation effectuées en 2002-2003, seuls seize lots de produits laitiers ont été jugés non conformes. Cela représente un taux de conformité de 91,7 p. 100, soit une amélioration importante par rapport au taux de 76 p. 100 constaté au moment où les nouvelles procédures d'exportation des produits laitiers ont été mises en œuvre en 2000-2001.

Contribuer à l'élaboration de méthodes et de processus opérationnels approuvés conjointement

En 2002-2003, l'ACIA a continué de codiriger, avec Santé Canada, la participation du Canada à la Commission du Codex Alimentarius (organisation internationale chargée d'élaborer des normes, des lignes directrices et des textes connexes dans le domaine alimentaire). À ce titre, elle a contribué à rédiger les documents suivants :

- Avant-projet de code d'usage pour les poissons et les produits de la pêche;
- Projet de code d'usage en matière d'hygiène pour la viande;
- Code d'usage en matière d'hygiène pour les produits à base d'œufs.

L'Agence a aussi continué de sensibiliser et d'informer les gouvernements et les industries de l'étranger au sujet des exigences à l'importation du Canada ainsi que les exportateurs canadiens quant aux exigences des gouvernements étrangers. Ainsi, en 2002-2003, elle a procédé, avec des équipes d'inspecteurs des États-Unis et de Russie en visite au Canada, à l'évaluation de certains établissements canadiens de transformation de la viande. Elle a également examiné les systèmes d'inspection de la viande de 29 établissements américains dans le cadre d'un échange d'informations visant à mettre le gouvernement et les établissements des États-Unis au courant des exigences canadiennes à l'importation. De même, elle a inspecté les systèmes et les contrôles en place en Indonésie pour les poissons et produits de la mer et elle a, par la suite, approuvé l'importation de ces produits au Canada.

3.2.5 Décourager les pratiques trompeuses et malhonnêtes du marché

L'ACIA décourage les pratiques trompeuses en enquêtant sur les plaintes déposées par les consommateurs et les commerçants, et en recourant à la sensibilisation, à des inspections, à des analyses de produits et à des mesures d'exécution pour favoriser la conformité. Elle établit et exécute aussi des projets prioritaires dans les domaines jugés à haut risque. Parmi les initiatives qu'elle a prises en 2002-2003 pour protéger les consommateurs contre les pratiques malhonnêtes du marché, on peut citer des projets visant à améliorer la conformité, notamment l'altération du bœuf haché, l'étiquetage des suppléments alimentaires destinés aux athlètes et la falsification de l'huile d'olive. De plus amples informations sont affichées sur le site Web de l'ACIA à l'adresse suivante :

http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/ar/ar03/perfrendf.shtml

À l'appui de ses activités permanentes de réglementation et pour faire face aux enjeux et aux risques exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA s'est également acquittée des engagements suivants :

- Elle a contribué à l'élaboration des modifications de la *Loi sur les aliments et drogues* proposées par Santé Canada au sujet de l'étiquetage nutritionnel, des allégations nutritionnelles et des allégations relatives à la santé, de l'eau et de la glace pré-emballées, de l'amélioration de l'étiquetage en ce qui concerne les allergènes, de l'étiquetage en tant qu'instrument de santé publique, des produits de santé naturels, de l'enrichissement en vitamines et en minéraux et de l'étiquetage des produits alimentaires traités par ionisation.
- Elle a donné des conseils aux intervenants sur les exigences de la réglementation modifiée.
- Elle a fait partie des comités de la Commission du Codex Alimentarius sur les questions de composition et d'étiquetage des jus de fruits et de légumes, des graisses et des huiles, des sucres et du miel, des fruits et légumes transformés, et sur l'étiquetage des produits alimentaires traités par ionisation.
- Elle a élaboré de nouvelles procédures d'inspection et politiques d'exécution pour étayer la nouvelle réglementation canadienne sur l'étiquetage nutritionnel.
- Elle a mis au point de nouveaux matériels de formation dans les domaines de l'étiquetage nutritionnel, des allégations nutritionnelles et des allégations relatives à la santé, de l'enrichissement en éléments nutritifs et de la quantité nette.
- Elle a collaboré avec l'Office des normes générales du Canada à l'élaboration de normes facultatives pour l'agriculture biologique et l'étiquetage des aliments issus de la biotechnologie.

3.3 SANTÉ DES ANIMAUX

Résultat stratégique : Protection des ressources zoosanitaires comme fondement à la santé des animaux et à la sécurité du public.

Services rendus par l'ACIA aux Canadiens

La protection des ressources animales du Canada est un élément indispensable à la salubrité des aliments, à la santé publique et au maintien de la confiance que l'agriculture et les produits agroalimentaires du Canada inspirent au niveau national et international. Les ressources animales doivent être protégées contre les maladies graves et les contaminants chimiques et microbiologiques. Le fait que le Canada soit exempt de certaines maladies graves assure le succès du commerce international de ses animaux, de ses produits et sous-produits d'origine animale et de ses aliments du bétail.

Le secteur de l'élevage contribue pour environ 13,4 milliards de dollars par an à l'économie canadienne. La viande et les produits à base de viande représentent la plus grande portion de l'industrie de la transformation des aliments du Canada. Ce secteur compte sur un stock d'animaux de ferme en bonne santé comprenant quelque 13,7 millions de bovins, 14,4 millions de porcs et presque un million de moutons. Plus d'un million de tonnes de poulets et de dindes sont transformés tous les ans au Canada[1].

Principaux partenaires

L'ACIA travaille avec d'autres intervenants pour protéger les ressources animales. Nos principaux partenaires sont les suivants :

D'autres ministères et organismes fédéraux : L'ACIA travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires fédéraux pour échanger des avis d'experts, élaborer des politiques de réglementation, établir des normes et favoriser la coopération en recherche.

Les gouvernements provinciaux : Au niveau provincial, l'ACIA travaille avec les ministères de l'agriculture, des pêcheries et de l'environnement. Les activités menées avec ces partenaires sont à l'image de celles entreprises avec les ministères et organismes fédéraux.

Des intervenants non gouvernementaux : L'ACIA travaille en partenariat avec des producteurs agroalimentaires nationaux et d'autres à l'examen, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes de santé animale. Le Comité consultatif canadien sur la santé des animaux (CCCSA) est l'un des mécanismes clés de ces travaux. L'Agence collabore également avec des associations sectorielles et avec d'autres associations, y compris celles œuvrant pour le bien-être des animaux et la protection de l'environnement.

Des établissements de recherche : L'ACIA collabore avec les écoles vétérinaires du Canada en vue de déterminer les orientations stratégiques de la recherche scientifique et d'élaborer un programme d'études national tenant compte des besoins actuels et futurs en matière de réglementation de la science et de la médecine vétérinaire.

[1] Toutes les données indiquées dans ce paragraphe sont de 2001-2002.

3.3 SANTÉ DES ANIMAUX

Résultat stratégique : Protection des ressources zoosanitaires comme fondement à la santé des animaux et à la sécurité du public.

Services rendus par l'ACIA aux Canadiens

La protection des ressources animales du Canada est un élément indispensable à la salubrité des aliments, à la santé publique et au maintien de la confiance que l'agriculture et les produits agroalimentaires du Canada inspirent au niveau national et international. Les ressources animales doivent être protégées contre les maladies graves et les contaminants chimiques et microbiologiques. Le fait que le Canada soit exempt de certaines maladies graves assure le succès du commerce international de ses animaux, de ses produits et sous-produits d'origine animale et de ses aliments du bétail.

Le secteur de l'élevage contribue pour environ 13,4 milliards de dollars par an à l'économie canadienne. La viande et les produits à base de viande représentent la plus grande portion de l'industrie de la transformation des aliments du Canada. Ce secteur compte sur un stock d'animaux de ferme en bonne santé comprenant quelque 13,7 millions de bovins, 14,4 millions de porcs et presque un million de moutons. Plus d'un million de tonnes de poulets et de dindes sont transformés tous les ans au Canada[1].

Principaux partenaires

L'ACIA travaille avec d'autres intervenants pour protéger les ressources animales. Nos principaux partenaires sont les suivants :

D'autres ministères et organismes fédéraux : L'ACIA travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires fédéraux pour échanger des avis d'experts, élaborer des politiques de réglementation, établir des normes et favoriser la coopération en recherche.

Les gouvernements provinciaux : Au niveau provincial, l'ACIA travaille avec les ministères de l'agriculture, des pêcheries et de l'environnement. Les activités menées avec ces partenaires sont à l'image de celles entreprises avec les ministères et organismes fédéraux.

Des intervenants non gouvernementaux : L'ACIA travaille en partenariat avec des producteurs agroalimentaires nationaux et d'autres à l'examen, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes de santé animale. Le Comité consultatif canadien sur la santé des animaux (CCCSA) est l'un des mécanismes clés de ces travaux. L'Agence collabore également avec des associations sectorielles et avec d'autres associations, y compris celles œuvrant pour le bien-être des animaux et la protection de l'environnement.

Des établissements de recherche : L'ACIA collabore avec les écoles vétérinaires du Canada en vue de déterminer les orientations stratégiques de la recherche scientifique et d'élaborer un programme d'études national tenant compte des besoins actuels et futurs en matière de réglementation de la science et de la médecine vétérinaire.

[1] *Tous les chiffres indiqués dans ce paragraphe sont de 2001-2002.*

Des organisations internationales et des partenaires commerciaux : L'ACIA travaille avec plusieurs organismes et comités internationaux en vue d'influer sur l'élaboration d'une réglementation internationale à fondement scientifique en santé animale, de collaborer à l'établissement d'objectifs et de stratégies de réglementation et de débattre de préoccupations communes. Parmi les principaux comités et organismes, mentionnons la Quadrilatérale sur la santé des animaux (Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande et Australie), le Comité nord-américain sur la santé animale (Canada, États-Unis et Mexique), l'Office International des épizooties et ses commissions spéciales, et les comités de l'OMC et de l'ALENA sur application des mesures sanitaires et phytosanitaires. L'ACIA travaille également, bilatéralement, avec d'autres gouvernements nationaux sur des questions relatives aux normes et exigences en matière de santé animale.

Description des programmes

En 2002-2003, les programmes et activités relevant du **Programme de la santé animale** ont coûté environ 133,7 millions de dollars — ce qui représente 23,6 p. 100 des dépenses de l'ACIA. Un total de 674 employés à temps plein étaient affectés à ces programmes. Le secteur d'activités de la santé des animaux compte deux programmes : la santé animale et les aliments du bétail.

Programmes de santé et de production animales :

- Santé animale
- Aliments du bétail

L'Agence exécute le Programme de santé animale en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*. Elle surveille, analyse, inspecte et met en quarantaine des animaux afin de prévenir, de contrôler ou d'enrayer les maladies animales réglementées. Elle réglemente les moyens de production tels que les vaccins animaux, et elle veille également à ce que le transport des animaux se fasse sans cruauté.

Le **Programme des aliments du bétail** a coûté environ 10,2 millions de dollars, ce qui représente 1,8 p. 100 des dépenses de l'ACIA. Le nombre d'employés à temps plein a été au total de 74. L'Agence exécute ce programme en vertu de la *Loi relative aux aliments du bétail* afin de protéger le bétail contre les contaminants chimiques et les dangers microbiens grâce à la réglementation des ingrédients entrant dans la composition des aliments.

Les deux programmes sont axés sur les activités stratégiques énumérées dans le Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités :

- Surveiller l'introduction et la propagation dans le pays des maladies animales réglementées.
- Lutter contre les zoonoses.
- Satisfaire aux exigences scientifiques sur la santé animale d'autres gouvernements et contribuer à l'élaboration de méthodes et de processus opérationnels approuvés conjointement.
- Augmenter la conformité des aliments du bétail avec les lois, règlements et normes du gouvernement fédéral.

Exécution

En vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi relative aux aliments du bétail*, l'ACIA a enquêté, l'an dernier, sur 287 cas de non-conformité, qui ont abouti à 27 poursuites et 20 condamnations. Les amendes infligées par les tribunaux ont atteint un total de 57 150 dollars. Des condamnations ont été prononcées pour des infractions telles que les conditions de transport des animaux, la non-présentation de produits à haut risque aux inspections et la vente d'aliments du bétail contenant des ingrédients non déclarés.

Le Canada participe aux efforts mondiaux visant à lutter contre les maladies du bétail et il fait partie de l'Organisation International des épizooties (OIE), qui, avec ses 164 membres, est à la base de la politique sur les échanges commerciaux. Le *Règlement sur les maladies déclarables* de l'ACIA englobe toutes les maladies figurant sur la Liste A de l'OIE, maladies qui risquent fort d'entrainer de sérieux problèmes de santé publique, ainsi que celles de la Liste B qui préoccupent le Canada[2]. Ce Règlement exige que soient déclarées toutes les maladies figurant sur ces listes. La liste des maladies déclarables du Canada se trouve sur le site Web de l'ACIA à l'adresse suivante :

http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/regf.shtml

Exemples de maladies de la Liste A et de la Liste B de l'OIE

Liste A	Liste B
Fièvre catarrhale du mouton	Charbon bactéridien
Peste porcine	Encéphalopathie spongiforme des bovins
Fièvre aphteuse	Tuberculose bovine
Influenza aviaire forme hautement pathogène	Rage
Maladie de Newcastle	Tremblante du mouton

Pour avoir une liste complète de ces maladies, voir : **www.oie.int**

L'ACIA a modifié le règlement en 2002-2003 en y ajoutant deux listes de maladies de plus pour lesquelles elle demande à être avisée par les laboratoires de tout résultat suspect ou positif. Ce règlement lui permet de recueillir des informations à des fins de santé publique, telles que celles obtenues grâce à la surveillance du virus du Nil occidental, et de s'acquitter des obligations internationales concernant la surveillance des maladies animales.

[2] *Le climat du Canada exclut la survenue de quelques-unes des maladies de la Liste B de l'OIE, qui n'ont jamais été signalées ici*

3.3.1 Surveiller l'introduction et la propagation dans le pays des maladies animales réglementées

Pour obtenir ce résultat clé, l'ACIA surveille l'introduction, par les 121 postes de douane internationaux (neuf aéroports internationaux et 112 points de franchissement de la frontière canado-américaine) de tous les animaux, produits et sous-produits animaux et produits biologiques vétérinaires importés, au moyen de processus de vérification comprenant des inspections visant à faire respecter les conditions d'importation. Elle a aussi des activités lui permettant de sensibiliser davantage le public et l'industrie aux questions de santé animale.

Éducation/Sensibilisation

L'intérêt du public pour les maladies des animaux s'est développé en 2002-2003 lorsque les médias ont parlé de la progression du virus du Nil occidental et du seul cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) constaté au Canada. L'ACIA a continué de répondre à des milliers de demandes de renseignements de la part du public, de l'industrie et des médias, et de publier des fiches et des brochures d'information sur les mesures de lutte contre les maladies animales. Elle s'efforce d'augmenter les niveaux de conformité en fournissant des renseignements à des groupes cibles. Par exemple, en 2002-2003, elle a publié et diffusé une brochure destinée aux éleveurs, afin de les amener à respecter davantage son interdit à l'égard de certains aliments pour ruminants. Elle a émis cet interdit dans le but d'empêcher la propagation de maladies telles que l'ESB. Elle a aussi publié des fiches d'information et des mises à jour concernant ses mesures de lutte contre des maladies animales telles que l'encéphalopathie des cervidés (cerfs et wapitis) et la tuberculose bovine chez les animaux sauvages.

Les mesures prises par l'ACIA pour protéger la santé animale visent aussi à surveiller l'importation ou l'introduction d'animaux de compagnie au Canada. En réponse aux milliers de demandes de renseignements qu'elle reçoit chaque année au sujet de l'importation d'animaux de compagnie, elle a publié des lignes directrices en la matière, notamment, en 2002-2003, des directives de base sur les animaux de compagnie fréquemment importés. Les documents ci-dessus sont disponibles sur le site Web de l'ACIA à l'adresse suivante :

http://www.inspection.gc.ca

Contrôles à l'importation

L'importation d'animaux et de produits animaux pourrait accroître le risque que certaines maladies pénètrent au Canada. Les inspections effectuées par l'ACIA aux frontières ciblent les animaux à haut risque présentant des signes visibles de maladie. Pour les importations à risque, il faut des permis, des analyses avant et après le passage en douane, des mises en quarantaine et des certificats d'exportation. Les animaux qui ne sont pas en conformité avec les conditions d'importation ou ceux qui présentent une menace pour la santé des animaux canadiens sont refoulés ou parfois même détruits. La plupart des animaux vivants venant de pays autres que les États-Unis sont mis en quarantaine pour trente jour par le personnel de l'ACIA.

En 2002-2003, l'ACIA, avec l'aide de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, a contrôlé avec succès plus de 24 millions d'animaux de ferme (bovins, chevaux, bisons, chèvres, porcs, moutons et volailles) et 283 762 doses de sperme et embryons de bétail. Sur les animaux de ferme importés en 2002, 269 552 ont été mis en quarantaine.

En 2002-2003, la conformité avec les conditions d'importation a été très bonne, puisque seulement 10 476 animaux et 3 166 doses de sperme ont été rejetés. Les animaux refoulés ont été nettement plus nombreux qu'en 2001-2002 (764), mais c'est dû au rejet d'un chargement comptant à lui seul environ 10 000 volailles importées. Le taux de rejet des doses de sperme importées a été plus ou moins celui des années précédentes.

À titre de mesure supplémentaire visant à surveiller l'introduction et la propagation dans le pays de maladies animales réglementées, l'ACIA a entrepris des négociations avec les pays exportateurs pour concevoir des conditions d'importation à fondement scientifique. À cet effet, elle procède à l'évaluation des risques non seulement de la marchandise, mais aussi de la situation sanitaire du pays exportateur. En 2002-2003, les analyses des risques à l'importation ont porté sur le bœuf désossé, les fromages, les protéines et enzymes du lait, les embryons fertilisés in vitro, les abeilles domestiques, les animaux de zoo et les chevaux. La situation sanitaire des pays a été évaluée sous l'angle de la fièvre aphteuse en Uruguay, de la tuberculose bovine en Australie et à Hawaii et de la maladie de Newcastle au Danemark et aux États-Unis.

L'ACIA révise les modalités d'importation quand la situation sanitaire du pays a changé ou que des progrès scientifiques ont eu des répercussions sur les politiques. Par exemple, en 2002-2003, le Canada a repris des relations commerciales avec le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas après les restrictions imposées en 2001 en raison de la fièvre aphteuse. Il a également suspendu le commerce des volailles et des produits à base de volailles avec plusieurs États américains à la suite d'une épizootie de la maladie de Newcastle.

Programmes de lutte contre les maladies

Les programmes de lutte sont conçus pour empêcher la propagation générale de maladies ou en atténuer les effets. Le but principal est leur éradication. Afin d'encourager les producteurs à signaler sans tarder les cas de maladie grâce à des mesures d'incitation financières, l'ACIA gère également un programme d'indemnisation en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*. Pour lutter contre certaines épizooties, les mesures prises en 2002-2003 ont été les suivantes :

Encéphalopathie spongiforme des bovins (ESB) : L'une des priorités de l'ACIA est la surveillance de l'ESB et d'autres encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST), telles que l'encéphalopathie des cervidés ou la tremblante du mouton. En mai 2003, on a découvert un cas unique d'ESB chez une vache de l'Alberta. Bien que cet incident se soit produit après la période visée ici, à savoir 2002-2003, son importance est telle qu'il mérite d'être cité dans le présent rapport. La vache malade a été condamnée à l'abattage et sa consommation n'a jamais été permise. En menant son enquête de suivi, l'ACIA a détruit et analysé 2 706 animaux, mais sans trouver d'autres cas.

Le programme de surveillance de l'ESB, mis en œuvre en 1992, cible des populations animales bien particulières telles que les animaux présentant le syndrome de la vache à terre à l'abattoir et les cadavres d'animaux. En 2002, 3 377 animaux ont été soumis à des tests d'ESB, plus du double que les 1 581 analysés en 2001 et le double de la norme fixée par l'OIE. Une grande partie des analyses a été faite dans des laboratoires provinciaux ayant répondu à la demande de l'ACIA visant à étendre ce programme. En vue d'améliorer davantage les mesures de lutte du Canada contre l'ESB, l'ACIA revoit actuellement ses politiques et stratégies en la matière.

Les investissements dans la planification d'urgence s'avèrent rentables pour l'ACIA

Le vendredi 16 mai 2003, les scientifiques d'un laboratoire provincial albertain ont alerté immédiatement l'ACIA lorsqu'ils ont soupçonné qu'un test d'ESB pourrait avoir produit un résultat positif. Ils en ont eu confirmation le dimanche suivant : le Centre national des maladies animales exotiques de Winnipeg avait détecté un cas de maladie de la vache folle chez une seule vache.

« C'était angoissant », a avoué Peter Brackenridge, vice-président des Opérations de l'ACIA, en se remémorant les premiers jours de la plus grande urgence que l'Agence ait connue depuis sa création en 1997.

L'ACIA est passée à l'action. Un avion du ministère de la Défense nationale a emporté un échantillon au Laboratoire mondial de référence de Weymouth en Angleterre pour qu'il donne une confirmation définitive. Un communiqué a été rédigé, une conférence de presse, organisée, et, le mardi suivant, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lyle Vanclief, annonçait au monde entier la découverte du cas d'ESB. Entre-temps, le président de l'ACIA, Richard Fadden, avait déjà chargé l'Agence, à Ottawa et dans tout le pays, de mener une enquête : le personnel de l'ACIA devait trouver d'où provenait la vache infectée, déterminer si d'autres vaches pouvaient avoir la maladie et tenir informés le bureau du ministre Vanclief, la population, les médias et les partenaires commerciaux du Canada.

« De nombreuses personnes travaillaient 16 à 18 heures par jour. En quatre semaines, j'ai eu deux jours de relâche et je n'étais pas le seul », a dit Philip Amundson, directeur exécutif des Opérations du centre opérationnel de l'Ouest, d'où la situation d'urgence allait finalement s'étendre à toutes les provinces et mettre largement en jeu les gouvernements provinciaux et l'industrie.

En faisant l'enquête, on a dû prendre des échantillons sur près de 3 000 bovins afin de les soumettre à des tests. Le personnel de l'ACIA, principalement basé à Moose Jaw, a travaillé 24 heures sur 24 par une température de près de 30 degrés Celsius pour abattre les animaux et en prélever des échantillons aux fins d'analyse. Philip Amundson a déclaré que l'industrie s'était montrée très coopérative, y compris huit producteurs de bovins dont les troupeaux avaient été saisis et trois parcs d'engraissement dont près de 300 bovins avaient été éliminés.

« Malgré ce qu'ils ressentaient et ce que tout ce processus leur imposait, ils ont fait l'éloge de notre personnel », a ajouté Philip Amundson.

Pendant ce temps-là, à Ottawa, le personnel de l'ACIA travaillait aussi 24 heures par jour pour coordonner et superviser la réaction à la crise. Le standard téléphonique était desservi 24 heures sur 24 afin de faciliter la communication entre les employés de l'ACIA et de répondre aux questions de la population.

À peine un mois plus tôt, l'ACIA avait rouvert le Centre national des opérations d'urgence modernisé au siège de son administration centrale à Ottawa. Avec son installation à la fine pointe de la technologie, le personnel avait maintenant un lieu central pour travailler et s'occuper de la foule de détails et de problèmes qui ont surgi tous les jours et même toutes les heures au cours des premiers jours et des premières semaines.

« Le Centre a été extrêmement précieux. Il s'est véritablement payé lui-même pendant la crise », a dit Peter Brackenridge. « Nous parlons toujours d'une approche intégrée de la gestion des problèmes à l'Agence et, en pleine crise, nous semblons toujours nous en sortir. Tout le monde s'y est mis. C'était remarquable. »

Le Dr Brian Evans, directeur exécutif de la Direction des produits animaux, a déclaré que la décision de moderniser le centre d'urgence n'était qu'un exemple de la philosophie d'amélioration continue de l'ACIA. « L'engagement de l'ACIA dans l'apprentissage et l'amélioration continus l'a mise dans une position favorable pour affronter cette situation », a-t-il affirmé. « Nos investissements des trois à quatre dernières années dans la planification et l'intervention d'urgence ont été rentables. »

Par coïncidence, au moment de la découverte du cas d'ESB, le Dr Evans participait, à Paris, à des réunions de l'Office international des épizooties, en tant qu'agent vétérinaire en chef et délégué du Canada au sein de cet organisme mondial de la santé des animaux, qui compte 164 membres. Dans la capitale française, il a tenu les pays et les médias internationaux au courant de la situation avant de revenir au Canada pour aider à faire face à la crise.

Le Dr Evans a précisé qu'il n'était pas pressé de vivre une nouvelle crise d'ESB, mais il a ajouté, en guise de mise en garde que, dans l'environnement de menaces qui existe à l'heure actuelle et avec la mondialisation qui favorise la propagation des maladies à travers le monde, cela peut se reproduire. Il a estimé qu'une telle situation d'urgence avait un bon côté.

« Elle a démontré aux Canadiens le rôle crucial que joue l'ACIA en tant que membre de l'équipe de protection de la population et de la santé et de la sécurité publiques du Canada. Il y a eu un côté positif, mais nous l'avons payé cher. J'espère qu'il n'y aura pas d'autres crises d'ESB ces prochains temps, mais on a reconnu à l'échelle nationale et internationale notre compétence, notre capacité et notre état de préparation pour y faire face. »

L'encéphalopathie des cervidés (EDC) est une maladie évolutive fatale touchant le système nerveux des cerfs et des wapitis, pour laquelle il n'y a aucun traitement ni vaccin connu. Le programme national d'éradication mis au point par l'ACIA pour l'EDC exige la coopération des gouvernements fédéraux et provinciaux, de l'industrie des cervidés, des écoles vétérinaires et des vétérinaires. De l'apparition de l'EDC en 2000 jusqu'au 31 mars 2003, l'ACIA a détruit 42 troupeaux infectés par cette maladie, dont 40 troupeaux de wapitis en Saskatchewan et un troupeaux de wapitis et un de cerfs en Alberta. Sur les quelque 8 500 cervidés détruits dans les troupeaux infectés, le test d'EDC a été positif chez 232 animaux, et 24 ont montré des signes de la maladie. Sur les 651 cervidés d'élevage détruits en 2002-2003 à cause de l'EDC (348 cerfs à queue blanche et 113 wapitis en Alberta, et 190 wapitis en Saskatchewan), le nombre total confirmé positif a été de cinq.

L'ACIA considère que son programme de lutte contre l'EDC en Saskatchewan a été efficace puisque aucun autre cas n'a été signalé dans les élevages de cervidés depuis mars 2002.

La **tremblante du mouton** est une autre maladie de la famille des EST, qui frappe les moutons et les chèvres. Le programme de lutte de l'ACIA contre la tremblante du mouton exige que l'on éloigne de la chaîne alimentaire les animaux exposés à cette maladie. En 2002, l'ACIA a apporté à ce programme plusieurs changements nécessaires à l'éradication, en y ajoutant, par exemple, un programme facultatif de certification du troupeau, ainsi que des modifications aux actuelles mesures de lutte sous la forme de dispositions concernant les animaux résistants à la maladie.

En 2001, la tremblante a été diagnostiquée dans douze troupeaux de moutons. Le programme de lutte contre cette maladie atteint les résultats voulus puisque seulement quatre nouveaux troupeaux infectés ont été signalés en 2002. Les enquêtes de suivi ont eu pour résultat d'ordonner la destruction de 3 331 moutons répartis sur quinze exploitations.

En 2002-2003, l'ACIA a aidé l'industrie à élaborer un programme obligatoire d'identification des moutons, qu'elle mettra en œuvre en 2004. Ce programme ressemble au Programme canadien d'identification du bétail adopté en 2002. L'identification obligatoire permet à l'ACIA de mieux déterminer l'origine des animaux associés à des cas de maladie ou à des rappels d'aliments pour insalubrité.

Produits biologiques vétérinaires

L'ACIA est chargée de l'octroi de licences pour les produits biologiques à usage vétérinaire[3] au Canada. Ce programme fait partie intégrante du Programme national de la santé des animaux du Canada en ce qu'il empêche l'introduction et la propagation de certaines maladies animales. Pour que les produits biologiques à usage vétérinaire puissent donner lieu à une licence, ils doivent s'avérer purs, puissants, sûrs et efficaces quand ils sont utilisés chez les espèces ciblées conformément aux recommandations figurant sur l'étiquette du fabricant. De plus, la demande de licence doit être accompagnée de preuves que le produit peut être fabriqué et utilisé sans effets nuisibles sur la santé animale, la santé humaine, la salubrité des aliments ou l'environnement.

[3] *Les produits biologiques à usage vétérinaire comprennent les vaccins, les trousses de diagnostic et les immunoglobulines utilisés dans le pays pour le bétail, les volailles, les animaux de compagnie et les poissons.*

Au titre du programme sur les produits biologiques à usage vétérinaire, l'ACIA a délivré des licences pour 60 nouveaux produits en 2002, contre 73 l'année précédente. Il y a plus de 743 produits fabriqués sous licence au Canada. Parmi les licences délivrées cette année, citons celle d'un vaccin équin contre le virus du Nil occidental. Le délai moyen nécessaire pour examiner une nouvelle demande de licence, estimé à 159 jours en 2001, est à présent de 143 jours. En 2002, l'ACIA a reçu 1 976 rapports sur des effets indésirables suspects de produits biologiques vétérinaires, principalement des vaccins pour chiens et chats. Cet accroissement de 20,4 p. 100 par rapport à 2001 est attribué à une sensibilisation accrue du public à ce programme.

Biotechnologie animale

En mars 2003, l'ACIA a organisé une réunion du Groupe de discussion sur la biotechnologie animale en vue de définir le rôle qu'elle devra jouer en la matière. Ce groupe, qui comprenait des membres d'organismes de réglementation gouvernementaux, des universitaires et des représentants de l'industrie de la biotechnologie, a fait plusieurs recommandations concernant le futur rôle à jouer par l'ACIA dans la réglementation de la biotechnologie animale. Le compte rendu des délibérations sera publié sur le site Web de l'ACIA en 2003.

Transport sans cruauté des animaux

Les Canadiens continuent de s'inquiéter du bien-être des animaux de ferme. Le gouvernement et l'industrie travaillent à l'amélioration de la conformité avec la réglementation sur le transport des animaux. La phase de consultation de fin 2003 commencera par la présentation d'un projet de modification de la réglementation visant à mettre à jour les exigences à satisfaire dans le transport des animaux pour ce qui est, par exemple, de la nourriture, de l'eau et du repos. Le transport des poules de réforme continue de s'améliorer grâce aux directives de 1999 sur le traitement et le transport. En raison d'une surveillance accrue et d'améliorations apportées aux pratiques de l'industrie, la proportion de volailles mortes dans les arrivages des établissements enregistrés au fédéral est tombée à une moyenne de 1,4 p. 100 en 2002, contre 2,1 p. 100 en 1998.

Le bétail non ambulatoire n'est pas capable de se déplacer seul. Il faut dont le tirer ou le porter. L'ACIA a effectué une enquête de deux mois sur des porcs non ambulatoires dans vingt deux abattoirs et sur treize marchés aux enchères/centres de regroupement. Elle a inspecté plus de trois millions de porcs et de truies, parmi lesquels elle a trouvé 4 684 bêtes non ambulatoires à l'arrivée, dont 60 p. 100 étaient condamnées ou partiellement condamnées à être abattues. Les données ont révélé que 1 664 porcs étaient non ambulatoires à la ferme, tandis que 1 372 le sont devenus pendant le transport. Elles constituent un progrès pour les travaux entrepris par l'ACIA avec quelques intervenants dans le but d'arriver à un consensus sur le traitement et le transport de ces animaux et la manière de définir l'« aptitude au transport ».

À l'appui de ses activités permanentes de réglementation et pour faire face aux enjeux et aux risques exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA s'est également acquittée des engagements suivants :

Amélioration de la biosécurité : L'ACIA a augmenté de neuf à quinze le nombre de ses équipes d'inspection avec chiens détecteurs dans les aéroports internationaux. Elle a élaboré des protocoles de biosécurité pour ceux de ses employés qui visitent ou inspectent des exploitations agricoles et des zoos, en vue d'empêcher la transmission par inadvertance d'agents infectieux entre les établissements. Elle a aussi développé son programme de sensibilisation, entrepris en 2001, qui vise à éduquer le public au sujet des produits agricoles et alimentaires frappés de restrictions et d'interdiction, et du risque qu'ils présentent pour les ressources agricoles et l'environnement du Canada.

Exercice de modélisation relatif à la propagation des maladies animales sur le continent nord-américain : L'ACIA travaille sur la modélisation de la propagation des maladies avec l'USDA et d'autres. Ce projet de quatre ans, financé par le ministère de la Défense nationale, améliorera la capacité d'intervention du Canada en cas de maladies animales exotiques, en modélisant la propagation des maladies à l'échelle nationale et en mettant à l'essai différentes stratégies de lutte telles que la vaccination. Le but est de déterminer quels sont les facteurs cruciaux à l'origine des grandes épizooties et les meilleurs moyens de lutter contre elles.

Planification des interventions en cas d'urgence : En 2002-2003, l'ACIA a offert aux partenaires fédéraux, provinciaux et industriels un cours sur la capacité d'intervention en cas de maladies animales exotiques affectant les animaux sauvages. Les participants ont appris à mieux connaître les maladies susceptibles d'atteindre le bétail du pays. L'ACIA et les partenaires fédéraux envisagent également d'effectuer une simulation d'attaque bioterroriste par propagation de la fièvre aphteuse ainsi que des simulations transfrontalières de maladies exotiques avec les États-Unis et le Mexique. D'autres responsabilités s'ajoutent aux précédentes :

- Établir la Base de données canadienne sur le traitement d'urgence des maladies :

  L'ACIA a provisoirement adapté le système américain de gestion des interventions d'urgence à des scénarios de poussée épizootique de maladies exotiques. Ce système de données entrera en fonction dans le pays à l'automne de 2003. Les travaux préparatoires se poursuivent sur le Système canadien intégré de gestion des situations d'urgence causées par les maladies animales.

- Continuer d'adapter les programmes de lutte contre les maladies, si besoin est, pour suivre l'évolution des sciences :

  Les programmes de lutte contre la maladie ont été modifiés selon le cas, principalement à cause de percées dans la technologie de diagnostic. Par exemple, en 2002-2003, l'ACIA a commencé à valider un nouveau test sanguin de tuberculose bovine, qui devrait normalement améliorer l'efficacité des analyses.

Questions relatives à la santé des animaux aquatiques : En 2002-2003, l'ACIA a travaillé avec Pêches et Océans à l'étude des différentes options possibles pour l'élaboration d'un Programme national sur la santé des animaux aquatiques.

3.3.2 Lutter contre les maladies animales transmissibles aux humains

Comme les animaux peuvent être porteurs de maladies affectant les humains, il est crucial que l'Agence procède en temps voulu et avec efficacité à des opérations de surveillance, d'analyse et de lutte à l'égard des zoonoses (maladies transmissibles aux humains) qui l'inquiètent. Par exemple, la tuberculose, la rage et le virus du Nil occidental sont des zoonoses faisant peser une sérieuse menace sur la santé humaine. D'autres agents pathogènes, tels que *E. coli* et les salmonelles, trouvent refuge chez les animaux et peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine en cas de transmission. L'ACIA lutte contre des maladies graves de la volaille telles que la pullorose (*S. pullorum*) et la typhose aviaire (*Salmonella gallinarum*) au moyen de son programme d'enregistrement des couvoirs. Celui-ci lui permet d'enregistrer et d'inspecter les couvoirs canadiens et de limiter, de ce fait, les effets de ces maladies sur la santé des Canadiens et les troupeaux de volailles canadiens vendus sur les marchés internationaux et intérieurs.

Pour certaines maladies se produisant rarement, telles que le charbon, l'ACIA intervient dès réception d'une déclaration de maladie. Elle procède également à des enquêtes périodiques sur des maladies transmissibles rares et, en 2002, elle a pu confirmer que les troupeaux de porcs canadiens étaient exempts de brucellose porcine, de pseudorage et de trichinose. Elle a aussi lancé, en 2002, une enquête nationale sur les bovins pour confirmer l'absence de tout cas de brucellose bovine, de fièvre catarrhale maligne et d'anaplasmose.

Tuberculose bovine : La surveillance des cas de tuberculose bovine se poursuit, à mesure que cette maladie approche de l'éradication dans le cheptel bovin comme chez les bisons et cervidés d'élevage du Canada. En 2002, l'ACIA a détecté des cas de tuberculose dans les populations de wapitis et de cerfs sauvages près du parc national du Mont-Riding au Manitoba, ce qui l'a amenée à établir un périmètre spécial d'éradication autour du parc. Elle a fait analyser tous les troupeaux de bovins et de bisons de la région, a détecté trois troupeaux infectés et pris des mesures d'éradication. Environ 300 bovins ont été détruits et l'indemnisation a atteint un montant d'à peu près 400 000 dollars. Les analyses du bétail se poursuivront aussi longtemps que des animaux sauvages malades feront peser une menace de tuberculose. L'ACIA a trouvé un troupeau de vaches laitières infectées par la tuberculose en Ontario. C'est la première fois en dix ans que la maladie a été constatée dans cette province. Des mesures d'éradication normales ont été prises dans l'exploitation infectée et environ 35 autres fermes risquant d'avoir été contaminées. Il n'y a eu aucune preuve que la maladie s'était propagée à d'autres troupeaux. On peut donc dire que toutes les régions, à l'exception de la zone d'éradication du Mont-Riding, sont considérées actuellement comme exemptes de tuberculose.

La rage : Les gouvernements provinciaux sont chargés de lutter contre les cas de rage chez les animaux sauvages. Cependant, comme il est possible que cette maladie se transmette aux humains ou au bétail indigène, l'Agence procède à des analyses en laboratoire et à des enquêtes de suivi. En 2002, elle a analysé 11 308 spécimens de diagnostic de la rage, contre 14 654 en 2001. Sur les spécimens analysés, 349 ont été contrôlés positifs. Parmi ces cas, le bétail indigène représentait 7 p. 100, les chiens et chats 5 p. 100, les chauves-souris 32 p. 100 et d'autres animaux sauvages 56 p. 100. La diminution de 21 p. 100 dans le nombre de cas positifs, qui ont été de 444 en 2001, est en rapport avec la baisse du nombre de cas de rage chez le raton laveur en Ontario et au Nouveau-Brunswick après l'instauration, par ces provinces, de programmes de lutte contre cette maladie.

En 2002-2003, l'ACIA a mené des négociations avec chaque province en vue de transférer la responsabilité de l'enquête initiale concernant les morsures d'animaux sur des humains aux autorités de santé publique provinciales/territoriales compétentes. D'ici au mois d'octobre 2003, toutes les provinces autres que le Québec auront mis ce changement en œuvre. Les Canadiens seront mieux servis si le traitement de ces incidents est confié à un seul centre de responsabilité et si l'ACIA exécute ses programmes de façon plus efficace et cohérente. Les morsures d'animaux, surtout de chiens, de chats ou de furets apprivoisés, se chiffrent par dizaines de milliers et elles constituent un sérieux problème de santé publique, mais elles ont rarement pour résultat de transmettre la rage aux humains. Si l'inspecteur de santé publique ou le propriétaire estime que la rage ne peut être raisonnablement exclue, le vétérinaire de l'ACIA doit être appelé immédiatement et l'enquête se poursuivra en vertu du programme de l'ACIA sur la rage.

Le virus du Nil occidental : En 2002-2003, l'ACIA a ajouté le virus du Nil occidental à sa liste des maladies à déclaration obligatoire, ce qui signifie que les laboratoires vétérinaires sont tenus de signaler à l'ACIA tout cas positif chez les animaux domestiques, y compris les chevaux. Ces données sont ensuite réunies et transmises à Santé Canada, qui les introduit dans son système de gestion des données sur le virus du Nil occidental. L'ACIA publie des informations détaillées sur les mesures qu'elle prend pour lutter contre ce virus et indique des liens avec Santé Canada sur son site Web à l'adresse suivante :

http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/disemalaf.shtml

À l'appui de ses activités permanentes de réglementation et pour faire face aux enjeux et aux risques exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA s'est également acquittée des engagements suivants :

- **Renforcer les partenariats :** De concert avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'ACIA travaille avec les écoles vétérinaires du Canada à l'élaboration d'une proposition de financement qui permettra à celles-ci de moderniser leur infrastructure, afin qu'elles puissent satisfaire aux conditions d'accréditation et augmenter les capacités de leurs laboratoires et les compétences de leurs vétérinaires. Elle collabore aussi avec les écoles vétérinaires du Canada par l'entremise du comité d'experts (sous-comité du CCCSA), en vue de déterminer les orientations stratégiques de la recherche scientifique et d'établir un programme national aligné sur les besoins actuels et futurs en matière de réglementation de la science et de la médecine vétérinaire.

3.3.3 Satisfaire aux exigences scientifiques sur les maladies animales et la salubrité des aliments du bétail d'autres gouvernements, et contribuer à l'élaboration de méthodes et de processus opérationnels approuvés conjointement

L'ACIA facilite l'exportation d'animaux et de produits génétiques animaux en négociant des protocoles avec d'éventuels partenaires commerciaux mondiaux. Les certificats d'exportation de l'ACIA attestent de la santé du bétail canadien, qui respecte les exigences des pays importateurs.

L'ACIA a négocié 22 nouveaux protocoles d'exportation[4] en 2002-2003 et amélioré l'accès aux marchés en révisant et en mettant à jour les accords d'exportation. Le marché chinois des embryons de bovins *in vitro* est l'un des grands marchés qui se sont ouverts aux exportateurs canadiens. Le protocole d'exportation de porcs vivants a été amélioré pour certains pays de l'Union européenne (UE). En 2002, l'accès au marché des embryons bovins de l'UE a été rétabli. Les exigences formulées par l'UE en octobre 2001 avaient mis un terme à l'importation de bovins et d'embryons de bovins canadiens.

En octobre 2002, l'ACIA a signé une entente avec les États-Unis pour mettre conjointement en application des règles régissant le transport des chevaux. Ce partenariat rend l'ACIA plus apte à s'assurer que les chevaux sont transportés sans cruauté et en conformité avec la réglementation canadienne.

La vaste évaluation des risques de contamination des bovins canadiens par l'ESB, qui s'est achevée en décembre 2002, s'est avérée cruciale pour donner aux autres gouvernements les informations dont ils avaient besoin sur les facteurs de risque associés à cette maladie, qui a touché une seule vache en mai 2003 en Alberta.

À l'appui de ses activités permanentes de réglementation et pour faire face aux enjeux et aux risques exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA s'est également acquittée des engagements suivants :

Faire mieux connaître les normes internationales à l'industrie

En 2002-2003, l'ACIA a continué, par l'entremise du Comité consultatif canadien sur la santé des animaux, à transmettre des informations sur les dernières mesures de l'OIE et à renseigner les associations de l'industrie des productions animales au sujet des changements apportés aux normes internationales sur la santé animale et susceptibles de se répercuter sur le commerce. Les comptes rendus de ces réunions annuelles sont publiés sur le site Web de l'ACIA.

Renforcement de la surveillance

En sa qualité de membre d'organisations internationales sur le commerce et la santé des animaux, le Canada se conforme à des normes de surveillance acceptées à l'échelle internationale. Par exemple, en 2002, les tests d'ESB qu'il a effectuées ont dépassé la norme internationale actuellement fixée par l'OIE.

[4] *L'accès au marché de beaucoup de produits bovins a été suspendu en mai 2003 à la suite de la découverte d'un cas d'ESB au Canada.*

Contribution à l'élaboration de normes internationales

Le chef vétérinaire de l'ACIA est l'un des délégués officiels auprès de l'OIE. Grâce à cette délégation, aux travaux du centre d'expertise et du laboratoire de référence de l'ACIA et à la participation de cette dernière à l'élaboration de chapitres du Code de l'OIE, le Canada est représenté à l'échelle internationale et susceptible d'influer sur l'établissement des normes mondiales. En 2002-2003, l'ACIA a collaboré à la rédaction du Manuel de l'OIE intitulé *Analyse des risques à l'importation : Animaux et produits animaux*, ce qui témoigne de son engagement à établir un cadre de réglementation international à fondement scientifique.

En ce qui concerne la biotechnologie et les aliments du bétail, l'ACIA et Santé Canada ont envoyé, en 2003, des représentants à la 7e réunion du Groupe d'étude sur la sécurité des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Canada a accepté de diriger un projet, avec la participation du groupe de travail et d'un groupe de biotechnologie, en vue de déterminer les éléments de caractérisation moléculaire.

3.3.4 Surveiller la conformité des aliments du bétail avec les lois, règlements et normes du gouvernement fédéral

L'ACIA vérifie si les aliments du bétail, y compris les produits d'équarrissage fabriqués et vendus ou importés au Canada, sont salubres, efficaces et correctement étiquetés. La salubrité des aliments du bétail est une condition sine qua non de la production de viande, de lait, d'œufs et de poissons salubres, et leur efficacité contribue à la production et à l'entretien d'un bétail en bonne santé.

La *Loi relative aux aliments du bétail* et son *Règlement* exige que les nouveaux ingrédients soient approuvés et que les aliments du bétail soient obligatoirement enregistrés. L'an dernier, l'ACIA a mené à bien l'examen de 726 demandes présentées par l'industrie pour l'enregistrement d'aliments du bétail ou l'approbation des ingrédients. Sur ce nombre, 685 (94,4 p. 100) respectaient la réglementation et ont été approuvés. Cette proportion est plus ou moins celle des années précédentes.

L'ACIA réglemente les usines d'équarrissage et leur délivre une licence d'exploitation. Ces usines traitent environ 1,8 million de tonnes de matières animales non comestibles et fabriquent un certain nombre de produits, y compris du tourteau de protéine de grande qualité, qui entre dans la composition des aliments pour le bétail et les animaux de compagnie. La production de tourteau de protéine par équarrissage doit se faire en conformité avec des normes réglementaires destinées à prévenir la propagation de maladies animales telles que l'ESB. L'an dernier, les 28 usines d'équarrissage du Canada ont été déclarées conformes au règlement interdisant de nourrir des ruminants avec des aliments à base de viande de ruminants.

À l'appui de ses activités permanentes de réglementation et pour faire face aux enjeux et aux risques exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA s'est également acquittée des engagements suivants :

Un Programme d'enregistrement des aliments du bétail médicamentés

En 2002-2003, le financement de la réglementation des aliments du bétail médicamentés a été approuvé au titre du Cadre stratégique pour l'agriculture. Pour mettre en œuvre le programme, on proposera des règlements en vue d'établir un train minimum de mesures de contrôle du processus, y compris l'obligation pour les exploitants d'établissements canadiens fabriquant des aliments du bétail médicamentés d'obtenir une licence.

Des délais d'attente plus courts pour délivrer des licences et des certificats

L'ACIA continue de se conformer à sa norme de service facultative, qui prévoit un délai de 90 jours pour enregistrer de nouveaux ingrédients d'aliments du bétail. Le temps qui lui est nécessaire pour procéder aux enregistrements est passé de 48 jours en 2001-2002 à 64 jours en 2002-2003 à cause d'une recrudescence des demandes d'évaluation des risques de contamination des aliments du bétail.

Une meilleure traçabilité

L'an dernier, l'ACIA a procédé à un exercice de traçabilité à l'intention des inspecteurs et des agents de programme chargés des aliments du bétail au titre du Programme national de formation. Cet exercice était axé sur l'aptitude de l'industrie à déterminer l'origine d'un produit d'équarrissage tout au long de son parcours depuis la source jusqu'à l'animal. Il permet de s'assurer que le personnel de l'ACIA est au courant des étiquettes et des documents exigés dans les usines d'équarrissage, les fabriques d'aliments du bétail et les exploitations agricoles.

Une surveillance mondiale des risques associés aux produits d'équarrissage et aux déchets

En participant, en 2002-2003, à des organisations internationales telles que l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius, les scientifiques de l'ACIA se sont tenus au courant des nouvelles découvertes scientifiques sur les maladies (p. ex. l'ESB) et la contamination chimique, susceptibles d'influencer la politique poursuivie par le Canada en matière d'équarrissage.

L'élaboration de normes internationales

En 2002-2003, l'ACIA et Santé Canada ont participé à un groupe de travail de la Commission du Codex Alimentarius, chargé d'établir un code d'usage à l'intention des industriels ou des exploitants agricoles produisant des aliments du bétail et les ingrédients qu'ils contiennent.

Des aliments nouveaux destinés au bétail

La *Loi relative aux aliments du bétail* et son *Règlement* contiennent également des dispositions pour la réglementation des aliments nouveaux destinés au bétail. En 1997, l'ACIA a modifié le règlement pour y ajouter les aliments nouveaux d'origine végétale. La réglementation à respecter par les candidats à la commercialisation de ces aliments a été exposée dans la directive de réglementation intitulée : *Directive relative à l'évaluation des végétaux dotés de caractères nouveaux utilisés comme aliments du bétail.* En 2002, cette directive a été examinée et mise à jour en consultation avec des représentants des industries d'aliments du bétail et de production agricole, des universités, des gouvernements et des groupes de consommateurs. En 2003, l'ACIA renouvellera la directive sur les aliments nouveaux destinés au bétail.

3.4 PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Résultat stratégique : Protection des ressources végétales et réglementation des facteurs de production

Services rendus par l'ACIA aux Canadiens

Les ressources végétales du Canada revêtent une importance capitale pour le bien-être de tous les Canadiens. En effet, les deux principales activités économiques du pays (l'industrie forestière ainsi que l'industrie agricole et agroalimentaire), servent de fer de lance à cinq industries canadiennes de premier plan dont dépendent des millions de Canadiens pour leur subsistance.

L'ACIA joue un rôle important dans la protection des ressources végétales du Canada. Grâce à la surveillance et aux inspections qu'elle effectue aux postes frontaliers internationaux du Canada, l'Agence protège le pays contre l'introduction et la propagation de ravageurs et de maladies venant de l'étranger. Au Canada, elle cherche à contenir ou à éradiquer les ravageurs et les maladies. Elle évalue la sécurité environnementale des végétaux et des engrais à caractères nouveaux avant d'en autoriser l'utilisation dans l'environnement. Elle procède également à des évaluations et à des inspections de produits, afin de vérifier si ceux-ci sont conformes aux normes de salubrité et autres normes concernant les semences et les engrais.

Les exportations de végétaux et de produits végétaux canadiens dépendent fortement de la salubrité et de la qualité des ressources végétales canadiennes.

Principaux partenaires

L'ACIA travaille avec d'autres à la protection des ressources végétales. Ses principaux partenaires sont les suivants :

D'autres ministères et organismes fédéraux : L'ACIA cherche avec d'autres ministères et organismes fédéraux à enrichir les connaissances nécessaires pour définir les politiques et les normes, élaborer des règlements et des programmes, conclure des ententes de réglementation sur l'accessibilité des marchés, évaluer et réduire scientifiquement les risques, exercer une surveillance, recueillir des renseignements et effectuer des inspections.

Les gouvernements provinciaux : Au niveau provincial, l'ACIA entretient des relations de travail particulièrement étroites avec les ministères de l'agriculture, de l'environnement et des forêts. Les activités menées avec ces partenaires sont à l'image de celles entreprises avec les ministères et organismes fédéraux.

Des intervenants non gouvernementaux : L'ACIA tient des consultations avec une vaste gamme d'intervenants, dont l'industrie et d'autres, au sujet de ses politiques, programmes et activités de réglementation. Elle s'efforce de coopérer avec des chercheurs et des experts afin d'avoir leur avis sur les systèmes d'inspection et de certification. Ces partenaires comprennent, entre autres, des associations de producteurs spécialisés, des instituts scientifiques, des associations de courtiers, d'importateurs et d'exportateurs, des organisations environnementales, des scientifiques et des spécialistes appartenant à des universités et des centres de recherche, et d'autres encore.

3.4 PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Résultat stratégique : Protection des ressources végétales et réglementation des facteurs de production

Services rendus par l'ACIA aux Canadiens

Les ressources végétales du Canada revêtent une importance capitale pour le bien-être de tous les Canadiens. En effet, les deux principales activités économiques du pays (l'industrie forestière ainsi que l'industrie agricole et agroalimentaire), servent de fer de lance à cinq industries canadiennes de premier plan dont dépendent des millions de Canadiens pour leur subsistance.

L'ACIA joue un rôle important dans la protection des ressources végétales du Canada. Grâce à la surveillance et aux inspections qu'elle effectue aux postes frontaliers internationaux du Canada, l'Agence protège le pays contre l'introduction et la propagation de ravageurs et de maladies venant de l'étranger. Au Canada, elle cherche à contenir ou à éradiquer les ravageurs et les maladies. Elle évalue la sécurité environnementale des végétaux et des engrais à caractères nouveaux avant d'en autoriser l'utilisation dans l'environnement. Elle procède également à des évaluations et à des inspections de produits, afin de vérifier si ceux-ci sont conformes aux normes de salubrité et autres normes concernant les semences et les engrais.

Les exportations de végétaux et de produits végétaux canadiens dépendent fortement de la salubrité et de la qualité des ressources végétales canadiennes.

Principaux partenaires

L'ACIA travaille avec d'autres à la protection des ressources végétales. Ses principaux partenaires sont les suivants :

D'autres ministères et organismes fédéraux : L'ACIA cherche avec d'autres ministères et organismes fédéraux à enrichir les connaissances nécessaires pour définir les politiques et les normes, élaborer des règlements et des programmes, conclure des ententes de réglementation sur l'accessibilité des marchés, évaluer et réduire scientifiquement les risques, exercer une surveillance, recueillir des renseignements et effectuer des inspections.

Les gouvernements provinciaux : Au niveau provincial, l'ACIA entretient des relations de travail particulièrement étroites avec les ministères de l'agriculture, de l'environnement et des forêts. Les activités menées avec ces partenaires sont à l'image de celles entreprises avec les ministères et organismes fédéraux.

Des intervenants non gouvernementaux : L'ACIA tient des consultations avec une vaste gamme d'intervenants, dont l'industrie et d'autres, au sujet de ses politiques, programmes et activités de réglementation. Elle s'efforce de coopérer avec des chercheurs et des experts afin d'avoir leur avis sur les systèmes d'inspection et de certification. Ces partenaires comprennent, entre autres, des associations de producteurs spécialisés, des instituts scientifiques, des associations de courtiers, d'importateurs et d'exportateurs, des organisations environnementales, des scientifiques et des spécialistes appartenant à des universités et des centres de recherche, et d'autres encore.

Des partenaires commerciaux et des organismes internationaux : L'ACIA travaille avec plusieurs partenaires commerciaux du Canada, et des organismes internationaux, en vue d'augmenter au maximum l'efficacité de la législation et de la réglementation canadiennes dans le système international. Elle appuie également les positions adoptées par le Canada sur la scène internationale. Parmi ses principaux partenaires, on trouve le Service d'inspection sanitaire des animaux et des végétaux du département de l'agriculture des États-Unis (USDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention internationale pour la protection des végétaux et sa division régionale, l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (ONAPP), l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Association internationale d'essais de semences, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, la Coopération économique Asie-Pacifique ainsi que les comités de l'OMC et de l'ALENA sur l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires.

Description des programmes

L'ACIA protège les ressources végétales du Canada en menant à bien trois programmes distincts mais interdépendants : la protection des végétaux, les semences et les engrais. En 2002-2003, le **Programme de protection des végétaux** a été mis en œuvre par 585 employés à un coût d'environ 74,5 millions de dollars, ce qui représente 13,2 p. 100 des dépenses totales de l'Agence. Le **Programme des semences** a été exécuté par 114 employés à un coût d'environ 11,8 millions de dollars, soit 2,1 p. 100 du total des dépenses, et le **Programme des engrais** par 19 employés à un coût approximatif de 2,8 millions de dollars, soit 0,5 p. 100 des dépenses de l'Agence.

Programmes de protection des végétaux :

- Protection des végétaux
- Semences
- Engrais

Les activités des trois programmes mis en œuvre dans le secteur d'activités de la protection des végétaux étaient fondées sur les résultats stratégiques énumérés dans le Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités de l'Agence :

- Surveiller l'introduction et la propagation dans le pays de maladies des végétaux et de phytoravageurs réglementés.
- Satisfaire aux exigences d'autres gouvernements et contribuer à l'élaboration de plans de travail et de méthodes et de processus de certification approuvés conjointement.
- Mettre en place des programmes efficaces sur les facteurs de production agricole, compatibles avec les nouvelles tendances internationales et les nouvelles technologies, et établis selon des normes rigoureuses sur la salubrité, les produits et les procédés.

Activités d'exécution : En 2002-2003, l'ACIA a mené 91 enquêtes en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux*, de la *Loi sur les semences* et de la *Loi sur les engrais*, qui ont abouti à 161 accusations contre des sociétés ou des particuliers. Ces accusations se sont traduites par six poursuites, neuf condamnations et un total de 41 000 dollars d'amendes infligées par les tribunaux. Les condamnations ont été prononcées pour des infractions telles que la vente de semences non enregistrées au Canada et la non-conformité avec les zones de quarantaine.

3.4.1 Surveiller l'introduction et la propagation dans le pays de maladies des végétaux et de phytoravageurs réglementés

Parmi les activités menées par l'ACIA pour surveiller l'introduction de maladies et de ravageurs réglementés, figurent la délivrance de licences d'importation et l'inspection des marchandises importées. Les licences prescrivent les conditions d'importation permettant à l'ACIA de cibler le risque de présence de ravageurs dans les produits importés avant leur entrée au Canada. Les inspections des produits importés permettent de repérer les cas de non-conformité, de manière à empêcher ceux qui sont contaminés de faire entrer de nouveaux ravageurs ou de nouvelles maladies au Canada.

Licences d'importation

En 2002-2003, l'ACIA a délivré 6 123 licences d'importation de végétaux et de produits végétaux et elle a procédé à 27 759 inspections à l'importation afin de confirmer que les produits étaient conformes aux lois et à la réglementation fédérales. Les inspecteurs de l'ACIA ont effectué 2 674 inspections à l'importation, qui les ont amenés à éliminer 2 166 chargements et à ordonner 508 traitements supervisés tels que les fumigations.

Surveillance et éradication

Le personnel de l'ACIA procède à des enquêtes nationales visant à détecter l'introduction de ravageurs exotiques, à délimiter les zones infectées par des ravageurs réglementés dans certaines parties du Canada et à mettre sur pied des programmes d'éradication. Les informations ainsi recueillies servent aussi à valider les exigences du Canada à l'importation et à permettre à l'ACIA de fournir des certificats d'exportation.

L'an dernier, des enquêtes ont eu lieu dans tout le Canada sur des insectes, des champignons, des virus et des nématodes. Les efforts ont porté principalement sur le virus de la sharka, le longicorne brun de l'épinette, l'agrile du frêne, la galle verruqueuse, le virus du sommet touffu de la pomme de terre et la cécidomyie du chou-fleur.

Le **virus de la sharka** est à l'origine d'une grave maladie des pêchers (y compris la variété nectarine), des pruniers et des abricotiers. Elle touche la qualité, la taille et la quantité des fruits et elle réduit souvent considérablement le rendement, ce qui rend le fruit impropre à la commercialisation et oblige à enlever les arbres infectés. Quand la présence de ce virus a été confirmée en Ontario en juin 2000 près de Niagara-on-the-Lake et plus tard, dans un cas, en Nouvelle-Écosse, l'ACIA a dirigé un programme d'éradication comprenant l'enlèvement des arbres malades et la délimitation de zones de quarantaine. Le but de ce programme de trois ans, entrepris en 2001, était de contenir et d'éradiquer la maladie tout en préservant l'industrie des fruits à noyaux.

À l'appui de ces efforts, l'Agence a mené de vastes enquêtes en 2002-2003. Des échantillons ont été prélevés et analysés dans les vergers de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Le virus n'a pas été détecté en dehors de la zone de quarantaine, ce qui montre que les efforts déployés par l'ACIA pour enrayer la propagation de cette maladie continuent d'être efficaces.

Au printemps de 2000, Forêts Canada a constaté que le **longicorne brun de l'épinette** était responsable de la mort d'épinettes noires, rouges et blanches et d'épinettes de Norvège au parc de Point Pleasant à Halifax. C'était la première invasion connue de ce ravageur des forêts en Amérique du Nord. Devant cette menace, l'ACIA a mené une vaste enquête et a entrepris un programme d'éradication en 2000.

L'ACIA a poursuivi son programme d'éradication du longicorne brun en 2002-2003. C'est la troisième année qu'elle s'attaque à ce problème et les progrès sont évidents. La réduction du nombre d'arbres infestés découverts dans la zone de quarantaine et le fait que l'on n'ait trouvé que quatre arbres isolés en dehors de celle-ci indiquent que l'on se rapproche de l'éradication de ce ravageur forestier envahissant venu de l'étranger.

En juillet 2002, l'**agrile du frêne** a été détecté à Windsor, en Ontario. Cet insecte foreur a d'abord été introduit aux États-Unis où il a tué des millions de frênes dans le sud-est du Michigan. Si on le laissait se propager, il pourrait dévaster des forêts entières aux États-Unis tout comme au Canada. Depuis sa découverte à Windsor, l'ACIA a travaillé avec des ministères et organismes fédéraux et provinciaux et des administrations municipales à mettre en œuvre un programme de ralentissement de la propagation, avec des enquêtes pour délimiter les zones de quarantaine et enlever les arbres infestés. Les arbres abattus ont été réduits en copeaux ou brûlés. Ce programme est venu compléter un programme semblable aux États-Unis.

La **galle verruqueuse**, mycose transmise par le sol, a tout d'abord été constatée dans un champ de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard en octobre 2000, ce qui a amené les États-Unis à décréter une sévère interdiction d'importation frappant toutes les pommes de terre de l'île. Cette interdiction a, ultérieurement, été levée à la suite de la vaste enquête menée par l'ACIA et des mesures de quarantaine prises par elle. Une entente sur trois ans a été signée en 2001 pour reprendre les expéditions de pommes de terre de l'île vers les États-Unis et d'autres provinces à certaines conditions.

En 2002-2003, la présence de la galle verruqueuse a été confirmée dans deux autres exploitations agricoles de l'île. Néanmoins, la révision du plan de gestion triennal effectuée par l'ACIA et le Service d'inspection sanitaire des animaux et des végétaux de l'USDA a permis d'assouplir le marché des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard.

En juillet 2002, l'ACIA a été informée par l'USDA que le **virus du sommet touffu de la pomme de terre** avait été découvert dans les pommes de terre du Maine, au moment où elle venait d'avoir elle-même la preuve de la présence de ce virus dans des pommes de terre importées des États-Unis. Des enquêtes menées aussi bien au Canada qu'aux États-Unis ont révélé que le virus sévissait dans les deux pays. En conséquence, une politique conjointe a été adoptée pour gérer le risque associé à ce virus ainsi qu'à d'autres virus analogues de la pomme de terre connus de part et d'autre de la frontière. Le virus du sommet touffu ne sera plus considéré comme un ravageur dont la présence exige une mise en quarantaine et il sera réglementé au moyen de programmes de certification des semences.

La **cécidomyie du chou-fleur** est un insecte ravageur identifié pour la première fois en 2000 dans le comté d'York, en Ontario. Les exploitants agricoles de l'Ontario ont d'abord commencé par constater de lourdes pertes (85 p. 100) dans leurs cultures de brocoli en 1996, mais ils en ont attribué à tort la cause à des carences en nutriments. Des enquêtes entreprises en 2002 et poursuivies en 2003 ont permis d'identifier la cécidomyie du chou-fleur dans huit comtés de l'Ontario. Cet insecte peut causer de sérieux dommages économiques à des cultures de choux telles que le brocoli, le chou-fleur et le chou potager. En 2002, l'ACIA a mis en place des mesures phytosanitaires visant à restreindre les déplacements intérieurs et les importations de végétaux susceptibles d'être attaquées par la cécidomyie. Elle a aussi négocié une entente avec les États-Unis selon laquelle le commerce des fruits et légumes pouvait continuer parce que ces derniers n'étaient pas, en eux-mêmes, un vecteur de propagation de la cécidomyie. En 2003, elle a mis en œuvre un programme de certification des serres produisant des semis à transplanter. Ce programme définit les exigences à satisfaire pour pouvoir exporter et transporter hors des zones réglementées les végétaux abritant la cécidomyie.

Foin Ouest

Durant l'été de 2002, une grave sécheresse a provoqué une pénurie de foin dans les provinces des Prairies du Canada. Par conséquent, quelques régions ont commencé à importer du foin d'autres provinces. Dans un souci d'entraide, des agriculteurs de l'est du Canada ont lancé une campagne de don de foin, appelée « Foin Ouest », aux agriculteurs frappés par la sécheresse. Selon les procédures de réglementation établies, il fallait soumettre le foin donné à des fumigations afin d'empêcher la propagation d'un ravageur du nom de criocère des céréales. Pour aider les agriculteurs à effectuer cette opération facultative, le gouvernement du Canada en a payé le coût. L'ACIA a également réagi en élaborant d'autres possibilités de certification pour les transports de foin provenant de zones infestées de criocères vers des régions exemptes.

Par exemple, le foin des légumineuses (y compris la luzerne), qui n'hébergent pas la criocère, n'est à présent plus visé par les exigences phytosanitaires. En revanche, le foin et la paille des graminées, qui hébergent ce ravageur, sont toujours soumis à cette réglementation. L'ACIA a également effectué des analyses de risque en vue d'autoriser d'autres traitements que la fumigation – ce qui montre de quelle façon elle travaille avec les organismes réglementés pour gérer au mieux les risques présentés par les ravageurs.

À l'appui de ses activités permanentes de réglementation et pour faire face aux enjeux et aux risques exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA s'est également acquittée des engagements suivants :

- Elle a apporté une aide technique dans l'élaboration entreprise par Environnement Canada d'un plan d'action intégré visant à resserrer les mesures prises par le gouvernement fédéral contre les espèces responsables d'infections invasives.
- Elle a poursuivi l'élaboration d'un programme d'interdiction de la contrebande en coopération avec d'autres organismes chargés de la protection des frontières (p. ex. l'Agence des douanes et du revenu du Canada et les États-Unis).

- Elle a eu recours aux analyses des facteurs de risques comme base de remaniement de ses programmes. En voici quelques exemples :
  - elle a réalisé des analyses de risques pour offrir des possibilités de certification supplémentaires lors des transports de foin des zones infestées par le **criocère des céréales** (CDC) vers des zones exemptes, ce qui a facilité la campagne Foin Ouest (voir l'encart);
  - elle en a également entrepris en vue d'offrir des possibilités de certification supplémentaires pour les pommes de terre, afin de soutenir les efforts canado-américains visant à harmoniser la certification pour quelques ravageurs provoquant une nécrose interne du tubercule;
  - elle a dirigé une analyse des facteurs de risques et a démontré avec succès aux États-Unis que le risque d'infestation des brassicacées fraîches était négligeable et que le commerce pouvait se poursuivre en provenance des zones réglementées.
- Elle a aidé l'industrie à mettre en œuvre des systèmes de gestion de la qualité à titre d'autorégulation, tels qu'un Programme de certification pour l'exportation de bois de construction résineux séché au four et traité thermiquement, conçu pour le bois exporté aux États-Unis, ainsi que le Programme de certification des céréales (carie indienne et carie naine du blé) et le Programme de certification visant la cécidomyie du chou-fleur (PCCCF).
- Elle a entrepris des travaux de recherche en vue de contribuer à la détection et à l'identification des ravageurs à l'aide de nouvelles technologies telles que les méthodes de biologie moléculaire et d'enquête phytosanitaire. Par exemple, des recherches ont été menées sur la transmission, la caractérisation d'isolats et les techniques de détection du virus de la sharka, afin de permettre un dépistage plus rapide et plus précis.

3.4.2 Satisfaire aux exigences d'autres gouvernements et contribuer à l'élaboration de plans de travail et de méthodes et processus de certification approuvés conjointement

Satisfaire aux exigences scientifiques sur la protection des végétaux d'autres gouvernements

L'ACIA certifie que les semences, les végétaux et les produits forestiers du Canada répondent aux exigences d'importation d'autres pays, c'est-à-dire qu'ils sont exempts de tout ravageur susceptible de les inquiéter et pouvant exiger une mise en quarantaine. Cette assurance facilite le commerce international et aide le Canada à conserver son excellente réputation internationale pour ses végétaux et produits végétaux. L'un des indicateurs de rendement de l'Agence dans ce domaine est le fait que les produits certifiés par elle satisfont aux exigences des pays importateurs.

Les certificats phytosanitaires, qui indiquent que les exigences d'un pays étranger à l'importation ont été satisfaites, facilitent l'entrée des végétaux et produits végétaux. En 2002-2003, l'ACIA a délivré 62 515 certificats phytosanitaires, contre 67 742 en 2001-2002 et 54 389 en 2000-2001. L'ACIA a été avisée 64 fois que les produits canadiens ne satisfaisaient pas les exigences d'un pays importateur. Ainsi, le Japon a rejeté du foin canadien non conforme et certaines exportations canadiennes n'ont pas répondu aux nouvelles exigences de l'UE sur le matériel d'emballage en bois. Ce petit nombre de non-conformités avec les exigences de pays étrangers cadre néanmoins avec celui des années précédentes et il indique que l'ACIA continue de délivrer des certificats selon des normes rigoureuses.

Contribuer à l'élaboration de méthodes et de processus opérationnels approuvés conjointement

En 2002-2003, l'ACIA a continué de participer à un certain nombre de comités internationaux et d'exercer une influence sur l'établissement de normes internationales et d'ententes bilatérales et multilatérales sur les méthodes et processus opérationnels. Elle continue, par exemple, d'être un partenaire important de l'ONAPP, en présidant plusieurs commissions chargées d'établir des normes phytosanitaires. Elle continue aussi de représenter l'Amérique du Nord (le Canada, les États-Unis et le Mexique) au sein de comités internationaux de normalisation phytosanitaire créés par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). En 2002, la CIPV, à laquelle ont adhéré 118 pays, a adopté quatre nouvelles normes internationales et en a modifié une. Parmi ces normes, il convient tout particulièrement de citer celles intitulées *Utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique du risque sanitaire, Organismes réglementés non de quarantaine : concept et application* et *Signalement d'organismes nuisibles*.

À l'appui de ses activités permanentes de réglementation et pour faire face aux enjeux et aux risques exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA s'est également acquittée des engagements suivants :

- Elle a cherché à mieux faire connaître à l'industrie les normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux.
- Elle a établi des ententes et des plans de travail techniques avec de grands partenaires commerciaux en vue d'aplanir les obstacles techniques au commerce. L'an dernier, par exemple,
  - pour les exportations de semences aux États-Unis, elle a réussi à faire accepter par ces derniers les certificats d'analyse des semences et ses propres étiquettes à la place des certificats phytosanitaires;
  - elle a négocié la révision du plan de gestion de la galle verruqueuse de la pomme de terre, qui a permis de ne pas interrompre les expéditions de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard vers les États-Unis;
  - elle a mis en œuvre un programme de certification pour la cécidomyie du chou-fleur, qui a permis de réduire au minimum les effets négatifs de ce moucheron sur le commerce avec les États-Unis.

3.4.3 Mettre en place des programmes efficaces sur les facteurs de production agricole, compatibles avec les tendances internationales et les nouvelles technologies, et établis selon des normes rigoureuses sur la salubrité, les produits et les procédés.

L'ACIA et l'industrie des semences sont responsables des systèmes de gestion de la qualité au Canada. En vertu de la *Loi sur les semences*, l'ACIA réglemente et enregistre les variétés de semences ainsi que les établissements de production. Elle exploite deux laboratoires de semences, qui donnent des avis scientifiques, effectuent des tests de germination, de viabilité et de pureté mécanique et variétale et dépistent les maladies transmises par celles-ci.

Le personnel de l'ACIA inspecte les semences importées et exerce une surveillance sur le marché afin de déterminer si celles vendues au Canada respectent les normes établies. L'ACIA certifie également que les exportations de semences sont conformes aux normes des pays importateurs.

Le conditionnement, l'échantillonnage, les tests de pureté, de germination et de maladie ainsi que le classement et l'étiquetage sont réalisés par l'industrie sous la supervision de l'ACIA et de l'Institut canadien des semences (ICS). L'Agence et l'ICS supervisent un programme d'accréditation des laboratoires de semences comprenant 46 laboratoires privés et une centaine d'analystes offrant à l'industrie des services d'essais.

Analyses : En 2002-2003, les laboratoires de semences de l'ACIA ont procédé à 11 499 analyses sur 10 867 échantillons, essentiellement pour contrôler la pureté mécanique et variétale, la germination et la présence de maladies. Ce service d'analyse fait partie intégrante du programme d'inspection et d'exécution de l'Agence et il facilite les exportations de semences grâce à la délivrance de certificats internationaux de lots de semences.

Enregistrement : Le Bureau d'enregistrement des variétés de l'ACIA (BEV) enregistre les variétés de la plupart des espèces végétales cultivées au Canada, ce qui est d'une importance cruciale pour le fonctionnement du système de certification des semences. Le BEV possède un site Web sur lequel l'industrie de production de semences et le secteur agroalimentaire peuvent trouver des informations à jour sur le stade d'enregistrement des variétés de végétaux. L'an dernier, il a enregistré 196 variétés de végétaux cultivées, y compris la première luzerne hybride au Canada.

Inspections : Les inspecteurs de l'ACIA ont exercé une surveillance sur le marché et ciblé les établissements connus pour leur manque de respect des normes et ceux qui ont fait l'objet de plaintes. En 2002, les inspections ont révélé que 92 p. 100 des semences généalogiques, 86 p. 100 des semences non généalogiques et 94 p. 100 des semences importées respectaient les normes. Ces taux sont plus ou moins les mêmes que ceux des années précédentes.

Certifications : Le personnel de l'ACIA inspecte les semences pour l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS). Les rapports d'inspection sont remis à l'ACPS, laquelle, à son tour, délivre des certificats de récolte attestant la conformité avec les normes de pureté variétale et les processus d'inspection des récoltes de semences généalogiques. L'an dernier, plus de 1 300 variétés de semences généalogiques ont été cultivées par environ 3 800 agriculteurs spécialisés dans le domaine. Les inspecteurs de l'Agence ainsi que des inspecteurs privés accrédités par celle-ci ont procédé à des contrôles en végétation sur environ 500 000 hectares, dont 98 p. 100 ont répondu aux normes de l'ACPS, ce qui confirme la grande qualité des semences généalogiques canadiennes.

Réglementation de l'innocuité des végétaux à caractères nouveaux pour l'environnement

L'ACIA réglemente la sécurité environnementale des végétaux à caractères nouveaux (VCN). Ceux-ci sont produits selon des méthodes d'amélioration génétique classiques, par mutagenèse ou au moyen de techniques de biotechnologie. Des évaluations de la sécurité sont exigées pour tous les VCN importés au Canada ou introduits dans l'environnement.

Les VCN doivent subir des évaluations environnementales avant d'être analysés dans des essais au champ en conditions confinées et non confinées. Leur importation au Canada doit aussi être précédée d'évaluations environnementales, lesquelles se font sous la supervision de l'ACIA. Les essais au champ sont menés dans des conditions propres à atténuer les effets possibles de ces végétaux sur l'environnement et à réduire au maximum le flux génétique.

Il arrive que les phytogénéticiens développant des VCN ne se conforment pas entièrement aux conditions d'un essai au champ. Dans ce cas, l'Agence coopère avec eux pour rendre l'essai conforme aux normes. Les problèmes constatés durant l'exercice 2002-2003 ont chacun trouvé une solution et n'ont soulevé aucune inquiétude pour l'environnement ou la sécurité (voir ci-dessous). Il avait été prévu que tous les essais au champ de 2002-2003 seraient inspectés au moins une fois durant la saison de croissance, puis à nouveau à la fin. Par rapport à l'an dernier, un plus grand nombre d'essais au champ ont fait l'objet d'inspections postérieures à la récolte.

Essais au champ portant sur des végétaux à caractères nouveaux

	Essais, semis d'automne (2001)[1]	Essais, après la récolte (2002)[2]	Essais de l'année en cours (2002)[3]
Nombre d'essais menés	6	849	243
Nombre d'essais inspectés	6	427	229
Pourcentage d'essais inspectés	100 %	50 %	94 %
Nombre d'essais ayant posé des problèmes de conformité	0	19	20
Pourcentage d'essais ayant posé des problèmes de conformité	0 %	4,5 %	9 %

[1] *Les essais de semis d'automne ont été lancés à l'automne de 2001 et inspectés durant l'été de 2002.*

[2] *Les inspections après la récolte permettent de déterminer si les phytogénéticiens se sont conformés aux conditions qui s'appliquent une fois l'essai au champ terminé; en 2002, 849 essais ont été soumis à des restrictions concernant l'utilisation du sol après la récolte.*

[3] *Les essais de l'année en cours ont été lancés au printemps de 2002 et inspectés durant l'été.*

L'ACIA procède également à l'évaluation de la sécurité environnementale des VCN soumis en vue d'une dissémination dans l'environnement. Les VCN doivent être approuvés avant de pouvoir être cultivés et commercialisés au Canada. En 2002-2003, deux nouvelles demandes ont été reçues et quatre demandes existantes ont été approuvées. Les VCN dont la dissémination a été approuvée sont au nombre de 39 au total. On trouvera des informations supplémentaires sur ces VCN sur le site Web de l'ACIA à l'adresse suivante :

http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pbo/pntvcnf.shtml

Protection des travaux des phytogénéticiens

L'ACIA protège les travaux des phytogénéticiens en vertu de la *Loi sur la protection des obtentions végétales*. Après avoir créé une nouvelle variété, le phytogénéticien présente à l'ACIA une demande de protection des droits qui lui permettra de multiplier et de vendre le matériel de reproduction de la nouvelle variété. Pour se faire accorder ce droit, le demandeur doit prouver que la variété en question est nouvelle, distincte, uniforme et stable (voir le tableau ci-dessous). Il ne peut obtenir les droits définitifs qu'après avoir rempli les conditions d'examen. Selon l'espèce végétale en cause, ce processus peut prendre plusieurs années.

Demandes présentées par les phytogénéticiens pour la protection de leurs droits

	Demandes de protection des droits	Demandes approuvées	Renouvellements[1]	Recettes tirées de ces services par l'Agence
Année civile 2001	450	202	566	598 400 $
Année civile 2002	474	228	708	714 200 $

[1] *Variétés approuvées précédemment pour l'octroi des droits et renouvellement pendant l'année civile.*

À l'appui de ses activités permanentes de réglementation et pour faire face aux enjeux et aux risques exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA s'est également acquittée des engagements suivants :

- Elle a renforcé le système de certification des semences en apportant des améliorations au programme de formation et d'accréditation des inspecteurs de semences en matière d'échantillonnage des semences, ce qui fait que la qualité des semences généalogiques canadiennes continue d'être reconnue sur les marchés internationaux.
- Elle a publié un rapport sommaire quinquennal (1996-2001) sur les tests de pureté et de germination à l'intention des vendeurs et acheteurs de semences.
- Elle a lancé un programme pilote intitulé Exportateurs autorisés, en coopération avec l'Institut canadien des semences, ce qui a encore augmenté la réputation internationale des grands exportateurs de semences du Canada.

- Elle a passé un accord avec les producteurs de semences canadiens sur une nouvelle façon de coopérer à l'évaluation des besoins de l'industrie, posant ainsi les bases d'une réforme de la réglementation.
- Elle a entrepris des travaux de recherche facilitant l'élaboration de la politique de réglementation. Parmi ces travaux, figurent, par exemple, des recherches sur le flux génétique des VCN vers des végétaux sauvages apparentés, les effets des VCN sur les insectes non ciblés, la gestion de la résistance des insectes, la tolérance aux herbicides et la modélisation des flux de pollen.
- Elle a travaillé avec d'autres ministères fédéraux sur les conséquences d'une éventuelle ratification par le Canada du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
- Elle a travaillé avec le groupe d'étude de l'ONAPP à l'élaboration de certains éléments de sa norme sur l'importation et la dissémination de végétaux transgéniques dans les pays membres de cette Organisation.

Réglementation de l'industrie des engrais du Canada

L'industrie canadienne des engrais et suppléments enregistre un chiffre d'affaires de plus de 5,5 milliards de dollars par an. Les produits vendus ou importés au Canada sont réglementés par l'Agence en vertu de la *Loi sur les engrais*. Afin de déterminer s'ils sont conformes aux normes, l'ACIA exerce une surveillance qui lui permet de confirmer leur efficacité, leur innocuité pour la santé et l'environnement et l'exactitude de l'étiquetage. Parmi les engrais et suppléments réglementés, on trouve des produits tels que les engrais mélangés en vrac, les composts et les matières d'égout traitées ainsi que les produits chimiques synthétiques.

L'an dernier, l'ACIA a étudié des analyses d'engrais contenant de l'azote, du phosphore et du potassium dans le cadre du Programme canadien d'assurance de la qualité des engrais (PCAQE). Ce programme facultatif mixte industrie-gouvernement demande aux fabricants d'engrais de prélever des échantillons en vue d'une analyse en laboratoire, et de remettre ensuite les résultats à l'ACIA pour qu'elle les rassemble et publie annuellement les cotes des usines. En 2002-2003, le taux de conformité a été de 79 p. 100, ce qui représente une légère baisse par rapport aux années précédentes, mais il cadre néanmoins avec la moyenne de 82 p. 100 sur cinq ans. L'industrie des engrais cherche toujours à améliorer ce taux de conformité général. L'ACIA lui fournit des informations à sa demande pour l'aider à perfectionner ses pratiques de contrôle de la qualité. Le PCAQE permet à l'Agence de consacrer des ressources aux vérifications du contrôle de la qualité, d'examiner les questions de santé et de salubrité et d'enquêter sur les plaintes.

Résultats du Programme canadien d'assurance de la qualité des engrais (PCAQE)

	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre d'échantillons	3 483	3 273	2 887	2 804	2 527*
Conformité de l'industrie	83 %	84 %	85 %	80 %	79 %

** La diminution du nombre d'échantillons tient en partie au fait que le nombre de participants volontaires au PCAQE varie d'une année à l'autre.*

En plus des échantillons du PCAQE, l'ACIA a exercé une surveillance sur les engrais mélangés en vrac, qui sont produits par environ 1 220 établissements à l'échelle du pays. Dans ces établissements, les inspecteurs ont prélevé 887 échantillons pour vérifier la teneur garantie en azote, phosphore et potassium. Le taux de conformité a été de 83 p. 100, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 80 p. 100 de l'an dernier. Quand l'analyse d'un échantillon révèle qu'un produit ne respecte pas les normes, l'inspecteur assure le suivi en prenant contact avec l'établissement qui a produit le mélange. Ce suivi peut prendre la forme d'une visite sur place ou d'un échange de lettres avec le directeur. L'inspecteur travaille souvent avec ce dernier en vue de déterminer pourquoi le produit n'était pas conforme aux normes.

Les inspecteurs de l'ACIA ont également prélevé 189 échantillons d'inoculants (bactéries fixatrices d'azote) pour légumineuses et de semences pré-inoculées, en vue de déterminer si la teneur minimale était atteinte. Les taux de conformité ont été de 97,4 p. 100 pour les inoculants et de 86,1 p. 100 pour les semences. L'échantillonnage a ciblé les nouveaux produits en plus de ceux qui présentaient un risque élevé de ne pas être conformes aux normes de qualité. Si un inoculant n'est pas conforme, le fabricant et le détaillant en sont informés et le produit peut être consigné ou remis pour être détruit.

L'ACIA vérifie la teneur garantie par l'étiquette des produits mixtes engrais/pesticides. Les inspecteurs ont prélevé 38 échantillons, dont sept (18,4 p. 100) n'étaient pas conformes aux normes. Ces produits sont généralement consignés et, à moins d'être rendus conformes, ils sont remis pour être détruits. Malgré la taille réduite des échantillons, le fort taux de non-conformité indique que c'est là un domaine sur lequel l'Agence doit toujours porter toute son attention. L'an prochain, elle augmentera le nombre d'échantillons et d'analyses.

En 2002-2003, les inspecteurs de l'ACIA ont prélevé des échantillons de 78 engrais contenant des oligo-éléments, afin de déterminer si la teneur garantie par l'étiquette était atteinte. Au total, 23 p. 100 de ces produits avaient des teneurs inférieures à celles indiquées, ce qui montre qu'il y a un problème de contrôle de la qualité dans l'industrie. À l'avenir, les inspections seront ciblées sur les nouveaux produits et ceux déjà connus pour leur non-conformité.

Dépistage des contaminants microbiens : L'ACIA analyse des produits tels que les boues d'épuration traitées et le compost pour dépister les contaminants microbiens tels que les salmonelles et les coliformes fécaux. Ces analyses sont nécessaires à cause du risque de transmission de micro-organismes provenant de déchets comme les eaux d'égout, le fumier et les déchets de cuisine.

Entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003, les inspecteurs de l'ACIA ont prélevé 40 échantillons pour le dépistage de salmonelles et 13 pour celui de coliformes fécaux. Les produits non conformes sont habituellement consignés et, à moins d'être rendus conformes par un retraitement, ils sont détruits selon la méthode appropriée. Les produits importés qui s'avèrent non conformes sont renvoyés au fabricant. Le tableau suivant contient, en résumé, les résultats du programme de dépistage des agents pathogènes de l'ACIA :

Niveau d'échantillonnage et taux de conformité de l'industrie pour ce qui est de la présence d'agents pathogènes

	2000	2001	2002
Nombre d'échantillons	44	55	53
Conformité de l'industrie	77 %	82 %	91 %

L'ACIA est satisfaite de l'amélioration sur douze mois du taux de conformité de l'industrie dans ce domaine.

À l'appui de ses activités permanentes de réglementation et pour faire face aux enjeux et aux risques exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA s'est également acquittée des engagements suivants :

- Elle a entrepris des travaux de recherche en laboratoire en vue d'élaborer une politique de réglementation des micro-organismes génétiquement modifiés (MOGM) susceptibles d'être utilisés comme suppléments. Des chercheurs sous contrat se penchent actuellement sur le compostage comme méthode d'élimination de ces micro-organismes.
- Elle a commencé une étude des méthodes d'échantillonnage en vue du dépistage d'agents pathogènes dans le compost et elle s'en servira pour améliorer sa politique de réglementation.

3.5 STRATÉGIES HORIZONTALES

3.5.1 Intégrité scientifique et réglementaire

Comme elle est le plus grand organisme de réglementation à vocation scientifique du Canada, l'ACIA conçoit ses programmes et prend des décisions en matière de réglementation en se fondant sur des principes scientifiques éprouvés. Un lien solide et cohérent entre les activités scientifiques internes de l'Agence, imposées par son mandat, et les objectifs scientifiques généraux du gouvernement du Canada a pour effet d'exalter les innovations scientifiques et l'excellence au sein de l'une par l'intermédiaire de l'autre.

Pour entretenir et approfondir ce lien, l'ACIA travaille avec les 21 ministères et organismes à vocation scientifique de la collectivité scientifique et technologique fédérale. À titre de membre de cette collectivité, elle participe à l'élaboration d'une vision commune et d'un plan de mise en œuvre de la science et de l'innovation au gouvernement fédéral.

À l'appui de ces projets gouvernementaux et des objectifs exposés dans son Rapport 2002-2003 sur les plans et les priorités, l'ACIA a également pris les initiatives suivantes :

- Elle a élaboré des stratégies visant à mettre en application le *Cadre applicable en matière de sciences et de technologie* du gouvernement du Canada en incorporant dans son cadre décisionnel les principes et les lignes directrices qui y figurent.
- Elle a contribué à l'établissement d'un *Guide fédéral à l'intention des responsables des sciences et des politiques*.
- Elle a fait partie d'un groupe de travail interministériel en vue de donner suite aux recommandations contenues dans deux rapports publiés par le Conseil d'experts en sciences et en technologie : *Vers l'excellence en sciences et en technologie* et *L'excellence en sciences et en technologie dans la fonction publique*.
- Elle a travaillé en partenariat avec d'autres ministères fédéraux à la mise en œuvre de l'*Initiative de recherche et de technologie CBRN* (IRTC) du Canada, dont l'objectif est d'améliorer la capacité d'intervention du Canada en cas d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Cette initiative prévoit aussi la création de grappes de laboratoires fédéraux qui constitueront un réseau d'intervention fédéral disposant de moyens scientifiques et technologiques adaptés aux scénarios d'attaques terroristes à risque maximal. En 2002-2003, l'ACIA a coprésidé la grappe biologique avec Santé Canada.

3.5.2 Biotechnologie

Chacun des trois secteurs d'activités de l'ACIA – salubrité des aliments, santé des animaux et protection des végétaux continue de relever le défi de l'adaptation aux progrès constants de la biotechnologie. L'ACIA relève ce défi en investissant 10 millions de dollars par an dans son système de réglementation des produits issus de la biotechnologie, en vue d'adopter une approche plus intégrée en la matière. Elle s'est concentrée sur quatre grands domaines :

Mise en place d'une surveillance réglementaire, efficace et stricte, sur les actuels produits biotechnologiques

L'ACIA appuie le **Système de réglementation fédéral en matière de biotechnologie** (SRFB) en partenariat avec d'autres ministères gouvernementaux. En 2000, les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé une présentation du SRFB visant à investir dans un système de réglementation de la biotechnologie. Cet investissement donnera aux Canadiens un système de réglementation efficient, crédible et respecté de tous, qui protégera leur santé, l'environnement et leur permettra de bénéficier de produits salubres et efficaces.

En mai 2001, l'ACIA a élaboré un cadre de gestion et de responsabilité axé sur les résultats à l'intention du SRFB. À l'automne 2002, elle a procédé à une évaluation formative horizontale du SRFB au nom des six ministères participants. Une évaluation sommative est prévue pour 2004-2005 pour voir si les résultats attendus ont été obtenus.

En sa qualité de principal organisme de réglementation responsable de l'évaluation de la salubrité des produits agricoles issus de la biotechnologie, y compris les végétaux à caractères nouveaux, les aliments du bétail, les biofertilisants et les produits biologiques à usage vétérinaire, il incombe à l'ACIA de rester à la hauteur de la technologie à mesure qu'elle se développe et évolue. L'Agence continue d'accroître sa capacité de contrôle, d'inspection, de surveillance et d'exécution. Par exemple, en 2002-2003, elle a donné une formation perfectionnée à son personnel de terrain sur l'inspection des essais au champ en conditions confinées. Elle se lance aussi dans la recherche scientifique afin de traiter les questions nouvellement apparues et d'élaborer des politiques en temps voulu. Ainsi, elle a entrepris l'an dernier des études sur les flux de pollen de colza et leur modélisation mathématique.

Modernisation du cadre de réglementation canadien de la biotechnologie, afin d'évoluer au même rythme que la science et la réglementation

Pour ne pas se laisser distancer dans ces domaines, l'Agence a publié l'an dernier de nouvelles directives et lignes directrices de réglementation pour les végétaux à caractères nouveaux et les aliments du bétail issus de tels végétaux. Ces documents sont les suivants :

- *Critères d'homologation du risque environnemental associé aux végétaux à caractères nouveaux;*
- *Ébauche de directive pour l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux du bétail d'origine végétale;*
- *Modification provisoire de la directive 2000-07 sur les essais au champ en conditions confinées des végétaux à caractères nouveaux utilisés pour l'agriculture moléculaire végétale.*

Les nouveaux progrès réalisés en matière transgénique pourraient bientôt ouvrir de nouveaux marchés pour les animaux à caractères nouveaux. L'ACIA doit, en partenariat avec Santé Canada et Environnement Canada, continuer d'élaborer le cadre de réglementation de ces animaux, pour ne

pas mettre en danger la santé animale, la salubrité des aliments et l'environnement. En mars 2003, elle a organisé une réunion du Groupe de discussion sur la biotechnologie animale, afin de commencer à établir une réglementation pour les animaux issus de la biotechnologie.

Enfin, l'ACIA a continué de mettre en œuvre les recommandations formulées par la Société royale du Canada concernant la réglementation de la biotechnologie alimentaire au Canada. Les principaux jalons franchis par l'Agence en 2002-2003 sont exposés en détail dans le 4e rapport d'étape du gouvernement du Canada, disponible sur le site Web de l'ACIA.

Influence sur l'évolution du cadre de réglementation international de la biotechnologie

L'an dernier, l'ACIA a continué de diriger, avec Santé Canada, la délégation canadienne au *Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires* et au *Groupe d'étude spécial sur les aliments issus de la biotechnologie* de la Commission du Codex Alimentarus (CODEX). Il en est résulté, en mars 2003, la publication de trois directives au CODEX concernant les évaluations de la salubrité des aliments. Ces directives décrivent en détail les processus à suivre pour déterminer la salubrité des aliments génétiquement modifiés.

L'ACIA a continué de travailler avec d'autres organisations du gouvernement du Canada, et des organismes internationaux, à la mise en œuvre des exigences du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. En 2002-2003, elle a assisté à des consultations menées par le gouvernement du Canada, qui voulait avoir l'avis des intervenants sur les mesures à prendre pour que le Canada participe encore à l'élaboration de ce Protocole. L'ACIA a aussi publié son projet de réglementation visant à mettre en œuvre les exigences de celui-ci, au cas où le Canada choisirait de le ratifier, en application de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*. Cette réglementation porterait expressément sur les produits agricoles, y compris les végétaux, les produits végétaux, les engrais, les aliments du bétail et les produits biologiques à usage vétérinaire. Un document de consultation sur le projet de réglementation de l'ACIA se trouve sur le site Web.

Information continue du public et incitation des Canadiens à un dialogue sur la réglementation de la biotechnologie

Pour se rapprocher de cet objectif, l'ACIA a publié l'an dernier plusieurs fiches d'information sur la réglementation de la biotechnologie à l'intention des consommateurs, et mis à la disposition de ces derniers des documents de décision réglementaire en langage simple. À titre d'exemple, on peut citer les fiches d'information suivantes :

- La capacité de l'ACIA en matière de biotechnologie;
- Avis du public;
- Méthodologies de détection et d'essai pour les produits agro-alimentaires issus de la biotechnologie;
- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques—Article 18.

L'Agence a également travaillé avec Santé Canada à l'élaboration d'un projet pilote visant à publier sur le site Web de l'ACIA les « avis de soumission » de nouveaux produits agricoles issus de la biotechnologie. Enfin, elle a continué de travailler avec l'Office des normes générales du Canada à l'établissement d'une norme canadienne sur l'étiquetage facultatif des aliments issus de la biotechnologie.

Pour plus de renseignements sur la biotechnologie à l'ACIA, veuillez visiter son site Web à l'adresse suivante :

http: www. inspection.gc.ca/francais/toc/biotechf.shtml

3.5.3 Gestion à la frontière

La protection de l'approvisionnement alimentaire du Canada et de ses ressources animales et végétales exige des contrôles efficaces à la frontière. Les récents événements qui ont secoué le monde et l'importance capitale accordée ensuite à la sécurité de l'Amérique du Nord ont mis en évidence la nécessité d'améliorer les stratégies de gestion à la frontière.

En 2002-2003, l'ACIA a pris des mesures avec ses partenaires fédéraux et provinciaux et l'administration américaine en vue d'assurer la sécurité publique, de fluidifier la circulation transfrontalière et de coordonner les procédures d'urgence à appliquer quand la sécurité alimentaire est en jeu. La stratégie de gestion à la frontière de l'Agence vise à améliorer les mesures de sécurité alimentaire, le dépistage des maladies animales et des phytoravageurs exotiques, et la capacité d'intervention en cas d'urgence, afin de protéger les Canadiens d'une manière qui ne perturbera pas inutilement le commerce légitime.

L'an dernier, l'ACIA et ses partenaires à la frontière ont appuyé la création d'aires de rassemblement préalables des marchandises exportées et de passages accélérés pour les animaux vivants et les denrées périssables. Elle a mis en place des contrôles à l'importation permettant de détecter et de cibler les produits à haut risque. Elle s'est également préparée à déterminer l'origine des produits et à les rappeler dans l'éventualité d'un problème de sécurité alimentaire.

Dans le cadre des initiatives du gouvernement du Canada ayant trait à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme, l'Agence a obtenu, en 2002-2003, un financement supplémentaire pour rehausser les mesures de prévention des risques biotechnologiques aux postes frontières, améliorer les systèmes de surveillance de la salubrité des aliments et accroître les capacités des scientifiques et du personnel de laboratoire. En conséquence, elle a affecté des inspecteurs supplémentaires aux aéroports, aux ports de mer et aux frontières terrestres et elle a recouru à des outils d'inspection tels que les appareils de radioscopie aux points frontaliers, y compris des aires d'inspection des colis envoyés par la poste ou par messagerie, et du fret. Elle a augmenté le nombre de ses équipes de maîtres et de chiens détecteurs chargés d'inspecter les produits végétaux et animaux réglementés et interdits. Elle a aussi travaillé avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada en vue de resserrer les inspections du fret importé dans des conteneurs et la surveillance des passagers et des bagages arrivant sur des vols internationaux.

3.5.4 Gestion des interventions en cas d'urgence

En vertu de la *Loi sur la protection civile*, l'ACIA a pour mandat d'être prête à intervenir dans des situations d'urgence liées à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux. L'Agence a toujours eu comme priorité de gérer efficacement les interventions d'urgence, mais elle affronte maintenant de nouvelles difficultés, parmi lesquelles une prise de conscience accrue des menaces, de plus grandes attentes de la part des consommateurs, la nécessité de redoubler de vigilance pour détecter les nouveaux dangers et le besoin d'approfondir les partenariats entre les gouvernements, l'industrie et les organismes internationaux dans la préparation aux situations d'urgence.

En 2002-2003, dans le programme qu'elle a établi à cet effet, l'ACIA a cherché essentiellement à atteindre un niveau lui permettant d'intervenir rapidement dans des situations d'urgence liées à la salubrité des aliments, à une maladie animale ou à une invasion de phytoravageurs :

- Le *Manuel d'intervention en cas d'urgence de l'ACIA*, qui expose les fondements de la gestion des interventions dans les situations d'urgence de l'Agence, y compris ses principes, sa structure, son organisation et ses opérations, pour une consultation interne et externe, a été achevé en janvier 2003 et publié sur le site Web de l'Agence.
- Les plans d'urgence internes relatifs à la salubrité des aliments, aux épizooties et à l'éradication de phytoravageurs ont été mis à jour.
- Un atelier sur la préparation aux cas d'urgence s'est tenu en mars 2003 en vue d'examiner le programme de préparation en cas d'urgence de l'ACIA et de proposer des améliorations.

L'ACIA a également étudié avec le Secrétariat du Conseil du Trésor la possibilité de mettre en place des mécanismes de financement qui l'aideraient à faire face au nombre croissant d'interventions en cas d'urgence exigeant d'importantes ressources.

Elle a continué de travailler à l'élaboration de plans d'urgence avec ses principaux partenaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les intervenants de l'industrie, les comités internationaux de gestion des situations d'urgence et les ministères. Elle a, par exemple :

- créé un groupe de travail sur la préparation aux situations d'urgence avec Santé Canada, afin de mieux faire connaître les plans existants et de créer un partenariat entre eux avec mission de définir les interactions entre de telles situations;
- contribué à la mise à jour du manuel intitulé Système national d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agroalimentaire (SNIUA), cadre destiné à faire la liaison entre le secteur fédéral, provincial et privé dans le but de mieux gérer et coordonner les interventions en cas d'urgence agroalimentaire;
- travaillé avec le cabinet du solliciteur général et contribué à l'examen et à la mise à jour du Plan national de lutte contre le terrorisme.

L'ACIA conçoit et effectue régulièrement des simulations de situations critiques pour mettre à l'essai les plans d'urgence, aussi bien nationaux qu'internationaux. Ainsi, l'an dernier, l'Agence a :

- contribué à l'exercice canado-américain TOPOFF 2, exercice à grande échelle de lutte contre le terrorisme;
- conçu, avec des collègues américains, un exercice international simulant une épizootie;
- tenu une réunion d'orientation sur la préparation aux situations d'urgence avec Santé Canada en matière de salubrité des aliments.

3.6 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Stratégie des ressources humaines 2000-2003 de l'ACIA, qui en est à sa dernière année, a été pour celle-ci un excellent cadre de gestion du personnel et outil d'établissement de rapports sur le rendement. Dans le présent rapport, le lecteur aura un aperçu des ressources, des activités et des résultats indispensables à la réalisation des trois thèmes stratégiques de l'Agence : *Maintenir une main-d'œuvre qualifiée, Attirer et retenir des employés qualifiés* et *Continuer de développer un milieu de travail positif*. L'an dernier, celle-ci a consacré beaucoup d'efforts à la fonction de planification, afin de s'assurer que les priorités stratégiques évolueront en fonction de ses besoins futurs. En consultation avec ses employés et partenaires, elle a mis au point un nouveau Plan d'entreprise pour la période 2003-2008, qui met l'accent sur une saine gouvernance et une gestion sûre des ressources humaines.

Maintenir une main-d'œuvre qualifiée

En 2002-2003 l'Agence a entrepris de restructurer sa main-d'œuvre afin de mieux aligner sa structure organisationnelle sur ses priorités générales. On peut considérer ces changements comme faisant partie de la transition entre l'Agence en formation, constituée d'éléments venant de différents ministères, qu'elle a d'abord été, et celle investie d'un rôle et d'une culture bien établis. Au 31 mars 2003, ses effectifs atteignaient 5 585 employés, ce qui représente une croissance de 2,2 p. 100. En 2003, la proportion d'employés nommés pour une période indéterminée est passée (par rapport à 2002) de 80 p. 100 à 82,5 p. 100. Avec 92 p. 100, la collectivité scientifique et professionnelle[5] enregistre l'une des plus fortes proportions. Afin de recourir rationnellement aux services d'employés temporaires, l'Agence établit tous les ans un rapport qui lui permet de s'assurer que les postes sont pourvus de façon appropriée pour une durée déterminée ou indéterminée.

Tandis que la croissance de la main-d'œuvre a été dans l'ensemble de 2,2 p. 100, celle de la collectivité scientifique, professionnelle et technique[6] a atteint 5,8 p. 100. Cette forte croissance a été nécessaire pour faire face aux récents événements mondiaux qui ont eu des répercussions sur le travail de l'Agence en créant une plus forte demande de sécurité et en exigeant une vigilance accrue à la frontière.

La vigueur et l'avenir de l'ACIA seront déterminés par son capital intellectuel – ses employés. Si elle veut que leurs connaissances et leurs compétences restent à jour, adaptées aux réalités et à la fine pointe de la technologie, l'apprentissage et l'innovation doivent être des engagements permanents. En investissant 5,2 millions de dollars en 2002-2003, soit une augmentation de 50 p. 100 des fonds consacrés à la formation directe en 2001-2002, elle a prouvé qu'elle avait la ferme volonté d'édifier une solide culture d'apprentissage continu. En outre, elle a réorganisé la fonction d'apprentissage et réuni la formation en gestion et la formation scientifique et technique dans un groupe distinct au sein de sa Direction générale des ressources humaines. Elle compte rendre ainsi l'apprentissage plus efficace et lui faire une place plus importante, tout en répondant stratégiquement à ses besoins de formation.

[5] *Pour les besoin du présent rapport, on entend par collectivité scientifique et professionnelle les groupes professionnels suivants : agronomes (AG), biologistes (BI), chimistes (CH), chercheurs scientifiques (SE) et vétérinaires (VM).*

[6] *Pour les besoins du présent rapport, on entend par collectivité scientifique, professionnelle et technique les groupes professionnels suivants : agronomes (AG), biologistes (BI), chimistes (CH) inspecteurs (EG), chercheurs scientifiques (SE) et vétérinaires (VM).*

Plus de 60 p. 100 des dépenses en formation ont été absorbées par la formation technique à fondement scientifique de l'ACIA. Pour une centaine de cours de formation nationaux, on a fait appel à des équipes d'employés des Programmes et des Opérations en qualité de spécialistes de la conception et de l'élaboration de matériels et de programmes de formation. Ces cours ont eu trait principalement à la formation aux interventions d'urgence et à la gestion, aux normes de formation nationales et à la formation en matière de biotechnologie.

Étant donné l'ampleur et l'importance des responsabilités de l'Agence, le personnel doit toujours être prêt à intervenir dans les situations d'urgence, actuelles et futures. La préparation et la réaction à de telles crises exigent qu'il connaisse les structures d'intervention nationales, provinciales et municipales et soit capable de réagir rapidement de concert avec ses homologues et collègues. Parmi les cours de formation aux situations d'urgence donnés en 2002-2003, il faut noter les points suivants :

- une centaine d'employés ont reçu une formation leur permettant d'intervenir rationnellement et efficacement dans des crises liées à la salubrité des aliments, à la santé des animaux ou à la protection des végétaux;
- plus de 115 employés ont suivi un cours sur les maladies animales exotiques affectant le bétail et les animaux sauvages;
- environ 50 employés ont suivi un cours sur les techniques d'échantillonnage propres aux encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST).

De plus, l'élaboration des Normes nationales de formation de quatorze programmes s'est poursuivie tout au long de l'année dernière. Ces travaux permettront de déterminer quelles sont les compétences requises pour assumer les fonctions de chaque programme et ils seront au cœur de l'établissement des plans de formation des nouveaux employés et de ceux qui viennent d'être affectés à un programme. L'objectif ultime sera de rédiger des modules de formation et des documents de référence du même niveau que les compétences requises. La mise au point de programmes de formation officiels est un projet qui prendra des années et sera fonction des priorités des divers programmes. Trois programmes, Semences, Aliments du bétail et Engrais, ont atteint le stade de l'élaboration de systèmes d'accréditation des inspecteurs, en se fondant sur les Normes nationales de formation et l'achèvement des modules de formation.

Environ 93 p. 100 du personnel d'inspection de l'ACIA ont commencé le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments; 33 p. 100 d'entre eux ont achevé la partie théorique et 13 p. 100 l'ont étudié en entier et ont été accrédités par l'ACIA.

À mesure que le domaine de la biotechnologie s'étend, il devient de plus en plus nécessaire d'avoir des effectifs compétents pour réglementer et inspecter les produits agricoles. Plus de 110 employés des programmes Semences et Aliments du bétail ont commencé une formation spéciale sur les nouvelles connaissances et activités du personnel d'inspection. Une trentaine d'employés de l'ACIA ont profité de l'occasion pour acquérir ou perfectionner des connaissances pratiques en biotechnologie en suivant des cours préparatoires.

L'ACIA a commencé à étudier diverses méthodes de formation de son personnel technique et non technique, y compris l'apprentissage électronique. Le cas échéant, elle aura recours à la formation sur Internet ainsi qu'à des programmes d'ordinateur, afin de former le plus grand nombre possible d'employés. Grâce à ces méthodes de formation innovatrices, l'Agence compte surmonter les difficultés qu'elle rencontre sur le plan topographique et opérationnel.

En ce qui concerne sa direction, l'Agence met l'accent, cette année, moins sur les programmes du gouvernement fédéral que sur les siens, qui visent à perfectionner son groupe de direction. Elle a donné une cinquantaine de cours sur les compétences en gestion et en supervision à la moitié de ses 1 200 gestionnaires et superviseurs, son objectif étant toujours de former chacun d'eux. Les cours offerts vont de la Classification à l'Encadrement, clé du rendement, en passant par des cours obligatoires tels que ceux sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la santé et la sécurité du travail et la sensibilisation à la diversité. En offrant ces programmes à la nouvelle génération de gestionnaires, l'ACIA les fait bénéficier d'une formation utile et cohérente qui leur donnera les compétences dont ils ont besoin pour assumer leurs responsabilités.

L'Agence a élaboré une Stratégie d'apprentissage alignée sur ses besoins. Cette manière coordonnée et stratégique d'aborder l'apprentissage sera à la base de ses priorités en matière de recrutement et de formation : trouver l'équilibre entre la satisfaction de besoins fluctuants, la collecte de données sur la formation, l'évaluation du rendement du capital investi et le suivi des résultats – autant de problèmes que l'Agence a connus dans le passé. Cette stratégie sera mise en œuvre en 2003-2004 pour les cinq prochaines années. La première année, l'Agence cherchera avant tout à s'assurer qu'elle a les politiques appropriées pour édifier les structures de gouvernance et de responsabilité, affiner les rôles et attributions et fournir d'autres services d'apprentissage de base internes. La Stratégie d'apprentissage aura un autre résultat clé, à savoir la mise en œuvre de plans d'apprentissage qui feront apparaître des liens solides avec la planification d'entreprise, fourniront des orientations et serviront de repères pour l'évaluation. La mise en œuvre à l'échelle de toute l'Agence est prévue pour l'année à venir.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du module de formation PeopleSoft, qui sert à suivre la formation du personnel. En 2002-2003, tous les centres opérationnels ont appris à utiliser ce nouveau module, mais les questions qu'ils ont soulevées, en matière de sécurité et de transfert des données de systèmes existants, ont obligé l'Agence à apporter des modifications supplémentaires au module avant de l'étendre à tout le pays, afin de tenir compte de ces spécificités. Les modifications devraient normalement être achevées durant le prochain exercice et la mise en œuvre deviendra alors générale.

Pour avoir une main-d'œuvre qualifiée, il faut aussi lui donner les outils qui lui permettront de profiter des possibilités de formation, de carrière et de perfectionnement qui vont de pair avec l'apprentissage continu auquel s'est engagée l'Agence. Les employés ont profité de ces possibilités, si bien que 15 p. 100 des dépenses totales de formation de l'Agence ont été absorbées par les frais de scolarité et de cours. En 2003, la grande place faite à nouveau au perfectionnement dans les langues officielles a donné lieu à un investissement supplémentaire de 250 000 dollars pour financer cette formation, ce qui devrait normalement faciliter le processus de planification de la relève et permettre d'augmenter le nombre d'employés jugés admissibles à des postes bilingues. L'Agence envisage d'officialiser son approche éducative en révisant les politiques d'apprentissage.

y compris des politiques de formation avec congé d'études et aide à l'éducation et un processus d'autorisation et d'enregistrement des activités d'apprentissage.

Pour finir, la Stratégie d'apprentissage a un autre élément essentiel, à savoir la détermination des compétences indispensables ainsi que des besoins de chaque groupe en matière de formation et de gestion de carrière. Ainsi, en juin 2002, le profil du groupe des vétérinaires (VM) pour ce qui est des compétences non techniques a été achevé et a reçu l'approbation de principe du groupe de travail chargé du projet; l'approbation définitive dépendra de l'achèvement des Normes nationales de formation. Les vétérinaires de l'Agence procèdent actuellement à des essais pilotes sur le profil, afin d'en faire un outil d'avancement professionnel pratique et utile. Le programme de formation pilote devrait normalement être achevé en novembre 2003. Après avoir subi les remaniements nécessaires, il deviendra disponible d'ici à 2005 à l'échelle nationale pour la formation des VM.

Attirer et retenir des employés qualifiés

Les changements démographiques et l'économie fortement compétitive, axée sur le savoir, qui est la nôtre actuellement ont obligé l'Agence à élaborer et à mettre en œuvre des projets audacieux de planification de la relève et de recrutement ainsi que des pratiques de gestion des ressources humaines innovatrices et fondées sur les valeurs.

En 2002-2003, seulement 64 employés sur les 414 admissibles à la retraite sont réellement partis, conformément à la tendance constatée à l'Agence ces cinq dernières années, où la proportion a été d'environ 15 p. 100. L'Agence doit, toutefois, se préparer au départ d'un nombre important d'employés admissibles à la retraite ces cinq prochaines années. Elle a calculé que la proportion serait de 23 p. 100, légèrement plus élevée dans la collectivité scientifique, professionnelle et technique, avec 26 p. 100, la plus forte proportion de départs à la retraite devant être celle du groupe EX avec 38 p. 100.

Entre le recrutement du bon candidat et le renouvellement de la direction à partir de l'intérieur de l'Agence, la planification de la relève est un ingrédient essentiel de l'édification d'une main-d'œuvre capable d'atteindre les objectifs stratégiques. À cette fin, en 2002-2003, l'Agence a fait de la planification de la relève une de ses priorités numéro un. Elle a nommé le premier vice-président Champion de la planification de la relève, avec mission de poursuivre les objectifs alignés sur les besoins en capital humain. Elle élabore actuellement un processus de planification de la relève qui fera appel aux analyses critiques de postes[7] et à des outils de soutien. Ce processus officiel de planification de la relève a pour objectif d'assurer la continuité dans le leadership et la capacité. La phase de recherche de ce processus a commencé en janvier 2003 et son élaboration et sa mise en œuvre continueront durant le prochain exercice.

La planification de la relève déjà en place au niveau des centres opérationnels servira de base à une approche à l'échelle de toute l'Agence :

- Dans le centre opérationnel de l'Atlantique, on a mis en place avec succès un fond de transition pour le jumelage provisoire, système qui assure le transfert des connaissances en permettant à un employé sur le départ de travailler avec une personne nouvellement embauchée. Quatre employés au total ont procédé ainsi à ce jour.

[7] *Groupes considérés comme étant d'une importance capitale sur la base du perfectionnement et de la disponibilité des connaissances spécialisées et de leur impact sur l'accomplissement de la mission de l'Agence.*

- En Ontario, des gestionnaires ont tenu un concours en vue d'une dotation prévue, afin de se préparer à la retraite ou à un départ pour d'autres raisons connues. Les affectations provisoires par rotation et les affectations temporaires sont des méthodes couramment utilisées pour se constituer un bassin de candidats éventuels en vue de futurs concours. Le jumelage de postes et les nominations pour une période précise permettent le transfert de connaissances dans les postes critiques, ce qui s'est produit au moins quatre fois l'an dernier en Ontario.
- Le Québec continue de porter toute son attention sur le développement du leadership chez les employés en ouvrant son programme de stage en milieu de travail à une deuxième cohorte. Quatre employés suivent actuellement ce programme, qu'ils devraient achever en 2004.
- En 2002-2003, la Direction des laboratoires de la Direction générale des sciences a également entrepris un projet pilote de planification de la relève et élaboré un modèle à mettre en œuvre dans tout le système national des laboratoires. Ce modèle met l'accent sur la détermination des besoins en postes clés. Cela permet de déceler les lacunes à combler si l'on veut que l'ACIA puisse s'acquitter de son mandat.

Dans ce marché du travail fortement compétitif qui est le nôtre, l'ACIA reconnaît combien il est important de recruter une main-d'œuvre qualifiée pour mener à bien ses activités prioritaires. En 2002-2003, elle a surtout recruté dans les domaines où ses besoins étaient les plus criants. Le nombre de VM engagés a augmenté de 12 p. 100 en 2001-2002, tandis que les inspecteurs (EG) ont représenté 45 p. 100 de toutes les embauches en 2002-2003. L'ACIA a réussi à améliorer ses mesures de biosécurité en recrutant du personnel supplémentaire, y compris des inspecteurs pour les aéroports, les ports de mer et les frontières terrestres, afin de protéger notre approvisionnement alimentaire ainsi que la santé des animaux et des végétaux du Canada. Nous avons également affecté plus d'équipes de maîtres et de chiens détecteurs à nos aéroports.

L'Agence a réussi à attirer de futurs employés en offrant à des étudiants et à des personnes nouvellement et récemment diplômées des emplois et des stages intéressants et stimulants. Au niveau des centres opérationnels, elle a tenu des salons de l'emploi et organisé des échanges d'étudiants avec les universités et collèges partenaires, ce qui lui a permis de recruter un total de 189 étudiants en 2002-2003. Elle a également appuyé le programme Horizons sciences (dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse) en embauchant quatre étudiants pour travailler sur des projets scientifiques, dont l'un comme employé permanent. Elle envisage d'en engager cinq de plus au même titre en 2003-2004. Afin de continuer dans cette voie, elle a affecté un total de 250 000 dollars à l'embauche d'étudiants pour des emplois d'été en 2003. Elle espère ainsi en accroître le nombre dans l'année à venir, afin de s'assurer de jeunes talents pour l'avenir et faire sa promotion d'employeur de choix.

Ces deux dernières années, l'Agence a mis en place le Programme de formation des agents (PFA) afin d'aider à augmenter sa capacité de recrutement et de répondre à ses futurs besoins. En 2002-2003, elle a gardé 23 des 25 agents de la première cohorte du programme. Parmi ceux-ci, 20 ont trouvé des postes dans la collectivité scientifique, professionnelle et technique, tout particulièrement dans les disciplines de l'agronomie, de la biologie et de l'inspection. Dans la campagne de recrutement de la deuxième cohorte, qui a eu lieu en 2002-2003, l'Agence a prospecté 27 universités, ce qui lui a valu 1 160 demandes. Elle a sélectionné au total 546 candidats et elle a pourvu par la suite 25 postes. Les diplômes décernés récemment sont en majorité du premier ou du deuxième cycle dans des disciplines scientifiques qui vont de la microbiologie à la zootechnie.

Le succès du PFA et le grand nombre de participants retenus a obligé l'Agence à revoir son programme afin de vérifier s'il est toujours utile, efficace et économiquement abordable. Il n'y aura pas d'inscriptions au PFA en 2003-2004. L'Agence dépensera, toutefois, de l'argent pour des programmes de perfectionnement interne étroitement liés à la planification de la relève. Elle reverra aussi les programmes destinés aux employés fraîchement recrutés et aux étudiants, afin de veiller à ce que l'expérience à vivre par chacun d'eux en milieu de travail continue d'être de premier ordre.

Quand le moral est bon, le taux de maintien en fonction est plus élevé et l'image de l'organisation plus positive. L'Agence a réussi à retenir ses employés à un taux de 94 p. 100 en 2001-2002 et de 92 p. 100 en 2002-2003. La collectivité scientifique, professionnelle et technique, qui est au cœur de ses activités, a connu un taux encore plus élevé (94 p. 100), le maximum revenant aux chercheurs scientifiques (SE), aux chimistes (CH) et vétérinaires (VM), avec 98 p. 100, 97 p. 100 et 95 p. 100 respectivement. L'ACIA peut, en partie, attribué ce taux élevé à l'attention qu'elle a portée aux programmes de bien-être, dont le Programme d'aide aux employés et l'assouplissement des modalités de travail. Étant donné la pression croissante sous laquelle elle se trouve de recruter et de retenir une main-d'œuvre extrêmement compétente, elle continuera de s'interroger sur ce qu'elle pourrait faire pour améliorer la satisfaction des employés et le bien-être sur les lieux de travail. Elle travaille également sur une Stratégie du bien-être qui devrait avoir pour résultat d'améliorer la santé et le moral des employés. Les éléments clés de cette stratégie seront fondés sur le sondage auprès des employés de l'Agence et sur les rapports trimestriels concernant les mesures RH, qui permettront de détecter les problèmes.

En février 2003, la haute direction a recommandé que l'Agence procède à un sondage auprès de l'ensemble de ses employés, afin d'obtenir leur avis au sujet des problèmes en milieu de travail. Grâce aux informations recueillies, celle-ci aura des points de repère sur la satisfaction des employés, pourra mieux planifier ses programmes, stratégies et services, afin de répondre au mieux aux besoins des employés. Ce sondage sera à l'image de celui effectué auprès des fonctionnaires fédéraux en 2002 et il aura lieu en automne 2003.

À partir de 2003-2004, les RH prendront des mesures trimestrielles afin de suivre l'évolution du nombre des cas d'absentéisme, de départs naturels et d'accidents du travail et autres indicateurs de notre « bien-être ». Ces indicateurs serviront de base de lancement à un programme axé sur des mesures plus proactives.

L'ACIA a créé une culture mettant l'accent sur le respect et la reconnaissance des mérites au moyen de son Programme de reconnaissance et de récompense, qui existe maintenant depuis plus de cinq ans. L'un des moyens essentiels de satisfaire ses employés et de les retenir est d'apprécier les efforts qu'ils font au travail. L'Agence marque sa reconnaissance pour les grandes réalisations de ses employés de tout le pays en se servant de mécanismes officiels et officieux à la fois internes et extérieurs. Plus de 75 employés ont obtenu le Prix national du président, la plus haute marque de reconnaissance de l'ACIA. À l'occasion de la célébration du jubilé d'or de la reine, plus de 85 employés ont reçu la médaille commémorative pour l'importante contribution qu'ils ont apportée à leurs concitoyens, à leur collectivité et à notre pays. Des employés de l'Agence ont également été récompensés en recevant le Prix du Chef de la fonction publique et le Prix d'excellence remis par le Secrétariat de la Fonction publique pour leur contribution exceptionnelle.

Les initiatives suivantes font ressortir tout le potentiel des méthodes de gestion des RH fondées sur les valeurs et elles visent à fournir aux gestionnaires recruteurs des informations, des politiques et des outils, dans le but de leur faire connaître les mesures souples mises à leur disposition pour recruter de façon stratégique.

En 2002-2003, l'Agence a élaboré et approuvé une nouvelle politique intitulée Responsabilité de dotation, qui expose les pouvoirs et les obligations de rendre compte, à assumer par les gestionnaires dans les processus et les décisions se rapportant à la dotation, en conformité avec les politiques et valeurs de l'ACIA et la législation y afférente. Cette nouvelle politique sert de fondement à toutes les autres politiques relatives à la dotation et elle rendra les gestionnaires plus conscients de leurs responsabilités en la matière. En outre, en 2002-2003, l'Agence a poursuivi ses travaux de recherche-développement sur son manuel de dotation électronique. En juin 2002, elle a créé et lancé un autre outil de dotation en direct appelé « Valeurs en action », afin de guider les processus de dotation, de soutenir les valeurs et principes organisationnels existants et d'aider les gestionnaires à appliquer les valeurs sous-jacentes au recrutement : compétence, justice, transparence, impartialité politique, représentativité, équité et efficacité.

L'Agence a poursuivi ses consultations entre la direction et les agents négociateurs au niveau local, régional et national, afin d'instaurer de bonnes relations patronales-syndicales. En outre, l'an prochain, elle envisage d'élaborer une politique officialisant sa manière d'envisager les consultations patronales-syndicales. Elle se prépare à adopter la nouvelle *Loi relative aux relations de travail dans les services publics,* qui aura des répercussions importantes sur ses relations avec les syndicats. Avant la mise en application de cette Loi, il y aura de longues consultations avec les syndicats. Un mécanisme de recours est à la disposition des employés et les griefs sont enregistrés conformément aux conventions collectives. Le nombre total de griefs formulés en 2002 a baissé de 45 p. 100 par rapport à 2001. Les griefs de convention collective représentaient 75 p. 100 de l'ensemble en 2001, mais ils sont tombés à 55 p. 100 en 2002. La direction de l'ACIA continue de travailler avec des représentants du personnel et des syndicats à l'entretien de bonnes relations entre l'employeur et ses employés.

En 2002, des conventions collectives signées avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et des représentants de la direction de l'ACIA ont donné aux employés du groupe scientifique et analytique (S&A) et à ceux du groupe des vétérinaires (VM) des avantages sociaux et des rémunérations plus élevées. Une entente provisoire conclue pour le groupe des informaticiens (IN) a été ratifiée. Un avis de négocier a été émis par l'Alliance de la Fonction publique du Canada et les négociations ont commencé à la fin mai 2003.

Continuer de développer un milieu de travail positif

Dans cet environnement de travail hautement complexe et dynamique, l'ACIA poursuit ses efforts pour offrir à tous ses employés un milieu de travail professionnel dont personne ne se sent exclu. Elle a tout mis en oeuvre pour s'assurer que ses employés se sentent appréciés et en sécurité et qu'ils soient équipés des outils dont ils ont besoin pour effectuer leur travail. Dans une organisation on ne peut plus opérationnelle, ces questions sont d'une importance capitale. Les initiatives suivantes visent à faire progresser l'ACIA dans l'engagement qu'elle a pris d'offrir un milieu de travail positif.

Afin d'exposer ses attentes en milieu de travail, l'Agence élabore actuellement un code de déontologie destiné à faire connaître aux employés les règles et normes de conduite souhaitables pour atteindre ses objectifs. Ce code donnera des orientations dans les cas où la bonne marche à suivre n'est pas toujours évidente. Une politique disciplinaire incitant les employés à accepter les règles et les normes de l'ACIA est aussi en cours d'élaboration. Cette politique contribuera aussi à rehausser la confiance du public dans l'intégrité de l'ACIA et de ses employés. Le code de déontologie et la politique disciplinaire devraient normalement être achevés et publiés l'an prochain.

En 2002-2003, l'Agence a mis au point sa Politique sur le recours en dotation, qui doit entrer en vigueur le 1er avril 2003. Sur les 177 plaintes reçues à ce sujet depuis l'adoption de la Politique sur les plaintes en matière de dotation, 28 n'étaient pas réglées au 31 mars 2003. Toutes celles formulées au titre des droits de recours de la précédente politique qui n'auront pas été réglées au 1er avril 2003 relèveront à présent de cette nouvelle politique et des « Lignes directrices concernant la transition vers la Politique sur le recours en dotation de l'ACIA » qui y sont associées. Après examen de l'actuelle Politique sur les plaintes, l'Agence a réorganisé la politique sur le recours, afin de lui donner le maximum d'efficacité et d'efficience et d'en faire le miroir de ses valeurs et de ses principes. La Politique prévoit une norme uniforme régissant les examens des plaintes en matière de dotation, un processus de recours avec des délais fixes pour accélérer le règlement des plaintes, et un examen des plaintes par un tiers indépendant.

L'ACIA a connu une baisse importante (35 p. 100) du nombre total de plaintes pour harcèlement en 2002 par rapport à 2001. Elle a aussi adopté sa nouvelle Politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail le 1er avril 2003. Cette nouvelle politique met davantage l'accent sur la prévention des cas de harcèlement et leur règlement rapide et elle cherche à promouvoir d'autres méthodes de traitement des conflits en milieu de travail. L'Agence exige maintenant que des services de médiation soient offerts aux parties en désaccord, l'objectif étant de régler les plaintes et de trouver une solution aux problèmes en milieu de travail à un stade plus précoce. Cette politique contient un élément important : elle reconnaît que des employés risquent d'être harcelés par des organismes réglementés par l'ACIA et elle leur donne l'assurance que la direction prendra des mesures correctives à cet égard.

L'ACIA s'est engagée à offrir un milieu de travail sûr et sain à tous ses employés. Afin de s'assurer que les gestionnaires et les employés comprennent les aspects complexes de la législation, des politiques, des normes et des lignes directrices sur la sécurité et la santé au travail et connaissent leurs droits et leurs responsabilités en la matière, elle a établi un « Guide pratique sur la Santé et la sécurité au travail (SST) » et l'a distribué à l'échelle nationale. Elle veut aussi établir et tenir à jour des programmes de prévention SST efficaces pour ses activités et réduire le plus possible les dangers auxquels sont exposés les employés dans l'accomplissement de leurs fonctions. À cet effet, elle a mis au point un modèle et une méthode et elle s'en sert actuellement pour mener à bien son analyse des dangers professionnels. De plus, elle a élaboré un module de formation, lequel, en attendant l'approbation du Comité national de santé et sécurité au travail, devrait normalement être diffusé d'ici à l'automne 2003. Le nombre d'accidents du travail est resté relativement stable, avec une moyenne sur quatre ans de 265 par an, ce qui est attribuable, en partie, aux progrès importants réalisés au niveau de la capacité et de la sensibilisation des employés et des gestionnaires en matière de santé et de sécurité au travail.

Pour avoir une main-d'œuvre n'excluant personne, l'Agence a continué à axer ses priorités sur l'accroissement de sa représentativité et le renforcement de son engagement à l'égard des langues officielles. Le taux de représentation des francophones est resté relativement inchangé depuis l'an dernier, à 26 p. 100, comparativement à 23 p. 100 pour l'ensemble de la population canadienne générale (recensement 2001).

Au 31 mars 2003, la représentativité de l'Agence dans trois des quatre groupes désignés était inférieure à la disponibilité sur le marché du travail (DMT). Toutefois, la proportion effective des départs dans ces mêmes trois groupes a été plus faible que ne le prévoyaient les statistiques sur la DMT, ce qui indique que l'Agence retient son personnel à un taux plus élevé que prévu. Elle doit, néanmoins, accroître sa représentativité grâce au recrutement. Le tableau suivant montre quel est le taux de représentation au sein de l'Agence, comparativement à la DMT :

Groupes visés par l'équité en matière d'emploi	**Pourcentage de la main-d'œuvre disponible sur le marché du travail** (tiré du Recensement de la population de 1996 et de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1991, menés par Statistique Canada)	**Pourcentage de l'effectif de l'ACIA**	
		31 mars 2002	31 mars 2003
Femmes	44,6 %	44,7 %	44,9 %
Autochtones	1,7 %	1,6 %	1,5 %
Personnes handicapées	4,6 %	3,2 %	2,9 %
Minorités visibles	8,6 %	6,9 %	6,6 %

En vue de combler ces lacunes, l'Agence a effectué une étude des systèmes d'emploi et elle a détecté quelques obstacles susceptibles d'influer sur la représentation des quatre groupes désignés. Cette étude ne lui a, toutefois, pas apporté suffisamment d'explications sur la sous-représentation constatée dans chacun des groupes professionnels et elle aura encore d'autres travaux à faire pour analyser ces particularités. Une fois ce processus achevé, elle mettra sur pied son plan d'équité en matière d'emploi pour examiner les douze exigences du cadre d'équité en matière d'emploi, se conformer à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et être le reflet de la riche société ethno-culturelle du Canada. Elle compte être en parfaite conformité avec la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* d'ici à la fin de l'exercice 2003-2004.

Afin de soutenir encore davantage son projet d'équité, l'Agence a restructuré et rationalisé ses Conseils consultatifs sur l'équité en matière d'emploi en 2002-2003. Elle s'attend, grâce à cela, à ce que les activités en la matière deviennent de plus en plus représentatives de ses priorités et que tous les centres opérationnels soient capables de les mener en fonction des priorités de leurs équipes de gestion respectives.

Conformément à la volonté de l'Agence d'instaurer une gestion axée sur les résultats, le président a clairement établi les obligations de rendre des comptes sur le rendement des cadres de direction, jetant par là le fondement du futur cadre d'évaluation du rendement de l'Agence. L'intention est de veiller à ce que l'engagement d'obtenir des résultats liés aux objectifs de l'Agence commence au niveau hiérarchique le plus élevé et que chaque employé s'en acquitte. Pour que l'évaluation du rendement des cadres de direction se fasse de manière plus responsable, l'Agence a procédé cette année à un examen semestriel des ententes conclues dans ce domaine. Elle voulait s'assurer de la bonne qualité de la détermination des engagements clés et des mesures du rendement, y compris pour l'équité en matière d'emploi, les langues officielles, la santé et la sécurité au travail.

En vue de représenter clairement sa composition démographique, l'ACIA continue d'établir et d'améliorer un rapport statistique détaillé comprenant une analyse des tendances manifestées par les indicateurs du rendement RH. Ce rapport donne aux gestionnaires une idée des tendances de la main-d'œuvre au niveau du pays, des centres opérationnels et des directions générales, ce qui leur permet de planifier leurs futurs besoins en personnel en se reportant, le cas échéant, aux données des années précédentes. Les gestionnaires se servent régulièrement de ces informations pour diverses raisons, y compris la planification RH.

L'Agence a commencé à élaborer les normes de classification dont elle a besoin pour évaluer les travaux de ses vétérinaires, scientifiques et analystes. Ces normes devraient lui permettre d'évaluer les travaux exigés par la *Loi sur l'ACIA* et d'autres lois mises en application par elle dans le domaine de la science, de l'analyse et de la médecine vétérinaire. Les quatre normes de classification du Conseil du Trésor utilisées actuellement ne remplissent pas cette fonction. Les nouvelles normes tiendront compte des valeurs de l'Agence dans l'évaluation des travaux et elles seront plus actuelles que les autres. La mise en œuvre de la norme VM est prévue pour décembre 2003, suivie de celle du groupe scientifique et professionnel l'année suivante.

Conclusion

Dans le cadre des efforts déployés pour intégrer la planification des activités et des ressources humaines en 2002-2003, la Direction générale des ressources humaines a travaillé, en étroite collaboration avec l'Équipe chargée de la planification du plan d'entreprise, à l'élaboration d'un nouveau plan d'entreprise et de la stratégie de gestion des RH s'y rattachant. Cette nouvelle stratégie donnera, pour les cinq années à venir, une vision plus disciplinée et plus exigeante de la gestion des RH. Mise sur pied en consultation avec les employés et gestionnaires de tout le pays, elle tient compte des résultats d'une analyse environnementale des facteurs internes et externes qui influeront à l'avenir sur la gestion des RH. Elle suit l'orientation du nouveau *Plan d'entreprise* 2003-2008 et sera axée sur quatre priorités stratégiques essentielles : un leadership efficace, un effectif productif, un environnement de travail dynamique et un effectif durable. Sa publication est prévue pour l'automne 2003. L'Agence rendra compte des progrès réalisés en 2003-2004 par rapport à ces quatre priorités stratégiques RH.

Il est bien sûr essentiel que l'Agence établisse un plan de gestion des RH pour les années à venir, mais un tel plan n'est efficace que s'il est mis en vigueur. En 2002-2003, l'Agence a encore développé son système de gestion du rendement afin d'être capable de présenter des résultats utiles aux Canadiens. La Direction générale des ressources humaines a participé à ce processus et, au cours du prochain exercice, elle ajustera son cadre de mesure du rendement pour l'aligner sur le système de gestion du rendement de l'Agence. Il devrait en résulter une amélioration de la capacité de mesure et de l'aptitude à rendre compte des résultats de la gestion des ressources humaines de l'Agence.

3.7 INITIATIVES DE GESTION MODERNE

Conformément à l'initiative Modernisation de la fonction de contrôleur du gouvernement du Canada, l'ACIA s'est engagée à moderniser et à améliorer de façon suivie ses pratiques de gestion. En 2002, elle a établi un Bureau des initiatives de gestion moderne afin de faciliter l'intégration des principes de la gestion moderne dans toute l'organisation. À l'automne 2002, elle a terminé une Évaluation des capacités en matière de pratiques de contrôleur moderne. Dans le but de continuer à progresser sur ce plan et pour s'attaquer aux améliorations indiquées dans l'Évaluation des capacités, elle élabore actuellement un *Plan d'amélioration de la gestion moderne* qui sera lancé à l'automne 2003. Le plan combinera et poursuivra un certain nombre d'initiatives clés amorcées en 2002-2003 ou les années précédentes. De plus, il soutiendra l'objectif stratégique « Assurer une gestion sûre de l'Agence » décrit dans son *Plan d'entreprise* 2003-2008.

Un cadre de gestion améliorée du rendement

Comme l'Évaluation des capacités en 2002 et l'évaluation des Rapports annuels de l'ACIA par le vérificateur général l'ont fait ressortir, l'Agence a besoin de meilleures mesures de rendement. L'an dernier, elle a réalisé de gros efforts dans ce domaine et elle a conçu un cadre de gestion du rendement axé sur les résultats. Pour chacun de ses trois secteurs d'activités, elle a confirmé les activités principales et les résultats visés avec les avantages globaux qu'en tireront les Canadiens. Elle a également fixé des indicateurs de rendement.

De janvier à mars 2003, l'ACIA a entrepris trois projets pilotes pour valider et approfondir le Cadre de gestion du rendement. En 2003-2004, elle compte élaborer de meilleures stratégies de collecte, de gestion et de communication de données et accomplir d'autres progrès sur le plan de la mise en œuvre.

Un cadre de planification intégrée axée sur les risques

Pour l'ACIA, la planification stratégique et la responsabilité sont des éléments essentiels d'une bonne gestion. Elles définissent ce que l'Agence devrait accomplir et les raisons pour lesquelles c'est important, tout en démontrant son engagement d'assumer la responsabilité du rendement qu'elle veut obtenir. L'an dernier, l'ACIA a progressé vers son but, qui est d'intégrer davantage son cadre de planification axé sur les risques. Le Cadre de gestion du rendement a donné une meilleure assise à son processus de planification. L'élaboration du *Plan d'entreprise* 2003-2008 et du *Rapport sur les plans et les priorités* 2003-2004 a bénéficié de la participation de la haute direction et de discussions horizontales plus nombreuses entre les directions générales. Au nombre des améliorations qu'a réalisées l'Agence dans le cadre de sa planification globale figure une plus grande conformité de ses objectifs avec les priorités clés du gouvernement du Canada et les résultats pour les Canadiens. En outre, l'ACIA a continué à raffermir les liens entre la planification, les mesures du rendement et les rapports.

Une meilleure gestion financière

Comme il était devenu nécessaire d'obtenir de meilleures informations de gestion et d'améliorer son administration, l'ACIA a pris un certain nombre d'initiatives tablant sur le succès de sa conversion à la comptabilité d'exercice. En 2002-2003, afin d'améliorer globalement la prise de décision, elle a conçu un outil de rapports financiers sur Internet, grâce auquel les gestionnaires peuvent trouver sur leur ordinateur des prévisions budgétaires clés et des rapports sur les frais encourus. Cette initiative leur donnera de meilleurs instruments et techniques pour s'acquitter de leurs fonctions de gestion financière et mènera à une approche plus cohérente avec, comme résultat, des rapports financiers plus fiables.

Le lancement de cet outil devrait avoir lieu en 2003-2004, à la suite de la mise en œuvre d'un plan de formation des employés.

Une capacité renforcée en matière de GI/TI pour soutenir les priorités en matière d'activités

Les outils de gestion et de technologie de l'information (GI/TI) jouent un rôle capital dans la bonne gestion de l'Agence. Celle-ci continuera à axer la gestion de la GI/TI sur les besoins en information de ses secteurs d'activités afin de permettre à chacun de prendre des décisions efficaces et d'exécuter de bons programmes. Reconnaissant que la gestion de la GI/TI était indissociable de la planification globale de ses activités, elle a élaboré un cadre de GI/TI pour s'assurer que les investissements dans ces domaines étaient alignés sur ses priorités générales. L'an dernier, la préparation de la Stratégie de GI/TI 2003-2008, du Plan d'investissement 2003-2008 et du Plan de GI/TI 2003-2004 a permis de démontrer qu'il y avait eu une amélioration à cet égard.

En 2002-20003, l'ACIA a privilégié le développement continu des projets qui amélioreront la gestion de l'information et la présentation de l'information sur le rendement dans ses trois secteurs d'activités, dont, par exemple : le Programme des activités multi-sectorielles, le Système informatisé pour l'enregistrement et le suivi des échantillons de laboratoire, le Système de certification des exportations, le Système de contrôle et de suivi à l'importation, le Système de gestion de crise, le Système canadien de gestion des situations d'urgence créées par les maladies animales et le Système d'information sur la gestion de l'environnement. Dans le dessein d'améliorer son infrastructure en matière de GI/TI, l'Agence a aussi continué à développer l'an dernier le Projet d'amélioration de la bureautique, le Projet de modernisation des serveurs et le Projet d'amélioration et de modernisation de la gestion de l'information.

4.0

NOS CINQ PREMIÈRES ANNÉES EN TANT QU'AGENCE – UN RETOUR SUR LE PASSÉ, LA PLANIFICATION DE L'AVENIR

Une saine planification va bien au-delà de l'horizon annuel. À partir de 1997, l'ACIA a fait une planification triennale visant à intégrer les ressources de quatre ministères différents et à assurer la transition vers ses propres opérations. Dans son *Plan d'entreprise* initial (1997-2000), elle a établi son orientation stratégique et ses priorités pour trois ans et s'est lancée dans quatre activités prioritaires : l'efficacité et l'efficience du système d'inspection, l'accès aux marchés, la protection des consommateurs et la coopération intergouvernementale.

La *Mise à jour du plan d'entreprise 2000-2002* présentait clairement le passage aux trois secteurs d'activités actuels. De plus, elle établissait les liens initiaux entre les secteurs et les résultats clés. À l'époque, l'Agence a également déterminé un certain nombre d'initiatives transsectorielles : la modernisation des lois et des règlements, l'amélioration de la capacité scientifique et technologique, la solution des problèmes suscités par la biotechnologie et la promotion des initiatives de protection de l'environnement, la création d'un cadre de réglementation international intégré fondé sur la science, la participation générale, des communications efficaces et la gestion judicieuse des ressources humaines, de l'information et des finances.

L'Agence a accompli des progrès démontrables dans plusieurs secteurs indiqués dans son *Plan d'entreprise* et sa *Mise à jour du plan d'entreprise*. Par exemple, comme l'indique le chapitre 25 du Rapport 2000 du vérificateur général du Canada, elle a :

- atteint ses objectifs en matière d'économies de ressources;
- progressé dans les négociations fédérales-provinciales sous les auspices du Groupe de mise en œuvre du système canadien de l'inspection des aliments;
- rédigé l'ébauche d'une législation fédérale sous la forme de la Loi sur la salubrité et l'inspection des aliments au Canada;
- créé le Bureau de la salubrité et des rappels des aliments pour répondre à plusieurs problèmes rencontrés à l'occasion de rappels d'aliments;
- amélioré ses procédures d'action coercitive, c'est-à-dire dans les cas de poursuite;
- regroupé ses services de laboratoire;
- continué à mettre en œuvre des programmes d'inspection des aliments, bien considérés par les autres pays, et à gérer quelque 1 500 ententes et protocoles internationaux se rapportant à l'accès aux marchés et aux dispositions de certification pour l'exportation.

De plus, on trouvera ci-après quelques initiatives, également mentionnées au chapitre 25, dont la progression a été moins importante que prévue, l'Agence administrant ses priorités dans les limites de ses ressources. Ainsi, le premier *Plan d'entreprise* de l'ACIA (1997-2000) introduisait le concept d'un Système intégré d'inspection qui fusionnerait les programmes d'inspection existants en un système global fondé sur des donnés scientifiques. Pendant les années qui ont suivi, l'ACIA a réorienté ses efforts à cet égard vers l'harmonisation des approches de l'inspection adoptées par les différents programmes, telles que les systèmes de contrôle à l'importation et les protocoles de vérification. L'un des problèmes qui s'est posé venait du fait que les industries réglementées en étaient à différentes étapes du passage à l'adoption des pratiques de gestion des risques fondées sur des données scientifiques. Dans le *Plan d'entreprise* 2003-2008, l'ACIA explique que son but est d'accroître, au cours des cinq prochaines années, le nombre d'établissements enregistrés au fédéral mettant complètement en œuvre des programmes de gestion des risques fondés sur des données scientifiques.

Veiller à ce que ses services soient livrés de manière économique et axée sur les risques demeure une priorité absolue de l'ACIA. Celle-ci favorise l'utilisation efficace de ses ressources en s'efforçant continuellement d'améliorer sa planification, de restructurer ses programmes et de rationaliser ses opérations. Elle a amorcé un processus de planification intégrée axée sur les risques, en se basant sur le *Cadre de gestion intégrée du risque* du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le processus comprend l'élaboration d'un profil de risque général, qui mène à l'établissement des priorités, des plans de travail et des ententes de gestion du rendement pour les cadres supérieurs.

L'ACIA poursuit également ses efforts pour mettre en œuvre un cadre de gestion du rendement qui lui permette d'arrimer ses activités, et les extrants qui en découlent (résultats clés et stratégiques, et avantages pour les Canadiens) à chacun de ses trois axes opérationnels. La prochaine phase de cette initiative portera sur le développement ou l'amélioration de systèmes d'information aidant à réunir, à analyser et à présenter plus efficacement les informations sur les programmes.

Pendant ses premières années en tant qu'Agence, l'ACIA s'est occupée de situations d'urgence importantes dans les domaines de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la lutte contre les phytoravageurs, parallèlement à des problèmes de ressources et à des changements opérationnels. Au cours des prochaines années, elle affrontera de nouveaux défis comme la demande croissante de services, le besoin de renouveler ses effectifs et d'améliorer sa capacité scientifique, et la nécessité de rehausser la sécurité et de se préparer à faire face aux situations d'urgence. Au début de l'année 2003, elle a procédé à de vastes consultations d'intervenants clés – ses employés, l'industrie, les consommateurs et ses partenaires gouvernementaux – dans le but de déterminer quels seront les changements et les mesures nécessaires pour continuer à répondre aux besoins des Canadiens. Le *Plan d'entreprise* 2003-2008 explique que l'ACIA compte relever ces défis en se fixant cinq objectifs stratégiques :

- Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé;
- Assurer un régime de réglementation équitable et efficace;
- Assurer le maintien des ressources animales et végétales;
- Assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire au Canada;
- Assurer une gestion sûre de l'Agence.

Chacun de ces objectiffs soutient les priorités établies par le gouvernement du Canada et procure des avantages importaints à tous les Canadiens. Pour obtenir de plus amples informations sur le *Plan d'entreprise* 2003-2008 de l'ACIA, veuillez visiter son site Internet à l'adresse suivante :

www.inspection.gc.ca

5.0
INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION

Réalisations en matière de réglementation en 2002-2003

L'ACIA assure l'application de 32 règlements relatifs à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux. Les règlements sont modifiés au besoin pour fournir une assise législative et réglementaire plus souple, mieux adaptée aux besoins et plus efficace.

Les modifications aux règlements adoptées en 2002-2003 sont les suivantes :

- Avis modifiant l'Avis sur les prix de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (dépistage SOS)
- Avis modifiant l'Avis sur les prix de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (transfert des prix d'inspection du poisson)
- *Règlement modifiant certains règlements dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments est chargée d'assurer ou de contrôler l'application*
- *Règlement modifiant le Règlement sur la santé des animaux – Tuberculose bovine*
- *Règlement correctif visant certains règlements, 2002-2 (Agence canadienne d'inspection des aliments)*
- *Règlement correctif visant le Règlement sur l'inspection du poisson (Agence canadienne d'inspection des aliments)*
- *Règlement modifiant le Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes* (pétoncles enrobés de bacon)
- *Règlement correctif visant le Règlement sur l'inspection du poisson* (pétoncles enrobés de bacon)
- *Règlement modifiant le Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes – Définition de « volaille »* (ajout de tinamou)
- *Règlement modifiant le Règlement sur la santé des animaux* – Matières résiduelles comestibles
- *Règlement correctif visant certains règlements dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments est chargée d'assurer et de contrôler l'application*, 2002-1
- *Règlement modifiant le Règlement sur les semences* (pommes de terre de semence)
- *Règlement modifiant le Règlement sur les sanctions en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* (identification du bétail)

Grandes initiatives de réglementation en 2003-2004

L'ACIA envisage environ 30 modifications aux règlements en 2003-2004, dont quatre consisteraient à effectuer des changements majeurs. Quand elle prévoit de grandes initiatives de réglementation[8], elle mène à bien une analyse coûts-avantages de grande envergure. Les initiatives prévues sont énumérées ci-après.

- *Règlement sur l'inspection des viandes,* HACCP obligatoire
- *Règlement sur les produits transformés* (révision)
- *Règlement sur la santé des animaux*
- *Règlement sur l'inspection des viandes* (inspection du porc)

Pour en savoir davantage, veuillez visiter le site Internet de l'ACIA à l'adresse suivante :

http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/regf.shtml

[8] *Le Conseil du Trésor définit une grande initiative comme étant « Un règlement qui coûte plus de 50 millions de dollars ou entre 100 000 dollars et 50 millions de dollars et dont le degré d'acceptation par le public est faible ».*

6.0
RENDEMENT FINANCIER

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

		2002-2003		
		Dépenses prévues	**Total des autorisations**	**Réelles**
Crédit	**Agence canadienne d'inspection des aliments**			
30	Dépenses de fonctionnement	348,7	414,7	**404,3**
35	Dépenses en capital	9,4	16,8	**6,3**
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	56,1	60,5	**60,5**
(S)	Dépense du produit de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	–	0,4	**0,4**
(S)	Remboursement des sommes créditées aux recettes les années précédentes	–	–	**–**
(S)	Frais d'agence de recouvrement	–	–	**–**
(S)	Versement d'indemnités conformément aux exigences établies par les règlements découlant de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux* et autorisé en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.	1,5	4,7	**4,7**
	Total pour l'Agence	**415,7**	**497,1**	**476,2**

Remarques *Ces chiffres correspondent aux montants après déduction des recettes disponibles.*

Les contributions totales approuvées étant inférieures à 250 000 $, elles sont incluses dans le crédit des dépenses de fonctionnement.

Le total du « Remboursement des sommes créditées aux recettes les années précédentes » et le total des « Frais d'agence de recouvrement » étant inférieurs à 100 000 $, ils ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de l'Agence par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activités (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	ETP	Fonctionnement	Capital	Paiements de transfert	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Salubrité des aliments							
Prévues	3 539,6	300,1	4,4	0,1	304,6	33,7	270,9
Autorisations totales	3 524,9	404,3	9,5	1,9	415,7	34,9	380,8
Réelles	3 437,2	396,4	3,1	1,9	401,4	34,9	366,5
Santé des animaux							
Prévues	977,4	82,1	3,8	1,4	87,3	6,6	80,7
Autorisations totales	1 018,1	68,3	4,7	4,3	77,3	8,0	69,3
Réelles	1 035,2	66,9	2,2	4,3	73,4	8,0	65,4
Protection des végétaux							
Prévues	766,0	69,8	1,2	0,2	71,2	7,1	64,1
Autorisations totales	990,4	51,9	2,6	0,4	54,9	7,9	47,0
Réelles	954 ,0	50,8	1,0	0,4	52,2	7,9	44,3
Total							
Prévues	5 283,0	452,0	9,4	1,7	463,1	47,4	415,7
Autorisations totales	5 533,4	524,5	16,8	6,6	547,9	50,8	497,1
Réelles	5 426,4	514,1	6,3	6,6	527,0	50,8	476,2

Autres recettes et dépenses	
Moins les recettes non disponibles	
Prévues	0,5
Total des autorisations	1,0
Réelles	1,0
Plus le coût des services offerts par d'autres ministères	
Prévu	37,7
Total des autorisations	41,7
Réel	41,7
Coût net du programme	
Prévu	452,9
Total des autorisations	537,8
Réel	**516,9**

Tableau 3 – Comparaison des dépenses prévues et réelles par rapport à celles des années précédentes

Comparaison des dépenses prévues et réelles, par secteur d'activités, par rapport à celles des années précédentes (en millions de dollars)

			2002-2003		
Secteurs d'activités	Réelles 2000-2001	Réelles 2001-2002	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réelles
Salubrité des aliments		242,9	270,9	380,8	366,5
Santé des animaux		128,5	80,7	69,3	65,4
Protection des végétaux		66,4	64,1	47,0	44,3
Total	**408,4**	**437,8**	**415,7**	**497,1**	**476,2**

Remarques Ces chiffres correspondent aux montants après déduction des recettes disponibles

En raison du changement de structure des secteurs d'activités, on ne dispose pas de la répartition par secteur avant 2001–2002.

Tableau 4 – Recettes

Recettes par secteur d'activités (en millions de dollars)

			2002-2003		
	Réelles 2000–2001	Réelles 2001–2002	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réelles
Recettes disponibles					
Salubrité des aliments		36,5	33,7	34,9	34,9
Santé des animaux		8,0	6,6	8,0	8,0
Protection des végétaux		8,4	7,1	7,9	7,9
Total des recettes disponibles	**52,8**	**52,9**	**47,4**	**50,8**	**50,8**
Recettes non disponibles					
Salubrité des aliments		0,8	0,5	1,0	1,0
Santé des animaux		–	–	–	–
Protection des végétaux		–	–	–	–
Total des recettes non disponibles	**0,2**	**0,8**	**0,5**	**1,0**	**1,0**
Total	**53,0**	**53,7**	**47,9**	**51,8**	**51,8**

Remarque *En raison du changement de structure des secteurs d'activités, on ne dispose pas de la répartition par secteur avant 2001-2002.*

Tableau 5 – Paiements législatifs

Les paiements de transfert législatifs sont inclus dans le Tableau 6.

Tableau 6 – Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activités (en millions de dollars)

	Réels 2000-2001	Réels 2001-2002	2002-2003 Dépenses prévues	2002-2003 Total des autorisations	2002-2003 Réelles
CONTRIBUTIONS					
Salubrité des aliments					
Contributions à l'appui des projets qui contribuent à l'amélioration, au perfectionnement et à la promotion du système d'inspection du gouvernement fédéral.	0,4	1,0	0,1	1,9	1,9
	0,4	**1,0**	**0,1**	**1,9**	**1,9**
Santé des animaux					
Contributions aux provinces versées conformément au Règlement d'indemnisation relatif à la rage et au Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax pris par le gouverneur en conseil pour les montants accordés par les provinces aux propriétaires des animaux décédés à la suite d'une infection causée par la rage ou le charbon.	0,1	–	0,1	–	–
(S) Versements d'indemnités conformément aux exigences établies par les règlements découlant de la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* et autorisés in vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments.*	15,3	26,5	1,3	4,3	4,3
	15,4	**26,5**	**1,4**	**4,3**	**4,3**
Protection des végétaux					
(S) Versements d'indemnités conformément aux exigences établies par les règlements découlant de la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* et autorisés in vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments.*	–	0,6	0,2	0,4	0,4
	–	**0,6**	**0,2**	**0,4**	**0,4**
Total des paiements de transfert législatifs	15,3	27,1	1,5	4,7	4,7
Total des paiements de transfert crédités	0,5	1,0	0,2	1,9	1,9
Total des paiements de transfert	**15,8**	**28,1**	**1,7**	**6,6**	**6,6**

Remarque En raison du changement de structure des secteurs d'activités, on ne dispose pas de la répartition par secteur avant 2001-2002.

Tableau 7 – Projets

Projets par secteur d'activités (en millions de dollars)

	Évaluation actuelle du coût total	Réel 2000-2001	Réel 2001-2002	2002-2003 Dépenses prévues	2002-2003 Total des autorisations	2002-2003 Réelles
Salubrité des aliments						
Fusion Saint-Hyacinthe (Québec)	10,8	–	–	0,6	–	–
Agrandissement du laboratoire – Saskatoon (Saskatchewan)	6,3	–	0,1	–	–	–
Total pour la salubrité des aliments	**17,1**	**–**	**0,1**	**0,6**	**–**	**–**
Santé des animaux						
Fusion Saint-Hyacinthe (Québec)	7,2	–	–	0,4	–	–
Agrandissement du laboratoire – Saskatoon (Saskatchewan)	4,2	–	–	–	–	–
Total pour la santé des animaux	**11,4**	**–**	**–**	**0,4**	**–**	**–**
Protection des végétaux						
Construction du laboratoire – Sidney (Colombie-Britannique)	9,9	–	–	0,8	0,8	0,4
Total pour la protection des végétaux	**9,9**	**–**	**–**	**0,8**	**0,8**	**0,4**
Total des projets de plus de 5 millions de dollars	**38,4**	**–**	**0,1**	**1,8**	**0,8**	**0,4**

Remarques *Tous les projets approuvés actuels dont la valeur est évaluée à plus de 5 millions de dollars sont indiqués ci-dessus.*

Le coût estimatif total actuel comprend les dépenses faites les années précédentes et les dépenses prévues au-delà de 2002-2003.

6.1 RECOUVREMENT DES COÛTS ET REVENU

Secteur	Type de droits	Législation fixant les droits	Revenu réel en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Coût total estimatif pour fournir le produit ou le service (en milliers de dollars)	Normes de service	Rendement obtenu
Santé des animaux						
Santé des animaux	R	*Loi sur l'ACIA*	7 838,1	133 725,7	Les services comme l'inspection et la certification sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.3 sur le rendement du secteur de la santé des animaux
Aliments du bétail	R	*Loi sur l'ACIA*	150,3	10 154,1	Les services comme l'enregistrement sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.3 sur le rendement du secteur de la santé des animaux
Total du secteur de la santé des animaux			**7 988,4**	**143 879,8**		

Secteur	Type de droits	Législation fixant les droits	Revenu réel en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Coût total estimatif pour fournir le produit ou le service (en milliers de dollars)	Normes de service	Rendement obtenu
Protection des végétaux						
Protection des végétaux	R	*Loi sur l'ACIA*	5 059,1	74 510,3	Les services comme l'inspection sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.4 sur le rendement du secteur de la protection des végétaux
Semences	R	*Loi sur l'ACIA* *Règlement sur la protection des obtentions végétales*	2 730,5	11 778,7	Les services comme l'inspection sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.4 sur le rendement du secteur de la protection des végétaux
Engrais	R	*Loi sur l'ACIA*	104,5	2 802,8	Les services comme l'enregistrement sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.4 sur le rendement du secteur de la protection des végétaux
Total du secteur de la protection des végétaux			**7 894,1**	**89 091,8**		

Secteur	Type de droits	Législation fixant les droits	Revenu réel en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Coût total estimatif pour fournir le produit ou le service (en milliers de dollars)	Normes de service	Rendement obtenu
Salubrité des aliments						
Poisson	R	*Loi sur l'ACIA*	5 477,2	53 369,3	Les services comme l'inspection et l'enregistrement sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.2 sur le rendement du secteur de la salubrité des aliments
Produits laitiers	R	*Loi sur l'ACIA*	1 073,7	8 610,3	Les services comme l'inspection et l'enregistrement sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.2 sur le rendement du secteur de la salubrité des aliments
Oeufs	R	*Loi sur l'ACIA*	1 359,9	10 038,2	Les services comme l'inspection sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.2 sur le rendement du secteur de la salubrité des aliments
Hygiène de la viande	R	*Loi sur l'ACIA*	20 723,1	176 317,5	Les services comme l'inspection, les heures supplémentaires et la délivrance de permis aux établissements sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.2 sur le rendement du secteur de la salubrité des aliments
Miel	R	*Loi sur l'ACIA*	83,0	2 034,9	Les services comme l'inspection et l'enregistrement sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.2 sur le rendement du secteur de la salubrité des aliments

Secteur	Type de droits	Législation fixant les droits	Revenu réel en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Coût total estimatif pour fournir le produit ou le service (en milliers de dollars)	Normes de service	Rendement obtenu
Salubrité des aliments *(suite)*						
Fruits et légumes frais	R	*Loi sur l'ACIA*	4 205,7	24 182,5	Les services comme l'inspection sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.2 sur le rendement du secteur de la salubrité des aliments
Produits transformés	R	*Loi sur l'ACIA*	1 062,2	14 360,9	Les services comme l'inspection sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.2 sur le rendement du secteur de la salubrité des aliments
Pratiques d'étiquetage équitables	R	*Loi sur l'ACIA*	904,2	18 835,3	Les services comme l'enregistrement des étiquettes dans le cadre du Programme d'hygiène des viandes et du Programme des produits transformés sont fournis conformément aux ententes de recouvrement des coûts conclues avec les établissements enregistrés et selon la réglementation fédérale.	Voir la section 3.2 sur le rendement du secteur de la salubrité des aliments
Enquêtes sur la salubrité des aliments	R	*Loi sur l'ACIA*	1,3	24 847,5	s. o.	Voir la section 3.2 sur le rendement du secteur de la salubrité des aliments
Total du secteur de la salubrité des aliments			**34 890,30**	**332 596,4**		
Total général			**50 772,80**	**565 568,0**		

Consultation et analyse

L'Agence perçoit plus de 1 600 droits d'utilisation différents pour fournir des services aux Canadiens dans le cadre de 14 programmes de réglementation. Le revenu produit par les droits perçus sur les services d'inspection ne couvre pas les coûts totaux associés à la mise en œuvre des programmes. Les 50 millions de dollars recouvrés représentent environ 10 p. 100 des dépenses totales de l'Agence. En vertu de la Politique sur les frais d'utilisation du Secrétariat du Conseil du Trésor, l'ACIA a élaboré un cadre et des principes directeurs pour les consultations avec les parties intéressées et l'application des frais d'utilisation.

Remarque : Les coûts totaux estimatifs sont exprimés selon la comptabilité d'exercice.

Annexe 1

MODÈLES LOGIQUES DE SECTEURS D'ACTIVITÉS

SALUBRITÉ DES ALIMENTS – MODÈLE LOGIQUE

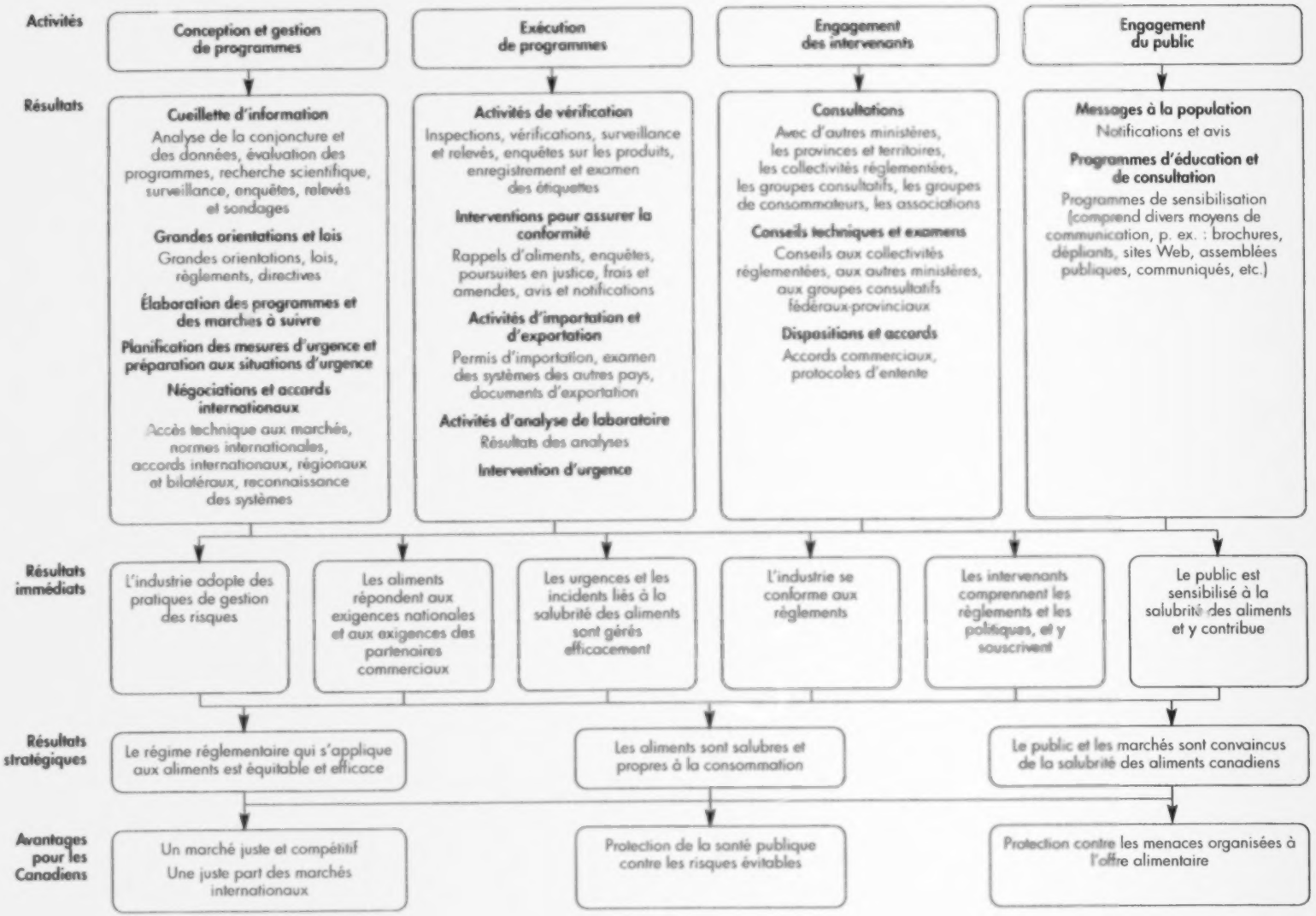

Version 2.0 4 Mars 2003

SANTÉ DES ANIMAUX – MODÈLE LOGIQUE

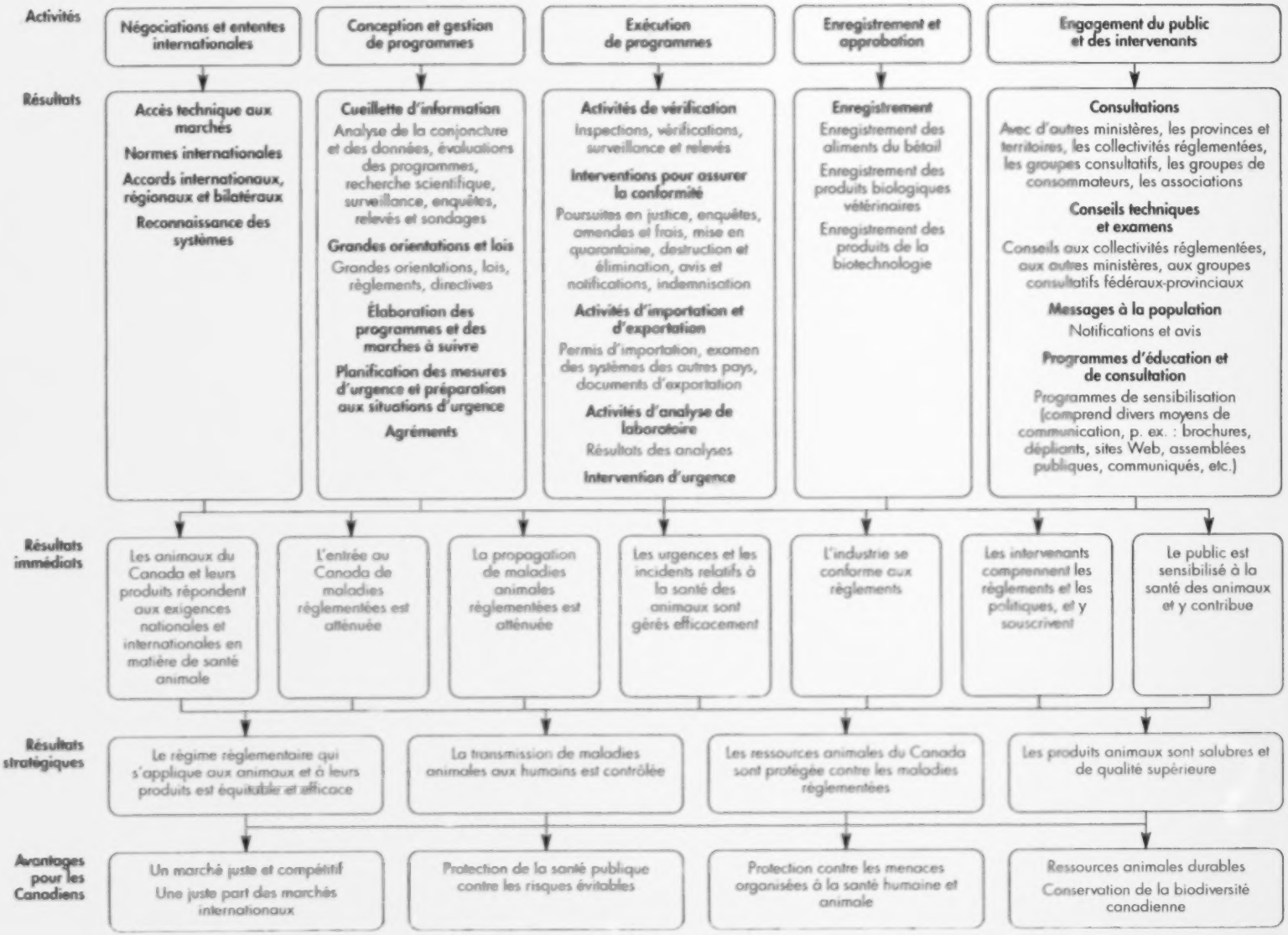

Version 2.0 4 Mars 2003

PROTECTION DES VÉGÉTAUX – MODÈLE LOGIQUE

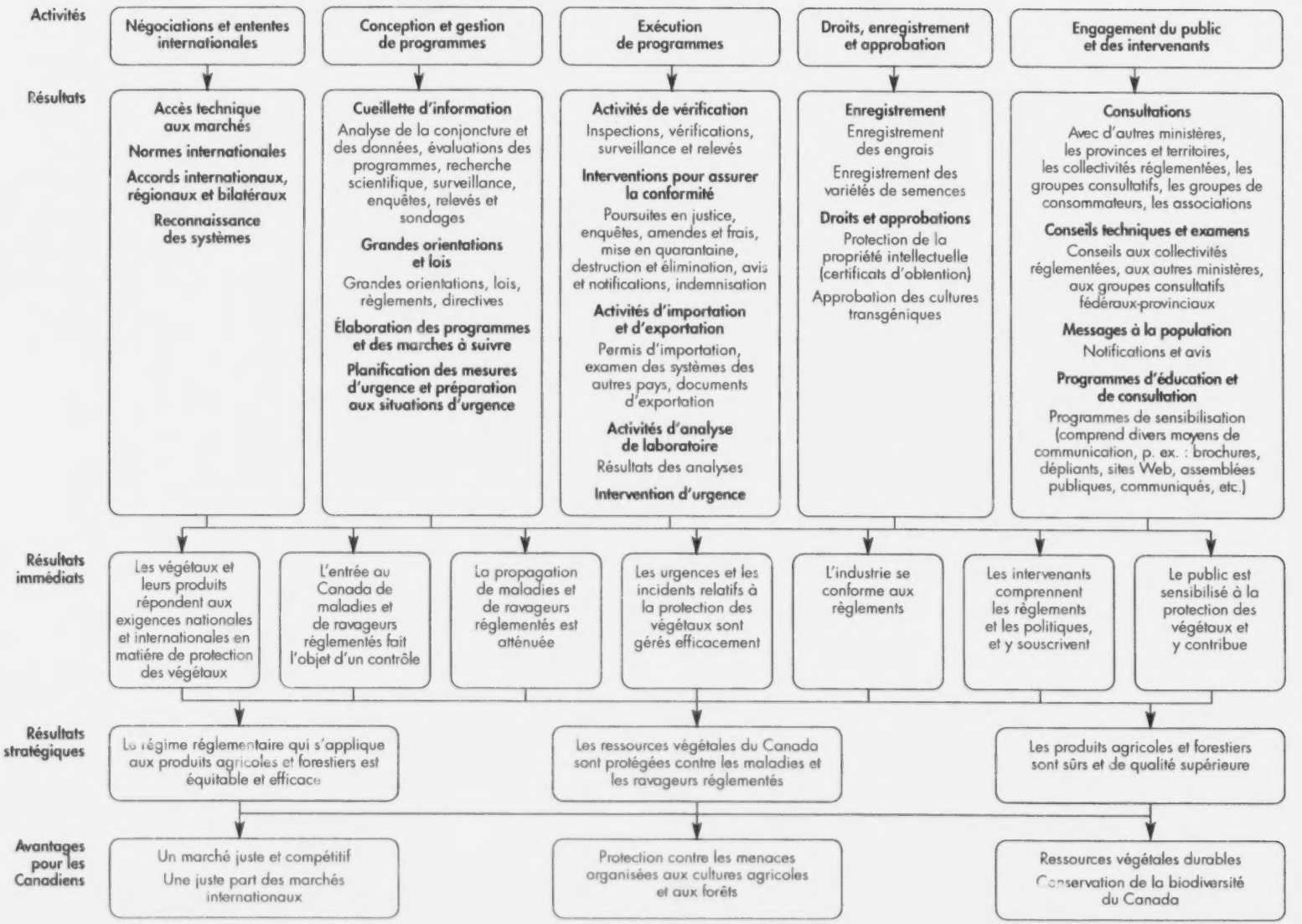

Version 2.0 4 Mars 2003